UNIVERSITY of CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série i

Les Pourparlers Diplomatiques

(17 MARS 1913 — 4 SEPTEMBRE 1914)

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

PIÈCES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS
QUI ONT PRÉCÉDÉ LES DÉCLARATIONS DE GUERRE
DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE (1er AOUT)
ET A LA FRANCE (3 AOUT 1914)
DÉCLARATION DU 4 SEPTEMBRE 1914

DEUXIÈME MILLE

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

110334

67

Prix : 90 centimes.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS, 5-7, rue des Beaux-Arts — rue des Glacis, 18, NANCY

La Victoire de Lorraine. *Carnet d'un officier de dragons.* 1915. Un volume in-8, avec 7 illustrations et 1 carte . . . . . **1 fr. 25**

Parmi les Ruines (*De la Marne au Grand Couronné*), par Gomez CARRILLO. Traduit de l'espagnol par J.-N. CHAMPEAUX. 1915. Volume in-12 de 387 pages, broché . . . . . **3 fr. 50**

La Vie de guerre, 1914-1915, contée par les soldats. Lettres recueillies et publiées par Charles FOLEY. 1915. Volume in-12. . . . . **3 fr. 50**

Les Lettres héroïques (*Bibliothèque de la guerre,* n° 1). 1915. Volume in-12. . . . . **60 c.**

Croyez en la France ! *Conférences militaires,* par Charles BONNEFON, ancien correspondant, à Berlin, du *Figaro* et de l'*Écho de Paris,* soldat au 24e d'infanterie. 1915. Volume in-8 étroit, broché. . . . . **50 c.**

Les Parisiens pendant l'état de siège, par Raymond SÉRIS et Jean AUBRY. Préface de Maurice BARRÈS, de l'Académie Française. 1915. Beau volume in-8 écu, avec 43 illustrations inédites, couverture artistique, broché. **3 fr. 50**

La France de demain, par Lucien DE BONNEFON. 1915. Brochure in-12, vendue au profit de la Croix-Rouge . . . . . **30 c.**

Cinq Mois de guerre (*Août-décembre 1914*), par S. R., membre de plusieurs sociétés savantes. 1915. Brochure in-12 . . . . . **30 c.**

Guerre de 1914-191..., par le colonel R.-J. FRISCH. (Articles parus dans le journal *Le Temps.*)

— **Théâtre des Opérations franco-anglo-allemandes.** *Rive gauche et rive droite du Rhin.* 1915. Volume in-8, broché. . . . . **2 fr. 50**

— **Théâtre des Opérations russo-austro-allemandes.** 1915. Volume In-8, broché . . . . . **1 fr.**

La Guerre dans les Vosges et en moyenne montagne. *Principes et données pratiques,* par le colonel R.-J. FRISCH. 1914. Un volume in-18, relié en percaline . . . . . **1 fr. 75**

La Campagne de 1914, par CHAMPAUBERT. 1915. Brochure in-12, avec 23 cartes schématiques indiquant les positions des armées. . . . . **60 c.**

Des Lignes de Tchataldja au canal de l'Yser. *Kirkilissé-Charleroi. — Lule-Burgas-La Marne. — Tchataldja-Les Flandres,* par ***. 1915. Un volume in-8, avec 14 croquis dans le texte . . . . . **1 fr. 50**

Devant le Grand Couronné (*Septembre-novembre 1914*). Vingt dessins d'après nature, par Alfred LÉVY. Album petit in-4 oblong, couverture en couleurs . . . . . **3 fr. 50**

Les Indésirés. *Documents recueillis dans les journaux, les revues et les enquêtes. Solution gouvernementale.* Préface de M. Léon GOULETTE, président de l'Association de la Presse de l'Est. 1915. Volume in-12 . . . . . **75 c.**

L'Adversaire. *Aperçu historique sur le développement de la puissance militaire de l'Allemagne, de ses origines à juin 1915,* par C.-H. D'ÉSTRE, breveté d'état-major. Volume in-8 . . . . . **1 fr.**

La Belgique industrielle et commerciale de demain, par Robert BILLIARD. Préface de Henri LAFONTAINE, sénateur de Belgique, président du Bureau international de la paix. 1915. Un volume in-8, broché . . . . **4 fr.**

La Neutralité de la Belgique. Préface de M. Paul HYMANS, ministre d'État. 1915. Un volume in-12 de 168 pages, broché. . . . . **1 fr.**

La Violation du Droit des gens en Belgique. *Rapports de la Commission d'enquête.* Préface de M. J. VAN DEN HEUVEL, ministre d'État. 1915. Un volume grand in-8 de 168 pages, avec 5 planches hors texte, br. **1 fr. 25**

P 14
ser. 2 i, k

Les Pourparlers Diplomatiques

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

ERRATA

La numérotation des fascicules des *Pages d'Histoire* ayant dû être modifiée après l'impression du *Livre Jaune français,* le lecteur est prié de lire ***fascicule 73,*** au lieu de « fascicule 58 », aux pages 46, 47, 79, 144, 173 et 176 du présent volume.

Le fascicule 73 (alias 58) est le *Complément au Livre Bleu anglais*, sous presse en ce moment.

Les Éditeurs.

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

X

LE LIVRE JAUNE FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

AVERTISSEMENTS

(1913)

N° 1

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République à Berlin, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 17 mars 1913.

Nos attachés militaire et naval adressent à leurs ministres respectifs des rapports sur la nouvelle loi militaire allemande. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur ces importants documents.

L'étude des moyens financiers, destinés à pourvoir aux mesures militaires que l'Allemagne a en vue, retarde seule la publication des propositions définitives du Gouvernement. Malgré le patriotisme affecté avec lequel les classes

riches acceptent le sacrifice qui leur sera demandé, elles n'en sont pas moins, particulièrement dans le monde des affaires, mécontentes des mesures financières annoncées, et elles sentent qu'une contribution forcée, imposée en pleine paix, crée, pour l'avenir, un précédent redoutable. D'autre part, les gouvernements fédérés ont opposé une vive résistance à l'innovation qui attribuera à l'Empire des ressources tirées de l'impôt direct. Jusqu'ici les impôts de cette nature étaient réservés aux États confédérés, et ceux-ci voient, dans l'abandon de cette règle, une affirmation nouvelle de la personnalité de l'Empire qui constitue une certaine diminution de leur propre souveraineté.

Quoi qu'il en soit, en augmentant la force de l'armée allemande, l'Empire veut ne rien laisser à l'imprévu, au cas où une crise éclaterait.

Les innovations de l'Allemagne ont fait surgir un fait inattendu pour elle : la proposition du Gouvernement de la République rétablissant le service de trois ans, et la résolution virile avec laquelle cette proposition a été accueillie en France. L'impression d'étonnement que ces projets ont produite a été mise à profit par le Gouvernement impérial pour insister sur la nécessité absolue de l'augmentation des forces militaires de l'Allemagne; ses projets ont été présentés comme une réponse. C'est le contraire de la vérité, puisque l'immense effort militaire que la France accepte n'est que la conséquence des initiatives de l'Allemagne.

Les autorités impériales ne cessent d'exalter le sentiment patriotique. L'Empereur se complaît à rappeler tous les jours les souvenirs de 1813. Hier soir, une retraite militaire a parcouru les rues de Berlin et des discours ont été prononcés, dans lesquels la situation présente était assimilée à celle d'il y a un siècle. L'entraînement de l'opinion aura sa répercussion dans les discussions qui s'ouvriront le mois prochain au Reichstag, et j'ai lieu de craindre que le chancelier lui-même ne soit poussé à faire dans ses déclarations des allusions aux relations de la France et de l'Allemagne. Il fallait s'attendre à ce qu'on exaltât le patriotisme de la nation au moment où on lui demande de nouveaux sacrifices, mais c'est abuser du rapprochement historique que de comparer le temps présent à 1813. Si le mouvement qui, il y a un siècle, emportait le peuple allemand contre l'homme de génie qui aspirait à la domination universelle, pouvait trouver aujourd'hui quelque équivalent, c'est en France

qu'il le faudrait chercher, puisque le peuple français ne songe qu'à se défendre contre la domination de la force.

Il n'en est pas moins vrai que cet état de l'opinion dans les deux pays rend la situation grave.

Jules CAMBON.

ANNEXE I

Rapport du lieutenant-colonel Serret, attaché militaire près l'Ambassade de la République Française à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

Berlin, le 15 mars 1913.

Le mouvement patriotique qui s'est manifesté en France a causé dans certains milieux une véritable colère.

Je ne prétends certes pas que l'article virulent de la *Gazette de Cologne* soit l'expression d'un sentiment général. C'est l'explosion de rage d'un journaliste impulsif, aussitôt désavoué par le Gouvernement.

Mais, malgré son inconvenance, la manifestation de la *Gazette de Cologne* n'est pas négligeable; elle a été approuvée dans son esprit, sinon dans sa forme, par plusieurs journaux assez importants, et elle me paraît correspondre à un sentiment réel, à une colère latente.

Il est intéressant de le constater, parce que le sens des armements actuels s'en trouve éclairé d'une lumière plus vive.

Depuis quelque temps déjà, on rencontre des gens qui déclarent les projets militaires de la France extraordinaires et injustifiés. Dans un salon, un membre du Reichstag et non un énergumène, parlant du service de trois ans en France, allait jusqu'à dire : « C'est une provocation, nous ne le permettrons pas. » De plus modérés, militaires ou civils, soutiennent couramment la thèse que la France, avec ses 40 millions d'âmes, n'a pas le droit de rivaliser avec l'Allemagne.

En somme, on est furieux, et cette colère ne résulte pas des criailleries de certaines feuilles françaises auxquelles les gens sérieux ne s'arrêtent guère. C'est du dépit. On enrage de voir que, malgré l'effort énorme entrepris l'année dernière, continué et accru encore cette année, on ne

pourra probablement pas encore cette fois mettre la France hors de course.

Nous mettre définitivement hors de course, puisque nous ne voulons ni ne pouvons être avec elle, c'est cela en effet que poursuit l'Allemagne. On ne saurait trop le répéter et la prochaine loi, que l'opinion française regarde un peu trop comme une explosion spontanée, n'est que la suite fatale, attendue, de la loi de juin 1912.

Celle-ci, en effet, créant deux corps d'armée nouveaux, avait laissé à dessein, suivant la manière allemande, de grandes unités et des régiments incomplets. Il était évident qu'on n'attendrait pas longtemps pour combler les lacunes (1). La crise balkanique a fourni une merveilleuse occasion, éclatant juste à point voulu pour permettre d'exploiter le centenaire des guerres de délivrance, d'obtenir plus facilement des sacrifices au souvenir de ceux consentis naguère, déjà contre nous.

Pour bien montrer la genèse de ce programme militaire, je me permets de rappeler ce qu'écrivait, il y a un an, lors de l'apparition de la loi de 1912, mon prédécesseur, le colonel Pellé :

« Nous découvrons tous les jours combien sont profonds et durables les sentiments d'orgueil froissé et de rancunes contre nous provoqués par les événements de l'an dernier.

« Le traité du 4 novembre 1911 est une profonde désillusion.

« Le ressentiment éprouvé dans toutes les parties du pays est le même. Tous les Allemands, jusqu'aux socialistes, nous en veulent de leur avoir pris leur part au Maroc.

« Il semblait, il y a un ou deux ans, que les Allemands fussent partis à la conquête du monde. Ils s'estimaient assez forts pour que personne n'osât entamer la lutte contre eux. Des possibilités indéfinies s'ouvraient à l'industrie allemande, au commerce allemand, à l'expansion allemande.

« Naturellement, ces idées et ces ambitions n'ont pas disparu aujourd'hui. Les Allemands ont toujours besoin de débouchés, d'expansion économique et coloniale. Ils estiment qu'ils y ont droit parce qu'ils grandissent tous les jours, parce que l'avenir leur appartient. Ils nous

---

(1) Le problème qui nous est posé aujourd'hui se serait donc posé quelques années plus tard et d'une manière plus angoissante encore, puisque la diminution de nos contingents amoindrit sans cesse le chiffre de notre effectif de paix.

regardent, avec nos 40 millions d'habitants, comme une nation secondaire.

« Dans la crise de 1911, cette nation secondaire leur a tenu tête, et l'Empereur et le Gouvernement ont cédé. L'opinion publique ne l'a pardonné ni à eux, ni à nous. *Elle ne veut pas qu'un pareil fait puisse se reproduire.* »

Et au moment où la seconde et formidable partie du programme va être réalisée, où la force militaire allemande est sur le point d'acquérir cette supériorité définitive qui nous forcerait à subir, le cas échéant, l'humiliation ou l'écrasement, voici que soudain la France refuse d'abdiquer, et qu'elle montre, comme disait Renan, « son pouvoir éternel de renaissance et de résurrection ». On comprend à merveille le dépit allemand.

Sans doute le Gouvernement invoque la situation générale de l'Europe et parle du péril slave. Pour ma part, l'opinion me semble en réalité indifférente au péril slave et cependant elle a accepté avec une très belle tenue, sinon plus, les charges énormes de ces deux lois consécutives.

Le 10 mars dernier, centenaire de l'organisation de la levée en masse de l'Allemagne contre nous, une foule énorme s'est pressée, malgré une pluie battante, à la parade militaire devant le château, au milieu du Tiergarten devant les statues de la reine Louise et de Frédéric-Guillaume III, entourées de monceaux de fleurs.

Ces anniversaires, rappelant la lutte contre la France, vont se répéter toute l'année. En 1914 on célébrera le centenaire de la première campagne de France, de la première entrée des Prussiens à Paris.

En résumé, si l'opinion publique allemande ne montre pas la France du doigt, comme le fait la *Gazette de Cologne*, c'est cependant contre nous qu'elle est et restera longtemps braquée. Elle trouve que pour nos 40 millions d'habitants nous tenons au soleil une place vraiment trop grande.

Les Allemands désirent la paix, ne cesse-t-on de proclamer, et l'Empereur plus que tout autre, mais ils ne l'entendent pas dans le sens de concessions mutuelles ni d'équilibre des armements. Ils veulent qu'on les craigne et ils sont en train de faire les sacrifices nécessaires. Si, à quelque occasion, leur orgueil national se trouve blessé, la confiance que pourra avoir le pays dans l'énorme supériorité de son armée favorisera une explosion de colère nationale devant laquelle la modération du Gouvernement impérial sera peut-être impuissante.

Il faut constater, d'ailleurs, que le Gouvernement met tout en œuvre pour chauffer le sentiment national, en fêtant avec éclat tous les anniversaires de 1813.

Au reste, la tournure de l'opinion n'aurait pour effet que de donner à une guerre un caractère plus ou moins national. Par quelque prétexte que l'Allemagne justifie une conflagration européenne, nul ne peut faire que les premiers coups décisifs ne soient pas portés contre la France.

Annexe II

M. de Faramond, attaché naval près l'Ambassade de France à Berlin, à M. Baudin, Ministre de la Marine.

Berlin, le 15 mars 1913.

En vous rendant compte de l'examen du budget de la marine par la Commission du Reichstag, j'ai dit qu'aucune loi navale ayant pour objet un accroissement de la flotte ne serait présentée cette année et que tout l'effort militaire serait dirigé contre nous.

Bien que le nouveau projet de loi destiné à augmenter les effectifs allemands ne soit pas encore déposé devant le Reichstag, nous savons qu'il s'agit d'un « renforcement militaire de grande envergure », suivant l'expression de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Les journaux officieux ont d'ailleurs commenté le projet militaire dans des termes qui permettent de tenir pour exact le communiqué du *Lokal Anzeiger.*

Les effectifs allemands s'élèvent actuellement à 720.000 hommes; nous sommes autorisés à conclure que, le 1er octobre 1914, l'armée impériale sera portée à un chiffre voisin de 860.000 hommes.

L'importance du chiffre serait moindre si les prévisions de la nouvelle loi (d'après ce que nous ont laissé entrevoir les feuilles officielles) n'avaient pas pour tendance, comme du reste les dispositions de la loi de 1912, de mettre les corps d'armée voisins de notre frontière dans un état aussi rapproché que possible du pied de guerre, afin de pouvoir, le jour même de l'ouverture des hostilités, nous attaquer brusquement avec des forces très supérieures aux nôtres. C'est pour le Gouvernement impérial une nécessité impérieuse d'obtenir un succès dès le début des opérations.

Les conditions dans lesquelles l'Empereur allemand engagerait aujourd'hui une lutte contre la France ne sont plus les mêmes qu'il y a quarante ans. Au début de la guerre de 1870, l'État-major prussien avait envisagé la possibilité d'une offensive victorieuse des Français, et Moltke, prévoyant que nous pourrions à la rigueur parvenir jusqu'à Mayence, avait dit à son souverain : « Là ils se heurteront. » Guillaume II ne peut pas admettre une retraite dans ses calculs, quoique le soldat allemand ne soit plus aujourd'hui, comme il y a quarante ans, un homme simple, religieux et prêt à mourir sur un ordre de son roi. Tenant compte des quatre millions de suffrages socialistes exprimés aux dernières élections et du fait que le droit de vote n'est acquis en Allemagne qu'à vingt-cinq ans, on peut penser que l'armée active, composée de jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, doit comporter dans ses rangs une proportion sérieuse de socialistes.

Certes, ce serait folie de croire que les socialistes allemands lèveront la crosse en l'air le jour où la France et l'Allemagne en viendront aux mains; mais il sera extrêmement important, pour le Gouvernement impérial, de leur persuader, d'une part que nous sommes les agresseurs, et d'autre part qu'ils peuvent avoir pleine confiance dans le commandement et le résultat.

Lors du dernier serment des recrues de la Garde à Potsdam, j'ai été frappé d'entendre l'Empereur prendre pour thème de son discours aux jeunes soldats « le devoir d'être plus courageux et plus discipliné dans la mauvaise fortune que dans la bonne ».

Et c'est parce qu'une première défaite allemande aurait pour l'Empire une portée incalculable que l'on trouve dans tous les projets militaires élaborés par le grand État-major l'objectif d'une offensive foudroyante contre la France.

En réalité, le Gouvernement impérial veut se mettre en état de faire face à toutes les éventualités possibles. C'est du côté de la France que le danger lui paraît le plus grand. La *Gazette de Cologne* l'a dit dans un article haineux et violent dont la Wilhelmstrasse a désavoué la forme plutôt que le fond.

Mais nous devons nous persuader que l'opinion exprimée par la *Gazette de Cologne* est à l'heure actuelle celle de l'immense majorité du peuple allemand.

A cet égard, je crois intéressant de citer une conversation qu'un membre de notre ambassade a eue l'autre soir avec

le vieux prince Henckel de Donnersmark, parce qu'elle pourrait bien refléter la pensée qui domine dans les milieux de la cour.

Faisant allusion au nouveau projet militaire allemand, le prince de Donnersmark a dit : « Les Français ont tout à fait tort de croire que nous nourrissons de sombres desseins et que nous désirons une guerre. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'en 1870 l'opinion populaire a forcé le Gouvernement français à nous attaquer follement, sans être prêt. Qui peut nous assurer que l'opinion publique, si prompte à s'enflammer en France, ne mettra pas quelque jour le Gouvernement de la République dans l'obligation de nous faire la guerre? C'est contre ce danger que nous voulons nous prémunir. »

Et le prince a ajouté : « On m'a souvent regardé en France comme un des artisans de la guerre de 1870. Cela est tout à fait faux. Si j'ai travaillé aux conséquences de la guerre, j'avais au contraire fait mon possible pour en empêcher l'explosion. Quelque temps avant la guerre, me trouvant à un dîner où étaient réunies les personnalités les plus considérables du régime impérial, je pris la parole pour déplorer les sentiments d'inimitié qui se manifestaient déjà entre la France et la Prusse. On me répondit que si je parlais ainsi, c'est que j'avais peur d'une lutte dont l'issue serait certainement défavorable à la Prusse. Je répliquai : Non, ce n'est pas parce que j'ai peur que je répudie l'idée d'une guerre entre la France et la Prusse, mais bien parce que je crois qu'il est de l'intérêt des deux pays de l'éviter. Et puisque vous avez fait allusion aux chances d'une telle lutte, je vais vous dire mon opinion. J'ai la conviction que vous serez battus pour la raison que voici : en dépit des brillantes qualités que je reconnais aux Français et que j'admire, vous n'êtes pas exacts. Par exactitude, je n'entends pas le fait d'arriver à l'heure à un rendez-vous, mais j'entends la ponctualité dans toute l'étendue du mot. Le Français, qui a une grande facilité de travail, n'est pas aussi ponctuel que l'Allemand dans l'accomplissement de ses devoirs. Dans la prochaine guerre, la nation victorieuse sera celle dont tous les serviteurs du haut en bas de l'échelle seront exacts à remplir leur devoir, si important ou si infime que soit ce devoir. » Et le prince de Donnersmark a ajouté : « La ponctualité, qui a joué un si grand rôle lorsqu'il s'est agi, il y a quarante ans, de mouvoir une armée de 500.000 hommes, aura une impor-

tance encore bien plus grande au cours de la prochaine guerre où l'on devra mettre en action des masses autrement nombreuses. »

Sous cette forme, le vieux prince a exprimé la confiance qu'ont tous les Allemands dans la supériorité de leur organisation militaire.

Lorsque j'ai parlé plus haut du nouveau projet allemand, je n'ai fait allusion qu'à un accroissement des effectifs. Mais le projet comportera aussi une augmentation du matériel et des ouvrages de défense dont le détail n'est pas connu, mais dont on peut se faire une idée par le chiffre des dépenses envisagées pour y faire face : 1 milliard 250 millions de francs.

L'exécution de la loi du quinquennat de 1911 n'avait pas nécessité de mesure financière spéciale.

La loi militaire et navale de 1912 avait été provisoirement couverte par les excédents budgétaires des années 1910 et 1911, par une réforme de la loi sur l'alcool et par l'ajournement de l'abaissement de l'impôt sur les sucres (ces deux dernières ressources ne représentant d'ailleurs ensemble qu'une somme d'une soixantaine de millions de francs).

Il faut en outre rappeler que de gros emprunts ont été faits récemment par l'Empire et la Prusse : 500 millions de marks le 29 janvier 1912 et 350 millions de marks le 7 mars 1913. Une part assez importante de ces emprunts a dû être affectée aux dépenses militaires.

La loi militaire de 1913 exigera des mesures financières tout à fait exceptionnelles.

D'après les indications données par la presse officieuse, les dépenses dites « d'une fois » s'élèveraient à 1 milliard de marks et les dépenses « permanentes » annuelles résultant de l'augmentation des effectifs dépasseraient 200 millions de marks.

Il paraît à peu près certain que les dépenses non renouvelables seront couvertes par une contribution de guerre prélevée sur le capital. On exempterait les petites fortunes et l'on frapperait d'une taxe progressive les fortunes supérieures à 20.000 marks. Présenté sous cette forme l'impôt de guerre ne saurait déplaire aux socialistes, qui pourront ainsi, suivant leur tactique habituelle, repousser le principe de la loi militaire et voter les crédits qui en assurent l'exécution.

Le Gouvernement craint que, parmi les classes riches et bourgeoises, cette imposition extraordinaire de 1 milliard

portant exclusivement sur la fortune acquise ne crée un durable mécontentement; aussi fait-il tout ce qui est en son pouvoir pour persuader ceux qu'il va rançonner si durement que la sécurité de l'Empire est menacée et pour établir une analogie entre les temps belliqueux de 1813 et la période actuelle.

En fêtant bruyamment le centenaire de la guerre de l'Indépendance, on veut convaincre le peuple de la nécessité du sacrifice et lui rappeler que la France est, aujourd'hui comme il y a cent ans, l'ennemi héréditaire.

Si nous constatons que le Gouvernement allemand s'efforce d'obtenir que cette énorme taxe ne soit pas acquittée en plusieurs échéances; et si, comme le disent certains journaux, le paiement intégral devrait être réalisé avant le 1er juillet 1914, il y aurait là pour nous une indication redoutable, car rien ne saurait expliquer une telle hâte des autorités militaires à posséder un trésor de guerre liquide de 1 milliard dans leur caisse.

En ce qui concerne la couverture des dépenses permanentes qui résulteront de l'application des lois de 1912 et 1913, rien n'a encore été dit. Une nouvelle législation sera évidemment nécessaire pour procurer les ressources annuelles.

Je conclus : en Allemagne l'exécution d'une réforme militaire suit toujours de très près la décision prise de l'accomplir. Toutes les dispositions nouvelles prévues par la loi du quinquennat de 1911 et par la loi de 1912 sont déjà mises en vigueur. Il est fort possible qu'une partie du matériel dont la nouvelle loi va autoriser l'achat soit en cours de fabrication. Les secrets militaires sont si bien gardés ici qu'il est extrêmement difficile de suivre les mouvements du personnel et du matériel.

Avec 700.000 hommes sous les armes (sans compter les réservistes fort nombreux qui sont actuellement en instruction), une organisation militaire parfaite et une opinion publique qui se laisse dominer par les appels belliqueux de la Ligue militaire et de la Ligue navale, le peuple allemand est à cette heure un voisin bien dangereux.

Si le service de trois ans est adopté et immédiatement appliqué en France, les conditions seront moins inégales l'an prochain. Les effectifs allemands seront encore sensiblement plus considérables que les nôtres, mais l'appel de tout le contingent disponible ne permettra plus la sélection et amènera dans les rangs de l'armée allemande des élé-

ments de second ordre et même des unités peu désirables. La valeur morale de l'armée active y perdra.

Les Allemands ont voulu rompre l'équilibre des deux camps qui divisent l'Europe par un grand effort suprême, au delà duquel ils ne peuvent plus grand'chose.

Ils n'avaient pas cru la France capable d'un grand sacrifice. L'adoption du service de trois ans chez nous déjouera leurs calculs.

FARAMOND.

N° 2

M. Étienne, Ministre de la Guerre, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 2 avril 1913.

Je viens de recevoir d'une source sûre communication d'un rapport officiel et secret sur le renforcement de l'armée allemande; il se divise en deux parties : une première de généralités, et une seconde, d'ordre technique, précisant dans le plus grand détail, arme par arme, les mesures à prendre; ce qui concerne l'emploi des automobiles et l'utilisation de l'aéronautique est particulièrement frappant.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la première partie de ce document, qui me paraît devoir retenir votre attention.

ÉTIENNE.

ANNEXE

Note sur le renforcement de l'armée allemande.

Berlin, le 19 mars 1913.

I — GÉNÉRALITÉS SUR LES NOUVELLES LOIS MILITAIRES

L'augmentation a eu lieu en trois étapes :

1° La conférence d'Algésiras a enlevé les derniers doutes sur l'existence d'une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie. Nous avons vu, d'autre part, que l'Autriche-Hongrie était obligée d'immobiliser des forces contre la

Serbie et l'Italie; enfin, notre flotte n'était pas, à ce moment-là, assez forte. A la fin du conflit, on s'occupa donc en première ligne de renforcer la défense de nos côtes, d'augmenter notre force navale. Contre l'intention anglaise d'envoyer un corps d'expédition de 100.000 hommes sur le continent, on devait répondre par une meilleure formation des réserves qui devaient être employées, d'après les circonstances, au service sur les côtes, dans les forteresses et dans les sièges. Il était clair déjà à cette époque qu'il serait indispensable de faire un grand effort;

2° Les Français ayant violé les conventions marocaines, amenèrent l'incident d'Agadir. A cette époque, les progrès de l'armée française, le relèvement moral de la nation, l'avance technique prise dans le domaine de l'aviation et dans celui des mitrailleuses, rendaient une attaque contre les Français moins facile que dans la période précédente. De plus, il fallait s'attendre à une attaque de la flotte anglaise. Cette situation difficile ouvrit les yeux sur la nécessité d'une augmentation de l'armée. Cette augmentation fut, dès cette époque, considérée comme un minimum;

3° La guerre des Balkans aurait pu nous entraîner à la guerre pour soutenir notre allié. La nouvelle situation au sud de l'Autriche-Hongrie diminuait la valeur de l'aide que cet allié pouvait nous apporter. D'autre part, la France s'était renforcée par une nouvelle loi des cadres; il fallait donc avancer les dates d'exécution prévues pour la nouvelle loi militaire.

On prépare l'opinion à un renforcement nouveau de l'armée active, qui assurerait à l'Allemagne une paix honorable, et la possibilité de garantir comme il convient son influence dans les affaires du monde. La nouvelle loi militaire et le complément qui doit la suivre permettront presque complètement de répondre à ce but.

Ni les ridicules criailleries de revanche des chauvinistes français, ni les grincements de dents des Anglais, ni les gestes désordonnés des Slaves ne nous détourneront de notre but qui est de fortifier et d'étendre le *Deutschthum* (puissance germanique) dans le monde entier.

Les Français peuvent armer tant qu'ils voudront; ils ne peuvent, du jour au lendemain, augmenter leur population. L'emploi d'une armée noire sur les théâtres d'opérations européens restera pour longtemps un rêve, du reste dépourvu de beauté.

II — But et devoirs de notre politique nationale, de notre armée et de nos organes spéciaux au service de l'armée

Notre nouvelle loi militaire n'est qu'une extension de l'œuvre d'éducation militaire du peuple allemand. Nos ancêtres de 1813 ont fait de plus gros sacrifices. C'est notre devoir sacré d'aiguiser l'épée que l'on nous a mise en main, et de la tenir prête pour nous défendre comme pour porter des coups à notre ennemi. *Il faut faire pénétrer dans le peuple l'idée que nos armements sont une réponse aux armements et à la politique française.* Il faut l'habituer à penser qu'une guerre offensive de notre part est une nécessité pour combattre les provocations de l'adversaire. Il faudra agir avec prudence pour n'éveiller aucun soupçon, et éviter les crises qui pourraient nuire à notre vie économique. Il faut mener les affaires de telle façon que sous la pesante impression d'armements puissants, de sacrifices considérables et d'une situation politique tendue, un déchaînement (*Losschlagen*) soit considéré comme une délivrance, parce qu'après lui viendraient des décades de paix et de prospérité comme après 1870. Il faut préparer la guerre au point de vue financier; il y a beaucoup à faire de ce côté-là. Il ne faut pas éveiller la méfiance de nos financiers; mais bien des choses cependant ne pourront être cachées.

Il n'y aurait pas à s'inquiéter du sort de nos colonies. Le résultat final en Europe le réglera pour elles. Par contre, il faudra susciter des troubles dans le Nord de l'Afrique et en Russie. C'est un moyen d'absorber des forces de l'adversaire. Il est donc absolument nécessaire que nous nous mettions en relations, par des organes bien choisis, avec des gens influents en Égypte, à Tunis, à Alger et au Maroc, pour préparer les mesures nécessaires en cas de guerre européenne. Bien entendu, en cas de guerre, on reconnaîtrait ouvertement ces alliés secrets, et on leur assurerait, à la conclusion de la paix, la conservation des avantages conquis. On peut réaliser ces desiderata. Un premier essai, qui a été fait il y a quelques années, nous avait procuré le contact voulu. Malheureusement, on n'a pas consolidé suffisamment les relations obtenues. Bon gré mal gré, il faudra en venir à des préparatifs de ce genre, pour mener rapidement à sa fin une campagne.

Les soulèvements provoqués en temps de guerre par des agents politiques demandent à être soigneusement préparés, et par des moyens matériels. Ils doivent éclater simultanément avec la destruction des moyens de communication; ils doivent avoir une tête dirigeante que l'on peut trouver dans des chefs influents, religieux ou politiques. L'école égyptienne y est particulièrement apte, elle relie de plus en plus entre eux les intellectuels du monde musulman.

Quoi qu'il en soit, nous devons être forts pour pouvoir anéantir d'un puissant élan nos ennemis de l'Est et de l'Ouest. Mais dans la prochaine guerre européenne, il faudra aussi que les petits États soient contraints à nous suivre, ou soient domptés. Dans certaines conditions, leurs armées et leurs places fortes peuvent être rapidement vaincues ou neutralisées, ce qui pourrait être vraisemblablement le cas pour la Belgique et la Hollande, afin d'interdire à notre ennemi de l'Ouest un territoire qui pourrait lui servir de base d'opération dans notre flanc. Au nord, nous n'avons à craindre aucune menace du Danemark ou des États scandinaves, d'autant plus que dans tous les cas, nous pourvoirons à la concentration d'une forte armée du Nord, capable de répondre à toute mauvaise intention de ce côté. Au cas le plus défavorable, le Danemark pourrait être forcé par l'Angleterre à abandonner sa neutralité; mais à ce moment, la décision serait déjà intervenue sur terre et sur mer. Notre armée du Nord, dont les forces pourraient être notablement augmentées par les formations hollandaises, répondrait par une défensive extrêmement active à toute offensive de ce côté.

Au sud, la Suisse forme un boulevard extrêmement solide, et nous pouvons compter qu'elle défendra énergiquement sa neutralité contre la France, protégeant ainsi notre flanc.

Comme on l'a dit plus haut, on ne peut considérer de même la situation vis-à-vis des petits États de notre frontière nord-ouest. Là, ce sera pour nous une question vitale, et le but vers lequel il faudra tendre, c'est de prendre l'offensive avec une grande supériorité dès les premiers jours. Pour cela, il faudra concentrer une grande armée, suivie de fortes formations de landwehr, qui détermineront les armées des petits États à nous suivre, ou tout au moins à rester inactives sur le théâtre de la guerre, et qui les écraseraient en cas de résistance armée. Si l'on pouvait décider ces États à organiser leur système fortifié de telle

façon qu'il constitue une protection efficace de notre flanc, on pourrait renoncer à l'invasion projetée. Mais, pour cela, il faudrait aussi, particulièrement en Belgique, qu'on réformât l'armée, pour qu'elle offrît des garanties sérieuses de résistance efficace. Si, au contraire, son organisation défensive était établie contre nous, ce qui donnerait des avantages évidents à notre adversaire de l'ouest, nous ne pourrions, en aucune façon, offrir à la Belgique une garantie de la sécurité de sa neutralité. Un vaste champ est donc ouvert à notre diplomatie pour travailler, dans ce pays, dans le sens de nos intérêts.

Les dispositions arrêtées dans ce sens permettent d'espérer que l'offensive peut être prise aussitôt après la concentration complète de l'armée du Bas-Rhin. Un ultimatum à brève échéance, que doit suivre immédiatement l'invasion, permettra de justifier suffisamment notre action au point de vue du droit des gens.

Tels sont les devoirs qui incombent à notre armée, et qui exigent un effectif élevé. Si l'ennemi nous attaque, ou si nous voulons le dompter, nous ferons comme nos frères d'il y a cent ans; l'aigle provoqué prendra son vol, saisira l'ennemi dans ses serres acérées, et le rendra inoffensif. Nous nous souviendrons alors que les provinces de l'ancien Empire allemand : comté de Bourgogne et une belle part de la Lorraine, sont encore aux mains des Francs; que des milliers de frères allemands des provinces baltiques gémissent sous le joug slave. C'est une question nationale de rendre à l'Allemagne ce qu'elle a autrefois possédé.

N° 3

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 6 mai 1913.

Je parlais ce soir avec le secrétaire d'État de la Conférence des ambassadeurs et des résultats obtenus à la séance d'hier à Londres. La crise dont l'Europe était menacée est, à ses yeux, écartée, mais seulement pour quelque temps : « Il semble, me disait M. de Jagow, que nous marchons dans un pays de montagnes. Nous venons de passer un

col difficile et nous voyons d'autres hauteurs se dresser devant nous. » — « Celle que nous venons de surmonter, lui répondis-je, était peut-être la plus dure à passer. »

La crise que nous venons de traverser a été très sérieuse. Ici, on a considéré le danger de guerre comme imminent. J'ai eu la preuve des préoccupations de l'Allemagne par un certain nombre de faits qu'il importe que Votre Excellence connaisse.

J'ai reçu hier la visite d'un de mes collègues avec qui j'entretiens des relations particulières et cordiales. Lors de la visite qu'il a faite à M. de Jagow, celui-ci lui a demandé, à titre confidentiel, quelle était exactement la situation de la Russie en Extrême-Orient et si cette puissance a, en ce moment, quelque chose à redouter de ce côté qui y puisse retenir ses forces. L'ambassadeur lui répondit qu'il ne voyait rien, absolument rien, qui pût être une cause de préoccupation pour le Gouvernement russe et que celui-ci avait les mains libres en Europe.

Je disais plus haut que le danger d'une guerre avait été envisagé ici comme très proche. Aussi ne s'est-on pas contenté de tâter le terrain en Extrême-Orient, on s'est préparé ici même.

La mobilisation de l'armée allemande ne se borne pas à l'appel des réservistes à la caserne. Il y a, en Allemagne, une mesure préparatoire qui n'existe pas chez nous et qui consiste à prévenir les officiers et les hommes de la réserve de se tenir prêts pour l'appel, afin qu'ils puissent prendre les arrangements qui leur sont nécessaires. C'est un « garde à vous » général, et il faut l'incroyable esprit de soumission, de discipline et de secret qui existe en ce pays, pour qu'une pareille disposition puisse exister. Si un pareil avertissement était donné en France, le pays frémirait tout entier, et la presse le dirait le lendemain.

Cet avertissement a été lancé, en 1911, au cours des négociations que je poursuivais sur le Maroc.

Or, il a été lancé de nouveau, il y a une dizaine de jours, c'est-à-dire au moment de la tension austro-albanaise. Je le sais, et le tiens de plusieurs sources différentes, notamment d'officiers de réserve qui l'ont dit à des amis dans la plus stricte intimité. Ces messieurs ont pris les mesures nécessaires pour assurer à leur famille, en coffre-fort, les moyens de vivre pendant un an. On a même dit que c'était pour cette même raison que le Kronprinz, qui devait faire le voyage d'essai de l'*Imperator*, ne s'est pas embarqué.

La décision qui a fait prendre cette mesure préparatoire à la mobilisation répond aux idées du grand État-major général. Sur ce point, j'ai été mis au courant d'une conversation tenue dans un milieu allemand par le général de Moltke, qui est considéré ici comme l'officier le plus distingué de l'armée allemande.

La pensée de l'État-major général est d'agir par surprise. « Il faut laisser de côté, a dit le général de Moltke, les lieux communs sur la responsabilité de l'agresseur. Lorsque la guerre est devenue nécessaire, il faut la faire en mettant toutes les chances de son côté. Le succès seul la justifie. L'Allemagne ne peut ni ne doit laisser à la Russie le temps de mobiliser; car elle serait obligée de maintenir sur sa frontière est une force telle qu'elle se trouverait en situation d'égalité, sinon d'infériorité, avec la France. Donc, a ajouté le général, il faut prévenir notre principal adversaire dès qu'il y aura neuf chances sur dix d'avoir la guerre, et la commencer sans attendre pour écraser brutalement toute résistance. »

Voilà exactement l'état d'âme des milieux militaires, qui répond à l'état d'âme des milieux politiques, ceux-ci ne considérant pas la Russie, au contraire de nous, comme un ennemi nécessaire.

Voilà ce qu'on pensait et disait entre soi il y a quinze jours.

Il faut retenir de cette aventure la leçon que renferment les faits que j'ai présentés plus haut : ces gens-ci ne craignent pas la guerre, ils en acceptent pleinement la possibilité, et ils ont pris leurs mesures en conséquence. *Ils veulent être toujours prêts.*

Comme je le disais, cela exige des conditions de secret et de discipline et une volonté persévérante : l'enthousiasme ne suffit pas à tout. Cette leçon peut être utile à méditer dans le moment où le Gouvernement de la République demande au Parlement les moyens de fortifier le pays.

Jules Cambon.

N° 4

M. Allizé, Ministre de la République en Bavière, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Munich, le 10 juillet 1913.

Au point de vue politique, on se demande à quoi serviront les nouveaux armements. Reconnaissant que personne ne menace l'Allemagne, on considère que la diplomatie allemande disposait déjà de forces assez considérables et d'alliances assez puissantes pour défendre avec succès les intérêts allemands. Comme je le relevais déjà au lendemain de l'accord marocain de 1911, on estime que la Chancellerie impériale sera aussi incapable dans l'avenir que dans le passé d'adopter une politique extérieure active et de remporter, tout au moins sur ce terrain, des succès qui justifieraient les sacrifices que la nation s'impose.

Cet état d'esprit est d'autant plus inquiétant que le Gouvernement impérial se trouverait actuellement soutenu par l'opinion publique dans toute entreprise où il s'engagerait vigoureusement, même aux risques d'un conflit. L'état de guerre, auquel tous les événements d'Orient habituent les esprits depuis deux ans, apparaît non plus comme une catastrophe lointaine, mais comme une solution aux difficultés politiques et économiques qui n'iront qu'en s'aggravant.

Puisse l'exemple de la Bulgarie exercer en Allemagne une influence salutaire. Comme me le disait naguère le Prince-Régent : « Le sort des armes est toujours incertain; toute guerre est une aventure, et bien fou est celui qui la court se croyant assuré de la victoire. »

ALLIZÉ.

N° 5

Note à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères

(sur l'opinion publique en Allemagne, d'après les rapports des agents diplomatiques et consulaires).

Paris, le 30 juillet 1913.

Des observations que nos agents en Allemagne ont pu recueillir auprès de personnes en mesure de pénétrer dans les milieux les plus divers, l'on peut tirer cette conclusion que deux sentiments dominent et irritent les esprits :

1° Le traité du 4 novembre 1911 serait, pour l'Allemagne, un déboire;

2° La France — une France nouvelle — insoupçonnée jusqu'à l'été de 1911 — serait *belliqueuse*. Elle voudrait la guerre.

Députés de tous les partis du Reichstag, depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes, et représentant les contrées les plus différentes de l'Allemagne, universitaires de Berlin, de Halle, d'Iéna et de Marbourg, étudiants, instituteurs, employés de commerce, commis de banque, banquiers, artisans, commerçants, industriels, médecins, avocats, rédacteurs de journaux démocrates et de journaux socialistes, publicistes juifs, membres des syndicats ouvriers, pasteurs et boutiquiers de la Marche de Brandebourg, hobereaux de Poméranie et cordonniers de Stettin fêtant le 505e anniversaire de leur association, châtelains, fonctionnaires, curés et gros cultivateurs de Westphalie sont unanimes sur ces deux points sans nuances notables, selon les milieux et les partis. Voici la synthèse de toutes ces opinions :

Le traité du 4 novembre est une défaite diplomatique, une preuve de l'incapacité de la diplomatie allemande et de l'incurie du Gouvernement, si souvent dénoncées, la preuve que l'avenir de l'Empire n'est pas assuré sans un nouveau Bismarck, une humiliation nationale, une déconsidération européenne, une atteinte au prestige allemand, d'autant plus grave que, jusqu'en 1911, la suprématie militaire de l'Allemagne était incontestée et que l'anarchie française, l'impuissance de la République étaient une sorte de dogme allemand.

En juillet 1911, le « coup d'Agadir » posa vraiment, pour la première fois, la question marocaine comme une question nationale, important à la vie et à l'expansion de l'Empire. Les révélations et procès de presse qui suivirent ont suffisamment démontré comment la campagne avait été organisée, quelles convoitises pangermaniques elle avait allumées et quelles rancunes elle a laissées. Si l'Empereur est discuté, le chancelier impopulaire, M. de Kiderlen, fut l'homme le plus haï de l'Allemagne, l'hiver dernier. Cependant il commence à n'être plus que déconsidéré, car il laisse entendre qu'il prendra sa revanche (1).

Donc, pendant l'été de 1911, l'opinion publique allemande se cabra en face de l'opinion française pour le Maroc. Et l'attitude de la France, son calme tranquille, son unité morale refaite, sa résolution de faire valoir son droit jusqu'au bout, le fait qu'elle a l'insolence de n'avoir pas peur de la guerre, sont le plus constant, le plus grave sujet d'inquiétude et de mauvaise humeur de l'opinion publique allemande.

Pourquoi donc l'Allemagne n'a-t-elle pas fait la guerre pendant l'été de 1911, puisque l'opinion publique, encore que moins unanime et résolue que l'opinion française, y était cependant favorable? Outre la volonté pacifique de l'Empereur et du chancelier, on fait valoir dans les milieux compétents des raisons militaires et financières.

Mais ces événements de 1911 ont causé une profonde désillusion en Allemagne. Une France nouvelle, unie, résolue, décidée à ne plus se laisser intimider, est sortie du suaire dans lequel on la contemplait s'ensevelissant depuis dix ans. Avec une surprise mêlée d'irritation, l'opinion publique allemande a découvert, de décembre à mai, à travers la presse de tous les partis qui reprochaient au Gouvernement impérial son incapacité, sa lâcheté : que la vaincue de 1870 n'avait cessé depuis de guerroyer, de

---

(1) Une dépêche de l'*Agence Wolff*, de Berlin, 4 janvier 1915, a argué de faux le *Livre Jaune* parce que Kiderlen, cité dans ce passage comme vivant, était déjà mort depuis plusieurs mois à la date du 30 juillet 1913 que porte la présente pièce. Mais, comme l'indique le titre même de cette pièce, il n'y a ici qu'une inadvertance de rédaction, la note présentée à M. Pichon en 1913 n'étant que le résumé, sans doute établi à Paris même, de rapports antérieurs des agents diplomatiques et consulaires en Allemagne. (*Note des Éditeurs.*)

promener en Asie et en Afrique son drapeau et le prestige de ses armes, de conquérir de vastes territoires; que l'Allemagne avait vécu d'héroïsme honoraire, que la Turquie est le seul pays où elle ait fait, sous le règne de Guillaume II, des conquêtes morales, bien compromises maintenant par la honte de la solution marocaine. Chaque fois que la France faisait une conquête coloniale, on consolait cette même opinion en disant : « Oui, mais cela n'empêche pas la décadence, l'anarchie, la décomposition de la France à l'intérieur. »

On se trompait, et on trompait l'opinion.

Étant donnés ces sentiments de l'opinion publique allemande, qui tient la France pour belliqueuse, que peut-on augurer de l'avenir au point de vue d'une guerre possible et prochaine?

L'opinion publique allemande est divisée, sur la question de l'éventualité d'une guerre possible et prochaine, en deux courants.

Il y a dans le pays des forces de paix, mais inorganiques et sans chefs populaires. Elles considèrent que la guerre serait un malheur social pour l'Allemagne, que l'orgueil de caste, la domination prussienne et les fabricants de canons et de plaques de cuirassés en tireraient le meilleur bénéfice, que la guerre profiterait surtout à l'Angleterre.

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

La masse profonde des ouvriers, des artisans et des paysans qui sont pacifiques d'instinct.

La noblesse dégagée des intérêts de carrière militaire et engagée dans les affaires industrielles — tels les grands seigneurs de Silésie et quelques autres personnalités très influentes à la cour — et assez éclairée pour se rendre compte des conséquences politiques et sociales désastreuses d'une guerre, même victorieuse.

Un grand nombre d'industriels, de commerçants et de financiers de moyenne importance, dont la guerre, même victorieuse, amènerait la banqueroute, parce que leurs entreprises vivent de crédit et sont surtout commanditées par des capitaux étrangers.

Les Polonais, les Alsaciens-Lorrains, les habitants du Schleswig-Holstein conquis, mais non assimilés, et en hostilité sourde contre la politique prussienne, soit environ 7 millions d'Allemands annexés.

Enfin, les gouvernements et les classes dirigeantes des grands États du Sud, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et

le grand-duché de Bade, sont partagés entre ce double sentiment : une guerre malheureuse compromettrait la Confédération, dont ils ont tiré de grands avantages économiques; une guerre victorieuse ne profiterait qu'à la Prusse et à la prussianisation, contre laquelle ils défendent avec peine leur indépendance politique et leur autonomie administrative.

Ces éléments préfèrent, par raison ou par instinct, la paix à la guerre; mais ce ne sont que des forces politiques de contrepoids, dont le crédit sur l'opinion est limité, ou des forces sociales de silence, passives et sans défense contre la contagion d'une poussée belliqueuse.

Un exemple éclairera cette idée : les 110 députés socialistes sont des partisans de la paix. Ils ne sauraient empêcher la guerre, car elle ne dépend pas d'un vote du Reichstag, et, en présence de cette éventualité, le gros de leurs troupes ferait chorus dans la colère et dans l'enthousiasme avec le reste du pays.

Il faut noter enfin que ces partisans de la paix dans la masse croient à la guerre, parce qu'ils ne voient pas de solution à la situation actuelle. Dans certains contrats, notamment dans les contrats d'éditeurs, on a introduit la clause de résiliation en cas de guerre. Ils espèrent cependant que la volonté de l'Empereur, d'une part, et les difficultés de la France au Maroc, d'autre part, sont pour quelque temps des garanties de paix. Quoi qu'il en soit, leur pessimisme laisse libre jeu aux partisans de la guerre.

On parle quelquefois de parti militaire allemand. L'expression est inexacte, même pour dire que l'Allemagne est le pays de la suprématie du pouvoir militaire, comme on dit que la France est le pays de la suprématie du pouvoir civil. Il y a un état d'esprit plus digne d'attention que ce fait historique, parce qu'il constitue un danger plus évident et plus prochain. Il y a un parti de la guerre, avec des chefs, des troupes, une presse convaincue ou payée pour fabriquer l'opinion, des moyens variés et redoutables pour intimider le Gouvernement. Il agit sur le pays avec des idées claires, des sentiments ardents, une volonté frémissante et tendue.

Les partisans de la guerre se divisent en plusieurs catégories; chacun tire de sa caste, de sa classe, de sa formation intellectuelle et morale, de ses intérêts, de ses rancunes, des raisons particulières qui créent un état d'esprit général et accroissent la force et la rapidité du courant belliqueux.

Les uns veulent la guerre parce qu'elle est *inévitable* étant données les circonstances actuelles. Et pour l'Allemagne, il vaut mieux plus tôt que plus tard.

D'autres la considèrent comme nécessaire pour des raisons économiques tirées de la surpopulation, de la surproduction, du besoin de marchés et de débouchés; ou pour des raisons sociales : la diversion à l'extérieur peut seule empêcher ou retarder la montée vers le pouvoir des masses démocratiques et socialistes.

D'autres, insuffisamment rassurés sur l'avenir de l'Empire, et croyant que le temps travaille pour la France, pensent qu'il faut précipiter l'événement. Il n'est pas rare de rencontrer, à la traverse des conversations ou des brochures patriotiques, le sentiment obscur, mais profond, qu'une Allemagne libre et une France ressuscitée sont deux faits historiques incompatibles.

D'autres sont belliqueux par « Bismarckisme », si l'on peut ainsi dire. Ils se sentent humiliés d'avoir à discuter avec des Français, à parler droit, raison, dans des négociations ou des conférences où ils n'ont pas facilement eu toujours raison, alors qu'ils ont la force plus décisive. Ils tirent d'un passé récent un orgueil sans cesse alimenté par des souvenirs vécus, par la tradition orale et par les livres, et blessé par les événements de ces dernières années. Le dépit irrité caractérise l'esprit d'association des « Wehrvereine » et autres groupements de la jeune Allemagne.

D'autres veulent la guerre par haine mystique de la France révolutionnaire. D'autres, enfin, par rancune. Ce sont ces derniers qui amassent les prétextes.

Dans la réalité, ces sentiments se concrétisent ainsi : les hobereaux, représentés au Reichstag par le parti conservateur, veulent éluder à tout prix l'impôt sur les successions, inévitable si la paix se prolonge. Le Reichstag, dans la dernière séance de la session qui vient de se clore, en a voté le principe. C'est une atteinte grave aux intérêts et aux privilèges de la noblesse terrienne. D'autre part, cette noblesse est une aristocratie militaire, et il est instructif de comparer l'annuaire de l'armée avec l'annuaire de la noblesse. La guerre seule peut faire durer son prestige et servir ses intérêts familiaux. Dans la discussion de la loi militaire, un orateur du parti a fait valoir en faveur du vote la nécessité de l'avancement des officiers. Enfin, cette classe sociale, qui forme une hiérarchie dont le roi de Prusse

est le couronnement suprême, constate avec terreur la démocratisation de l'Allemagne et la force grandissante du parti socialiste et considère que ses jours sont comptés. Non seulement ses intérêts matériels sont menacés par un formidable mouvement hostile au protectionnisme agraire, mais encore sa représentation politique diminue à chaque législature. Dans le Reichstag de 1878, il y avait 162 membres (sur 397) appartenant à la noblesse; dans celui de 1898, 83; dans le Reichstag de 1912, 57. Sur ce dernier nombre, 27 seulement siègent à droite, 14 au centre, 7 à gauche, un sur les bancs socialistes.

La grande bourgeoisie, représentée par le parti national libéral, parti des satisfaits, n'a pas les mêmes raisons que les hobereaux de vouloir la guerre. Elle est belliqueuse cependant, sauf exceptions. Elle a ses raisons d'ordre social.

La grande bourgeoisie n'est pas moins affligée que la noblesse de la démocratisation de l'Allemagne. En 1871, elle avait 125 représentants au Reichstag; 155 en 1874; 99 en 1887; en 1912, *45*. Elle n'oublie pas qu'ils jouèrent le grand rôle parlementaire au lendemain de la guerre en servant les desseins de Bismarck contre les hobereaux. Aujourd'hui, mal assise entre des instincts conservateurs et des idées libérales, elle demande à la guerre des solutions que ne trouvent pas ses représentants incapables et pitoyables. En outre, les industriels doctrinaires professent que les difficultés qu'ils ont avec leurs ouvriers ont leurs origines en France, foyer révolutionnaire des idées d'émancipation — sans la France, l'industrie serait tranquille.

Enfin, fabricants de canons et de plaques d'acier, grands marchands qui demandent de plus grands marchés, banquiers qui spéculent sur l'âge d'or et la prochaine indemnité de guerre, pensent que la guerre serait une bonne affaire.

Parmi les « Bismarckiens », il faut compter les fonctionnaires de toutes carrières, représentés assez exactement au Reichstag par les conservateurs libres ou parti d'Empire, parti des retraités dont les idées fougueuses se déversent dans la *Post*. Ils font école et souche dans les groupements de jeunes gens dont l'esprit a été préparé et tendu par l'école ou l'université.

L'université, exception faite pour quelques esprits distingués, développe une idéologie guerrière. Les économistes démontrent à coups de statistiques la nécessité pour

l'Allemagne d'avoir un empire colonial et commercial qui réponde au rendement industriel de l'Empire. Il y a des sociologues fanatiques qui vont plus loin. « La paix armée, disent-ils, est un écrasant fardeau pour les nations, elle empêche l'amélioration du sort des masses et favorise la poussée socialiste. La France, en s'obstinant à vouloir la revanche, s'oppose au désarmement. Il faut une fois pour toutes la réduire à l'impuissance pour un siècle, c'est la meilleure et la plus rapide façon de résoudre la question sociale. »

Historiens, philosophes, publicistes politiques et autres apologistes de la « deutsche Kultur » veulent imposer au monde une manière de sentir et de penser qui soit spécifiquement allemande. Ils veulent conquérir la suprématie intellectuelle qui, de l'avis des esprits lucides, reste à la France. C'est à cette source que s'alimente la phraséologie des pangermanistes comme aussi les sentiments et les contingents des « Kriegesvereine », des « Wehrvereine » et autres associations de ce genre, trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Il convient de noter seulement que le mécontentement causé par le traité du 4 novembre a considérablement accru le nombre des membres des sociétés coloniales.

Il y a enfin les partisans de la guerre par rancune, par ressentiment. Ce sont les plus dangereux. Ils se recrutent surtout parmi les diplomates. Les diplomates allemands ont très mauvaise presse dans l'opinion publique. Les plus acharnés sont ceux qui, depuis 1905, ont été mêlés aux négociations entre la France et l'Allemagne; ils accumulent et additionnent les griefs contre nous, et un jour, ils présenteront des comptes dans la presse belliqueuse. On a l'impression que c'est surtout au Maroc qu'ils les chercheront, bien qu'un incident soit toujours possible sur tous les points du globe où la France et l'Allemagne sont en contact.

Il leur faut une revanche, car ils se plaignent d'avoir été dupés. Pendant la discussion de la loi militaire, un de ces diplomates belliqueux déclarait : « L'Allemagne ne pourra causer sérieusement avec la France que quand elle aura tous ses hommes valides sous les armes. »

Comment s'engagera cette conversation? C'est une opinion assez répandue, même dans les milieux pangermanistes, que l'Allemagne ne déclarerait pas la guerre, étant donné le système d'alliances défensives et les dispositions de l'Empereur. Mais quand le moment sera venu, il devra,

par tous les moyens, contraindre la France à l'attaquer. On l'offensera, s'il le faut. C'est la tradition prussienne.

Faut-il donc tenir la guerre pour fatale?

Il est peu probable que l'Allemagne ose risquer l'aventure, si la France peut faire aux yeux de l'opinion la preuve décisive que l'entente cordiale et l'alliance russe ne sont pas seulement des fictions diplomatiques, mais des réalités qui existent et qui joueront. La flotte anglaise inspire une salutaire terreur. Mais on sait bien que la victoire sur mer laissera tout en suspens, que c'est sur terre que se régleront les comptes décisifs.

Quant à la Russie, si elle a dans l'opinion un poids plus considérable qu'il y a trois ou quatre ans, dans les milieux politiques et militaires, on ne croit pas que son concours soit assez rapide et énergique pour être efficace.

Les esprits s'habituent ainsi à considérer la prochaine guerre comme un duel entre la France et l'Allemagne.

N° 6

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République Française à Berlin, à M. Stéphen Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 22 novembre 1913.

Je tiens d'une source absolument sûre la relation d'une conversation que l'Empereur aurait eue avec le roi des Belges, en présence du chef d'État-major général de Moltke, il y a une quinzaine de jours, conversation qui aurait, paraît-il, vivement frappé le roi Albert; je ne suis nullement surpris de son impression, qui répond à celle que moi-même je ressens depuis quelque temps : l'hostilité contre nous s'accentue et l'Empereur a cessé d'être partisan de la paix.

L'interlocuteur de l'empereur d'Allemagne pensait jusqu'ici, comme tout le monde, que Guillaume II, dont l'influence personnelle s'était exercée dans bien des circonstances critiques au profit du maintien de la paix, était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cette fois, il l'aurait trouvé complètement changé : l'empereur d'Allemagne n'est plus à ses yeux le champion de la paix contre

les tendances belliqueuses de certains partis allemands. Guillaume II en est venu à penser que la guerre avec la France est inévitable et qu'il faudra en venir là un jour ou l'autre. Il croit naturellement à la supériorité écrasante de l'armée allemande et à son succès certain.

Le général de Moltke parla exactement comme son souverain. Lui aussi, il déclara la guerre nécessaire et inévitable, mais il se montra plus assuré encore du succès, « car, dit-il au Roi, cette fois, il faut en finir, et Votre Majesté ne peut se douter de l'enthousiasme irrésistible qui, ce jour-là, entraînera le peuple allemand tout entier ».

Le roi des Belges protesta que c'était travestir les intentions du Gouvernement français que les traduire de la sorte et se laisser abuser sur les sentiments de la nation française par les manifestations de quelques esprits exaltés ou d'intrigants sans conscience.

L'Empereur et son chef d'état-major n'en persistèrent pas moins dans leur manière de voir.

Au cours de cette conversation l'Empereur était, du reste, apparu surmené et irritable. A mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, les sentiments rétrogrades de la cour, et surtout l'impatience des militaires, prennent plus d'empire sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de la popularité acquise par son fils, qui flatte les passions des pangermanistes et ne trouve pas la situation de l'Empire dans le monde égale à sa puissance. Peut-être aussi la réplique de la France à la dernière augmentation de l'armée allemande, dont l'objet était d'établir sans conteste la supériorité germanique, est-elle pour quelque chose dans ces amertumes, car, quoi qu'on dise, on sent qu'on ne peut guère aller plus loin.

On peut se demander ce qu'il y a au fond de cette conversation. L'Empereur et son chef d'état-major général ont pu avoir pour objectif d'impressionner le roi des Belges et de le disposer à ne point opposer de résistance au cas où un conflit avec nous se produirait. Peut-être aussi voudrait-on la Belgique moins hostile à certaines ambitions qui se manifestent ici à propos du Congo belge, mais cette dernière hypothèse ne me paraît pas concorder avec l'intervention du général de Moltke.

Au reste, l'empereur Guillaume est moins maître de ces impatiences qu'on ne le croit communément. Je l'ai vu plus d'une fois laisser échapper le fond de sa pensée. Quel

qu'ait été son objectif dans la conversation qui m'a été rapportée, la confidence n'en a pas moins le caractère le plus grave. Elle correspond à la précarité de la situation générale et à l'état d'une certaine partie de l'opinion en France et en Allemagne.

S'il m'était permis de conclure, je dirais qu'il est bon de tenir compte de ce fait nouveau que l'Empereur se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois, et que, pour lui emprunter une locution qu'il aime à employer, nous devons tenir notre poudre sèche.

Jules Cambon.

CHAPITRE II

PRÉLIMINAIRES

DE LA MORT DE L'ARCHIDUC HÉRITIER
(28 juin 1914)

A LA REMISE DE LA NOTE AUTRICHIENNE A LA SERBIE
(23 juillet 1914)

N° 7

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 28 juin 1914.

La nouvelle vient de parvenir à Vienne que l'archiduc héritier d'Autriche et sa femme ont été assassinés aujourd'hui à Serajevo, par un étudiant originaire de Grahovo. Quelques instants avant l'attentat auquel ils ont succombé, ils avaient échappé à l'explosion d'une bombe qui a blessé plusieurs officiers de leur suite.

L'Empereur, en ce moment à Ischl, en a été aussitôt avisé télégraphiquement.

DUMAINE.

N° 8

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2 juillet 1914.

Le crime de Serajevo suscite les plus vives rancunes dans les milieux militaires autrichiens et chez tous ceux

qui ne se résignent pas à laisser la Serbie garder dans les Balkans le rang qu'elle a conquis.

L'enquête sur les origines de l'attentat qu'on voudrait exiger du Gouvernement de Belgrade dans des conditions intolérables pour sa dignité, fournirait, à la suite d'un refus, le grief permettant de procéder à une exécution militaire.

DUMAINE.

N° 9

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 4 juillet 1914.

Le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit hier, et a répété aujourd'hui à l'ambassadeur de Russie, qu'il espérait que la Serbie donnerait satisfaction aux demandes que l'Autriche pouvait avoir à lui adresser en vue de la recherche et de la poursuite des complices du crime de Serajevo. Il a ajouté qu'il avait confiance qu'il en serait ainsi parce que la Serbie, si elle agissait autrement, aurait contre elle l'opinion de tout le monde civilisé.

Le Gouvernement allemand ne paraît donc pas partager les inquiétudes qui se manifestent dans une partie de la presse allemande au sujet d'une tension possible des rapports entre les gouvernements de Vienne et de Belgrade, ou du moins il ne veut pas en avoir l'apparence.

DE MANNEVILLE.

N° 10

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 6 juillet 1914.

Au cours d'un entretien qu'il avait tenu à avoir avec le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, M. Sazonoff a signalé

amicalement à ce diplomate l'irritation inquiétante que les attaques de la presse autrichienne contre la Serbie risquent de produire dans son pays.

Le comte Czernin ayant laissé entendre que le Gouvernement austro-hongrois serait peut-être obligé de rechercher sur le territoire serbe les instigateurs de l'attentat de Serajevo, M. Sazonoff l'interrompit : « Aucun pays plus que la Russie, a-t-il dit, n'a eu à souffrir des attentats préparés sur territoire étranger. Avons-nous jamais prétendu employer contre un pays quelconque les procédés dont vos journaux menacent la Serbie? Ne vous engagez pas dans cette voie. »

Puisse cet avertissement n'être pas perdu.

PALÉOLOGUE.

N° 11

M. d'Apchier le Maugin, Consul général de France à Budapest, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Budapest, le 11 juillet 1914.

Interpellé à la Chambre sur l'état de la question austro-serbe, M. Tisza a déclaré qu'il fallait avant toute chose attendre le résultat de l'enquête judiciaire, dont il s'est refusé pour l'instant à révéler quoi que ce soit. Et la Chambre l'a approuvé hautement. Il s'est montré tout aussi discret sur les décisions prises dans la réunion des ministres à Vienne, et n'a pas laissé deviner si on donnerait suite au projet de démarche à Belgrade dont les journaux des deux mondes ont retenti. La Chambre s'est inclinée derechef.

En ce qui concerne cette démarche, il semble qu'il y ait un mot d'ordre pour en atténuer la portée : la colère hongroise s'est comme évaporée à travers les articles virulents de la presse, unanime maintenant à déconseiller ce pas qui pourrait être dangereux. Les journaux officieux notamment voudraient que l'on substituât à ce mot de « démarche », aux apparences comminatoires, le terme qui leur paraît plus amical et plus poli de « pourparlers ». Ainsi, officiellement, pour le quart d'heure, tout est à la paix.

Tout est à la paix, dans les journaux. Mais le gros public

ici croit à la guerre et la craint. Et par ailleurs, des personnes en qui j'ai toute raison d'avoir confiance m'ont affirmé savoir que chaque jour des canons et des munitions étaient dirigés en masse vers la frontière. Vrai ou non, ce bruit m'a été rapporté de divers côtés avec des détails concordants; il indique au moins quelles sont les préoccupations générales. Le Gouvernement, soit qu'il veuille sincèrement la paix, soit qu'il *prépare un coup*, fait maintenant tout son possible pour calmer ces inquiétudes. Et c'est pourquoi le ton des journaux gouvernementaux a baissé d'une note, puis de deux, pour être à l'heure actuelle presque optimiste. Mais ils avaient eux-mêmes propagé l'alarme à plaisir. Leur optimisme de commande est actuellement sans écho, la nervosité de la Bourse, baromètre que l'on ne saurait négliger, en est une preuve certaine; les valeurs sans exception sont tombées à des cours invraisemblablement bas; la rente hongroise 4 % était cotée hier 79,95, cours qui n'a jamais été coté depuis la première émission.

D'APCHIER LE MAUGIN.

N° 12

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 15 juillet 1914.

Certains organes de la presse viennoise, discutant l'organisation militaire de la France et de la Russie, présentent ces deux pays comme hors d'état de dire leur mot dans les affaires européennes, ce qui assurerait à la monarchie dualiste, soutenue par l'Allemagne, d'appréciables facilités pour soumettre la Serbie au régime qu'il plairait de lui imposer. La *Militärische Rundschau* l'avoue sans ambage : « L'instant nous est encore favorable. Si nous ne nous décidons pas à la guerre, celle que nous devrons faire dans deux ou trois ans au plus tard s'engagera dans des circonstances beaucoup moins propices. Actuellement, c'est à nous qu'appartient l'initiative : la Russie n'est pas prête, les facteurs moraux et le bon droit sont pour nous, de même que la force.

Puisqu'un jour nous devrons accepter la lutte, provoquons-la tout de suite. Notre prestige, notre situation de grande puissance, notre honneur sont en question : plus encore, car vraisemblablement il s'agirait de notre existence, d'être ou ne pas être, ce qui réellement est aujourd'hui la grande affaire. »

En renchérissant sur elle-même, la *Neue Freie Presse* de ce jour s'en prend au comte Tisza de la modération de son second discours, où il a dit : « Nos relations avec la Serbie auraient toutefois besoin d'être clarifiées. » Ces mots provoquent son indignation. Pour elle, l'apaisement, la sécurité ne peuvent résulter que d'une *guerre au couteau* contre le panserbisme, et c'est au nom de l'humanité qu'elle réclame l'extermination de la maudite race serbe.

DUMAINE.

N° 13

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 19 juillet 1914.

Le chancelier du consulat, qui m'a remis son rapport semestriel résumant les faits divers d'ordre économique qui ont fait l'objet de ses études depuis le début de l'année, y a joint une partie d'information politique provenant d'une source sérieuse.

Je l'ai prié de rédiger brièvement les renseignements qu'il a recueillis sur la remise prochaine de la note autrichienne à la Serbie, que les journaux annoncent depuis quelques jours avec insistance.

Vous trouverez ci-joint le texte de cette note d'information, intéressante en raison de sa précision.

DUMAINE.

N° 14

Note

(Extrait d'un rapport consulaire sur la situation économique et politique en Autriche.)

Vienne, le 20 juillet 1914.

Il résulte de renseignements fournis par une personnalité particulièrement au courant des nouvelles officielles, que le Gouvernement français aurait tort de s'en rapporter aux semeurs d'optimisme : on exigera beaucoup de la Serbie, on lui imposera la dissolution de plusieurs sociétés de propagande, on la sommera de réprimer le nationalisme, de surveiller la frontière en collaboration avec des commissaires autrichiens, de faire la police des écoles au point de vue de l'esprit antiautrichien, et il est bien difficile qu'un gouvernement accepte de se faire ainsi le sergent de ville d'un gouvernement étranger. On compte avec les échappatoires par lesquelles la Serbie voudra sans doute esquiver une réponse claire et directe; c'est pourquoi on lui fixera peut-être un délai bref pour déclarer si elle accepte oui ou non. La teneur de la note et son allure impérative garantissent presque sûrement que Belgrade refusera. Alors, on opérera militairement.

Il y a ici, et pareillement à Berlin, un clan qui accepte l'idée du conflit à dimensions généralisées, en d'autres termes, la conflagration. L'idée directrice est probablement qu'il faudrait marcher avant que la Russie ait terminé ses grands perfectionnements de l'armée et des voies ferrées, et avant que la France ait mis au point son organisation militaire. Mais ici, il n'y a pas accord dans les hautes sphères : du côté du comte Berchtold et des diplomates, on voudrait tout au plus une opération localisée contre la Serbie. Mais tout doit être envisagé comme possible. On signale un fait singulier : généralement l'agence télégraphique officielle, dans ses résumés et revues de presse étrangère, ne tient compte que des journaux officieux et des organes les plus importants; elle omet toute citation, toute mention des autres. C'est une règle et une tradition. Or, depuis une dizaine de jours, l'agence officielle fournit quotidiennement à la presse d'Autriche-Hongrie une revue

complète de toute la presse serbe, en donnant une large place aux journaux les plus ignorés, les plus petits et insignifiants, qui par cela même ont un langage plus libre, plus hardi, plus agressif et souvent injurieux. Ce travail de l'agence officielle a visiblement pour but d'exciter le sentiment public et de créer une opinion favorable à la guerre. Le fait est significatif.

N° 15

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 21 juillet 1914.

Il me revient que le représentant de la Serbie à Berlin aurait fait hier une démarche à la Wilhelmstrasse pour dire que son Gouvernement était prêt à accueillir la requête de l'Autriche motivée par l'attentat de Serajevo, pourvu qu'elle ne demandât que des concours judiciaires en vue de la répression et de la prévention des attentats politiques, mais il aurait été chargé de prévenir le Gouvernement allemand qu'il serait dangereux de chercher par cette enquête à porter atteinte au prestige de la Serbie.

Confidentiellement, je puis dire également à Votre Excellence que le chargé d'affaires de Russie, à l'audience diplomatique d'aujourd'hui, a parlé de cette question à M. de Jagow. Il lui a dit qu'il supposait que le Gouvernement allemand connaissait actuellement très bien la note préparée par l'Autriche et était par suite à même de donner l'assurance que les difficultés austro-serbes seraient localisées. Le secrétaire d'État a protesté qu'il ignorait absolument le contenu de cette note et s'est exprimé de même avec moi. Je n'ai pu que m'étonner d'une déclaration aussi peu conforme à ce que les circonstances conduisent à penser.

Il m'a été assuré d'ailleurs que, dès maintenant, les avis préliminaires de mobilisation qui doivent mettre l'Allemagne dans une sorte de « garde à vous » pendant les époques de tension, ont été adressés ici aux classes qui doivent les recevoir en pareil cas. C'est là une mesure à laquelle les Allemands, étant données leurs habitudes, peuvent

110334

recourir sans s'exposer à des indiscrétions et sans émouvoir la population. Elle ne revêt pas un caractère sensationnel, et n'est pas forcément suivie de mobilisation effective ainsi que nous l'avons déjà vu, mais elle n'en est pas moins significative.

Jules CAMBON.

N° 16

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 21 juillet 1914.

J'attire spécialement votre attention sur des informations que je reçois de Berlin : l'ambassadeur de France signale l'extrême faiblesse de la Bourse de Berlin d'hier, et l'attribue aux inquiétudes que la question serbe commence à provoquer.

M. Jules Cambon a des raisons très sérieuses de croire que lorsque l'Autriche fera à Belgrade la démarche qu'elle juge nécessaire à la suite de l'attentat de Serajevo, l'Allemagne l'appuiera de son autorité, sans chercher à jouer un rôle de médiation.

BIENVENU-MARTIN.

N° 17

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 22 juillet 1914.

M. Jules Cambon ayant interrogé M. de Jagow sur la teneur de la note autrichienne à Belgrade, ce dernier lui a répondu qu'il n'en connaissait nullement le libellé; notre ambassadeur en a marqué toute sa surprise. Il constate que la baisse de la Bourse de Berlin continue et que des nouvelles pessimistes circulent.

M. Barrère a également entretenu de la même question

le marquis de San Giuliano, qui s'en montre inquiet et assure qu'il agit à Vienne pour qu'il ne soit demandé à la Serbie que des choses réalisables, par exemple la dissolution du Club bosniaque et non une enquête judiciaire sur les causes de l'attentat de Serajevo.

Dans les circonstances présentes, la supposition la plus favorable qu'on puisse faire est que le Cabinet de Vienne, se sentant débordé par sa presse et par le parti militaire, cherche à obtenir le maximum de la Serbie par une intimidation préalable, directe et indirecte, et s'appuie sur l'Allemagne à cet effet.

J'ai prié l'ambassadeur de France à Vienne d'user de toute son influence sur le comte Berchtold pour lui représenter, dans une conversation amicale, combien la modération du Gouvernement autrichien serait appréciée en Europe, et quelle répercussion risquerait d'avoir une pression brutale sur la Serbie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 18

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 22 juillet 1914.

On ne sait rien encore des décisions que le comte Berchtold, prolongeant son séjour à Ischl, tente d'obtenir de l'Empereur. On attribue au Gouvernement l'intention d'agir avec la plus grande rigueur envers la Serbie, d'en finir avec elle, « de la traiter comme une autre Pologne ». Huit corps d'armée seraient prêts à entrer en campagne, mais M. Tisza, très inquiet de l'agitation en Croatie, serait intervenu activement dans un sens modérateur.

En tous cas, on croit que la démarche à Belgrade aura lieu cette semaine. Les demandes du Gouvernement austro-hongrois relativement à la répression de l'attentat et à certaines garanties de surveillance et de police paraissent acceptables pour la dignité des Serbes; M. Jovanovitch croit qu'elles seront accueillies. M. Pachitch désire un arrangement pacifique, mais se déclare prêt à toute résistance. Il a confiance dans la force de l'armée serbe; il compte, en

outre, sur l'union de tous les Slaves de la Monarchie pour paralyser l'effort dirigé contre son pays.

A moins d'un aveuglement absolu, on devrait reconnaître ici qu'un coup de force a les plus grandes chances d'être funeste, aussi bien aux troupes austro-hongroises qu'à la cohésion déjà si compromise des nationalités gouvernées par l'Empereur.

L'ambassadeur d'Allemagne, M. de Tchirsky, se montre partisan des résolutions violentes, tout en laissant volontiers entendre que la Chancellerie impériale ne serait pas entièrement d'accord avec lui sur ce point. L'ambassadeur de Russie, parti hier pour la campagne, en raison des déclarations rassurantes qui lui ont été faites au ministère des Affaires étrangères, m'a confié que son Gouvernement n'aura pas d'objection contre des démarches visant la punition des coupablés et la dissolution des associations notoirement révolutionnaires, mais ne pouvait admettre des exigences humiliantes pour le sentiment national serbe.

DUMAINE.

N° 19

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 22 juillet 1914.

Votre Excellence a bien voulu me faire part des impressions recueillies par notre ambassadeur à Berlin, relativement aux conséquences de la démarche que le Gouvernement austro-hongrois se propose de faire à Belgrade.

Ces impressions m'ont été confirmées par une conversation que j'ai eue hier avec le principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Sir E. Grey m'a dit avoir reçu la visite de l'ambassadeur d'Allemagne, qui lui a déclaré qu'à Berlin on s'attendait à une démarche du Gouvernement austro-hongrois auprès du Gouvernement serbe. Le prince Lichnowsky a assuré que le Gouvernement allemand s'employait à retenir et à modérer le Cabinet de Vienne, mais que jusqu'à présent il n'y réussissait pas et qu'il n'était pas sans inquiétude sur les suites d'une telle démarche. Sir E. Grey a répondu au prince Lichnowsky qu'il voulait croire qu'avant d'intervenir à Belgrade, le Gouver-

nement austro-hongrois se serait bien renseigné sur les circonstances du complot dont l'archiduc héritier et la duchesse de Hohenberg ont été victimes, se serait assuré que le Gouvernement serbe en avait eu connaissance et n'avait pas fait tout ce qui dépendait de lui pour en prévenir les effets. Car, s'il ne pouvait pas être prouvé que la responsabilité du Gouvernement serbe fût impliquée dans une certaine mesure, l'intervention du Gouvernement austro-hongrois ne se justifierait pas et soulèverait contre lui l'opinion européenne.

La communication du prince Lichnowsky avait laissé Sir E. Grey sous une impression d'inquiétude qu'il ne m'a pas dissimulée. La même impression m'a été donnée par l'ambassadeur d'Italie qui redoute, lui aussi, l'éventualité d'une nouvelle tension des rapports austro-serbes.

Ce matin, j'ai reçu la visite du ministre de Serbie, qui partage également les appréhensions de Sir E. Grey. Il craint que l'Autriche ne mette le Gouvernement serbe en présence d'une demande que la dignité de celui-ci et surtout la susceptibilité de l'opinion publique ne lui permettent pas d'accueillir sans protestation. Comme je lui objectais le calme qui paraît régner à Vienne et dont témoignent tous les ambassadeurs accrédités dans cette capitale, il m'a répondu que ce calme officiel n'était qu'apparent et recouvrait les dispositions les plus foncièrement hostiles contre la Serbie. « Or, a-t-il ajouté, si ces dispositions viennent à se manifester par une démarche dépourvue de la mesure désirable, il y aura lieu de tenir compte de l'opinion publique serbe, surexcitée par les mauvais procédés dont l'Autriche a abreuvé ce pays et rendue moins patiente par le souvenir encore tout frais de deux guerres victorieuses. Malgré les sacrifices dont la Serbie a payé ses récentes victoires, elle peut mettre encore sur pied 400.000 hommes, et l'opinion publique, qui le sait, n'est pas disposée à tolérer une humiliation. »

Sir E. Grey, dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, l'a prié de recommander à son Gouvernement de ne pas s'écarter de la prudence et de la modération nécessaires pour éviter de nouvelles complications, de ne demander à la Serbie que des mesures auxquelles celle-ci puisse raisonnablement se prêter et de ne pas se laisser entraîner au delà.

Paul Cambon.

N° 20

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg et Rome.

Paris, le 23 juillet 1914.

Les premières intentions du Gouvernement austro-hongrois avaient été, selon les informations recueillies par l'ambassadeur de France à Vienne, d'agir avec la plus grande rigueur contre la Serbie, en tenant huit corps d'armée prêts à entrer en campagne.

Ses dispositions actuelles seraient plus conciliantes : en réponse à une question que lui posait M. Dumaine, à qui j'avais prescrit d'appeler l'attention du Gouvernement autrichien sur les inquiétudes éveillées en Europe, le baron Macchio a affirmé à notre ambassadeur que le ton et les demandes qui seront formulées dans la note autrichienne permettent de compter sur un dénouement pacifique. Je ne sais quelle foi il faut accorder à ces assurances en raison des habitudes de la Chancellerie impériale.

Dans tous les cas, la note autrichienne sera remise dans un très bref délai. Le ministre de Serbie estime que M. Pachitch acceptera, par désir d'un arrangement, les demandes relatives à la répression de l'attentat et à des garanties de surveillance et de police, mais qu'il résistera à ce qui attenterait à la souveraineté et à la dignité de son pays.

Dans les cercles diplomatiques de Vienne, l'ambassadeur d'Allemagne préconise des résolutions violentes, tout en convenant que peut-être la Chancellerie impériale n'est pas entièrement d'accord avec lui sur ce point; l'ambassadeur de Russie, se fiant aux assurances qui lui ont été données, s'est absenté de Vienne et a confié, avant son départ, à M. Dumaine, que son Gouvernement n'élèvera pas d'objections contre la punition des coupables et la dissolution des associations révolutionnaires, mais qu'il ne pourrait tolérer des exigences humiliantes pour le sentiment national de la Serbie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 21

M. Allizé, Ministre de France à Munich,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Munich, le 23 juillet 1914.

La presse bavaroise paraît croire qu'une solution pacifique de l'incident austro-serbe est non seulement possible, mais même vraisemblable; dans les sphères officielles, au contraire, on affecte, depuis quelque temps, avec plus ou moins de sincérité, un réel pessimisme.

Le président du Conseil, notamment, m'a dit aujourd'hui que la note autrichienne, *dont il avait connaissance,* était, à son avis, rédigée dans des termes acceptables pour la Serbie, mais que la situation actuelle ne lui en paraissait pas moins très sérieuse.

ALLIZÉ.

CHAPITRE III

LA NOTE AUTRICHIENNE ET LA RÉPONSE SERBE

(Du vendredi 24 juillet au samedi 25 juillet)

N° 22

M. René Viviani, Président du Conseil,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Je vous serais obligé de transmettre d'urgence à M. Dumaine les informations et instructions suivantes :

Reval, le 24 juillet 1914, à 1 heure du matin.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères russe, nous avons été amenés à envisager les dangers qui pourraient résulter d'une démarche éventuelle de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, relativement à l'attentat dont a été victime l'archiduc héritier. Nous sommes tombés d'accord pour penser qu'il convenait de ne rien négliger pour prévenir une demande d'explications ou quelque mise en demeure qui équivaudraient à une intervention dans les affaires intérieures de la Serbie, et que celle-ci pourrait considérer comme une atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

En conséquence, nous avons estimé qu'il y avait lieu, dans une conversation amicale avec le comte Berchtold, de lui donner des conseils de modération, propres à lui faire comprendre combien serait mal inspirée une intervention à Belgrade, où l'on pourrait voir une menace de la part du Cabinet de Vienne.

L'ambassadeur d'Angleterre, mis au courant par M. Sazonoff, a exprimé l'idée que son Gouvernement se joindrait sans doute à une démarche tendant à écarter un danger qui peut menacer la paix générale et a télégraphié dans ce sens à son Gouvernement.

M. Sazonoff a adressé des instructions à cet effet à

M. Schebeko. Sans qu'il s'agisse ici d'une action collective ou concertée des représentants de la Triple Entente à Vienne, je vous prie de vous entretenir de la question avec les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, et de vous entendre avec eux sur le meilleur moyen, pour chacun de vous, de faire entendre sans retard au comte Berchtold les conseils de modération que nous paraît réclamer la situation présente.

J'ajoute qu'il y aurait lieu de prier M. Paul Cambon de faire valoir auprès de Sir E. Grey l'utilité de cette démarche, et d'appuyer la suggestion que l'ambassadeur d'Angleterre en Russie a dû présenter à cet effet au Foreign Office. Le comte Benckendorff est chargé de faire une recommandation analogue.

René VIVIANI.

N° 23

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France.

Paris, le 24 juillet 1914.

J'ai transmis d'urgence à Vienne vos instructions, mais il résulte des informations de presse de ce matin que la note autrichienne a été remise hier soir à 6 heures à Belgrade.

Cette note, dont l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie ne nous a pas encore remis le texte officiel, paraît très accentuée; elle tendrait non seulement à obtenir la poursuite des Serbes mêlés directement à l'attentat de Serajevo, mais demanderait la répression immédiate dans la presse et dans l'armée serbe de toute propagande antiautrichienne. Elle donnerait jusqu'à samedi soir, à 6 heures, à la Serbie pour s'exécuter.

En transmettant vos instructions à M. Dumaine, je l'ai prié de se concerter avec ses collègues anglais et russe.

BIENVENU-MARTIN.

N° 24

Texte de la note autrichienne.

Note communiquée par le comte Szecsen, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères p. i., le vendredi 24 juillet 1914, à 10h 30 du matin.

Vienne, le 24 juillet 1914.

Le Gouvernement impérial et royal s'est vu obligé d'adresser jeudi 23 juillet courant, par l'entremise du ministre impérial et royal à Belgrade, la note suivante au Gouvernement royal de Serbie :

(Suit le texte de la note austro-hongroise à la Serbie : texte publié dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 21, *Livre Orange Russe*, n° 2, p. 4 à 11; fasc. 22, *Livre Bleu Serbe*, n° 32, p. 40 à 45; fasc. 25, *Livre Blanc Allemand*, annexe 1, p. 22 à 27; fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, n° 7, p. 22 à 26.)

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois à 5 heures du soir (1).

Un mémoire concernant les résultats de l'instruction de Serajevo à l'égard des fonctionnaires mentionnés aux points 7 et 8 est annexé à cette note.

J'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence de vouloir bien porter le contenu de cette note à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en accompagnant cette communication du commentaire que voici :

(Voir ce commentaire dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 58, *Livre Bleu Anglais* [*Complément*], n° 4, p. 7 à 10.)

---

(1) L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a adressé au ministre des Affaires étrangères, par lettre particulière, la rectification suivante, dans la journée du 24 juillet : « Dans la copie de la dépêche que j'ai eu l'honneur de remettre ce matin à Votre Excellence, il était dit que mon Gouvernement attendait la réponse du Cabinet de Belgrade au plus tard jusqu'au samedi 25 de ce mois, à *5* heures du soir. Notre ministre à Belgrade n'ayant remis sa note hier qu'à *6* heures du soir, le délai pour la réponse se trouve prorogé de ce fait jusqu'à demain samedi *6* heures du soir.

« J'ai cru de mon devoir d'informer Votre Excellence de cette légère modification dans l'expiration du délai fixé pour la réponse du Gouvernement serbe. »

Le commentaire est suivi d'une ANNEXE, déjà publiée dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, n° 7, p. 26, et fasc. 58, *Livre Bleu Anglais* (*Complément*), n° 4, p. 10-11.

N° 25

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France, *et à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Belgrade.*

Paris, le 24 juillet 1914.

J'ai l'honneur de vous informer que la note autrichienne, remise à Belgrade jeudi soir, m'a été laissée en copie, ce matin, par l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Le comte Szecsen m'a fait connaître que le Gouvernement austro-hongrois attend la réponse du Gouvernement serbe jusqu'à samedi 25, à 5 heures du soir (1).

La note s'appuie sur l'engagement pris par la Serbie, le 31 mars 1909, de reconnaître l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et reproche au Gouvernement serbe d'avoir toléré une propagande antiautrichienne, à laquelle ont pris part les fonctionnaires, l'armée et la presse, propagande menaçante pour la sécurité et l'intégrité de l'Autriche, et dont le crime du 28 juin, tramé à Belgrade, selon les constatations de l'instruction, a démontré les dangers.

Le Gouvernement autrichien se déclare obligé de mettre fin à une propagande qui constitue un danger permanent pour sa tranquillité et d'exiger du Gouvernement serbe une énonciation officielle de sa volonté de la condamner et réprimer, par la publication, au *Journal officiel* du 26, d'une déclaration dont les termes sont indiqués, réprouvant, regrettant et menaçant de sévir. Un ordre du jour du Roi à l'armée serbe porterait également cette déclaration à sa connaissance. En outre, le Gouvernement serbe s'engagerait à supprimer les publications, à dissoudre

---

(1) Voir note, page 46.

les sociétés, à révoquer les officiers et fonctionnaires dont les noms seraient communiqués par le Gouvernement autrichien, à accepter la collaboration de fonctionnaires autrichiens pour la suppression de l'action subversive signalée, ainsi que pour l'enquête sur l'attentat de Serajevo, enfin à procéder à l'arrestation immédiate d'un officier et d'un employé serbes qui y sont compromis.

Au memorandum autrichien est annexée une note, résumant les constatations de l'instruction du crime de Serajevo et affirmant qu'il a été tramé à Belgrade, que les bombes ont été fournies aux assassins et émanent d'un dépôt de l'armée serbe, enfin que les assassins ont été exercés et aidés par les officiers et employés serbes.

En rendant visite, aussitôt après cette communication, au directeur politique p. i., le comte Szecsen l'a informé, sans aucun commentaire, de la remise de la note. M. Berthelot n'a pu que signaler, sur mes indications, à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, l'impression d'inquiétude éveillée par les informations parues dans la matinée sur le contenu de la note autrichienne, et le sentiment pénible que ne manquerait pas d'éveiller, dans l'opinion française, le moment choisi pour une démarche si impérative et de si court délai; c'est-à-dire l'heure où le Président de la République et le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de la République, avaient quitté Pétersbourg et se trouvaient en mer, par conséquent hors d'état d'exercer, d'accord avec les puissances qui n'étaient pas directement intéressées, l'action apaisante si désirable entre la Serbie et l'Autriche, dans l'intérêt de la paix générale.

Le ministre de Serbie n'a encore aucune donnée sur les intentions de son Gouvernement.

L'ambassadeur d'Allemagne a demandé à être reçu par moi, cet après-midi, à 5 heures.

BIENVENU-MARTIN.

N° 26

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Belgrade, Vienne, Londres, Berlin, Rome, Pétersbourg.

Paris, le 24 juillet 1914.

M. Vesnitch n'avait, ce matin encore, reçu de son Gouvernement aucun télégramme de nature à le renseigner sur ses intentions et ne connaissait pas le contenu de la note autrichienne.

A la demande de conseil qu'il formulait à la Direction politique, M. Berthelot lui a dit, à titre tout personnel, que la Serbie devait chercher à gagner du temps, le terme de quarante-huit heures constituant peut-être plutôt une « mise en demeure » qu'un ultimatum proprement dit; qu'il pouvait y avoir lieu, par exemple, d'offrir immédiatement satisfaction sur tous les points qui n'étaient pas inconciliables avec la dignité et la souveraineté de la Serbie; il lui a été conseillé de faire remarquer que les constatations de l'instruction autrichienne de Serajevo étaient unilatérales, et que la Serbie, tout en étant prête à sévir contre tous les complices d'un crime qu'elle réprouvait hautement, demandait à être mise au courant des preuves, pour pouvoir les vérifier rapidement: de chercher surtout à échapper à la prise directe de l'Autriche, en se déclarant prête à se soumettre à l'arbitrage de l'Europe.

J'ai demandé à Londres et à Pétersbourg les vues et les intentions des gouvernements anglais et russe. Il résulte, d'autre part, de nos informations, que l'Italie n'a reçu qu'aujourd'hui communication de la note autrichienne, au sujet de laquelle elle n'avait été ni pressentie ni même avertie.

BIENVENU-MARTIN.

N° 27

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil), Belgrade, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur de France à Vienne me fait savoir que l'opinion a été surprise par la soudaineté et l'exagération des demandes autrichiennes, mais que le parti militaire paraît craindre surtout que la Serbie ne cède.

Le ministre de Serbie en Autriche pense que son Gouvernement se montrera très conciliant en ce qui concerne la punition des complices de l'attentat et les garanties à donner en vue de la suppression de la propagande anti autrichienne, mais qu'il ne saurait accepter un ordre du jour à l'armée dicté au Roi, ni le licenciement d'officiers suspects à l'Autriche, ni l'intervention de fonctionnaires étrangers en Serbie. M. Jovanovitch estime que s'il était possible d'engager une discussion, le conflit pourrait encore s'arranger, avec le concours des puissances.

Notre ambassadeur à Berlin rend compte de l'émotion provoquée par la note autrichienne et de l'état d'esprit du chargé d'affaires de Russie, qui pense qu'une grande partie de l'opinion en Allemagne souhaiterait la guerre. Le ton de la presse est menaçant et paraît avoir pour but d'intimider la Russie. Notre ambassadeur doit voir ce soir M. de Jagow.

M. Barrère informe que l'Italie agit à Vienne dans un sens modérateur et cherche à éviter des complications.

BIENVENU-MARTIN.

N° 28

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Belgrade, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

M. de Schœn est venu me communiquer, sans vouloir m'en laisser une copie, mais en m'en donnant lecture à

deux reprises, sur ma demande, une note de son Gouvernement.

Cette note s'exprime presque textuellement de la manière suivante :

« Les déclarations des journaux austro-hongrois relatives aux circonstances dans lesquelles l'attentat sur la personne de l'héritier du trône d'Autriche et de son épouse a eu lieu, dévoilent nettement le but que la propagande panserbe s'était proposé et les moyens dont elle s'est servie pour l'atteindre. D'après les faits connus, il ne peut non plus y avoir aucun doute, que c'est à Belgrade qu'il faut chercher le centre d'action des agitations qui tendaient à détacher de l'Autriche-Hongrie les provinces slaves du Sud pour les réunir au royaume de Serbie et que c'est là tout au moins que s'est développée son activité, avec la connivence de membres du Gouvernement et de l'armée.

« Les menées serbes remontent à un grand nombre d'années. Le chauvinisme panserbe s'est particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est à la modération du Gouvernement austro-hongrois, à son grand empire sur lui-même, à l'intervention énergique des puissances que l'on est redevable si les provocations auxquelles l'Autriche-Hongrie a été, à cette époque, en butte de la part de la Serbie, n'ont pas suscité un conflit. La promesse faite alors par le Gouvernement serbe d'adopter une attitude irréprochable n'a pas été tenue. Sous les yeux, tout au moins avec la tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a continué, dans l'entre-temps, à croître en étendue et intensité. C'est sur son compte qu'il faut mettre ce dernier forfait, dont on doit rechercher la trame à Belgrade. Il est indubitable qu'il ne serait conciliable ni avec la dignité ni avec l'esprit de conservation de la Monarchie austro-hongroise de rester plus longtemps inactive en présence de l'agitation qui se poursuit de ce côté-là de sa frontière et qui constitue une menace perpétuelle pour la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En raison de cet état de choses, la conduite de même que les revendications du Gouvernement austro-hongrois doivent être considérées comme justifiées. Cependant l'attitude que l'opinion publique aussi bien que le Gouvernement ont adoptée dans ces derniers temps en Serbie, n'exclut pas la crainte que le Gouvernement serbe se refusera à accéder à ces réclamations et même qu'il se laissera entraîner à une attitude provocatrice à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Si celle-ci ne veut

pas renoncer définitivement à son rang de grande puissance, il ne restera au Gouvernement austro-hongrois plus rien à faire qu'à poursuivre ses revendications auprès du Gouvernement serbe en exerçant une forte pression et au besoin en prenant des mesures militaires dont le choix des moyens doit lui être laissé. »

L'ambassadeur d'Allemagne a appelé particulièrement mon attention sur les deux derniers paragraphes de sa note, indiquant avec insistance, avant de les lire, que c'était là le point capital. J'en ai noté littéralement le texte, que voici : « Le Gouvernement allemand estime que la question actuelle est une affaire à régler exclusivement entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et que les puissances ont le plus sérieux intérêt à la restreindre aux deux parties intéressées.

« Le Gouvernement allemand désire ardemment que le conflit soit localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu naturel des alliances, provoquer des conséquences incalculables. » .

J'ai fait remarquer à l'ambassadeur d'Allemagne qu'autant il paraîtrait légitime qu'on demandât la punition de tous les complices de l'attentat de Serajevo, autant, au contraire, il semblait difficile d'exiger des mesures inacceptables pour la dignité et la souveraineté de la Serbie : le Gouvernement serbe, même s'il voulait s'y soumettre, risquerait d'être emporté par une révolution.

J'ai également fait observer à M. de Schœn que sa note n'envisageait que deux hypothèses : celle d'un refus pur et simple, ou celle d'une attitude de provocation de la Serbie. Une troisième hypothèse (qui laisserait la porte ouverte à un accommodement) devrait en tout cas être envisagée : celle d'une acceptation de la Serbie, qui consentirait à donner immédiatement toutes les satisfactions pour la punition des complices et toutes les garanties pour la répression de la propagande antiautrichienne, compatibles avec sa souveraineté et sa dignité.

J'ai ajouté que si, dans cette limite, les satisfactions poursuivies par l'Autriche étaient admissibles, les modalités de leur application pourraient être examinées; si la Serbie donnait des preuves évidentes de bonne volonté, on ne pourrait comprendre que l'Autriche refusât de se prêter à la conversation.

Peut-être ne fallait-il pas rendre trop difficile à de tierces puissances, qui ne sauraient ni moralement ni sentimentale-

ment se désintéresser de la Serbie, une attitude conforme au désir exprimé par l'Allemagne de localiser le conflit.

M. de Schœn a reconnu la valeur de ces considérations et a déclaré vaguement que l'espoir restait toujours possible. Comme je lui demandais s'il fallait attribuer à la note autrichienne le caractère d'une simple mise en demeure, permettant une discussion, ou d'un ultimatum, il a répondu qu'il n'avait pas de sentiment personnel.

BIENVENU-MARTIN.

N° 29

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 24 juillet 1914.

La remise de la note autrichienne à la Serbie a causé une profonde émotion.

L'ambassadeur d'Autriche déclare que son Gouvernement ne saurait rien retrancher de ses exigences. A la Wilhelmstrasse, ainsi que dans la presse, on tient le même langage.

La plupart des chargés d'affaires présents à Berlin sont venus me voir ce matin. Ils manifestent peu d'espoir dans une issue pacifique. Le chargé d'affaires de Russie a remarqué avec amertume que l'Autriche avait remis sa note au moment même où le Président de la République et le président du Conseil avaient quitté Pétersbourg. Il incline à penser qu'une grande partie de l'opinion en Allemagne souhaite la guerre et voudrait saisir cette occasion dans laquelle l'Autriche se montrera sans doute plus unie que par le passé et où l'empereur d'Allemagne, par un sentiment de solidarité monarchique et par horreur de l'attentat, est moins porté à se montrer conciliant.

M. de Jagow doit me recevoir à la fin de l'après-midi.

Jules CAMBON.

N° 30

M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République Française à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 24 juillet 1914.

J'ai demandé au secrétaire d'État, dans l'entrevue que j'ai eue avec lui aujourd'hui, s'il était exact, comme l'annonçaient les journaux, que l'Autriche eût remis une note aux puissances sur son différend avec la Serbie, s'il l'avait reçue, et comment il l'appréciait.

M. de Jagow m'a répondu affirmativement, ajoutant que la note était énergique, et qu'il l'approuvait, le Gouvernement serbe ayant depuis longtemps lassé la patience autrichienne. Il considère d'ailleurs cette question comme d'ordre intérieur pour l'Autriche et il espère qu'elle sera localisée.

J'ai continué en lui disant que, n'ayant reçu encore aucune instruction, je ne voulais échanger avec lui que des vues toutes personnelles. Je lui ai demandé alors si vraiment le Cabinet de Berlin avait totalement ignoré les exigences autrichiennes avant qu'elles fussent communiquées à Belgrade et, comme il me l'affirmait, je lui ai manifesté ma surprise de le voir ainsi s'engager à soutenir des prétentions dont il ignorait la limite et la portée.

« C'est bien, m'a dit M. de Jagow, en m'interrompant, parce que nous causons entre nous personnellement que je vous laisse me dire cela. »

« Certainement, ai-je dit; mais si Pierre Ier s'humilie, la Serbie sera probablement livrée à des troubles intérieurs, cela ouvrira la porte à de nouvelles éventualités, et savez-vous où vous serez conduit par Vienne? » J'ai ajouté que le langage des journaux allemands n'était pas le langage de gens indifférents et étrangers à l'affaire, mais annonçait un appui actif. Enfin, j'ai remarqué que la brièveté du délai imparti à la Serbie pour se soumettre impressionnerait fâcheusement l'Europe.

M. de Jagow me répondit qu'il s'attendait bien à « un peu d'émotion » de la part des amis de la Serbie, mais qu'il comptait qu'ils lui donneraient de bons conseils.

« Je ne doute pas, lui dis-je alors, que la Russie fasse

effort auprès du Cabinet de Belgrade pour l'amener aux concessions acceptables; mais ce qu'on demande à l'un, pourquoi ne pas le demander à l'autre; et si l'on compte que des conseils seront donnés à Belgrade, n'est-il pas légitime de compter que, d'un autre côté, des conseils seront aussi donnés à Vienne? »

Le secrétaire d'État se laissa aller à dire que cela dépendait des circonstances, mais, se reprenant aussitôt, il répéta que l'affaire devait être localisée. Il me demanda si vraiment je trouvais la situation grave. « Assurément, lui répondis-je, car, si ce qui se passe a été réfléchi, je ne comprends pas qu'on ait coupé les ponts derrière soi. »

Tout indique que l'Allemagne se dispose à appuyer d'une façon singulièrement énergique l'attitude de l'Autriche. La faiblesse, manifestée depuis quelques années par l'alliée austro-hongroise, affaiblissait la confiance que l'on avait ici en elle. On la trouvait lourde à traîner. Les mauvais procès, comme l'affaire d'Agram et l'affaire Friedjung, rendaient sa police odieuse en la couvrant de ridicule. On ne lui demandait que d'être forte, mais l'on est satisfait qu'elle soit brutale.

Un article paru dans le *Lokal Anzeiger* de ce soir indique aussi dans la Chancellerie allemande un état d'esprit dont, à Paris, nous sommes naturellement portés à ne pas tenir assez de compte, je veux parler du sentiment de la solidarité monarchique. Je suis convaincu que ce point de vue doit être grandement considéré pour apprécier l'attitude de l'empereur Guillaume, dont la nature impressionnable a dû être sensible à l'assassinat d'un prince qui l'avait reçu quelques jours auparavant.

Il n'en est pas moins frappant de voir le soin avec lequel M. de Jagow, et tous les fonctionnaires placés sous ses ordres, affectent de dire à tout le monde qu'ils ignoraient la portée de la note autrichienne remise à la Serbie.

Jules CAMBON.

N° 31

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a donné communication à M. Sazonoff d'une note comminatoire à la Serbie.

Les dispositions de l'empereur de Russie et de ses ministres sont des plus pacifiques, ainsi que le Président de la République et le président du Conseil ont pu s'en assurer directement; mais l'ultimatum que le Gouvernement austro-hongrois vient de remettre au Cabinet de Belgrade apporte dans la situation un élément nouveau et inquiétant.

L'opinion publique russe ne tolérerait pas que l'Autriche fît violence à la Serbie. La brièveté du délai assigné pour l'ultimatum rend plus difficile encore l'action modératrice que les puissances de la Triple Entente pourraient exercer à Vienne.

D'autre part, M. Sazonoff présume que l'Allemagne voudra soutenir son alliée, et je crains que cette impression ne soit exacte. La solidarité de la Triple Entente, en s'affirmant, peut seule empêcher les puissances germaniques d'accentuer leur attitude provocante.

PALÉOLOGUE.

N° 32

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 24 juillet 1914.

Sir Ed. Grey m'ayant entretenu de son désir de ne rien négliger pour conjurer la crise, nous avons été d'accord pour penser que le Cabinet anglais pourrait demander au Gouvernement allemand de prendre l'initiative d'une démarche à Vienne pour offrir une médiation, entre l'Autriche et la Serbie, des quatre puissances non directement intéressées.

Si l'Allemagne s'y prête, on gagnera du temps, et c'est l'essentiel.

Sir Ed. Grey m'a dit qu'il entretiendrait le prince Lichnowsky du projet que je viens d'exposer. J'en ai fait part à mon collègue de Russie, qui appréhende une surprise de l'Allemagne et suppose que l'Autriche n'aurait pas envoyé son ultimatum sans accord préalable avec Berlin.

Le comte Benckendorff m'a dit que le prince Lichnowsky, à son retour de congé, il y a un mois environ, lui avait témoigné des vues pessimistes au sujet des rapports entre Saint-Pétersbourg et Berlin. Il avait noté l'inquiétude causée dans cette dernière capitale par les bruits d'entente navale entre la Russie et l'Angleterre, par la visite du Tsar à Bucarest et par le renforcement de l'armée russe. Le comte Benckendorff en avait conclu qu'on envisagerait volontiers en Allemagne une guerre avec la Russie.

Le sous-secrétaire d'État a été frappé, comme nous tous, de l'air soucieux du prince Lichnowsky depuis son retour de Berlin, et il pense que si l'Allemagne l'avait voulu, elle aurait pu empêcher la remise de l'ultimatum.

La situation est donc des plus graves, et nous ne voyons aucun moyen d'enrayer la marche des événements.

Cependant le comte Benckendorff croit bon de tenter la démarche sur laquelle je me suis mis d'accord avec Sir Ed. Grey.

Paul Cambon.

N° 33

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 24 juillet 1914.

Le ministre serbe a reçu cette nuit de M. Pachitch un télégramme disant que le Gouvernement austro-hongrois lui avait adressé son ultimatum dont le délai expire demain, soit samedi à 6 heures. M. Pachitch ne donne pas les termes de la communication autrichienne, mais, si elle est telle que le *Times* de ce jour le rapporte, il semble impossible que le Gouvernement serbe puisse l'accepter.

Nous nous sommes demandé avec mon collègue russe,

qui considère comme extrêmement difficile pour son Gouvernement de ne pas soutenir la Serbie, quelle intervention pourrait arrêter le conflit.

Sir Ed. Grey m'ayant convoqué pour cet après-midi, je me propose de lui suggérer de réclamer l'intervention officieuse du Gouvernement allemand à Vienne pour empêcher une attaque subite.

Paul CAMBON.

N° 34

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil), Belgrade, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 24 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche ayant communiqué la note de son Gouvernement à Sir Ed. Grey, celui-ci a fait observer que jamais déclaration aussi formidable n'avait été adressée par un gouvernement à un autre; il a attiré l'attention du comte Mensdorff sur les responsabilités assumées par l'Autriche.

Envisageant une possibilité de conflit entre l'Autriche et la Russie, Sir Ed. Grey se propose de réclamer le concours du Gouvernement allemand en vue d'une médiation des quatre puissances non intéressées directement dans l'affaire serbe : Angleterre, France, Italie et Allemagne; cette médiation s'exercerait à la fois à Vienne et à Pétersbourg.

J'ai donné au ministre de Serbie des conseils de prudence et suis disposé à m'associer à toute action conciliante à Vienne, dans l'espoir que l'Autriche ne maintiendra pas l'intégralité de ses exigences vis-à-vis d'un petit État, si celui-ci se montre disposé à donner toutes les satisfactions jugées compatibles avec son indépendance et sa souveraineté.

BIENVENU-MARTIN.

N° 35

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le ministre de Belgique se montre très préoccupé des événements.

Il considère que l'Autriche et l'Allemagne ont voulu profiter du concours de circonstances qui fait qu'en ce moment la Russie et l'Angleterre leur paraissent menacées de troubles intérieurs, et qu'en France le régime militaire est discuté; aussi ne croit-il pas à l'ignorance que le Gouvernement de Berlin affecte au sujet de la démarche de l'Autriche.

Il pense que si la forme n'en a pas été soumise au Cabinet de Berlin, le moment en a été habilement choisi avec lui pour surprendre la Triple Entente dans un moment de désorganisation.

Il a vu l'ambassadeur d'Italie, qui vient d'interrompre son congé pour rentrer. Il paraîtrait que l'Italie serait surprise, pour ne pas dire plus, d'avoir été tenue à l'écart de toute l'affaire par ses deux alliées.

Jules CAMBON.

N° 36

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Stockholm (pour le Président du Conseil) et à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne.

Paris, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu protester à midi contre un article de *L'Écho de Paris,* qui qualifiait de « menace allemande » sa démarche d'hier. M. de Schœn a dit à un certain nombre de journalistes, et est venu affirmer à la Direction politique, qu'il n'y a pas eu « concert » entre l'Autriche et l'Allemagne pour la note autrichienne et que

le Gouvernement allemand ignorait celle-ci, bien qu'il l'eût approuvée ultérieurement, quand elle lui a été communiquée, en même temps qu'aux autres puissances.

Le baron de Schœn a ajouté qu'il n'y avait pas davantage « menace » : le Gouvernement allemand s'était contenté d'indiquer qu'il estimait désirable de localiser le conflit et que l'intervention d'autres puissances risquerait de l'aggraver.

Le directeur politique par intérim a pris acte de la démarche du baron de Schœn. L'ayant prié de répéter les termes mêmes des deux derniers paragraphes de sa note, il lui a fait remarquer que les termes indiquaient la volonté de l'Allemagne de s'interposer entre les puissances et l'Autriche. M. Berthelot a ajouté qu'aucune confidence n'ayant d'ailleurs été faite à aucun journaliste, l'information de *L'Écho de Paris* n'engageait que ce journal, et marquait seulement que la démarche allemande paraissait avoir été connue autre part qu'au quai d'Orsay, et en dehors de lui. L'ambassadeur d'Allemagne n'a pas relevé l'allusion.

D'autre part, l'ambassadeur d'Autriche à Londres est venu également rassurer Sir Ed. Grey, en lui disant que la note autrichienne ne constituait pas un « ultimatum », mais une « demande de réponse avec limitation de temps »; ce qui signifiait que, si les demandes autrichiennes ne sont pas acceptées ce soir à 6 heures, le ministre d'Autriche quittera Belgrade, et le Gouvernement austro-hongrois commencera les actes de « préparation » militaire, mais non les « opérations » militaires.

Le Cabinet de Londres, comme ceux de Paris et de Pétersbourg, a fait donner à Belgrade le conseil d'exprimer des regrets pour les complicités qui pourraient être prouvées dans l'attentat de Serajevo et de promettre à cet égard les plus larges satisfactions. Il a ajouté que, pour le reste, c'est à la Serbie qu'il appartient de répondre, dans les termes que l'intérêt du pays lui paraîtra conseiller. Le ministre d'Angleterre à Belgrade doit consulter ses collègues français et russe et conseiller au Gouvernement serbe, si ceux-ci en ont également l'instruction, de donner satisfaction sur tous les points où il jugera pouvoir le faire.

Sir Ed. Grey a dit au prince Lichnowsky (qui ne lui a fait jusqu'ici aucune communication analogue à celle de M. de Schœn à Paris) que, si la note autrichienne n'amenait aucune difficulté entre l'Autriche et la Russie, le Gouvernement anglais n'aurait pas à s'en occuper, mais qu'il était

à craindre que la raideur de la note et la brièveté du délai indiqué n'amenassent une tension. Dans ces conditions, la seule chance qu'on aperçoive d'éviter un conflit consisterait dans une médiation de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre, l'Allemagne seule pouvant exercer dans ce sens une action sur le Gouvernement de Vienne.

L'ambassadeur d'Allemagne a répondu qu'il transmettrait cette suggestion à Berlin, mais a laissé entendre à l'ambassadeur de Russie, qui est son parent, que l'Allemagne ne se prêterait à aucune démarche à Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 37

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i

Londres, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu au Foreign Office affirmer que son Gouvernement refuserait de s'immiscer dans le conflit qui divise l'Autriche et la Serbie.

Sir Ed. Grey a répondu que, sans le concours de l'Allemagne à Vienne, l'Angleterre ne saurait agir à Pétersbourg. Si cependant l'Autriche et la Russie mobilisaient toutes deux, ce serait bien l'occasion d'une intervention des quatre autres puissances. Le Gouvernement allemand maintiendrait-il alors son attitude passive et refuserait-il de se joindre à l'Angleterre, à la France et à l'Italie?

Le prince Lichnowsky ne le pense pas, puisqu'il ne s'agirait plus de difficultés entre Vienne et Belgrade, mais d'un conflit entre Vienne et Pétersbourg.

Sir Ed. Grey a ajouté cette observation que, si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser.

DE FLEURIAU

N° 38

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 25 juillet 1914.

Le Gouvernement russe va s'efforcer d'obtenir du Gouvernement austro-hongrois une prolongation du délai assigné par l'ultimatum, afin que les puissances puissent se former une opinion sur le dossier judiciaire dont la communication leur est offerte.

M. Sazonoff a prié l'ambassadeur d'Allemagne de signaler à son Gouvernement le danger de la situation; il s'est abstenu toutefois de faire allusion aux mesures que la Russie serait sans doute amenée à prendre, si la Serbie était menacée dans son indépendance nationale ou dans l'intégrité de son territoire; les réponses évasives et les récriminations du comte de Pourtalès ont laissé à M. Sazonoff une impression défavorable.

Un conseil des ministres sera tenu demain sous la présidence de l'Empereur. M. Sazonoff garde toute sa modération : « Il faut éviter, m'a-t-il dit, tout ce qui pourrait précipiter la crise. J'estime que, même si le Gouvernement austro-hongrois passait à l'action contre la Serbie, nous ne devrions pas rompre les négociations. »

PALÉOLOGUE.

N° 39

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

Paris, le 25 juillet 1914.

Le Gouvernement russe a donné comme instructions à son représentant à Vienne de demander au Gouvernement autrichien une prolongation du délai fixé à la Serbie, pour permettre aux puissances de se faire une opinion sur le

dossier que l'Autriche a offert de leur communiquer, et en vue d'éviter des conséquences regrettables pour tous.

Un refus opposé par l'Autriche-Hongrie à cette demande ôterait toute signification à la démarche qu'elle a faite auprès des puissances, en leur communiquant sa note, et la mettrait en contradiction avec la morale internationale.

Le Gouvernement russe a demandé que vous fassiez d'urgence une démarche analogue auprès du comte Berchtold; je vous prie d'appuyer la demande de votre collègue. Le Gouvernement russe a adressé la même demande à Londres, Rome, Berlin et Bucarest.

BIENVENU-MARTIN.

N° 40

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 25 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a reçu communication ce matin des instructions qui prescrivent à l'ambassadeur de Russie à Vienne de demander la prolongation du délai donné à la Serbie par la note autrichienne d'avant-hier. M. Sazonoff demandait que la démarche russe fût appuyée par l'ambassade d'Angleterre.

Sir Ed. Grey a télégraphié à Sir M. de Bunsen de s'exprimer dans le même sens que son collègue russe et de rappeler la communication autrichienne qui lui a été faite hier soir tard par le comte Mensdorff, communication aux termes de laquelle le défaut d'adhésion de la Serbie aux conditions de l'ultimatum n'entraînerait, dès aujourd'hui, qu'une rupture diplomatique et non des opérations militaires immédiates.

Sir Ed. Grey en concluait que le temps serait laissé aux puissances pour intervenir, et chercher les moyens de dénouer la crise.

DE FLEURIAU.

N° 41

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Ce matin, le chargé d'affaires d'Angleterre a demandé à M. de Jagow, d'après les ordres de son Gouvernement, si l'Allemagne voudrait se joindre à l'Angleterre, à la France et à l'Italie, pour intervenir auprès de l'Autriche et de la Russie afin d'empêcher un conflit et, en premier lieu, pour demander à Vienne une prolongation du délai imparti à la Serbie par l'ultimatum.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il avait déjà, dès la réception de la dépêche du prince Lichnowsky lui faisant part des intentions de Sir Ed. Grey, télégraphié ce matin même à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne pour qu'il demandât cette prolongation au comte Berchtold. Malheureusement le comte Berchtold est à Ischl. Au reste, M. de Jagow ne croit pas que cette demande soit accueillie.

Le chargé d'affaires d'Angleterre s'est également enquis auprès de M. de Jagow, comme je l'avais fait hier, si l'Allemagne n'avait eu aucune connaissance de la note autrichienne avant qu'elle fût lancée, et a reçu une réponse si nettement négative qu'il ne pouvait insister; mais il n'a pu s'empêcher de s'étonner du blanc-seing donné par l'Allemagne à l'Autriche.

M. de Jagow lui ayant répondu que la question était pour l'Autriche une question intérieure, il a remarqué qu'elle était devenue au premier chef internationale.

Jules Cambon.

N° 42

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a reçu pour instruction de demander au Gouvernement allemand d'insister auprès

du Cabinet de Vienne, en vue de faire prolonger le délai de l'ultimatum.

M. de Jagow ne lui ayant donné rendez-vous qu'à la fin de l'après-midi, c'est-à-dire au moment où l'ultimatum viendra à échéance, M. Broniewski a envoyé d'urgence une note écrite au secrétaire d'État, dans laquelle il marque que le retard de la communication faite par l'Autriche aux puissances rend l'effet de cette communication illusoire, puisqu'elle ne leur laisse pas le temps de prendre connaissance des faits allégués, avant l'expiration du délai fixé. Il insiste très vivement sur la nécessité de le prolonger, si l'on n'a pas en vue de créer une grande crise.

Jules CAMBON.

N° 43

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a fait auprès du secrétaire d'État la démarche qui lui était prescrite en vue d'une prolongation du délai de l'ultimatum; M. de Jagow lui a répondu qu'il avait déjà transmis une indication de ce genre à Vienne, mais qu'il estimait que toutes ces démarches étaient trop tardives.

M. Broniewski a insisté, en disant que si le délai ne pouvait être prolongé les mesures d'exécution pouvaient au moins être retardées, de manière à permettre aux puissances de s'employer à éviter un conflit. Il a ajouté que la note autrichienne était conçue dans des termes calculés pour blesser la Serbie et la forcer à la guerre.

M. de Jagow lui a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une guerre, mais d'une « exécution » dans une affaire locale.

Le chargé d'affaires a repris, en exprimant le regret que le Gouvernement allemand ne mesurât pas ses responsabilités dans le cas où des hostilités se produiraient, qui pourraient s'étendre au reste de l'Europe : à quoi, M. de Jagow a répondu qu'il se refusait à croire à de pareilles conséquences.

Le chargé d'affaires de Russie a recueilli comme moi

le bruit que l'Autriche, tout en déclarant ne vouloir aucune annexion de territoire, occuperait des parties de la Serbie jusqu'à ce qu'elle ait complète satisfaction. « On sait, m'a-t-il dit, ce que signifie ce mot satisfaction. » Les impressions de M. Broniewski sur les arrière-pensées de l'Allemagne sont très pessimistes.

Jules CAMBON.

N° 44

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 25 juillet 1914.

L'ambassadeur de Russie a fait à la Consulta la démarche prescrite par M. Sazonoff aux représentants de la Russie à Paris, Berlin, Rome, Bucarest, et qui tendait à obtenir de ces différents Cabinets qu'ils associent leur action à celle de la Russie à Vienne en vue d'obtenir une prolongation du délai imparti à la Serbie.

En l'absence du marquis de San Giuliano, M. Salandra et M. de Martino ont répondu qu'ils se mettraient en rapport avec le ministre des Affaires étrangères, mais que sa réponse ne pourrait leur parvenir que vers 6 heures, c'est-à-dire trop tard pour entreprendre une démarche à Vienne.

BARRÈRE.

N° 45

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires de Russie a reçu de son Gouvernement l'ordre de demander un délai pour l'ultimatum à la Serbie, au moment même où le comte Berchtold partait pour Ischl avec l'intention, au dire des journaux, d'y rester près de l'Empereur jusqu'à la fin de la crise.

Le prince Koudacheff l'a néanmoins informé de la démarche qu'il avait à remplir par deux télégrammes en clair, l'un en cours de route, l'autre à destination. Il n'en attend aucun effet.

Le baron Macchio, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, à qui le prince a communiqué le sens de ses instructions et de sa démarche télégraphique, a témoigné une froideur glaciale quand son interlocuteur lui a représenté que donner à juger des griefs avec pièces justificatives, sans laisser le temps d'étudier le dossier, est contraire à la courtoisie internationale; le baron Macchio a répliqué que parfois l'intérêt dispense d'être courtois.

Le Gouvernement autrichien est résolu à infliger à la Serbie une humiliation : il n'acceptera l'intervention d'aucune puissance, jusqu'à ce que le coup ait été porté et reçu en pleine face par la Serbie.

DUMAINE.

N° 46

M. Boppe, Ministre de France à Belgrade, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Belgrade, le 25 juillet 1914.

M. Pachitch vient de me donner connaissance de la réponse qui sera remise ce soir au ministre d'Autriche.

Le Gouvernement serbe accepte de publier demain au *Journal officiel* la déclaration qui lui est demandée; il la communiquera également à l'armée, par un ordre du jour; il dissoudra les sociétés de défense nationale et toutes autres associations susceptibles d'agir contre l'Autriche-Hongrie; il s'engage à modifier la loi sur la presse, à renvoyer du service de l'armée, de l'instruction publique et des autres administrations, tous fonctionnaires dont la participation dans la propagande sera prouvée; il demande seulement que le nom de ces fonctionnaires lui soit communiqué.

Quant à la participation dans l'enquête de fonctionnaires autrichiens, il demande qu'on lui explique comment elle s'exercerait; il ne pourrait accepter que celle qui correspondrait au droit international ou aux relations de bon voisinage.

Il accepte toutes les autres exigences de l'ultimatum et déclare que, si le Gouvernement austro-hongrois ne s'en contente pas, il est prêt à s'en remettre à la décision du Tribunal de La Haye, ou à celle des grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration du 31 mars 1909.

BOPPE.

N° 47

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Pendant tout l'après-midi le bruit a couru avec persistance que la Serbie se soumettait aux exigences autrichiennes; ce soir les journaux publient des suppléments annonçant la rupture à Belgrade et le départ du ministre d'Autriche-Hongrie.

Ce bruit vient d'être confirmé au correspondant de l'Agence Havas à la Wilhelmstrasse. Des groupes considérables de plusieurs centaines de personnes stationnent ici devant les bureaux des journaux, et une nombreuse manifestation de jeunes gens vient de passer sur Pariserplatz en poussant des cris de « hurrah! » pour l'Allemagne, et en chantant des chants patriotiques; elle se rend à la Colonne de la Victoire, à l'ambassade d'Autriche, puis à celle d'Italie. C'est une explosion significative de chauvinisme.

Une personnalité allemande que j'ai vue ce soir, m'a avoué qu'on avait craint ici que la Serbie n'acceptât en bloc la note autrichienne, en se réservant d'en discuter l'application, pour gagner du temps et permettre aux efforts des puissances de se produire utilement avant la rupture.

Dans les milieux financiers, on prend déjà des mesures pour parer à toute éventualité, car on n'y aperçoit pas le moyen d'enrayer la crise, en présence de l'appui déterminé que donne l'Allemagne à l'Autriche.

Je ne vois, pour moi, que l'Angleterre qui puisse, en Europe, être écoutée à Berlin.

Quoi qu'il arrive, Paris, Pétersbourg et Londres ne parviendront à maintenir dignement la paix qu'en se montrant fermement et absolument unis.

Jules CAMBON.

N° 48

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 25 juillet 1914.

On me remet votre télégramme précisément à l'heure où expire le délai imparti à la Serbie. D'autre part, je viens de vous faire savoir dans quelles conditions le chargé d'affaires de Russie a dû exécuter sa démarche. Il semble inutile de l'appuyer quand il n'en est plus temps.

Dans l'après-midi, le bruit s'était répandu que la Serbie avait cédé à l'ultimatum tout en ajoutant qu'elle en appelait aux puissances. Mais on assure, au dernier moment, que le ministre d'Autriche vient de quitter précipitamment Belgrade; il aurait jugé insuffisante l'adhésion du Gouvernement serbe aux conditions posées par son Gouvernement.

DUMAINE.

N° 49

Réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise, Belgrade, le 25 juillet 1914.

Communiqué par M. Vesnitch, ministre de Serbie, le 27 juillet.

(Voir le texte dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 22, *Livre Bleu Serbe*, n° 39, p. 51 à 58.)

CHAPITRE IV

DE LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

(25 juillet 1914)

A LA DÉCLARATION DE GUERRE DE L'AUTRICHE A LA SERBIE

(28 juillet 1914)

N° 50

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.*

Paris, le 26 juillet 1914.

On peut résumer ainsi les événements de samedi : refus de l'Autriche d'accéder à la prolongation de délai demandée par la Russie, — départ du ministre d'Autriche de Belgrade après remise d'une réponse de la Serbie, estimée insuffisante, bien qu'elle eût atteint la limite des concessions jugées possibles, — ordre de mobilisation donné en Serbie, dont le Gouvernement s'est retiré à Kragoujewatz, où il est suivi par les ministres de France et de Russie.

Le Gouvernement italien, à qui la note autrichienne a été communiquée vendredi sans demande d'appui ni même d'avis, n'a pas, en l'absence du marquis de San Giuliano qui ne rentre que mardi, pu répondre à la suggestion du Gouvernement russe qui proposait d'insister à Vienne pour une prolongation de délai. Il résulte d'une confidence de l'ambassadeur d'Italie à M. Paléologue qu'à Vienne

on continue à se bercer de l'illusion que la Russie « ne tiendra pas le coup ». Il ne faut pas oublier que l'Italie n'est tenue par les engagements de la Triple Alliance que si elle a été préalablement consultée.

De Pétersbourg, nous apprenons que M. Sazonoff a conseillé à la Serbie de demander la médiation anglaise. Dans le Conseil des ministres du 25, tenu en présence de l'Empereur, la mobilisation des treize corps d'armée éventuellement destinés à opérer contre l'Autriche a été envisagée; cette mobilisation ne serait toutefois rendue effective que si l'Autriche contraignait la Serbie par la force des armes, et seulement après avis du ministre des Affaires étrangères, à qui le soin incombe de fixer la date, liberté lui étant laissée de continuer les négociations même dans le cas où Belgrade serait occupée. L'opinion russe manifeste l'impossibilité politique et morale pour la Russie de laisser écraser la Serbie.

A Londres, la démarche allemande a été faite le 25, dans les mêmes termes que par le baron de Schœn à Paris. Sir E. Grey a répondu au prince Lichnowsky que, si la guerre venait à éclater, aucune puissance en Europe ne pourrait s'en désintéresser. Il n'a pas précisé davantage et a tenu un langage très réservé au ministre de Serbie. La communication faite le 25 au soir par l'ambassadeur d'Autriche rend Sir E. Grey plus optimiste; puisque la rupture diplomatique ne doit pas entraîner des opérations militaires immédiates, le secrétaire d'État veut encore espérer que les puissances auront le temps d'intervenir.

A Berlin, le langage tenu par le secrétaire d'État au chargé d'affaires de Russie est peu satisfaisant et dilatoire; comme celui-ci lui demandait de s'associer à une démarche à Vienne pour une prolongation de délai, il a répondu qu'il avait déjà agi dans ce sens, mais que c'était trop tard; à la demande d'obtenir un délai pour prolonger les mesures d'exécution, il a répliqué qu'il s'agissait d'une question intérieure et non pas d'une guerre, mais d'une exécution locale. M. de Jagow feint de ne pas croire que l'action autrichienne puisse entraîner des conséquences générales.

Il se produit une véritable explosion de chauvinisme à Berlin. L'empereur d'Allemagne revient directement à Kiel. M. Jules Cambon estime que, aux premières mesures militaires de la Russie, l'Allemagne répondrait immédiatement et n'attendrait vraisemblablement pas un prétexte pour nous attaquer.

A Vienne, l'ambassadeur de France n'a pas eu le temps de se joindre à la démarche de son collègue russe pour obtenir une prolongation du délai fixé à la Serbie; il ne le regrette pas, cette démarche ayant été repoussée catégoriquement, et l'Angleterre n'ayant pas non plus eu le temps de donner des instructions à cet égard à son agent.

Une note de l'ambassade d'Angleterre m'a été remise : elle rend compte de la conférence de l'ambassadeur britannique à Pétersbourg avec M. Sazonoff et M. Paléologue. Sir Edward Grey estime que les quatre puissances non intéressées devraient insister auprès de la Russie et de l'Autriche pour que leurs armées ne franchissent pas la frontière et donnent le temps à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne et à l'Italie d'exercer leur médiation. Si l'Allemagne accepte, le Gouvernement anglais a des raisons de penser que l'Italie serait heureuse de s'associer également à l'action jointe de l'Angleterre et de la France : l'adhésion de l'Allemagne est essentielle, car pas plus l'Autriche que la Russie ne tolérerait d'autre intervention que d'amis impartiaux ou d'alliés.

BIENVENU-MARTIN.

N° 51

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 26 juillet 1914.

Un télégramme de Vienne reçu à l'instant à la Consulta lui fait connaître que la rupture diplomatique est effective entre l'Autriche et la Serbie, et que l'Autriche procède à des mesures militaires.

Le marquis di San Giuliano, qui est à Fiuggi, ne reviendra à Rome qu'après-demain.

J'ai eu aujourd'hui avec le président du Conseil un intéressant entretien sur la situation, dont il reconnaît toute la gravité. De l'ensemble de ses propos, j'ai emporté le sentiment que le Gouvernement italien voudrait, en cas de conflit, se tenir en dehors et rester dans une attitude d'observation.

M. Salandra m'a dit, à ce propos : « Nous ferons les plus

grands efforts pour empêcher la paix d'être rompue : notre situation est un peu analogue à celle de l'Angleterre. Peut-être pourrions-nous faire quelque chose dans un sens pacifique avec les Anglais. » M. Salandra m'a confirmé que la note autrichienne avait été communiquée à Rome à la dernière heure.

BARRÈRE.

N° 52

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 26 juillet 1914.

M. Sazonoff a dit hier à l'ambassadeur d'Italie à Pétersbourg que la Russie se servirait de tous les moyens diplomatiques pour éviter le conflit et qu'elle ne renonçait pas à l'espoir qu'une médiation pourrait amener l'Autriche à une attitude moins intransigeante; mais qu'on ne pouvait cependant lui demander de laisser écraser la Serbie.

Je remarque que la majeure partie de l'opinion publique italienne est hostile à l'Autriche dans cette grave affaire.

BARRÈRE.

N° 53

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres.

Paris, le 26 juillet 1914.

M. Paléologue m'adresse le télégramme suivant : « M. Sazonoff conseille au Gouvernement serbe de solliciter la médiation du Gouvernement britannique. »

D'accord avec M. Paul Cambon, je pense que le Gouvernement français ne peut qu'exprimer l'espoir de voir le Gouvernement anglais accepter, si une offre de cette nature lui était faite.

Veuillez vous exprimer dans ce sens auprès du Foreign Office.

BIENVENU-MARTIN.

N° 54

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères continue avec une louable persévérance à rechercher les moyens de faire prévaloir une solution pacifique. « Jusqu'au dernier instant, m'a-t-il déclaré, je me montrerai prêt à négocier. »

C'est dans cet esprit qu'il vient de mander le comte Szapary pour le convier à une « franche et loyale explication ». Article par article, M. Sazonoff a commenté devant lui l'ultimatum austro-hongrois, en faisant ressortir le caractère injurieux des principales clauses. « L'intention qui a inspiré ce document, a-t-il dit, est légitime si vous n'avez poursuivi d'autre but que de protéger votre territoire contre les menées des anarchistes serbes; mais le procédé auquel vous avez eu recours n'est pas défendable. » Il a conclu : « Reprenez votre ultimatum, modifiez-en la forme, et je vous garantis le résultat. »

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie s'est montré touché de ce langage; toutefois, en attendant des instructions, il réserve l'opinion de son Gouvernement. Sans se décourager, M. Sazonoff a décidé de proposer, dès ce soir, au comte Berchtold l'ouverture d'une conversation directe entre Vienne et Pétersbourg sur les changements à introduire dans l'ultimatum.

Cette entremise amicale et officieuse de la Russie entre l'Autriche et la Serbie a l'avantage d'être expéditive. Je la crois donc préférable à toute autre procédure, et de nature à aboutir.

PALÉOLOGUE.

N° 55

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 26 juillet 1914.

M. Schebeko est revenu précipitamment d'un voyage

en Russie; il ne l'avait entrepris qu'après l'assurance donnée par le comte Berchtold que les réclamations contre la Serbie seraient des plus acceptables.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg avait parlé dans le même sens à M. Sazonoff la veille de la remise de la note. Ce procédé, très habituel dans la diplomatie de la Monarchie, et qui a servi également au baron Macchio envers moi, paraît avoir beaucoup ajouté à l'irritation du Gouvernement russe.

M. Schebeko va s'efforcer, cependant, de profiter du délai indispensable à la mobilisation pour introduire une proposition d'arrangement, qui aura au moins l'avantage de permettre de mesurer la valeur des déclarations pacifiques de l'Allemagne.

Pendant que nous en délibérions ce soir, en compagnie de Sir M. de Bunsen, celui-ci a reçu des instructions du Foreign Office concernant la démarche à tenter par les représentants des quatre puissances moins directement intéressées. Je m'attends donc à ce que nous ayons à nous concerter demain avec le duc d'Avarna et M. de Tschirsky, lequel se retranchera presque sûrement derrière le principe de la localisation du conflit pour refuser son concours.

Mon impression est, d'ailleurs, que le Gouvernement austro-hongrois, quoique surpris et peut-être au regret de l'énergie qu'on lui a inspirée, se croira obligé à un commencement d'action militaire.

DUMAINE.

N° 56

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.*

Paris, le 26 juillet 1914.

Le résumé de la réponse serbe à la note autrichienne ne nous est parvenu qu'avec vingt heures de retard. Bien que le Gouvernement serbe eût cédé sur tous les points, sauf deux petites réserves, le ministre d'Autriche-Hongrie a

rompu les relations, prouvant ainsi la volonté arrêtée de son Gouvernement de procéder à l'exécution de la Serbie.

D'après un télégramme de M. Jules Cambon, l'ambassadeur d'Angleterre a le sentiment d'un peu de fléchissement; comme il faisait observer à M. de Jagow que Sir Ed. Grey ne lui demandait pas d'intervenir entre l'Autriche et la Serbie, mais, cette question cessant d'être localisée, d'intervenir avec l'Angleterre, la France et l'Italie à Vienne et Pétersbourg, le secrétaire d'État a déclaré qu'il ferait son possible pour maintenir la paix.

Au cours d'un entretien de M. Barrère avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, celui-ci a indiqué que le Gouvernement italien n'aurait vraisemblablement pas approuvé la note autrichienne; mais comme elle ne lui a pas été préalablement communiquée, il se trouve, de ce fait, libéré de toute responsabilité dans la grave initiative prise par l'Autriche.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu cet après-midi me faire une communication, tendant à une intervention de la France auprès de la Russie dans un sens pacifique. L'Autriche, m'a-t-il dit, a fait déclarer à la Russie qu'elle ne poursuivait ni agrandissement territorial ni atteinte à l'intégrité du royaume de Serbie; sa seule intention est d'assurer sa propre tranquillité et de faire la police. C'est des décisions de la Russie qu'il dépend qu'une guerre soit évitée; l'Allemagne se sent solidaire de la France dans l'ardent désir que la paix puisse être maintenue, et a le ferme espoir que la France usera de son influence dans un sens apaisant à Pétersbourg.

J'ai répondu à cette suggestion que la Russie était modérée, qu'elle n'avait accompli aucun acte qui pût faire douter de sa modération et que nous étions d'accord avec elle pour rechercher la solution pacifique de ce conflit. Il nous paraissait donc qu'à titre de contre-partie, l'Allemagne devait agir à Vienne, où l'efficacité de son action était certaine, en vue d'éviter des opérations militaires tendant à l'occupation de la Serbie.

L'ambassadeur m'ayant fait remarquer que cela était inconciliable avec la position prise par l'Allemagne, « que la question ne regardait que l'Autriche et la Serbie », je lui ai dit que la médiation à Vienne et à Pétersbourg pourrait être le fait des quatre autres puissances moins intéressées dans la question.

M. de Schœn se retrancha alors derrière le manque d'ins-

tructions à cet égard, et je lui dis que, dans ces conditions, je ne me sentais pas en mesure d'exercer une action seulement à Pétersbourg.

La conversation se termina sur l'assurance, renouvelée par l'ambassadeur, des intentions pacifiques de l'Allemagne, qu'il déclarait solidaire, sur ce point, de la France.

BIENVENU-MARTIN.

N° 57

Note pour le Ministre.

Dimanche soir, 26 juillet 1914.

Après la visite qu'il avait faite au ministre à 5 heures de l'après-midi, le baron de Schœn s'est rendu, ce soir à 7 heures, à la Direction politique, pour demander qu'en vue d'éviter des commentaires tendancieux des journaux, comme celui de *L'Écho de Paris* la veille, et afin de bien préciser le sens des démarches du Gouvernement allemand, un bref communiqué fût donné à la presse sur l'entrevue de l'ambassadeur d'Allemagne et du ministre des Affaires étrangères.

M. de Schœn suggéra, pour préciser sa pensée, les termes suivants, dont le directeur politique par intérim prit note sous sa dictée : « L'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères ont eu, pendant l'après-midi, un nouvel entretien, au cours duquel ils ont examiné, dans l'esprit le plus amical et dans un sentiment de solidarité pacifique, les moyens qui pourraient être employés pour maintenir la paix générale. »

Le directeur politique par intérim répondit aussitôt : « Alors, tout est réglé dans votre esprit, et vous nous apportez l'assurance que l'Autriche accepte la note serbe, ou se prêtera aux conversations avec les puissances à cet égard? » L'ambassadeur ayant paru surpris et fait une vive dénégation, il lui fut exposé que si rien n'était modifié dans l'attitude négative de l'Allemagne, les termes de la « Note à la presse » suggérée étaient excessifs et de nature à donner à l'opinion française une fausse sécurité, en créant des illusions sur la situation réelle, dont les dangers n'étaient que trop évidents.

Aux assurances que prodiguait l'ambassadeur d'Allemagne sur l'impression optimiste qu'il éprouvait, le direc-

teur politique par intérim répondit en lui demandant s'il lui permettait de lui parler à titre tout personnel et privé, d'homme à homme, en toute liberté, et sans tenir compte de leurs fonctions respectives. Le baron de Schœn le pria de le faire.

M. Berthelot dit alors que pour tout esprit simple, l'attitude de l'Allemagne ne pouvait s'expliquer, si elle ne tendait pas à la guerre : une analyse purement objective des faits et la psychologie des rapports austro-allemands conduisaient logiquement à cette conclusion. Devant l'affirmation répétée que l'Allemagne ignorait le contenu de la note autrichienne, il n'était plus permis d'élever des doutes sur ce point; était-il vraisemblable, cependant, que l'Allemagne se fût rangée, les yeux fermés, à côté de l'Autriche, dans une pareille aventure? La psychologie de toutes les relations passées de Vienne et de Berlin permettait-elle d'admettre que l'Autriche eût pris une position sans recul possible, avant d'avoir pesé, avec son alliée, toutes les conséquences de son intransigeance? Combien le refus de l'Allemagne de donner un conseil de médiation à Vienne paraissait surprenant, maintenant qu'elle connaissait le texte extraordinaire de la note autrichienne! Quelle responsabilité le Gouvernement allemand prendrait, et quelles suspicions pèseraient sur lui, s'il persistait à s'interposer entre l'Autriche et les puissances, après la soumission pour ainsi dire absolue de la Serbie, et quand le moindre conseil donné par lui à Vienne mettrait fin au cauchemar qui pesait sur l'Europe!

La rupture des relations diplomatiques par l'Autriche, ses menaces de guerre et la mobilisation qu'elle poursuit, donnent une particulière urgence à l'action pacificatrice de l'Allemagne, car du jour où les troupes autrichiennes auraient franchi la frontière serbe, on se trouverait en présence d'un fait qui obligerait, sans doute, le Cabinet de Pétersbourg à intervenir et risquerait de déchaîner une guerre que l'Allemagne déclare vouloir éviter.

M. de Schœn, qui écoutait en souriant, affirma de nouveau que l'Allemagne avait ignoré le texte de la note autrichienne (1) et ne l'avait approuvée qu'après sa remise; elle

---

(1) Voir pièce n° 21. Lettre du ministre de France à Munich relatant que le président du Conseil bavarois a dit, le 23 juillet, avoir connaissance du texte de la note autrichienne à la Serbie.

Voir aussi, *Livre Bleu*, la pièce n° 95 où Sir M. de Bunsen, ambas-

estimait toujours que la Serbie avait besoin d'une leçon assez sévère pour qu'elle ne pût l'oublier, et que l'Autriche se devait à elle-même de mettre fin à une situation dangereuse et intolérable pour une grande puissance. Il déclara, d'ailleurs, ne pas connaître le texte de la réponse serbe, et se montra personnellement surpris qu'elle n'eût pas satisfait l'Autriche, si toutefois elle était telle que les journaux, souvent mal informés, la représentaient.

Il insista encore sur les intentions pacifiques de l'Allemagne et donna son impression sur l'effet que pourraient avoir de bons conseils adressés, par exemple à Vienne, par l'Angleterre, sur un ton amical. Selon lui, l'Autriche n'était pas intransigeante; ce qu'elle repousse, c'est l'idée d'une médiation formelle, le « spectre » d'une conférence : un mot pacifique venu de Pétersbourg, de bonnes paroles dites d'un ton conciliant par les puissances de la Triple Entente, auraient chance d'être bien accueillies. Il ajouta enfin qu'il ne disait pas que l'Allemagne, de son côté, ne donnerait pas quelques conseils à Vienne.

Dans ces conditions, le directeur politique déclara qu'il demanderait au ministre s'il lui paraissait opportun de communiquer à la presse une courte note de ton modéré.

N° 58

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Christiania, le 26 juillet 1914.

Toute la flotte allemande en Norvège a reçu l'ordre de prendre la mer. Les autorités allemandes à Bergen déclarent que c'est pour rallier directement l'Allemagne.

Les navires allemands dispersés dans les fiords au nord de Bergen rejoindraient ceux qui sont aux environs de Stavanger.

CHEVALLEY.

---

sadeur d'Angleterre à Vienne, déclare : « Quoique je ne puisse pas le vérifier, je tiens d'une source privée que l'ambassadeur allemand connaissait le texte de l'ultimatum autrichien à la Serbie avant qu'il ne fût expédié et qu'il l'a télégraphié à l'empereur d'Allemagne; je sais par l'ambassadeur allemand lui-même qu'il en approuve chaque ligne. » (PAGES D'HISTOIRE, fasc. 58, p. 68.)

N° 59

M. d'Annoville, Chargé d'affaires de France à Luxembourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Luxembourg, le 26 juillet 1914.

D'après des renseignements que je viens de recevoir de Thionville, les quatre dernières classes libérées ont ordre de se tenir à la disposition de la Kommandantur à toute heure.

Sans être complètement mobilisés, les réservistes ont interdiction de s'absenter du lieu de leur domicile.

D'ANNOVILLE.

N° 60

M. Farges, Consul général de France à Bâle, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Bâle, le 27 juillet 1914.

Les officiers allemands en vacances dans cette région ont reçu, il y a quatre jours, l'ordre de les interrompre pour regagner l'Allemagne.

D'autre part, j'apprends de deux sources sérieuses qu'avis a été donné aux propriétaires de voitures automobiles du grand-duché de Bade de se préparer à les mettre à la disposition des autorités militaires, deux jours après un nouvel ordre. Le secret, sous peine d'amende, a été recommandé sur cet avis.

La population bâloise est très inquiète et les facilités bancaires se resserrent.

FARGES.

N° 61

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, communiqué à bord de la France *(pour le Président du Conseil) et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.*

Paris, le 27 juillet 1914.

Les trois démarches de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris semblent caractéristiques : — le vendredi, il lit une note où le Gouvernement allemand se pose catégoriquement entre l'Autriche et les puissances, approuvant l'ultimatum autrichien à la Serbie et ajoutant que « l'Allemagne désire ardemment que le conflit reste localisé, toute intervention d'une autre puissance devant, par le jeu de ses alliances, provoquer d'incalculables conséquences »; — le second jour, le samedi, l'effet ayant été produit et les puissances ayant, en raison de la surprise, de la brièveté du délai et des risques de guerre générale, conseillé à la Serbie de céder, M. de Schœn revient atténuer sa démarche, feignant de s'étonner de l'impression produite et proteste qu'on prête à l'Allemagne des intentions qu'elle n'a pas, puisque, dit-il, il n'y a eu ni concert avant, ni menace après; — le troisième jour, le dimanche, le résultat ayant été obtenu, puisque la Serbie a cédé en fait pour ainsi dire à toutes les exigences de l'Autriche, l'ambassadeur d'Allemagne reparaît à deux reprises, pour insister sur les intentions pacifiques de l'Allemagne et sur son désir ardent de collaborer au maintien de la paix, après avoir enregistré le succès autrichien, qui clôt la première phase de la crise.

La situation à l'heure actuelle reste inquiétante, en raison du refus incompréhensible de l'Autriche d'accepter la soumission serbe, de ses opérations de mobilisation et de ses menaces d'envahir la Serbie. L'attitude prise depuis le début, avec l'appui allemand, par le Gouvernement autrichien, son refus d'accepter aucune conversation des puissances ne permettant pas, en pratique, à celles-ci d'intervenir utilement auprès de lui sans l'intermédiaire de l'Allemagne. Cependant le temps presse, car si l'armée autrichienne franchit la frontière, il sera très difficile d'enrayer

la crise, la Russie ne paraissant pas pouvoir tolérer l'occupation de la Serbie, après que celle-ci s'est en réalité soumise à la note autrichienne en lui donnant toutes satisfactions et garanties. L'Allemagne, du fait même de la position prise par elle, est qualifiée pour intervenir utilement et être écoutée à Vienne; si elle ne le fait pas, elle justifie tous les soupçons et assume la responsabilité de la guerre.

Les puissances, et en particulier la Russie, la France et l'Angleterre ont déterminé par leurs pressants conseils Belgrade à céder; elles ont donc rempli leur rôle; maintenant c'est à l'Allemagne, seule en situation d'être entendue rapidement à Vienne, à donner des conseils à l'Autriche qui a obtenu satisfaction et ne peut, pour un détail facile à régler, déchaîner la guerre générale.

C'est dans ces conditions que se présente la proposition faite par le Cabinet de Londres; M. Sazonoff ayant dit à l'ambassadeur d'Angleterre qu'à la suite de l'appel de la Serbie aux puissances, la Russie accepterait de se tenir à l'écart, Sir Ed. Grey a formulé auprès des Cabinets de Paris, Berlin et Rome, la suggestion suivante : les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher avec Sir Ed. Grey un moyen de résoudre les difficultés actuelles, étant entendu que pendant cette conversation, la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicolson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne, qui s'y est montré favorable; elle sera également bien accueillie à Paris et aussi à Rome, selon toute vraisemblance. Ici encore, la parole est à l'Allemagne, qui a l'occasion de témoigner autrement qu'en paroles sa bonne volonté.

Je vous prie de vous concerter avec votre collègue anglais et d'appuyer auprès du Gouvernement allemand sa démarche dans la forme qui vous paraîtra opportune.

BIENVENU-MARTIN.

N° 62

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à bord de la France (*pour le Président du Conseil*) *et à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne.*

Paris, le 27 juillet 1914.

Après sa démarche d'hier tendant à une intervention apaisante de la France à Pétersbourg, l'ambassadeur d'Allemagne était revenu, ainsi que je vous en ai informé, à la Direction politique, sous le prétexte qu'il pourrait y avoir intérêt à communiquer à la presse une courte note indiquant le sens pacifique et amical de la conversation; il avait même suggéré les termes suivants : « L'ambassadeur et le ministre des Affaires étrangères ont eu, pendant l'après-midi, un nouvel entretien au cours duquel on a examiné, dans l'esprit le plus amical et dans un sentiment de solidarité pacifique, les moyens qui pourraient être employés pour maintenir la paix générale. » Il fut répondu de suite que les termes paraissaient excessifs et de nature à donner à l'opinion des illusions sur la situation réelle, que cependant une brève note dans le sens indiqué, c'est-à-dire rendant compte d'une conversation où avaient été examinés les moyens employés pour sauvegarder la paix, pourrait être donnée si je l'approuvais.

La note communiquée a été la suivante : « L'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères ont eu un nouvel entretien, au cours duquel ils ont recherché les moyens d'action des puissances pour le maintien de la paix. » Cette rédaction, volontairement terne, évitait une solidarité avec l'Allemagne qui pourrait être mal interprétée.

Ce matin, M. de Schœn a adressé une lettre particulière au directeur politique, sous le prétexte de résumer son entretien avec le ministre, et a ajouté : « Notez bien la phrase sur la solidarité des sentiments pacifiques. Ce n'est pas une phrase banale, mais la sincère expression de la réalité. » Le résumé joint à la lettre était ainsi conçu : « Le Cabinet de Vienne a fait formellement et officiellement déclarer à celui de Pétersbourg qu'il ne poursuit aucune

acquisition territoriale en Serbie et qu'il ne veut point porter atteinte à l'intégrité du royaume; sa seule intention est celle d'assurer sa tranquillité. En ce moment, la décision, si une guerre européenne doit éclater, dépend uniquement de la Russie. Le Gouvernement allemand a la ferme confiance que le Gouvernement français, avec lequel il se sait solidaire dans l'ardent désir que la paix européenne puisse être maintenue, usera de toute son influence dans un esprit apaisant auprès du Cabinet de Pétersbourg. »

Je vous ai fait connaître la réponse qui avait été faite (une démarche française à Pétersbourg s'expliquait mal et devait avoir pour corollaire une démarche allemande à Vienne, ou, à défaut, une médiation, dans les deux capitales, des quatre puissances moins intéressées).

La lettre de M. de Schœn est susceptible de diverses interprétations : la plus vraisemblable est qu'elle tend, comme sa démarche même, à chercher à compromettre la France au regard de la Russie, quitte, en cas d'échec, à rejeter sur la Russie et sur la France la responsabilité d'une guerre éventuelle, enfin à masquer, par des assurances pacifiques non écoutées, une action militaire de l'Autriche en Serbie, destinée à compléter le succès autrichien.

Je vous communique ces renseignements à titre d'information et à toutes fins utiles.

BIENVENU-MARTIN.

N° 63

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie laissent entendre qu'ils sont sûrs que l'Angleterre garderait la neutralité si un conflit venait à éclater. Sir Arthur Nicolson m'a dit que, cependant, le prince Lichnowsky ne pouvait, après la conversation qu'il a eue avec lui aujourd'hui, conserver aucun doute sur la liberté qu'entendait garder le Gouvernement britannique d'intervenir, au cas où il le jugerait utile.

L'ambassadeur d'Allemagne n'aura pas manqué d'être

frappé de cette déclaration, mais pour peser sur l'Allemagne et pour éviter un conflit, il semble indispensable que celle-ci soit amenée à tenir pour certain qu'elle trouverait l'Angleterre et la Russie aux côtés de la France.

DE FLEURIAU.

N° 64

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 1914.

M. Sazonoff a tenu à tous mes collègues un langage conciliant.

Malgré l'émotion publique, le Gouvernement russe s'applique et réussit à contenir la presse; on a notamment recommandé une grande modération envers l'Allemagne.

Depuis hier, M. Sazonoff n'a reçu de Vienne ni de Berlin aucune information.

PALÉOLOGUE.

N° 65

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Thérapia, le 27 juillet 1914.

Le conflit austro-serbe retient l'attention du Gouvernement ottoman et les Turcs se réjouissent des épreuves de la Serbie, mais on est porté à croire ici en général que ce conflit restera localisé. L'on estime généralement que, cette fois encore, la Russie n'interviendra pas en faveur de la Serbie dans des conditions qui étendraient le conflit armé.

Le sentiment unanime, dans les milieux politiques ottomans, est que l'Autriche, avec l'appui de l'Allemagne, arrivera à ses fins et qu'elle fera entrer la Serbie, après la Bulgarie, dans l'orbite de la Triple Alliance.

BOMPARD.

N° 66

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a dit ce matin à l'ambassadeur d'Allemagne que si l'Autriche envahissait la Serbie après la réponse serbe, elle démontrerait qu'elle ne poursuivait pas seulement le règlement des questions mentionnées dans sa note du 23 juillet, mais qu'elle voulait écraser un petit État. « Alors, a-t-il ajouté, se poserait une question européenne, et il s'ensuivrait une guerre, à laquelle d'autres puissances seraient amenées à prendre part. »

L'attitude de la Grande-Bretagne s'affirme par l'arrêt de la démobilisation de sa flotte. Le Premier Lord de l'Amirauté avait pris discrètement cette mesure dès vendredi, de sa propre initiative; cette nuit, Sir Ed. Grey et ses collègues ont décidé de la publier. Ce résultat est dû à l'attitude conciliante de la Serbie et de la Russie.

DE FLEURIAU.

N° 67

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

J'ai entretenu aujourd'hui le secrétaire d'État de la démarche de l'Angleterre tendant à ce que l'Allemagne se joigne aux Cabinets de Londres, Paris et Rome pour empêcher les hostilités entre Pétersbourg et Vienne.

Je lui ait fait remarquer que la proposition de Sir Ed. Grey ouvrait la voie à une issue pacifique. M. de Jagow m'a répondu qu'il était disposé à y entrer, mais il m'a fait remarquer que si la Russie mobilisait, l'Allemagne serait obligée de mobiliser aussitôt, que nous y serions forcés également et qu'alors le conflit serait presque inévitable. Je lui ai demandé si l'Allemagne se croirait engagée

à mobiliser dans le cas où la Russie ne mobiliserait que sur la frontière autrichienne; il m'a dit que non et m'a autorisé formellement à vous faire connaître cette restriction. Aussi attacherait-il la plus grande importance à ce que les puissances amies et alliées de la Russie intervinssent auprès d'elle.

Enfin il a remarqué que si la Russie attaquait l'Autriche, l'Allemagne devrait attaquer aussitôt de son côté. L'intervention proposée par l'Angleterre à Pétersbourg et à Vienne ne pourrait donc s'exercer à ses yeux que si les événements ne se précipitaient pas. Il ne désespère pas dans ce cas qu'elle puisse réussir. J'ai exprimé le regret que l'Autriche, par son intransigeance, eût conduit l'Europe au pas difficile que nous traversons, mais j'ai témoigné l'espoir que l'intervention aboutirait.

Jules CAMBON.

N° 68

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Hier, au cours d'une conversation entre M. Sazonoff, M. Paléologue et Sir G. Buchanan, le ministre russe aurait dit que la Serbie était disposée à en appeler aux puissances, et, qu'en ce cas, son Gouvernement accepterait de se tenir à l'écart.

Sir Ed. Grey a pris texte de ces paroles pour formuler auprès des Cabinets de Paris, de Berlin et de Rome une proposition dont Sir Francis Bertie saisira Votre Excellence. Les quatre puissances interviendraient dans le conflit, et les ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie à Londres seraient chargés de chercher, avec Sir Ed. Grey, un moyen de résoudre les difficultés actuelles.

Il serait entendu que, pendant les débats de cette petite conférence, la Russie, l'Autriche et la Serbie s'abstiendraient de toute opération militaire active. Sir A. Nicolson a parlé de cette suggestion à l'ambassadeur d'Allemagne qui s'y est montré favorable.

DE FLEURIAU.

N° 69

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

Le ministre de Serbie n'a pas reçu d'instructions de son Gouvernement en vue de demander la médiation de l'Angleterre; il est d'ailleurs possible que les télégrammes de son Gouvernement soient arrêtés en route.

La proposition anglaise d'intervenir à quatre, indiquée dans mon télégramme précédent, est d'ailleurs lancée, et me paraît devoir être soutenue en premier lieu.

DE FLEURIAU.

N° 70

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres.

Paris, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a communiqué la proposition de Sir Ed. Grey tendant à une action commune de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie à Vienne, Belgrade et Pétersbourg pour arrêter les opérations militaires actives, pendant que les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et de France à Londres examineraient, avec Sir Ed. Grey, les moyens de trouver une solution aux complications présentes.

J'ai prescrit ce matin à M. Jules Cambon de se concerter avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et d'appuyer sa démarche, dans la forme où il le jugerait opportun.

Je vous autorise à prendre part à la réunion projetée par Sir Ed. Grey. Je suis prêt également à donner à nos agents à Vienne, Pétersbourg et Belgrade des instructions dans le sens demandé par le Gouvernement anglais.

Toutefois, j'estime que les chances de succès de la proposition de Sir Ed. Grey reposent essentiellement sur l'action que Berlin serait disposé à exercer à Vienne; une

démarche de ce côté pour amener la suspension des opérations militaires me paraîtrait vouée à l'échec, si l'influence de l'Allemagne ne s'était pas exercée au préalable.

J'ai également noté, parmi les observations de M. de Schœn, que le Gouvernement austro-hongrois était spécialement susceptible quand on prononçait les termes de « médiation », « intervention », « conférence », et plus capable d'admettre des « conseils amicaux » et des « conversations ».

BIENVENU-MARTIN.

N° 71

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 27 juillet 1914.

J'ai fait connaître à Sir E. Grey votre adhésion à sa proposition de médiation à quatre et de conférence à Londres. L'ambassadeur d'Angleterre à Vienne a reçu les instructions nécessaires pour saisir le Gouvernement austro-hongrois dès que ses collègues français, allemand ou italien auront été autorisés à faire la même démarche.

Le Gouvernement italien a accepté l'intervention à quatre en vue de prévenir les opérations militaires; il consulte le Gouvernement allemand sur la proposition de conférence et la procédure à suivre à l'égard du Gouvernement austro-hongrois. Le Gouvernement allemand n'a pas encore répondu.

DE FLEURIAU.

N° 72

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 27 juillet 1914.

Le marquis de San Giuliano est rentré à Rome ce soir et je l'ai vu aussitôt après son arrivée. Il m'a parlé du contenu

de la note autrichienne et m'a assuré formellement qu'il n'en a eu aucune connaissance préalable.

Il savait bien que cette note devait avoir un caractère rigoureux et énergique; mais il ne s'était pas douté qu'elle pût prendre une telle forme. Je lui ai demandé s'il était vrai qu'il eût fait exprimer à Vienne à ce propos, comme le prétendent certains journaux, une approbation de l'action autrichienne et l'assurance que l'Italie remplirait à l'égard de l'Autriche ses devoirs d'alliée. « En aucune façon, m'a répondu le ministre : nous n'avons pas été consultés, on ne nous a rien dit; nous n'avons donc eu à faire aucune communication de cette nature à Vienne. »

Le marquis de San Giuliano estime que la Serbie aurait agi plus sagement en acceptant la note dans son intégralité; aujourd'hui encore il estime que ce serait la seule chose à faire, étant convaincu que l'Autriche ne retirera aucune de ses prétentions, et les maintiendra, même au risque d'amener une conflagration générale; il doute que l'Allemagne soit disposée à se prêter à une action auprès de son alliée. Il constate toutefois que l'Allemagne tient en ce moment un grand compte de ses rapports avec Londres, et il croit que si une puissance peut déterminer Berlin à une action pacifique, c'est l'Angleterre.

Quant à l'Italie, elle continuera à faire tous ses efforts en faveur de la paix. C'est à cet effet qu'il a adhéré sans hésiter à la proposition de Sir E. Grey de réunir à Londres les ambassadeurs des puissances, qui ne sont pas directement intéressées dans le conflit austro-serbe.

BARRÈRE.

N° 73

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui est rentré aujourd'hui, a vu le secrétaire d'État et l'a entretenu de la suggestion de Sir E. Grey. M. de Jagow lui a répondu en manifestant toujours son désir de la paix, mais en ajoutant qu'il ne pourrait consentir à ce qui ressemblerait à une conférence

des puissances; ce serait instituer une espèce de cour d'arbitrage, dont l'idée ne serait acceptable que si elle était demandée par Vienne et Pétersbourg. Le langage de M. de Jagow confirme celui de M. de Schœn à Votre Excellence.

A la vérité une démarche des quatre puissances à Vienne et Pétersbourg peut se produire par la voie diplomatique, sans prendre la forme d'une conférence et est susceptible de bien des modalités; ce qui importerait c'est de manifester à Vienne et à Pétersbourg le désir commun des quatre puissances qu'un conflit soit évité. La temporisation permettrait seule d'arriver à une issue pacifique des difficultés présentes.

Jules CAMBON.

N° 74

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 27 juillet 1914.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec le secrétaire d'État et j'ai appuyé auprès de lui la démarche que venait de faire Sir E. Goschen.

M. de Jagow m'a répondu, comme il l'avait fait à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il ne pouvait accepter la proposition de charger les ambassadeurs d'Italie, de France et d'Allemagne de chercher avec Sir E. Grey les moyens de résoudre les difficultés actuelles, parce que ce serait instituer une véritable conférence pour traiter des affaires de l'Autriche et de la Russie.

J'ai répliqué à M. de Jagow que je regrettais sa réponse, mais que le grand objet que Sir E. Grey avait en vue dépassait une question de forme; que ce qui importait c'était l'association de l'Angleterre et de la France avec l'Allemagne et l'Italie pour travailler à une œuvre de paix; que cette association pouvait se manifester par des démarches communes à Pétersbourg et à Vienne; qu'il m'avait souvent exprimé son regret de voir les deux groupes d'alliance opposés toujours l'un à l'autre en Europe; qu'il avait

là l'occasion de prouver qu'il y avait un esprit européen, en montrant quatre puissances appartenant aux deux groupes agissant d'un commun accord, pour empêcher un conflit.

M. de Jagow s'est dérobé en disant que l'Allemagne avait des engagements avec l'Autriche. Je lui ai fait remarquer que les rapports de l'Allemagne avec Vienne n'étaient pas plus étroits que ceux de la France avec la Russie et que c'était lui-même qui mettait dans l'espèce les deux groupes d'alliance en opposition.

Le secrétaire d'État m'a dit alors qu'il ne se refusait pas à agir pour écarter le conflit austro-russe, mais qu'il ne pouvait pas intervenir dans le conflit austro-serbe. « L'un est la conséquence de l'autre, ai-je dit, et il importe d'empêcher qu'il ne survienne un état de fait nouveau, de nature à amener une intervention de la Russie. »

Comme le secrétaire d'État persistait à dire qu'il était obligé de tenir ses engagements à l'égard de l'Autriche, je lui ai demandé s'il s'était engagé à la suivre partout, les yeux bandés, et s'il avait pris connaissance de la réponse de la Serbie à l'Autriche que le chargé d'affaires de la Serbie lui avait remise ce matin. « Je n'en ai pas encore eu le temps », me dit-il. « Je le regrette. Vous verriez que, sauf sur des points de détail, la Serbie se soumet entièrement. Il semble donc que, puisque l'Autriche a obtenu les satisfactions que votre appui lui a procurées, vous pouvez aujourd'hui lui conseiller de s'en contenter ou d'examiner avec la Serbie les termes de la réponse de celle-ci. »

Comme M. de Jagow ne me répondait pas clairement, je lui ai demandé si l'Allemagne voulait la guerre. Il a protesté vivement, disant qu'il savait que c'était ma pensée, mais que c'était tout à fait inexact. « Il faut donc, ai-je repris, agir en conséquence. Quand vous lirez la réponse serbe, pesez-en les termes avec votre conscience, je vous en prie, au nom de l'humanité, et n'assumez pas personnellement une part de responsabilité dans les catastrophes que vous laissez préparer. » M. de Jagow a protesté de nouveau, ajoutant qu'il était prêt à s'unir à l'Angleterre et à la France dans un effort commun, mais qu'il fallait trouver à cette intervention une forme qu'il pût accepter et que les Cabinets devaient s'entendre à ce sujet.

« Au reste, a-t-il ajouté, les conversations directes entre Vienne et Pétersbourg sont entamées et se poursuivent; j'en augure beaucoup de bien et j'espère. »

Au moment de le quitter, je lui dis que j'avais eu ce matin l'impression que l'heure de la détente avait sonné, mais que je voyais bien qu'il n'en était rien. Il m'a répondu que je me trompais; qu'il espérait que les choses étaient en bonne voie et aboutiraient peut-être rapidement. Je lui ai demandé d'agir à Vienne pour qu'elles marchent vite, parce qu'il importait de ne pas laisser se créer en Russie un de ces courants d'opinion qui emportent tout.

A mon sentiment, il y aurait lieu de demander à Sir E. Grey, qui a dû être avisé par Sir E. Goschen du refus opposé à sa proposition dans la forme qui lui était donnée, de la renouveler sous une autre forme, de telle façon que l'Allemagne n'ait pas de prétexte pour refuser de s'y associer et prenne ses responsabilités aux yeux de l'Angleterre.

Jules CAMBON.

N° 75

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 27 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me voir pour me remettre un mémoire, véritable acte d'accusation contre la Serbie, il m'a déclaré, d'ordre de son Gouvernement, que la Serbie n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante aux demandes du Gouvernement impérial, celui-ci se voit contraint d'employer les moyens énergiques pour amener la Serbie à donner les satisfactions et garanties qui sont réclamées d'elle. C'est demain que le Gouvernement autrichien prendra les mesures à cet effet.

J'ai prié l'ambassadeur de me faire connaître les mesures envisagées par l'Autriche, et le comte Szecsen m'a répondu que cela pourrait être soit un ultimatum, soit une déclaration de guerre, soit le passage de la frontière, mais qu'il n'avait aucune indication précise sur ce point.

J'ai alors fait remarquer à l'ambassadeur que la Serbie avait accepté sur presque tous les points les exigences de l'Autriche, que la divergence qui subsistait sur quelques points pourrait disparaître avec un peu de bonne volonté

réciproque, et par l'aide des puissances amies de la paix; en fixant à demain l'exécution de ses résolutions, l'Autriche rendait, pour la seconde fois, leur concours presque impossible et assumait une lourde responsabilité en risquant de déchaîner une guerre, dont on ne pourrait mesurer l'extension.

Je vous communique, à titre d'information, le mémoire que m'a remis le comte Szecsen.

BIENVENU-MARTIN.

ANNEXE

Mémoire du Gouvernement austro-hongrois, remis par le comte Szecsen à M. Bienvenu-Martin, le 27 juillet 1914.

(Voir le texte dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 47, *Livre Rouge Austro-Hongrois*, n° 19, p. 45 à 59.)

N° 75 bis

Communiqué officieux du bureau de la Presse.

Vienne, le 28 juillet 1914.

Le ministre autrichien à Belgrade a présenté dès son retour à Vienne le texte de la réponse serbe.

Cette réponse est remplie d'un esprit de manque de sincérité : elle laisse apparaître que le Gouvernement serbe est sans intention sérieuse de mettre fin à la tolérance coupable grâce à laquelle ont été permises les menées anti-autrichiennes. La réponse serbe contient de telles restrictions et limitations, non seulement sur le principe même de la démarche austro-hongroise, mais encore en ce qui concerne les revendications exposées par l'Autriche, que les concessions faites sont sans importance.

En particulier, refus, sous prétexte vain, d'accepter la participation des organes austro-hongrois pour la poursuite des auteurs des attentats résidant en territoire serbe.

De même la réponse serbe à la demande autrichienne pour mettre fin aux menées hostiles de la presse équivaut à un refus.

La demande relative aux mesures qui devraient être prises pour que les associations hostiles à l'Autriche-Hongrie ne puissent, après leur dissolution, continuer leur action sous un autre nom et forme, n'a pas même été envisagée.

Ces revendications constituant le minimum nécessaire au rétablissement du calme permanent dans le sud-est de la monarchie, la réponse serbe est considérée comme insuffisante.

Le Gouvernement serbe en a conscience d'ailleurs, puisqu'il envisage le règlement du conflit par voie d'arbitrage, et que le jour où sa réponse devait être remise et avant cette remise, il avait ordonné la mobilisation.

N° 76

M. René Viviani, Président du Conseil,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

A bord de la *France*, le 28 juillet 1914.

J'ai reçu par Copenhague votre télégramme résumant les faits de samedi, le télégramme relatant la dernière visite de l'ambassadeur d'Allemagne, celui relatif à la médiation que la Russie conseille à la Serbie de demander et aux démarches anglaises à Berlin, ainsi que votre télégramme venu ce matin directement par la Tour Eiffel.

J'approuve pleinement la réponse que vous avez faite au baron de Schœn; la thèse que vous avez soutenue est l'évidence même : dans la recherche d'une solution pacifique du conflit, nous sommes pleinement d'accord avec la Russie, qui n'est pas responsable de la situation actuelle, et n'a encore procédé à aucune mesure quelconque pouvant éveiller le moindre soupçon; mais il est évident qu'à titre de contre-partie l'Allemagne ne saurait se refuser à donner des conseils au Gouvernement austro-hongrois, dont l'action a ouvert la crise.

Il y a donc lieu de continuer à tenir à l'ambassadeur d'Allemagne le même langage. Ce conseil est d'ailleurs en harmonie avec la double proposition anglaise mentionnée dans votre télégramme. J'approuve entièrement la combinaison suggérée par Sir Edward Grey et j'invite directement M. Paul Cambon à le lui faire savoir, il est essentiel

que l'on sache à Berlin et à Vienne que notre plein concours est acquis aux efforts que poursuit le Gouvernement britannique en vue de chercher une solution au conflit austro-serbe. L'action des quatre puissances moins intéressées ne peut, pour les raisons exposées ci-dessus, s'exercer uniquement à Vienne et à Pétersbourg. En proposant de l'exercer aussi à Belgrade, ce qui veut dire surtout, en fait, entre Vienne et Belgrade, Sir Edward Grey rentre dans la logique de la situation; et, en n'excluant pas Pétersbourg, il offre, d'autre part, à l'Allemagne, un moyen de se départir, en toute dignité, de la démarche par laquelle le Gouvernement allemand a fait savoir à Paris et à Londres que l'affaire était envisagée par lui comme purement austro-serbe et dépourvue de caractère général.

Je vous prie de communiquer le présent télégramme à nos représentants auprès des grandes puissances et à notre ministre à Belgrade.

René Viviani.

N° 77

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. René Viviani, Président du Conseil, à bord de la France.

Paris, le 28 juillet 1914.

Malgré les assurances données, tant à Berlin qu'à Paris par les agents allemands, du désir de leur Gouvernement de concourir aux efforts pour le maintien de la paix, aucune action sincère n'est exercée par eux pour retenir l'Autriche; la proposition anglaise, qui consiste dans une action des quatre puissances moins intéressées pour obtenir un arrêt des opérations militaires à Vienne, Belgrade et Pétersbourg, et dans une réunion à Londres des ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie, sous la présidence de Sir E. Grey, en vue de chercher une solution aux difficultés austro-serbes, rencontre à Berlin des objections de nature à la faire échouer.

L'ambassadeur d'Autriche a fait une démarche pour annoncer que son Gouvernement prendrait demain des mesures énergiques pour contraindre la Serbie à lui donner

les satisfactions et les garanties qu'il exige de cette puissance; le comte Szecsen ne s'est pas expliqué sur ces mesures; la mobilisation, à partir du 28 juillet, paraît certaine d'après notre attaché militaire à Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 78

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Pétersbourg, Vienne, Rome.

Paris, le 28 juillet 1914.

J'ai eu de nouveau la visite de l'ambassadeur d'Allemagne ce matin; il m'a dit qu'il n'avait pas de communication, pas de proposition officielle à me faire, mais qu'il venait, comme la veille, causer de la situation et des moyens à employer pour éviter des actes irréparables. Interrogé sur les intentions de l'Autriche, il a déclaré ne pas les connaître, et ignorer la nature des moyens de coercition qu'elle prépare.

L'Allemagne, selon le baron de Schœn, ne demande qu'à agir avec la France pour le maintien de la paix. Sur l'observation qui lui était faite qu'un projet de médiation des quatre puissances, auquel nous avons adhéré, et qui a obtenu l'assentiment de principe de l'Italie et de l'Allemagne, a été mis en avant par l'Angleterre, l'ambassadeur a dit que le Gouvernement allemand ne demandait en effet qu'à s'associer à l'action des puissances, pourvu que cette action n'affecte pas la forme d'un arbitrage ou d'une conférence, repoussée par l'Autriche.

J'ai répondu que si le mot seul arrête le Gouvernement autrichien, le but peut être atteint par d'autres moyens; le Gouvernement allemand est bien placé pour demander à l'Autriche de laisser aux puissances le temps d'intervenir, de trouver une conciliation.

M. de Schœn m'a fait alors observer qu'il n'a pas d'instructions et sait seulement que l'Allemagne se refuse à exercer une pression sur l'Autriche, qui ne veut pas de conférence. Il reproche aux journaux français de prêter à l'Allemagne une attitude qu'elle n'a pas, en prétendant qu'elle pousse l'Autriche : sans doute elle approuve son

attitude, mais elle n'a pas connu sa note; elle ne saurait l'arrêter trop brusquement, car l'Autriche a besoin de garanties contre les procédés serbes.

BIENVENU-MARTIN.

N° 79

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

Paris, le 28 juillet 1914.

Vous connaissez, par les télégrammes de nos ambassades que je vous ai transmis, la proposition anglaise de médiation à quatre et de conférence à Londres, ainsi que notre adhésion à cette suggestion, l'acceptation conditionnelle de l'Italie et les réserves de Berlin.

Je vous prie de vous tenir en contact à ce sujet avec votre collègue d'Angleterre, qui a reçu les instructions nécessaires pour saisir le Gouvernement austro-hongrois de la suggestion anglaise, dès que ses trois collègues auront été autorisés à faire la même démarche; vous vous conformerez à son attitude.

N° 80

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 28 juillet 1914.

Sir Ed. Grey a reçu hier mes collègues d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne. Le premier a continué à soutenir que la réponse serbe était inacceptable. Le second a tenu un langage analogue à celui de M. de Schœn à Paris. Il a insisté sur l'utilité d'une action modératrice de l'Angleterre à Pétersbourg. Sir Ed. Grey lui a répondu que la Russie s'était montrée très modérée depuis l'ouverture de la crise, notamment dans ses conseils au Gouvernement serbe, et qu'il serait très embarrassé de lui faire des recommandations pacifiques. Il a ajouté que c'était à Vienne

qu'il convenait d'agir et que le concours de l'Allemagne était indispensable.

D'autre part l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg a télégraphié que M. Sazonoff avait proposé à l'ambassadeur d'Autriche une conversation sur l'affaire serbe. Cette information a été confirmée par l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne qui a fait savoir qu'un premier entretien entre le ministre russe des Affaires étrangères et le comte Szapary avait produit un bon effet au Ballplatz.

Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson m'ont dit que, si un accord pouvait s'établir directement entre Pétersbourg et Vienne, il faudrait s'en féliciter, mais ils ont élevé quelques doutes sur le succès de l'initiative de M. Sazonoff.

Interrogé par Sir G. Buchanan sur la convocation éventuelle à Londres d'une conférence des représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie pour chercher une issue à la situation actuelle, M. Sazonoff a répondu « qu'il avait entamé des pourparlers avec l'ambassadeur d'Autriche dans des conditions qu'il espérait favorables; que cependant il n'avait pas encore reçu de réponse à sa proposition d'une revision de la note serbe par les deux Cabinets ». Si des explications directes avec le Cabinet de Vienne sont irréalisables, M. Sazonoff se déclare prêt à accepter la proposition anglaise ou toute autre de nature à résoudre favorablement le conflit.

Il serait, en tous cas, très désirable que cette négociation directe, à un moment où le moindre retard peut avoir de si sérieuses conséquences, fût menée de manière à ne pas entraver l'action de Sir Ed. Grey et à ne pas fournir à l'Autriche un prétexte pour se dérober à l'intervention amicale des quatre puissances.

L'ambassadeur d'Angleterre à Berlin ayant insisté auprès de M. de Jagow pour obtenir une adhésion à la suggestion de Sir Ed. Grey, le ministre allemand des Affaires étrangères a répondu qu'il convenait d'attendre le résultat de la conversation engagée entre Pétersbourg et Vienne. Sir Ed. Grey a, en conséquence, prescrit à Sir Ed. Goschen de suspendre pour le moment ses démarches. Au surplus l'annonce que l'Autriche vient de notifier officiellement sa déclaration de guerre à la Serbie fait entrer la question dans une nouvelle phase.

Paul Cambon.

N° 81

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 28 juillet 1914.

La conversation que M. Sazonoff a eue avec le comte Szapary a été portée à la connaissance de M. de Jagow par le chargé d'affaires de Russie. Le secrétaire d'État lui a dit que, conformément aux remarques de l'ambassadeur d'Allemagne en Russie, puisque après l'expiration de l'ultimatum de l'Autriche le Gouvernement de Vienne ne se refusait pas à causer avec le Gouvernement de Pétersbourg, il y avait lieu d'espérer que de son côté le comte Berchtold pourrait causer avec M. Schebeko et qu'une issue pourrait être trouvée aux difficultés actuelles. Le chargé d'affaires russe voit avec faveur cette disposition des esprits, qui correspond aux désirs de M. de Jagow de voir Vienne et Pétersbourg s'entendre directement et dégager l'Allemagne. Il y a lieu de se demander seulement si l'Autriche ne cherche pas à gagner du temps pour se préparer.

J'ai aujourd'hui appuyé la démarche de mon collègue d'Angleterre auprès du secrétaire d'État. Celui-ci m'a répondu comme à Sir Ed. Goschen, qu'il lui était impossible d'accepter l'idée d'une sorte de conférence à Londres entre les ambassadeurs des quatre puissances, et qu'il faudrait donner à la suggestion anglaise une autre forme, pour qu'elle pût être réalisée. Je lui ai fait valoir le danger d'un retard, qui pouvait amener la guerre, et lui ai demandé s'il la souhaitait. Il a protesté et a ajouté que les conversations directes entre Vienne et Pétersbourg étaient entamées, et que, dès maintenant, il en attendait une suite favorable.

L'ambassadeur d'Angleterre et l'ambassadeur d'Italie sont venus me voir ce matin ensemble, pour m'entretenir des conversations qu'ils avaient eues avec M. de Jagow hier au sujet de la proposition de Sir Ed. Grey. Le secrétaire d'État leur a, somme toute, tenu le même langage qu'à moi : acceptant en principe de s'unir dans une démarche commune à l'Angleterre, à l'Italie et à nous-mêmes, mais repoussant toute idée de conférence.

Nous avons pensé, mes collègues et moi, qu'il n'y avait

là qu'une question de forme et l'ambassadeur d'Angleterre va suggérer à son Gouvernement de libeller autrement sa proposition, qui pourrait prendre le caractère d'une démarche diplomatique à Vienne et à Pétersbourg.

En raison de la répugnance manifestée par M. de Jagow contre toute démarche à Vienne, Sir Ed. Grey pourrait le mettre au pied du mur, en lui demandant de formuler lui-même comment pourrait se produire l'action diplomatique des puissances pour éviter la guerre.

Nous devons nous associer à tous les efforts en faveur de la paix compatibles avec nos engagements vis-à-vis de notre alliée; mais, pour laisser les responsabilités où elles sont, il importe d'avoir soin de demander à l'Allemagne de préciser ce qu'elle veut.

Jules CAMBON.

N° 82

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères p. i.

Pétersbourg, le 28 juillet 1914.

Le Gouvernement austro-hongrois n'a pas encore répondu à la proposition du Gouvernement russe, tendant à l'ouverture d'une conversation directe entre Pétersbourg et Vienne.

M. Sazonoff a reçu cet après-midi les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie; l'impression qu'il a gardée de son double entretien est mauvaise : « Décidément, m'a-t-il dit, l'Autriche ne veut pas causer. »

A la suite d'une conversation que je viens d'avoir avec mes deux collègues, j'éprouve la même impression de pessimisme.

PALÉOLOGUE.

N° 83

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 28 juillet 1914.

Le comte Berchtold vient de déclarer à Sir M. de Bunsen que toute intervention tendant à la reprise de la discussion entre l'Autriche et la Serbie, sur la base de la réponse serbe, serait inutile et d'ailleurs trop tardive, la guerre ayant été officiellement déclarée à midi.

L'attitude de mon collègue russe n'a jusqu'à présent pas varié : il ne s'agissait pas à son avis de localiser le conflit, mais bien de l'empêcher. La déclaration de guerre rendra bien difficile l'engagement des pourparlers à quatre, ainsi que la continuation des entretiens directs entre M. Sazonoff et le comte Szapary.

On prétexte ici que la formule qui paraissait pouvoir obtenir l'adhésion de l'Allemagne, « médiation entre l'Autriche et la Russie », a l'inconvénient d'accuser entre ces deux empires un conflit qui n'existe pas jusqu'à présent.

Parmi les soupçons qu'inspire la soudaine et violente résolution de l'Autriche, le plus inquiétant est que l'Allemagne l'aurait poussée à l'agression contre la Serbie afin de pouvoir elle-même entrer en lutte avec la Russie et la France, dans les circonstances qu'elle suppose devoir lui être le plus favorables, et dans des conditions délibérées.

DUMAINE.

CHAPITRE V

DE LA DÉCLARATION DE GUERRE DE L'AUTRICHE A LA SERBIE

(28 juillet 1914)

A L'ULTIMATUM DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE

(31 juillet 1914)

N° 84

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 29 juillet 1914.

La Consulta estime que, malgré la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, il n'y a pas lieu d'interrompre les efforts diplomatiques tendant à la réunion d'une conférence à Londres en vue d'une médiation.

BARRÈRE.

N° 85

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Rome, Vienne, Constantinople, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

L'attitude austro-allemande se précise. L'Autriche, inquiète de la propagande slave, a saisi l'occasion de l'attentat de Serajevo pour châtier les menées serbes, et

prendre de ce côté des garanties qui peuvent, selon que l'on laissera ou non se développer les événements, ne porter que sur le Gouvernement et l'armée serbes, ou devenir territoriales. L'Allemagne s'interpose entre son allié et les autres puissances, en déclarant qu'il s'agit d'une question locale, châtiment d'un crime politique dans le passé, garanties certaines pour l'avenir que les menées antiautrichiennes prendront fin. Le Gouvernement allemand estime que la Russie doit se contenter des assurances officielles et formelles données par l'Autriche qu'elle ne poursuit pas d'agrandissement territorial et respectera l'intégrité de la Serbie; dans ces conditions, c'est de la Russie seule, si elle voulait intervenir dans une question bien délimitée, que peut venir un danger de guerre. Dans ces conditions c'est à Pétersbourg seulement qu'il faut agir pour le maintien de la paix.

Ce sophisme, qui dispenserait l'Allemagne d'intervenir à Vienne, a été soutenu sans succès à Paris par M. de Schœn, qui a vainement tenté de nous entraîner dans une action solidaire franco-allemande à Pétersbourg; il a été également développé à Londres auprès de Sir E. Grey : en France comme en Angleterre, on a répondu que le cabinet de Pétersbourg a donné, depuis le début, les plus grandes preuves de sa modération, en particulier en s'associant aux puissances pour donner à la Serbie le conseil de céder aux exigences de la note autrichienne. La Russie ne menace donc nullement la paix; c'est à Vienne qu'il faut agir, c'est de là que vient le danger, du moment qu'on y refuse de se contenter de la soumission presque totale de la Serbie à des exigences exorbitantes et qu'on ne veut pas accepter la collaboration des puissances pour la discussion des points restant à régler entre l'Autriche et la Serbie, et enfin qu'on n'hésite pas devant une déclaration de guerre aussi précipitée que la note primitive de l'Autriche-Hongrie.

L'attitude à Berlin, comme à Vienne, reste dilatoire. Dans la première capitale, tout en protestant du désir allemand de sauvegarder la paix générale par une action commune des quatre puissances, on repousse l'idée d'une conférence, sans suggérer aucun autre moyen et en refusant d'agir positivement à Vienne. Dans la capitale autrichienne, on voudrait amuser Pétersbourg par l'illusion d'une entente pouvant résulter de conversations directes, et l'on agit contre la Serbie.

Dans ces conditions, il paraît essentiel que le Cabinet de Pétersbourg, dont le désir de dénouer pacifiquement la crise est manifeste, adhère immédiatement à la proposition anglaise. Celle-ci a besoin d'être très appuyée à Berlin pour décider M. de Jagow à une action réelle sur Vienne, susceptible d'arrêter l'Autriche et d'empêcher que son avantage diplomatique se double d'un succès militaire. Le Gouvernement austro-hongrois ne manquerait pas en effet d'en profiter pour imposer à la Serbie, sous le nom élastique de garantie, des conditions qui modifieraient en fait, malgré toutes les assurances de désintéressement territorial, le statut de l'Europe orientale, et risqueraient de compromettre gravement, soit dès maintenant, soit dans un avenir prochain, la paix générale.

BIENVENU-MARTIN.

N° 86

M. Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

Dès maintenant, je suis en mesure d'assurer à Votre Excellence que le Gouvernement russe acquiesce à toutes les procédures que la France et l'Angleterre lui proposeront pour sauvegarder la paix. Mon collègue d'Angleterre télégraphie dans le même sens à Londres.

PALÉOLOGUE.

N° 87

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Bruxelles, le 29 juillet 1914.

De mon entretien avec M. Davignon et diverses personnes en mesure d'être exactement informées, je rapporte

l'impression suivante : l'attitude de l'Allemagne est énigmatique et autorise toutes les appréhensions. Il paraît invraisemblable que le Gouvernement austro-hongrois ait pris une initiative le conduisant, suivant un plan préconçu, à une déclaration de guerre sans accord préalable avec l'empereur Guillaume.

Le Gouvernement allemand reste l'arme au pied, réservant, selon les circonstances, son action pacifique ou guerrière, mais l'inquiétude est telle dans tous les milieux qu'une intervention brusque contre nous ne surprendrait ici personne. Mes collègues de Russie et d'Angleterre partagent ce sentiment.

Le Gouvernement belge prend des dispositions conformes à la déclaration que m'a faite hier soir M. Davignon que tout sera mis en œuvre pour la défense de la neutralité du pays.

KLOBUKOWSKI.

N° 88

M. Ronssin, Consul général de France à Francfort, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Francfort, le 29 juillet 1914.

Je vous signale d'importants mouvements de troupes hier et cette nuit. Ce matin, plusieurs régiments sont arrivés en tenue de campagne, notamment par les routes de Darmstadt, Cassel et Mayence, qui sont remplies de militaires. Les ponts et chemins de fer sont gardés sous prétexte de préparer les manœuvres d'automne.

RONSSIN.

N° 89

M. Allizé, Ministre de France à Munich, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Munich, le 29 juillet 1914.

On m'assure que les moulins d'Illkirch (Alsace-Lorraine) ont été invités à cesser de livrer à leur clientèle ordinaire et à réserver toute leur production pour l'armée.

De Strasbourg sont signalés des transports de canons automobiles employés pour le tir sur aéroplanes et dirigeables.

Sous prétexte de modification dans les exercices d'automne, les sous-officiers et soldats des régiments d'infanterie bavaroise de Metz, qui étaient en permission en Bavière à l'occasion des récoltes, ont reçu l'ordre hier de rentrer immédiatement.

ALLIZÉ.

N° 90

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 29 juillet 1914.

Le consul de France à Prague me confirme la mobilisation du VIIIe corps d'armée déjà annoncée, et celle de la division de landwehr de ce corps d'armée. Les divisions de cavalerie de Galicie mobilisent également; des régiments, des divisions de cavalerie de Vienne et de Buda-Pest ont déjà été transportés à la frontière russe. Des convocations de réservistes ont actuellement lieu dans cette région.

En vue de faire face à toute menace, et peut-être pour en imposer à Pétersbourg, le bruit court que le Gouvernement austro-hongrois aurait l'intention de décider, le 30 juillet ou le 1er août, la mobilisation générale des armées. Enfin le retour de l'Empereur d'Ischl à Vienne est assuré pour demain.

DUMAINE.

N° 91

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

La conversation directe à laquelle le Gouvernement russe avait amicalement convié le Gouvernement austro-hongrois est refusée par celui-ci.

D'autre part, l'État-major russe a constaté que l'Autriche précipite ses préparatifs militaires contre la Russie et active sa mobilisation, qui a commencé sur la frontière de Galicie. En conséquence, l'ordre de mobilisation sera expédié, cette nuit, aux treize corps d'armée destinés à opérer éventuellement contre l'Autriche.

Malgré l'échec de sa proposition, M. Sazonoff accepte l'idée d'une conférence des quatre puissances à Londres; il n'attache d'ailleurs aucune importance au titre officiel de cette délibération et se prêtera à toutes les tentatives anglaises en faveur de la paix.

PALÉOLOGUE.

N° 92

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Berlin, le 29 juillet 1914.

J'ai demandé aujourd'hui au secrétaire d'État où en était la question des conversations directes entre Vienne et Pétersbourg, qui lui semblait hier la meilleure procédure pour arriver à une détente. Il m'a répondu qu'à Pétersbourg les dispositions sur ce point étaient bonnes et qu'il avait demandé à Vienne d'entrer dans cette voie. Il attendait la réponse. Le Gouvernement britannique, après avoir vu repousser la suggestion d'une conférence, avait fait connaître qu'il verrait avec faveur ces conversations s'ouvrir entre l'Autriche et la Russie et avait demandé que l'Allemagne y poussât l'Autriche, ce que le Gouvernement impérial ne manque pas de faire.

J'ai demandé à M. de Jagow s'il avait enfin la réponse de la Serbie à l'Autriche, et ce qu'il en pensait. Il m'a répondu qu'il y voyait une base de négociation possible. J'ai repris que c'est justement pour cela que je trouvais inexplicable la rupture de l'Autriche après la réception d'un document pareil.

Le secrétaire d'État a alors fait remarquer qu'avec les peuples d'Orient on n'avait jamais assez de sûretés et que l'Autriche voulait contrôler l'exécution des promesses qui lui étaient faites, contrôle que la Serbie refusait. C'est là

aux yeux du secrétaire d'État le point capital. J'ai répliqué à M. de Jagow que, voulant rester indépendante, la Serbie devait repousser le contrôle d'une seule puissance, mais qu'une commission internationale ne présenterait pas le même caractère. Les États balkaniques en comptent plus d'une, à commencer par la Commission financière à Athènes. On pourrait par exemple, ai-je dit, imaginer, entre autres combinaisons, une commission internationale provisoire chargée de contrôler l'enquête de police demandée par l'Autriche; il était clair par cet exemple que la réponse de la Serbie ouvrait la porte à des conversations et ne justifiait pas une rupture.

J'ai ensuite demandé au secrétaire d'État si, en dehors des conversations directes entre Vienne et Pétersbourg, auxquelles Sir Ed. Grey s'était rallié, il ne pensait pas que l'action commune des quatre puissances pourrait s'exercer par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs. Il m'a répondu affirmativement, ajoutant qu'actuellement le Cabinet de Londres se contentait d'appuyer dans le sens des conversations directes.

A la fin de l'après-midi, le chancelier de l'Empire a prié l'ambassadeur d'Angleterre de venir le voir. Il lui a parlé de la proposition de Sir Ed. Grey tendant à la réunion d'une conférence; il lui a dit qu'il n'avait pas pu accepter une proposition qui semblait imposer l'autorité des puissances à l'Autriche; il a assuré mon collègue de son sincère désir de la paix et des efforts qu'il faisait à Vienne, mais il a ajouté que la Russie était seule la maîtresse de maintenir la paix ou de déchaîner la guerre.

Sir Ed. Goschen lui a répondu qu'il ne partageait pas son sentiment et que si la guerre éclatait, l'Autriche aurait la plus grosse part de responsabilité, car il était inadmissible qu'elle eût rompu avec la Serbie après la réponse de celle-ci.

Sans discuter sur ce point, le chancelier a dit qu'il poussait autant qu'il le pouvait aux conversations directes entre l'Autriche et la Russie; il savait que l'Angleterre voyait cette conversation d'un œil favorable. Il a ajouté que sa propre action serait bien difficile à Vienne, s'il était vrai que la Russie eût mobilisé sur la frontière autrichienne quatorze corps d'armée. Il a prié mon collègue d'appeler sur toutes ces observations l'attention de Sir Ed. Grey.

Sir Ed. Goschen a télégraphié dans ce sens à Londres.

L'attitude du chancelier est très probablement la conséquence du dernier entretien de Sir Ed. Grey avec le prince

Lichnowsky. Jusqu'à ces tout derniers jours, on s'est flatté ici que l'Angleterre resterait hors du débat, et l'impression produite par son attitude est profonde sur le Gouvernement allemand et sur les financiers et hommes d'affaires.

Jules CAMBON.

N° 93

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Vienne, le 29 juillet 1914.

L'opinion de mes collègues anglais, russe et italien concorde avec la mienne concernant l'impossibilité d'empêcher une première lutte entre l'Autriche et la Serbie, toutes les tentatives pour retarder le choc ayant échoué.

M. Schebeko avait demandé que les pourparlers engagés à Pétersbourg entre MM. Sazonoff et Szapary fussent poursuivis et rendus plus efficaces par des pouvoirs spécialement conférés à celui-ci, le comte Berchtold s'y est nettement opposé. Il marquait ainsi que l'Autriche-Hongrie ne tolère aucune intervention qui l'empêcherait d'infliger à la Serbie un châtiment et une humiliation.

Le duc d'Avarna admet comme très vraisemblable que l'imminence d'une insurrection générale de ses sujets sud-slaves ait précipité les résolutions de la Monarchie. Il s'attache encore à l'espoir qu'après un premier succès des armées austro-hongroises, mais pas plus tôt, une médiation pourrait limiter le conflit.

DUMAINE.

N° 94

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Constantinople, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

Ce matin, la communication suivante m'a été faite par l'ambassadeur d'Allemagne à titre officieux : le Gouver-

nement allemand poursuit ses efforts en vue d'amener le Gouvernement autrichien à une conversation amicale qui permettra à ce dernier de faire connaître exactement le but et l'extension des opérations en Serbie. Le Cabinet de Berlin espère recevoir des précisions qui seraient de nature à donner satisfaction à la Russie. Les efforts allemands ne sont aucunement entravés par la déclaration de guerre intervenue. Une communication semblable sera faite à Pétersbourg.

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le baron de Schœn, celui-ci m'a déclaré que le Gouvernement allemand ignorait les intentions de Vienne. Quand Berlin saura jusqu'où l'Autriche veut aller, on aura une base de discussion, qui rendra plus faciles les conversations en vue d'une intervention.

Sur mon observation que les opérations militaires engagées ne laisseraient peut-être pas le temps de causer, et que le Gouvernement allemand devrait user de son influence à Vienne en vue de les retarder, l'ambassadeur m'a répondu que Berlin ne pouvait exercer de pression, mais qu'il espérait que les opérations ne seraient pas poussées très activement.

BIENVENU-MARTIN.

N° 95

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i., à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Rome, Belgrade.

Paris, le 29 juillet 1914.

D'ordre de son Gouvernement, M. Iswolsky est venu me communiquer un télégramme adressé par M. Sazonoff à Berlin. Il résulte de cette information que la Russie, à la suite de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, des mesures de mobilisation déjà appliquées à la plus grande partie de l'armée austro-hongroise, enfin du refus du comte Berchtold de continuer les pourparlers entre Vienne et Saint-Pétersbourg, avait décidé la mobilisation dans les arrondissements d'Odessa, Kiew, Moscou et Kazan. En portant ce fait à la connaissance du Gouver-

nement allemand, l'ambassadeur de Russie à Berlin a été chargé d'ajouter que ces précautions militaires n'étaient à aucun degré dirigées contre l'Allemagne, et ne préjugeaient pas non plus des mesures agressives contre l'Autriche-Hongrie; l'ambassadeur de Russie à Vienne n'était d'ailleurs pas rappelé de son poste.

L'ambassadeur de Russie m'a donné également le sens de deux télégrammes adressés à Londres par M. Sazonoff : le premier, indiquant que la déclaration de guerre à la Serbie mettait fin aux conversations du ministre russe avec l'ambassadeur d'Autriche, demandait à l'Angleterre d'exercer aussi rapidement que possible son action dans le sens de la médiation et de l'arrêt immédiat des opérations de guerre de l'Autriche (dont la continuation donnait le temps à l'Autriche d'écraser la Serbie pendant que la médiation traînerait); le second communiquait l'impression, gardée par M. Sazonoff de ses conversations avec l'ambassadeur allemand, que l'Allemagne favorise l'intransigeance de l'Autriche et n'exerce pas d'action sur elle. Le ministre russe considère l'attitude de l'Allemagne comme très inquiétante et croit que l'Angleterre est en meilleure posture que les autres puissances pour entreprendre des démarches à Berlin, en vue d'une action sur Vienne.

BIENVENU-MARTIN.

N° 96

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Rome, le 29 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères a été informé officiellement par l'ambassadeur de Russie que son Gouvernement, à la suite de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie et des mesures de mobilisation prises d'ores et déjà par l'Autriche, avait donné l'ordre de mobiliser dans les districts de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan. Il a ajouté que cette mesure n'avait pas un caractère agressif contre l'Allemagne et que l'ambassadeur de Russie à Vienne n'avait pas été rappelé.

En commentant cette communication, le marquis de

San Giuliano m'a dit que malheureusement dans toute cette affaire la conviction de l'Autriche et celle de l'Allemagne avaient été et étaient encore que la Russie ne marcherait pas. Il m'a lu à ce propos une dépêche de M. Bollati lui rendant compte d'un entretien qu'il avait eu aujourd'hui avec M. de Jagow, et où ce dernier lui avait encore répété qu'il ne croyait pas que la Russie marcherait. Il fondait cette croyance sur le fait que le Gouvernement russe venait d'envoyer à Berlin un agent pour traiter de certaines questions financières. L'ambassadeur d'Autriche à Berlin a dit également à son collègue anglais qu'il ne croyait pas à une guerre générale, la Russie n'étant ni en humeur ni en état de faire la guerre.

Le marquis de San Giuliano ne partage pas du tout cette opinion. Il estime que si l'Autriche se contente d'humilier la Serbie, et d'exiger, en outre de l'acceptation de la note, certains avantages matériels qui ne touchent pas à son territoire, la Russie peut encore trouver matière à composition avec elle. Mais si l'Autriche veut soit démembrer la Serbie, soit la détruire comme État indépendant, il considère comme impossible à la Russie de ne pas intervenir militairement.

Malgré l'extrême gravité de la situation, le ministre des Affaires étrangères ne me paraît pas désespérer de la possibilité d'un arrangement. Il croit que l'Angleterre peut encore exercer beaucoup d'influence à Berlin dans un sens pacifique. Il a eu hier soir, m'a-t-il dit, une longue conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, Sir R. Rodd, pour lui démontrer combien l'intervention anglaise pourrait être efficace. Il m'a dit en terminant : « Si tel est aussi l'avis de votre Gouvernement, il pourrait, de son côté, insister dans ce sens à Londres. »

BARRÈRE.

N° 97

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 29 juillet 1914.

Je vous serais obligé de prier Sir Ed. Grey de bien vou-

loir reprendre le plus tôt possible à Berlin, sous la forme qu'il jugera la plus opportune et la plus efficace, sa proposition de médiation des quatre puissances, qui avait obtenu l'adhésion de principe du Gouvernement allemand.

Le Gouvernement russe a dû, de son côté, faire exprimer directement le même désir au Gouvernement anglais; la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, ses envois de troupes sur la frontière austro-russe, la mobilisation russe consécutive sur la frontière de Galicie, ont en effet mis fin aux conversations directes austro-russes.

Les précisions que le Gouvernement allemand va demander à Vienne, conformément à la déclaration du baron de Schœn que je vous ai fait connaître, pour s'informer des intentions du Gouvernement autrichien, permettront aux quatre puissances d'exercer une action utile entre Vienne et Pétersbourg pour le maintien de la paix.

Je vous prie de signaler également au secrétaire d'État anglais combien il serait important qu'il obtînt du Gouvernement italien le maintien de son concours le plus entier pour sa collaboration à l'action des quatre puissances en faveur de la paix.

René VIVIANI.

N° 98

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Londres, le 29 juillet 1914.

Dans son entretien d'aujourd'hui avec mon collègue d'Allemagne, Sir Ed. Grey a fait observer que l'ouverture de M. Sazonoff pour une conversation directe entre la Russie et l'Autriche n'ayant pas été accueillie à Vienne, il conviendrait d'en revenir à sa proposition d'intervention amicale des quatre puissances non directement intéressées. Cette suggestion a été acceptée en principe par le Gouvernement allemand, mais il a fait des objections à l'idée d'une conférence ou d'une médiation. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères a invité le prince Lichnowsky à prier son Gouvernement de proposer lui-même une formule. Quelle qu'elle soit, si elle permet de maintenir la paix, elle sera agréée par l'Angleterre, la France et l'Italie.

L'ambassadeur d'Allemagne a dû transmettre immédiatement à Berlin la demande de Sir Ed. Grey. En me rendant compte de cette conversation, le secrétaire d'État des Affaires étrangères a ajouté que la réponse de l'Allemagne à cette communication, ainsi qu'à celle de la Russie relative à la mobilisation de quatorze corps d'armée sur la frontière autrichienne, nous permettra de nous rendre compte des intentions du Gouvernement allemand. Mon collègue d'Allemagne ayant interrogé Sir Ed. Grey sur les intentions du Gouvernement britannique, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il n'avait pas à se prononcer quant à présent.

Sir Ed. Grey ne m'a pas caché qu'il trouvait la situation très grave et qu'il gardait peu d'espoir dans une solution pacifique.

Paul CAMBON.

N° 99

M. Boppe, Ministre de France à Belgrade,
à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Belgrade, le 29 juillet 1914.

Le Prince héritier avait, dès la remise de l'ultimatum austro-hongrois, télégraphié au Tsar pour demander sa protection. Mon collègue de Russie me confie qu'il vient de communiquer à M. Pachitch la réponse de Sa Majesté.

Le Tsar remercie le Prince de s'être adressé à lui dans une circonstance aussi critique; il déclare que toutes les dispositions sont prises pour arriver à une solution pacifique du conflit, et donne au Prince l'assurance formelle que, si ce but ne peut être atteint, la Russie ne se désintéressera jamais du sort de la Serbie.

BOPPE.

N° 100

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères p. i.

Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu déclarer à M. Sazonoff que si la Russie n'arrête pas ses préparatifs militaires, l'armée allemande recevra l'ordre de mobiliser.

M. Sazonoff a répondu que les préparatifs russes sont motivés : d'un côté, par l'intransigeance obstinée de l'Autriche; d'autre part, par le fait que huit corps austro-hongrois sont déjà mobilisés.

Le ton sur lequel le comte de Pourtalès s'est acquitté de la notification a décidé le Gouvernement russe, cette nuit même, à ordonner la mobilisation des treize corps destinés à opérer contre l'Autriche.

PALÉOLOGUE.

N° 101

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et à Londres.

Paris, le 30 juillet 1914.

M. Iswolsky est venu cette nuit me dire que l'ambassadeur d'Allemagne a notifié à M. Sazonoff la décision de son Gouvernement de mobiliser ses forces armées, si la Russie ne cesse pas ses préparatifs militaires.

Le ministre des Affaires étrangères du Tsar fait remarquer que ces préparatifs n'ont été commencés qu'à la suite de la mobilisation par l'Autriche de huit corps d'armée et du refus de cette puissance de régler pacifiquement son différend avec la Serbie. M. Sazonoff déclare que, dans ces conditions, la Russie ne peut que hâter ses armements et envisager l'imminence de la guerre, qu'elle compte sur le secours d'alliée de la France et qu'elle considère comme désirable que l'Angleterre se joigne sans perdre de temps à la Russie et à la France.

La France est résolue à remplir toutes les obligations de l'alliance.

Elle ne négligera, d'ailleurs, aucun effort en vue de la solution du conflit dans l'intérêt de la paix générale. La conversation engagée entre les puissances moins directement intéressées permet d'espérer encore que la paix puisse être préservée; j'estime donc qu'il serait opportun que, dans les mesures de précaution et de défense auxquelles la Russie croit devoir procéder, elle ne prît immédiatement aucune disposition qui offrît à l'Allemagne un prétexte pour une mobilisation totale ou partielle de ses forces.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu à la fin de l'après-midi d'hier me parler des mesures militaires que prenait le Gouvernement de la République, en ajoutant que la France était libre d'agir ainsi, mais qu'en Allemagne les préparatifs ne pouvaient être secrets et qu'il ne faudrait pas que l'opinion française s'alarmât si l'Allemagne s'y décidait.

J'ai répondu que le Gouvernement français n'avait pris aucune mesure dont ses voisins pussent être inquiets et que sa volonté de se prêter à toute négociation pour le maintien de la paix ne pouvait être mise en doute.

René Viviani.

N° 102

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 30 juillet 1914.

M. Sazonoff, à qui j'ai fait connaître votre désir de voir éviter toute mesure militaire qui pourrait offrir à l'Allemagne un prétexte à la mobilisation générale, m'a répondu que justement, dans le cours de la nuit dernière, l'État-major avait fait surseoir à des mesures de précaution militaire pour éviter toute équivoque. Hier, le chef d'État-major général russe a convoqué l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, et lui a donné sa parole d'honneur que la mobilisation ordonnée ce matin vise exclusivement l'Autriche.

Toutefois, dans un entretien qu'il a eu cet après-midi avec le comte de Pourtalès, M. Sazonoff a dû se convaincre que l'Allemagne ne veut pas prononcer à Vienne la parole décisive qui sauvegarderait la paix. L'empereur Nicolas garde la même impression d'un échange de télégrammes qu'il vient d'avoir personnellement avec l'empereur Guillaume.

D'autre part, l'État-major et l'Amirauté russes ont reçu d'inquiétants renseignements sur les préparatifs de l'armée et de la marine allemandes.

En me donnant ces informations, M. Sazonoff a ajouté que le Gouvernement russe ne continue pas moins ses efforts de conciliation. Il m'a répété : « Jusqu'au dernier instant, je négocierai. »

PALÉOLOGUE.

N° 103

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 30 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est venu cette nuit insister de nouveau, mais dans des termes moins catégoriques, auprès de M. Sazonoff pour que la Russie cesse ses préparatifs militaires, en affirmant que l'Autriche ne porterait pas atteinte à l'intégrité territoriale de la Serbie :

« Ce n'est pas seulement l'intégrité territoriale de la Serbie que nous devons sauvegarder, a répondu M. Sazonoff, c'est encore son indépendance et sa souveraineté. Nous ne pouvons pas admettre que la Serbie devienne vassale de l'Autriche. »

M. Sazonoff a ajouté : « L'heure est trop grave pour que je ne vous déclare pas toute ma pensée. En intervenant à Pétersbourg, tandis qu'elle refuse d'intervenir à Vienne, l'Allemagne ne cherche qu'à gagner du temps, afin de permettre à l'Autriche d'écraser le petit royaume serbe avant que la Russie n'ait pu le secourir. Mais l'empereur Nicolas a un tel désir de conjurer la guerre que je vais vous faire en son nom une nouvelle proposition :

« Si l'Autriche, reconnaissant que son conflit avec la Serbie a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les clauses qui portent atteinte à la souveraineté de la Serbie, la Russie s'engage à cesser toutes mesures militaires. »

Le comte de Pourtalès a promis d'appuyer cette proposition auprès de son Gouvernement.

Dans la pensée de M. Sazonoff, l'acceptation de sa proposition par l'Autriche aurait pour corollaire logique l'ouverture d'une délibération des puissances à Londres.

Le Gouvernement russe montre, une fois encore, par son attitude, qu'il ne néglige rien pour enrayer le conflit.

PALÉOLOGUE.

N° 104

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 30 juillet 1914

Malgré la communication faite hier par l'ambassadeur de Russie à plusieurs de ses collègues, dont celui d'Allemagne, au sujet de la mobilisation partielle dans son pays, la presse de Vienne s'était abstenue d'en publier la nouvelle. Ce silence imposé vient de s'expliquer dans un entretien de haute importance entre M. Schebeko et le comte Berchtold, qui ont longuement envisagé les redoutables difficultés présentes, avec une égale bonne volonté d'y adapter des solutions réciproquement acceptables.

Les préparatifs militaires du côté russe, a expliqué M. Schebeko, n'ont d'autre but que de répondre à ceux de l'Autriche et d'indiquer l'intention et les droits du Tsar d'émettre son avis dans le règlement de la question serbe. Les mesures de mobilisation prises en Galicie, a répondu le comte Berchtold, n'impliquent non plus aucune intention agressive et visent seulement à maintenir la situation sur le même pied. De part et d'autre on s'appliquera à ce que ces mesures ne soient pas interprétées comme des marques d'hostilité.

Pour le règlement du conflit austro-serbe, il a été convenu que les pourparlers seraient repris à Pétersbourg entre

M. Sazonoff et le comte Szapary; s'ils ont été interrompus c'est par suite d'un malentendu, le comte Berchtold croyant que le ministre des Affaires étrangères de Russie réclamait pour son interlocuteur des pouvoirs qui lui permettraient de modifier les termes de l'ultimatum autrichien. Le comte Szapary sera seulement autorisé à discuter quel accommodement serait compatible avec la dignité et le prestige dont les deux empires ont un souci égal.

Ce serait donc, pour le moment, sous cette forme directe et réduite aux deux plus intéressées qu'aurait lieu l'examen que Sir Ed. Grey proposait de confier aux quatre puissances non directement intéressées.

Sir M. de Bunsen, qui se trouvait chez moi, a aussitôt déclaré à M. Schebeko que le Foreign Office approuvera entièrement cette nouvelle procédure. Répétant l'exposé fait par lui au Ballplatz, l'ambassadeur de Russie a affirmé que son Gouvernement tiendra un compte beaucoup plus large qu'on ne le suppose des exigences de la Monarchie; rien n'a été négligé par M. Schebeko pour convaincre le comte Berchtold de la sincérité du désir de la Russie d'arriver à une entente acceptable pour les deux empires.

L'entretien s'était maintenu dans un ton amical et permettait de croire que toute chance de localiser le conflit n'était pas perdue, lorsque la nouvelle de la mobilisation allemande est parvenue à Vienne.

DUMAINE.

N° 105

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

M. de Jagow m'a téléphoné à 2 heures que la nouvelle de la mobilisation allemande, répandue une heure auparavant, était fausse, et m'a prié de vous en informer d'urgence; le Gouvernement impérial fait saisir les suppléments de journaux qui l'annonçaient. Mais ni cette communication ni ces mesures ne diminuent mes appréhensions au sujet des projets de l'Allemagne.

Il paraît certain que le Conseil extraordinaire tenu hier soir à Potsdam avec les autorités militaires et sous la présidence de l'Empereur avait décidé la mobilisation, ce qui explique la préparation de l'édition spéciale du *Lokal Anzeiger*, mais que sous des influences diverses (déclaration de l'Angleterre qu'elle réserve son entière liberté d'action, échange de télégrammes entre le Tsar et Guillaume II) les graves mesures arrêtées ont été suspendues.

Un des ambassadeurs avec lequel je suis le plus lié a vu, à 2 heures, M. Zimmermann. D'après le sous-secrétaire d'État, les autorités militaires pressent beaucoup pour que la mobilisation soit décrétée, parce que tout retard fait perdre à l'Allemagne quelques-uns de ses avantages. Cependant, jusqu'à présent, on aurait réussi à combattre la hâte de l'État-major qui, dans la mobilisation, voit la guerre. Quoi qu'il en soit, la mobilisation peut être décidée d'un moment à l'autre. Je ne sais qui a lancé dans le *Lokal Anzeiger*, journal généralement officieux, une nouvelle prématurée de nature à soulever les esprits en France.

J'ai les plus fortes raisons de penser, d'ailleurs, que toutes les mesures de mobilisation qui peuvent être réalisées avant la publication de l'ordre général de mobilisation sont prises ici, où l'on voudrait nous faire publier notre mobilisation les premiers pour nous en attribuer la responsabilité.

Jules CAMBON.

N° 106

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 30 juillet 1914.

Je vous prie de porter à la connaissance de Sir Edward Grey les renseignements suivants touchant les préparatifs militaires français et allemands. L'Angleterre y verra que si la France est résolue, ce n'est pas elle qui prend des mesures d'agression.

Vous attirerez l'attention de Sir Edward Grey sur la décision prise par le Conseil des ministres de ce matin : bien que l'Allemagne ait pris ses dispositifs de couverture à

quelques centaines de mètres de la frontière, sur tout le front du Luxembourg aux Vosges, et porté ses troupes de couverture sur leurs positions de combat, nous avons retenu nos troupes à 10 kilomètres de la frontière, en leur interdisant de s'en rapprocher davantage.

Notre plan, conçu dans un esprit d'offensive, prévoyait pourtant que les positions de combat de nos troupes de couverture seraient aussi rapprochées que possible de la frontière. En livrant ainsi une bande du territoire sans défense à l'agression soudaine de l'ennemi, le Gouvernement de la République tient à montrer que la France, pas plus que la Russie, n'a la responsabilité de l'attaque.

Pour s'en assurer, il suffit de comparer les mesures prises des deux côtés de notre frontière : en France, les permissionnaires n'ont été rappelés qu'après que nous avons acquis la certitude que l'Allemagne l'avait fait depuis cinq jours.

En Allemagne, non seulement les troupes en garnison à Metz ont été poussées jusqu'à la frontière, mais encore elles ont été renforcées par des éléments transportés en chemin de fer de garnisons de l'intérieur, telles que celles de Trèves ou de Cologne. Rien d'analogue n'a été fait en France.

L'armement des places de la frontière (déboisements, mise en place de l'armement, construction de batteries, renforcement des réseaux de fil de fer) a été commencé en Allemagne dès le samedi 25; chez nous, il va l'être, la France ne pouvant plus se dispenser de prendre les mêmes mesures.

Les gares ont été occupées militairement en Allemagne le samedi 25, en France le mardi 28.

Enfin, en Allemagne, les réservistes, par dizaine de milliers, ont été rappelés par convocations individuelles, ceux résidant à l'étranger (classes 1903 à 1911) rappelés, les officiers de réserve convoqués; à l'intérieur, les routes sont barrées, les automobiles ne circulent qu'avec un permis. C'est le dernier stade avant la mobilisation. Aucune de ces mesures n'a été prise en France.

L'armée allemande a ses avant-postes sur nos bornes-frontières; par deux fois, hier, des patrouilles allemandes ont pénétré sur notre territoire. Tout le XVIe corps de Metz, renforcé par une partie du VIIIe venu de Trèves et de Cologne, occupe la frontière de Metz au Luxembourg; le XVe corps d'armée de Strasbourg a serré sur la frontière.

Sous menace d'être fusillés, les Alsaciens-Lorrains des pays annexés ont défense de passer la frontière.

René VIVIANI.

N° 107

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre n'a pas reçu communication de la réponse de l'Allemagne à la demande de Sir E. Grey. Il m'a dit que Berlin avait consulté Vienne et attendait encore l'avis de son allié.

Mon collègue de Russie vient de me faire connaître, de son côté, que M. de Jagow (auquel le comte de Pourtalès avait communiqué la formule de conciliation suggérée par M. Sazonoff pour une entente austro-russe) venait de lui déclarer qu'il trouvait cette proposition inacceptable pour l'Autriche, marquant ainsi l'action négative de la diplomatie allemande à Vienne.

Jules CAMBON.

N° 108

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 30 juillet 1914.

Le prince Lichnowsky n'a pas apporté de réponse à la demande que lui avait adressée hier Sir Ed. Grey pour obtenir du Gouvernement allemand une formule d'intervention des quatre puissances dans l'intérêt de la paix. Mais mon collègue d'Allemagne a questionné le secrétaire d'État des Affaires étrangères sur les préparatifs militaires de l'Angleterre.

Sir Ed. Grey lui a répondu qu'ils n'avaient aucun caractère offensif, mais que, dans l'état actuel des affaires sur le continent, il était naturel de prendre quelques précautions; qu'en Angleterre, comme en France, on désirait le maintien de la paix, et que si, en Angleterre comme en France, on envisageait des mesures défensives, ce n'était pas dans le but de préparer une agression.

Les renseignements que Votre Excellence m'a adressés au sujet des mesures militaires prises par l'Allemagne sur la frontière française m'ont permis de marquer à Sir Edward Grey qu'il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'un conflit d'influence entre la Russie et l'Autriche-Hongrie; une agression risque d'être commise qui pourrait provoquer une guerre générale.

Sir Edward Grey a parfaitement compris mon sentiment et, comme moi, il estime que le moment serait venu d'envisager toutes les hypothèses et de les discuter en commun.

Paul Cambon.

N° 109

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 30 juillet 1914.

Dans l'entrevue que j'ai eue aujourd'hui avec le secrétaire d'État, j'ai demandé à M. de Jagow quelle réponse il avait faite à Sir Ed. Grey, qui lui avait demandé de donner lui-même la formule de l'intervention des puissances intéressées.

Il m'a répondu que « pour gagner du temps », il avait décidé d'agir directement et qu'il avait demandé à l'Autriche de dire sur quel terrain on pourrait causer avec elle. Cette réponse a pour effet, sous prétexte d'aller plus vite, d'éliminer l'Angleterre, la France et l'Italie et de confier à M. de Tchirsky, dont les sentiments pangermanistes et russophobes sont connus, le soin d'amener l'Autriche à une attitude conciliante.

M. de Jagow m'a parlé ensuite de la mobilisation russe sur la frontière autrichienne; il m'a dit que cette mobilisa-

tion compromettait le succès de toute intervention auprès de l'Autriche, et que tout dépendait de là. Il a ajouté qu'il craignait que l'Autriche ne mobilisât complètement à la suite de la mobilisation partielle russe, ce qui pouvait entraîner par contre-coup la mobilisation totale russe, et par suite celle de l'Allemagne.

J'ai fait remarquer au secrétaire d'État qu'il m'avait dit lui-même que l'Allemagne ne se considérait comme obligée de mobiliser que si la Russie mobilisait sur les frontières allemandes, et que tel n'était pas le cas. Il m'a répondu que c'était vrai, mais que les chefs de l'armée insistaient, car tout retard est une perte de forces pour l'armée allemande, et « que les paroles que je rappelais ne constituaient pas, de sa part, un engagement ferme ».

L'impression que je rapporte de cet entretien est que les chances de paix ont encore décru.

Jules CAMBON.

N° 110

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 31 juillet 1914.

Au début de notre entretien d'aujourd'hui, Sir Ed. Grey m'a dit que le prince Lichnowsky lui avait demandé ce matin si l'Angleterre observerait la neutralité dans le conflit qui se prépare. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui a répondu que, si le conflit devenait général, l'Angleterre ne pourrait pas rester neutre et, notamment, que si la France y était impliquée, l'Angleterre y serait entraînée.

J'ai interrogé Sir Ed. Grey sur la délibération du Cabinet qui avait eu lieu ce matin. Il m'a répondu qu'après avoir examiné la situation, le Cabinet avait pensé que pour le moment le Gouvernement britannique ne pouvait nous garantir son intervention, qu'il avait l'intention de s'entremettre pour obtenir de l'Allemagne et de la France l'engagement de respecter la neutralité belge, mais que, pour envisager une intervention, il convenait d'attendre que la situation se développât.

J'ai demandé à Sir Ed. Grey si, pour intervenir, le Gouvernement britannique attendrait l'envahissement du territoire français. J'ai insisté sur le fait que les mesures déjà adoptées sur notre frontière par l'Allemagne révélaient des intentions d'agression prochaine, et que si l'on voulait éviter de voir se renouveler l'erreur de l'Europe en 1870, il convenait que l'Angleterre envisageât, dès maintenant, les conditions dans lesquelles elle nous donnerait le concours sur lequel la France comptait.

Sir Ed. Grey m'a répondu que l'opinion du Cabinet ne s'était formée que sur la situation actuelle, que cette situation pouvait se modifier et que, dans ce cas, on appellerait aussitôt le Conseil des ministres à en délibérer.

Sir A. Nicolson, que j'ai vu en sortant du Cabinet du secrétaire d'État, m'a dit que le Conseil se réunirait de nouveau demain et, confidentiellement, m'a fait entendre que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ne manquerait pas de reprendre la discussion.

Conformément à vos instructions, j'ai fait le nécessaire pour que la lettre autographe que M. le Président de la République adresse à Sa Majesté le roi d'Angleterre soit remise ce soir au Roi. Cette démarche, qui sera certainement communiquée au premier ministre, dès demain matin, sera, je n'en doute pas, prise en sérieuse considération par le Cabinet britannique.

Paul Cambon.

N° 111

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 31 juillet 1914.

Le ministre d'État sort de la Légation, il venait de me dire que les Allemands avaient fermé les ponts sur la Moselle de Schengen et de Remich avec des voitures, celui de Wormeldange avec des cordes. Sur la Sûre, les ponts de Wasserbillig et d'Echternach ne sont pas condamnés, mais les Allemands ne laissent plus sortir de Prusse ni blé, ni bétail, ni automobiles.

M. Eyschen m'a prié, et c'est le vrai but de sa visite, de

vous demander une déclaration officielle assurant que la France respectera, en cas de conflit, la neutralité du Luxembourg. Comme je lui demandais s'il avait reçu une déclaration analogue du Gouvernement allemand, il m'a dit qu'il allait se rendre chez le ministre d'Allemagne pour avoir la même déclaration.

Post-scriptum. — Jusqu'à présent, aucune mesure particulière n'a été prise par le Gouvernement luxembourgeois. M. Eyschen revient de la Légation d'Allemagne, il s'est plaint des mesures de suspicion prises contre un voisin neutre. Le ministre d'État a demandé au ministre d'Allemagne une déclaration officielle de son Gouvernement, prenant l'engagement de respecter la neutralité. M. de Buch lui aurait répondu : « Cela va de soi, mais il faudrait que le Gouvernement français prît le même engagement. »

MOLLARD.

N° 112

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne et Rome.

Paris, le 31 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre m'a remis une note de son Gouvernement demandant au Gouvernement français d'appuyer à Saint-Pétersbourg une proposition tendant à la solution pacifique du conflit austro-serbe.

Cette note expose que l'ambassadeur d'Allemagne a informé Sir Ed. Grey de l'intention qu'a son Gouvernement de s'efforcer d'agir sur le Gouvernement austro-hongrois, après la prise de Belgrade et l'occupation des régions voisines de la frontière, pour obtenir la promesse de ne pas avancer davantage, pendant que les puissances chercheraient à obtenir que la Serbie donnât des satisfactions suffisantes à l'Autriche; le territoire occupé serait évacué une fois qu'elle aurait reçu satisfaction.

Sir Ed. Grey a fait cette suggestion le 29 juillet et exprime l'espoir que les préparatifs militaires seront suspendus

de tous côtés. Bien que l'ambassadeur de Russie à Londres ait informé le secrétaire d'État qu'il craint que la condition russe (*si l'Autriche, reconnaissant que son conflit avec la Serbie a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les points qui portent atteinte au principe de la souveraineté serbe, la Russie s'engage à arrêter tous préparatifs militaires*) ne puisse être modifiée, Sir Ed. Grey pense que, si l'Autriche arrête son avance après l'occupation de Belgrade, le Gouvernement russe pourrait accepter de changer sa formule, dans ce sens que les puissances examineraient comment la Serbie donnerait des satisfactions complètes à l'Autriche sans porter atteinte à la souveraineté ou à l'indépendance du royaume. Dans le cas où l'Autriche, ayant occupé Belgrade et le territoire serbe voisin, se déclarerait prête, dans l'intérêt de l'Europe, à cesser d'avancer et à discuter comment l'on pourrait arriver à un arrangement, la Russie pourrait aussi consentir à la discussion et suspendre ses préparatifs militaires, pourvu que les autres puissances agissent de même.

Conformément à la demande de Sir Ed. Grey, le Gouvernement français s'est rallié à la suggestion anglaise et a prié dans les termes suivants son ambassadeur à Pétersbourg de s'efforcer d'obtenir sans retard l'assentiment du Gouvernement russe :

« Je vous prie de faire connaître d'urgence à M. Sazonoff que la suggestion de Sir Ed. Grey me paraît fournir une base utile de conversation entre les puissances également désireuses de travailler à un règlement honorable du conflit austro-serbe et d'écarter ainsi les dangers qui menacent la paix générale.

« Le plan proposé par le principal secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en arrêtant la marche en avant de l'armée autrichienne, et en confiant aux puissances le soin d'examiner comment la Serbie pourrait donner pleine satisfaction à l'Autriche sans porter atteinte aux droits souverains et à l'indépendance du royaume, en donnant ainsi un moyen à la Russie de suspendre tous préparatifs militaires, les autres puissances devant agir de même, est de nature à donner également satisfaction à la Russie et à l'Autriche et à ménager à la Serbie une sortie acceptable de la difficulté actuelle.

« Je vous prie de vous inspirer des considérations qui précèdent pour engager très instamment M. Sazonoff à

donner sans retard son adhésion à la proposition de Sir Ed. Grey dont il a dû être saisi de son côté. »

René VIVIANI.

N° 113

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

La nouvelle du bombardement de Belgrade dans la nuit et la matinée d'hier a provoqué en Russie la plus vive émotion. On ne parvient pas à s'expliquer l'attitude de l'Autriche, dont les provocations ont constamment suivi, depuis le début de la crise, les tentatives de conciliation de la Russie et les conversations satisfaisantes échangées entre Pétersbourg et Vienne.

Quoi qu'il en soit, désireux de ne rien négliger pour prouver la sincérité de son désir de sauvegarder la paix, M. Sazonoff m'informe qu'il a modifié sa formule, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, de la manière suivante :

« Si l'Autriche consent à arrêter la marche de ses troupes sur le territoire serbe et si, reconnaissant que le conflit austro-serbe a assumé le caractère d'une question d'intérêt européen, elle admet que les grandes puissances examinent les satisfactions que la Serbie pourrait accorder au Gouvernement austro-hongrois, sans porter atteinte à ses droits souverains et à son indépendance, la Russie s'engage à conserver son attitude expectante. »

PALÉOLOGUE.

N° 114

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople.

Paris, le 31 juillet 1914.

Les efforts poursuivis jusqu'ici parallèlement par l'Angleterre et la Russie, avec le concours empressé de la

France (acquis d'avance à toute tentative pacifique), en vue d'une entente directe entre Vienne et Saint-Pétersbourg ou d'une médiation des quatre puissances sous la forme la plus appropriée, se rejoignent aujourd'hui : la Russie, donnant une nouvelle preuve de son désir d'entente, s'est empressée de répondre à la première apparence d'ouverture faite par l'Allemagne depuis le début de la crise (sur les conditions auxquelles la Russie arrêterait ses préparatifs militaires), en indiquant une formule et la modifiant de suite conformément à la demande de l'Angleterre; on devrait donc espérer, les pourparlers ayant repris d'autre part entre les ambassadeurs russe et autrichien, que la médiation anglaise viendra achever à Londres l'effort des négociations directes de Vienne et Saint-Pétersbourg.

Toutefois l'attitude constante de l'Allemagne qui, depuis le commencement du conflit, tout en protestant sans cesse auprès de chacune des puissances de ses intentions pacifiques, a fait échouer en fait, par son attitude ou dilatoire ou négative, toutes les tentatives d'accord et n'a pas cessé d'encourager par son ambassadeur l'intransigeance de Vienne; les préparatifs militaires allemands, commencés dès le 25 juillet et poursuivis sans arrêt depuis; l'opposition immédiate de l'Allemagne à la formule russe, déclarée à Berlin inacceptable pour l'Autriche avant même d'avoir consulté cette puissance; enfin toutes les impressions venues de Berlin, imposent la conviction que l'Allemagne a poursuivi l'humiliation de la Russie, la désagrégation de la Triple Entente et, si ces résultats ne pouvaient être obtenus, la guerre.

René Viviani.

N° 115

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 31 juillet 1914.

La mobilisation atteignant tous les hommes de dix-neuf à quarante-deux ans a été décrétée par le Gouvernement austro-hongrois ce matin à la première heure.

Mon collègue russe estime encore que cette mesure n'est pas nettement en contradiction avec les déclarations du comte Berchtold d'hier.

DUMAINE.

N° 116

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 31 juillet 1914.

M'ayant fait demander, M. de Jagow vient de me dire qu'il avait le grand regret de me faire connaître qu'en présence de la mobilisation totale de l'armée russe, l'Allemagne, dans l'intérêt de la sécurité de l'Empire, se voyait obligée de prendre de graves mesures de précaution. On a décrété ce qu'on appelle *Kriegsgefahrzustand* (l'état de danger de guerre), qui permet à l'autorité de proclamer, si elle le juge utile, l'état de siège, de suspendre certains services publics et de fermer la frontière.

En même temps, on demande à Pétersbourg de démobiliser, aussi bien du côté autrichien que du côté allemand, sans quoi l'Allemagne serait obligée de mobiliser de son côté. M. de Jagow m'a fait connaître que M. de Schœn était chargé d'informer le Gouvernement français des résolutions du Cabinet de Berlin, et de lui demander quelle attitude il pensait adopter.

Jules CAMBON.

N° 117

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Pétersbourg.

Paris, le 31 juillet 1914.

Le Gouvernement allemand a décidé à midi de prendre toutes les dispositions militaires que comporte l'état dit « état de danger de guerre ».

En me communiquant cette décision, ce soir à 7 heures, le baron de Schœn a ajouté que le Gouvernement exigeait en même temps que la Russie démobilise. Si le Gouvernement russe n'a pas donné une réponse satisfaisante dans un délai de douze heures, l'Allemagne mobilisera à son tour.

J'ai répondu à l'ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une prétendue mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes, que le Gouvernement allemand invoquait comme raison des nouvelles mesures militaires qu'il prend dès aujourd'hui.

Le baron de Schœn m'a demandé en terminant, au nom de son Gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France. Il m'a dit qu'il viendrait prendre ma réponse demain samedi à 1 heure.

Je n'ai pas l'intention de lui faire une déclaration à ce sujet et je me bornerai à lui dire que la France s'inspirera de ses intérêts. Le Gouvernement de la République ne doit, en effet, compte de ses intentions qu'à son alliée.

Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff. Ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître, je ne doute pas que le Gouvernement impérial, dans l'intérêt supérieur de la paix, n'évite pour sa part tout ce qui pourrait rendre inévitable ou précipiter la crise.

René Viviani.

N° 118

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

En raison de la mobilisation générale de l'Autriche et des mesures de mobilisation prises secrètement, mais d'une manière continue, par l'Allemagne depuis six jours, l'ordre de mobilisation générale de l'armée russe a été donné, la Russie ne pouvant, sans le plus grave danger, se laisser davantage devancer; en réalité, elle ne fait que prendre

des mesures militaires correspondant à celles prises par l'Allemagne.

Pour des raisons stratégiques impérieuses, le Gouvernement russe ne pouvait plus, sachant que l'Allemagne s'armait, retarder la conversion de sa mobilisation partielle en mobilisation générale.

PALÉOLOGUE.

N° 119

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 31 juillet 1914.

L'Agence Havas ayant annoncé que l' « état de danger de guerre » était décrété en Allemagne, j'ai dit à M. Davignon que je pouvais lui donner l'assurance que le Gouvernement de la République respecterait la neutralité de la Belgique.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que le Gouvernement royal avait toujours pensé qu'il en serait ainsi et m'a remercié. Le ministre de Russie et le ministre d'Angleterre, que j'ai vus ensuite, se sont montrés très satisfaits qu'en la circonstance j'aie donné cette assurance, conforme d'ailleurs, m'a dit le ministre anglais, à la déclaration de Sir Ed. Grey.

KLOBUKOWSKI.

CHAPITRE VI

DÉCLARATION DE GUERRE DE L'ALLEMAGNE A LA RUSSIE

(Samedi, 1er août, à 19h 10)

ET A LA FRANCE

(Lundi, 3 août, à 18h 45)

N° 120

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

Paris, le 1er août 1914.

Deux démarches ont été faites hier soir par les ambassadeurs d'Autriche, l'une assez vague à Paris, l'autre précise à Pétersbourg dans un sens conciliant.

Le comte Szecsen est venu me déclarer que le Gouvernement austro-hongrois avait avisé officiellement la Russie qu'il n'avait aucune ambition territoriale et ne touchera pas à la souveraineté d'État de la Serbie, qu'il répudie également toute intention d'occuper le sandjak; mais que ces déclarations de désintéressement ne conservent leur valeur que si la guerre reste localisée à l'Autriche et à la Serbie, une guerre européenne ouvrant des éventualités impossibles à prévoir. L'ambassadeur d'Autriche, en commentant ces déclarations, a laissé entendre que, si son Gouvernement ne pouvait répondre aux questions des puissances parlant en leur propre nom, il pourrait sans doute répondre à la Serbie ou à une puissance lui demandant ses conditions au nom de la Serbie. Il ajoutait qu'il y aurait là peut-être encore une possibilité.

A Pétersbourg, l'ambassadeur d'Autriche est venu voir M. Sazonoff et lui a déclaré que son Gouvernement consentait à entamer une discussion quant au fond de l'ultimatum

adressé à la Serbie. Le ministre russe s'est déclaré satisfait de cette déclaration et a proposé que les pourparlers aient lieu à Londres avec la participation des puissances. M. Sazonoff a dû demander au Gouvernement anglais de se charger de la direction de la négociation; il a indiqué qu'il serait très important que l'Autriche arrêtât ses opérations en Serbie.

Il résulte de ces faits que l'Autriche se montrerait enfin disposée à un arrangement, de même que le Gouvernement russe est prêt à entrer en négociations sur la base de la proposition anglaise.

Malheureusement ces dispositions, qui permettraient d'espérer une solution pacifique, paraissent en fait devoir être annulées par l'attitude de l'Allemagne. Cette puissance a en effet posé un ultimatum donnant douze heures au Gouvernement russe pour accepter de démobiliser, non seulement du côté allemand, mais aussi du côté autrichien; c'est à midi que le délai expire. L'ultimatum ne se justifie pas, puisque la Russie a accepté la proposition anglaise qui implique un arrêt des préparatifs militaires de toutes les puissances.

L'attitude de l'Allemagne prouve qu'elle veut la guerre. Et elle la veut contre la France. Hier, lorsque M. de Schœn est venu demander au quai d'Orsay quelle attitude la France comptait prendre en cas de conflit russo-allemand, l'ambassadeur d'Allemagne, bien qu'il n'y ait directement entre la France et l'Allemagne aucun conflit et que nous ayons employé depuis le début de la crise et employions encore tous nos efforts en vue d'une solution pacifique, a ajouté qu'il me priait de présenter au Président de la République ses hommages et remerciements, et demandait que l'on voulût bien prendre « des dispositions pour sa propre personne »; nous savons également qu'il a déjà mis en sûreté les archives de l'ambassade. Cette attitude de rupture des relations diplomatiques sans conflit direct, et bien qu'aucune réponse négative précise ne lui ait été faite, est caractéristique de la volonté arrêtée de l'Allemagne de faire la guerre à la France. Le défaut de sincérité de ses protestations pacifiques est démontré par la rupture qu'elle impose à l'Europe, lorsque les négociations étaient enfin acceptées par l'Autriche, d'accord avec la Russie.

René Viviani.

N° 121

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

Mon collègue de Russie a reçu hier soir deux télégrammes de M. Sazonoff l'avisant que l'ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg avait déclaré que son Gouvernement était prêt à discuter avec le Gouvernement russe la note à la Serbie, même quant au fond; M. Sazonoff lui aurait répondu que ces conversations devraient, à ses yeux, avoir lieu à Londres.

L'ultimatum à la Russie ne peut qu'écarter les dernières chances de paix que ces conversations semblaient laisser subsister. On peut se demander si, dans de pareilles conditions, l'acceptation de l'Autriche était sérieuse et n'avait pas pour objet de faire peser la responsabilité du conflit sur la Russie.

Mon collègue d'Angleterre a fait dans la nuit un appel pressant aux sentiments d'humanité de M. de Jagow. Celui-ci lui a répondu que la question était trop engagée et qu'il fallait attendre la réponse russe à l'ultimatum allemand. Or, il a dit à Sir E. Goschen que l'ultimatum réclamait le retrait de la mobilisation russe non seulement du côté de l'Allemagne, mais encore du côté de l'Autriche; mon collègue anglais s'en est vivement étonné et lui a déclaré que ce dernier point semblait inacceptable pour la Russie.

L'ultimatum de l'Allemagne, intervenant à l'heure précise où l'accord semble près de s'établir entre Vienne et Saint-Pétersbourg, est significatif de sa politique belliqueuse.

Le conflit n'existait en fait qu'entre la Russie et l'Autriche, l'Allemagne n'ayant à intervenir que comme alliée de l'Autriche; dans ces conditions, les deux puissances principalement intéressées étant disposées à causer, si l'Allemagne ne désirait pas la guerre pour son propre compte, il est incompréhensible qu'elle envoie un ultimatum à la Russie, au lieu de continuer à travailler, comme toutes les autres puissances, à une solution pacifique.

Jules Cambon.

N° 122

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, et au Ministre de France à Bruxelles.

Paris, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre est venu, d'ordre de son Gouvernement, me demander quelle serait, en cas de conflit avec l'Allemagne, l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis de la Belgique.

J'ai déclaré que, comme nous l'avions répété à plusieurs reprises au Gouvernement belge, nous entendions respecter sa neutralité.

Ce serait seulement dans le cas où cette neutralité serait violée par une autre puissance, que la France, pour remplir ses obligations de puissance garante, pourrait être amenée à pénétrer sur le territoire belge.

René VIVIANI.

N° 123

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre a été chargé par son Gouvernement de faire auprès du Gouvernement allemand la même démarche qui a été faite auprès de vous au sujet de la neutralité de la Belgique.

M. de Jagow a répondu qu'il prendrait les ordres de l'Empereur et du chancelier, mais qu'il doutait qu'une réponse pût être donnée, car l'Allemagne ne pouvait ainsi découvrir ses projets militaires. L'ambassadeur d'Angleterre reverra demain M. de Jagow dans l'après-midi.

Jules CAMBON.

N° 124

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Rome, le 1er août 1914.

J'ai été ce matin, à 8h30, chez le marquis de San Giuliano pour connaître de lui d'une façon précise quelle serait l'attitude de l'Italie en présence des actes provocateurs de l'Allemagne et des suites qu'ils peuvent avoir.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il avait reçu hier soir la visite de l'ambassadeur d'Allemagne. M. de Flotow lui aurait dit que l'Allemagne avait demandé au Gouvernement russe de suspendre sa mobilisation et au Gouvernement français d'indiquer ce qu'il avait l'intention de faire; l'Allemagne avait donné à la France un délai de dix-huit heures et à la Russie un délai de douze heures pour répondre.

M. de Flotow a demandé, à la suite de cette communication, quelles étaient les intentions du Gouvernement italien.

Le marquis de San Giuliano a répondu que la guerre entreprise par l'Autriche, étant données surtout les conséquences qui pouvaient en sortir d'après les paroles de l'ambassadeur d'Allemagne, ayant un caractère agressif ne cadrant pas avec le caractère purement défensif de la Triple Alliance, l'Italie ne pourrait participer à la guerre.

BARRÈRE.

N° 125

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Constantinople.

Paris, le 1er août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne est revenu me voir ce matin, à 11 heures. Après lui avoir rappelé tous les efforts

poursuivis par la France en vue d'un règlement honorable du conflit austro-serbe et de la difficulté qui s'en est suivie entre l'Autriche et la Russie, je l'ai mis au courant des pourparlers continués depuis hier :

1° Proposition transactionnelle anglaise prévoyant, entre autres, de la part de la Russie, la suspension des préparatifs militaires, à condition que les autres puissances en fassent autant; adhésion de la Russie à cette proposition;

2° Communication du Gouvernement autrichien déclarant ne vouloir ni s'agrandir en Serbie, ni même pénétrer dans le sandjak et se disant prêt à discuter à Londres avec les autres puissances le *fond même* de la question austro-serbe.

J'ai mis en regard l'attitude de l'Allemagne qui, abandonnant tout pourparler, posait à la Russie un ultimatum au moment même où cette puissance vient d'accepter la formule anglaise (qui implique l'arrêt des préparatifs militaires de tous les pays ayant mobilisé) et envisageait comme imminente une rupture diplomatique avec la France.

Le baron de Schœn m'a répondu qu'il ignorait les développements survenus dans cette question depuis vingt-quatre heures, qu'il y avait peut-être là une « lueur d'espoir » pour un accommodement, qu'il n'avait reçu aucune nouvelle communication de son Gouvernement et qu'il allait s'informer. Il a de nouveau protesté de son sincère désir de joindre ses efforts à ceux de la France pour arriver à la solution du conflit. J'ai insisté sur la grave responsabilité qu'assumerait le Gouvernement impérial si, dans de pareilles circonstances, il prenait des initiatives non justifiées et de nature à compromettre irrémédiablement la paix.

Le baron de Schœn n'a plus fait allusion à son départ immédiat et ne m'a plus demandé de répondre à sa question concernant l'attitude de la France en cas de conflit austro-russe. Il s'est borné à dire de lui-même qu'elle n'était pas douteuse.

Il ne convient à aucun degré d'exagérer les possibilités qui peuvent résulter de ma conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, car, de son côté, le Gouvernement impérial continue les plus dangereux préparatifs sur notre frontière. Il ne faut pas les négliger cependant, et nous ne devons pas cesser de travailler à un arrangement. La France, de son côté, procède à toutes les mesures militaires propres à la garantir contre une avance trop grande des préparatifs

militaires allemands. Elle estime que ses tentatives de conciliation n'auront de chances d'aboutir que dans la mesure où on la sentira prête et résolue, si la lutte lui est imposée.

René VIVIANI.

N° 126

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 1er août 1914.

Sir Edward Grey m'a dit que, dans le Conseil de ce matin, le Cabinet avait de nouveau envisagé la situation. L'Allemagne ayant réclamé de l'Angleterre une déclaration de neutralité et ne l'ayant pas obtenue, le Gouvernement britannique demeurait maître de son action et celle-ci pourrait se manifester dans différentes hypothèses.

En premier lieu, la neutralité belge importe beaucoup à l'Angleterre. La France a renouvelé immédiatement l'engagement de la respecter. L'Allemagne a déclaré « n'être pas en état de répondre ». Sir Edward Grey saisira le Cabinet de cette réponse et demandera l'autorisation de dire lundi à la Chambre des Communes que le Gouvernement britannique ne permettra pas une violation de la neutralité belge.

En second lieu, les escadres anglaises sont mobilisées, et Sir Edward Grey proposera à ses collègues de déclarer qu'elles s'opposeront au passage du Détroit par les escadres allemandes ou, si elles venaient à le passer, à toute démonstration sur les côtes françaises. Le Conseil de lundi traitera ces deux questions; j'ai fait remarquer au principal secrétaire d'État que si, d'ici là, quelque incident venait à se produire, il ne fallait pas se laisser surprendre et qu'il conviendrait de songer à intervenir à temps.

Paul CAMBON.

N° 127

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 1er août 1914.

Nous sommes avisés par plusieurs voies que le Gouvernement allemand et le Gouvernement autrichien essaient en ce moment d'impressionner l'Angleterre en lui faisant croire que la responsabilité de la guerre, si elle éclate, incombera à la Russie. On fait effort pour obtenir la neutralité de l'Angleterre en dénaturant la vérité.

La France n'a cessé de donner, d'accord avec l'Angleterre, des conseils de modération à Pétersbourg; ces conseils ont été écoutés.

Dès le début, M. Sazonoff a fait pression sur la Serbie pour qu'elle acceptât toutes celles des clauses de l'ultimatum qui étaient compatibles avec sa souveraineté.

Il a ensuite engagé avec l'Autriche une conversation directe qui était un nouveau témoignage de son esprit de conciliation. Il a enfin accepté de laisser les puissances les moins intéressées rechercher les moyens d'apaiser le conflit.

Conformément au désir qui lui a été exprimé par Sir G. Buchanan, M. Sazonoff a consenti à modifier la première formule qu'il avait présentée et il en a rédigé une seconde qui ne s'éloigne pas sensiblement des déclarations qui ont été faites hier à M. de Margerie par le comte Szecsen. Ce dernier affirme que l'Autriche n'a aucune intention d'acquisition territoriale et qu'elle ne veut pas toucher à la souveraineté de la Serbie. Il ajoute expressément que l'Autriche n'a aucune visée sur le sandjak de Novi-Bazar.

Il semblerait donc que l'accord fût facile à établir entre la suggestion de Sir Edward Grey, la formule de M. Sazonoff et les déclarations de l'Autriche.

La France est résolue à poursuivre jusqu'au bout, avec l'Angleterre, la réalisation de cet accord.

Mais, pendant que l'on négociait et que la Russie montrait dans la négociation une bonne volonté incontestable, l'Autriche a, la première, procédé à une mobilisation générale.

La Russie s'est vue forcée de l'imiter pour ne pas se

trouver en état d'infériorité, mais elle est toujours restée prête à négocier.

Je n'ai pas besoin de répéter que, quant à nous, nous continuerons à travailler, avec l'Angleterre, au succès de ces pourparlers.

Mais l'attitude de l'Allemagne nous a mis dans l'obligation absolue de prendre aujourd'hui le décret de mobilisation.

Bien avant la mobilisation russe, dès mercredi dernier, ainsi que je vous l'ai déjà télégraphié, M. de Schœn m'avait annoncé la publication prochaine du *Kriegsgefahrzustand*. Cette mesure a été prise par l'Allemagne et, à l'abri de ce paravent, elle a immédiatement commencé sa mobilisation proprement dite.

Aujourd'hui, M. Paléologue a télégraphié que le comte de Pourtalès avait annoncé au Gouvernement russe la mobilisation allemande.

Des renseignements parvenus au ministère de la Guerre confirment que cette mobilisation est effectivement en pleine exécution.

Notre décret de mobilisation est donc une *mesure essentielle* de préservation. Le Gouvernement l'a accompagnée d'une proclamation signée du Président de la République et de tous les ministres, et dans laquelle il explique que la mobilisation n'est pas la guerre, qu'en l'état actuel c'est pour la France le meilleur moyen de sauvegarder la paix, et que le Gouvernement de la République multipliera ses efforts pour faire aboutir les négociations.

Veuillez transmettre d'urgence toutes ces indications à Sir Edward Grey et lui marquer que nous avons obéi constamment à la préoccupation de ne commettre aucun acte de provocation.

Je suis persuadé que, au cas où la guerre éclaterait, l'opinion anglaise verrait clairement de quel côté vient l'agression, et qu'elle saisirait les raisons si fortes que nous avons données à Sir Edward Grey pour réclamer une intervention armée de l'Angleterre dans l'intérêt de l'avenir de l'équilibre européen.

René Viviani.

N° 128

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 1er août 1914.

Le ministre d'État me charge de demander au Gouvernement français une assurance de neutralité semblable à celle qui a été donnée à la Belgique. M. Eyschen m'a déclaré qu'à présent, du fait que c'est le ministre de France à Bruxelles qui a fait la déclaration en question au président du Conseil du Gouvernement belge, il a pensé que la même procédure conviendrait le mieux vis-à-vis du Grand-Duché.

C'est pourquoi il s'est abstenu de faire la demande directement au Gouvernement de la République. Comme la Chambre des Députés se réunit lundi, M. Eyschen désire être en possession de la réponse à cette date; une démarche analogue est faite en même temps auprès du ministre d'Allemagne à Luxembourg.

MOLLARD.

N° 129

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg.

Paris, le 1er août 1914.

Veuillez déclarer au président du Conseil que, conformément au traité de Londres de 1867, le Gouvernement de la République entend respecter la neutralité du grand-duché de Luxembourg, comme il l'a démontré par son attitude.

La violation de cette neutralité par l'Allemagne serait toutefois de nature à obliger la France à s'inspirer désormais, à cet égard, du souci de sa défense et de ses intérêts.

René VIVIANI.

N° 130

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

On distribue dans les rues de Berlin des éditions spéciales des journaux annonçant que la mobilisation générale de l'armée et de la flotte est ordonnée et que le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.

Jules CAMBON.

N° 131

M. Eyschen, Ministre d'État du Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 2 août 1914.

(Voir le texte de la protestation du ministre d'État contre la violation de la neutralité luxembourgeoise par les troupes allemandes dans PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15, *Livre Bleu anglais*, n° 69, p. 125-126, ou fasc. 58, n° 147, p. 93 et fasc, 20, *Livre Gris belge*, n° 18, p. 30-31.)

N° 132

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg, le 2 août 1914.

Le ministre d'État du Luxembourg, M. Eyschen, vient de recevoir, par l'intermédiaire du ministre d'Allemagne à Luxembourg, M. de Buch, un télégramme du chancelier de l'Empire allemand Bethmann-Hollweg, disant que les mesures militaires prises par l'Allemagne en Luxembourg ne constituent pas un acte hostile contre ce pays, mais

sont uniquement des mesures destinées à assurer contre l'attaque éventuelle d'une armée française l'exploitation des voies ferrées affermées à l'Empire. Le Luxembourg recevra une complète indemnité pour les dommages éventuels.

MOLLARD.

N° 133

Note remise par l'Ambassadeur d'Allemagne.

Paris, le 2 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne vient d'être chargé et s'empresse de faire savoir au ministère des Affaires étrangères que les mesures militaires prises par l'Allemagne dans le grand-duché de Luxembourg ne constituent pas un acte d'hostilité. Elles doivent être considérées comme des mesures purement préventives prises pour la protection des chemins de fer qui, par suite des traités existant entre l'Allemagne et le grand-duché de Luxembourg, se trouvent sous l'administration allemande.

DE SCHŒN.

N° 134

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Pétersbourg, le 2 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a remis à M. Sazonoff, hier, à 7h10 du soir, la déclaration de guerre de son Gouvernement; il quittera Pétersbourg aujourd'hui.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie n'a reçu aucune instruction de son Gouvernement pour la déclaration de guerre.

PALÉOLOGUE.

N° 135

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 2 août 1914.

L'ambassadeur de Russie me fait connaître que l'Allemagne vient de déclarer la guerre à la Russie, malgré les négociations en cours, et au moment où l'Autriche-Hongrie acceptait de discuter avec les puissances le fond même de son conflit avec la Serbie.

René Viviani.

N° 136

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, Constantinople.

Paris, le 2 août 1914.

Le territoire français a été violé ce matin par les troupes allemandes à Cirey et près de Longwy. Elles marchent sur le fort qui porte ce dernier nom. D'autre part, le poste douanier de Delle a été assailli par une double fusillade. Enfin, les troupes allemandes ont violé ce matin aussi le territoire neutre du Luxembourg.

Vous utiliserez ces renseignements sans retard pour faire constater comment le Gouvernement allemand se livre contre la France à des actes de guerre sans provocation de notre part ni déclaration de guerre préalable, alors que nous avons scrupuleusement respecté la zone de 10 kilomètres que nous avons maintenue, même depuis la mobilisation, entre nos troupes et la frontière.

René Viviani.

N° 137

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 2 août 1914.

A l'issue du Conseil des ministres tenu ce matin, Sir Edward Grey m'a fait la déclaration suivante :

« Je suis autorisé à donner l'assurance que, si la flotte allemande pénètre dans la Manche ou traverse la mer du Nord afin d'entreprendre des opérations de guerre contre la côte française ou la marine marchande française, la flotte britannique donnera toute la protection en son pouvoir.

« Cette assurance est naturellement donnée sous la réserve que la politique du Gouvernement de Sa Majesté sera approuvée par le Parlement britannique et ne doit pas être considérée comme obligeant le Gouvernement de Sa Majesté à agir jusqu'à ce que l'éventualité ci-dessus mentionnée d'une action de la flotte allemande se soit produite. »

Me parlant ensuite de la neutralité de la Belgique et de celle du Luxembourg, le principal secrétaire d'État m'a rappelé que la Convention de 1867 relative au Grand-Duché différait du traité relatif à la Belgique en ce sens que l'Angleterre était tenue de faire respecter cette dernière convention sans le concours des autres puissances garantes, tandis que, pour le Luxembourg, toutes les puissances garantes devaient agir de concert.

La sauvegarde de la neutralité belge est considérée ici comme si importante que l'Angleterre envisagerait sa violation par l'Allemagne comme un *casus belli*. C'est là un intérêt proprement anglais, et on ne peut douter que le Gouvernement britannique, fidèle aux traditions de sa politique, ne le fasse prévaloir, même si le monde des affaires, où l'influence allemande poursuit des efforts tenaces, prétendait exercer une pression pour empêcher le Gouvernement de s'engager contre l'Allemagne.

Paul Cambon.

N° 138

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 2 août 1914.

Je prends note des indications contenues dans vos télégrammes des 27, 30, 31 juillet et 1er août et dans celui que vous m'avez adressé aujourd'hui.

En communiquant aux Chambres la déclaration même que vous a faite Sir Edward Grey et dont votre dernier télégramme me donne le texte, j'ajouterai que nous avons obtenu là de la Grande-Bretagne un premier concours dont la valeur nous est précieuse.

Je me propose, en outre, d'indiquer que l'assistance que la Grande-Bretagne a l'intention de donner à la France en vue de protéger les côtes de France ou la marine marchande française s'appliquerait de telle façon que notre marine de guerre fût également soutenue par la flotte anglaise, en cas de conflit franco-allemand, dans l'Atlantique, comme dans la mer du Nord et dans la Manche. Je noterais, en outre, que les ports anglais ne pourraient pas servir de points de ravitaillement à la flotte allemande.

René Viviani.

N° 139

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

Paris, le 2 août 1914.

Les troupes allemandes ayant aujourd'hui violé la frontière de l'Est sur plusieurs points, je vous prie de protester sans retard par écrit auprès du Gouvernement allemand. Vous voudrez bien vous inspirer de la note suivante que, dans l'incertitude des communications entre Paris et

Berlin, j'ai adressée directement à l'ambassadeur d'Allemagne :

« Les autorités administratives et militaires françaises de la région de l'Est viennent de signaler plusieurs faits que j'ai chargé l'ambassadeur de la République à Berlin de porter à la connaissance du Gouvernement impérial.

« L'un s'est produit à Delle, dans la région de Belfort : à deux reprises, le poste de douaniers français stationné dans cette localité a été l'objet d'une fusillade de la part d'un détachement de soldats allemands. Au nord de Delle, deux patrouilles allemandes du 5e chasseurs à cheval ont franchi la frontière dans la matinée d'aujourd'hui et pénétré jusqu'aux villages de Joncherey et Boron, à plus de 10 kilomètres de la frontière. L'officier qui commandait la première a brûlé la cervelle à un soldat français. Les cavaliers allemands ont emmené des chevaux que le maire français de Suarce était en train de réunir et ont forcé les habitants de la commune à conduire lesdits chevaux.

« L'ambassadeur de la République à Berlin a été chargé de protester formellement auprès du Gouvernement impérial contre des faits qui constituent une violation caractérisée de la frontière par des troupes allemandes en armes et que rien ne justifie dans l'état actuel. Le Gouvernement de la République ne peut que laisser au Gouvernement impérial l'entière responsabilité de ces actes. »

René VIVIANI.

N° 140

M. Marcelin Pellet, Ministre de France à La Haye, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

La Haye, le 3 août 1914.

Le ministre d'Allemagne s'est rendu hier chez le ministre des Affaires étrangères pour lui expliquer la nécessité où s'était trouvée l'Allemagne, a-t-il dit, de violer la neutralité du Luxembourg, ajoutant qu'il aurait aujourd'hui une

nouvelle communication à lui faire. En effet, ce matin, il a annoncé l'entrée des troupes allemandes en Belgique pour éviter, a-t-il déclaré, une occupation de ce pays par la France.

PELLET.

N° 141

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.[1]

Bruxelles, le 3 août 1914.

Le ministre d'Allemagne a remis hier au soir au Gouvernement belge un ultimatum où il est dit que son Gouvernement, ayant appris que les Français se préparaient à des opérations dans les régions de Givet et de Namur, se voyait dans l'obligation de prendre des mesures dont la première était d'inviter le Gouvernement belge à lui faire savoir, dans les sept heures, s'il était disposé à lui faciliter en Belgique les opérations militaires contre la France. En cas de refus, le sort des armes déciderait.

Le Gouvernement du Roi a répondu que les renseignements sur les mouvements français lui paraissaient inexacts en raison des assurances formelles, toutes récentes encore, données par la France; que la Belgique qui, depuis sa constitution, s'est préoccupée d'assurer la sauvegarde de sa dignité et de ses intérêts et a consacré tous ses efforts au développement pacifique du progrès, proteste hautement contre toute violation de son territoire, d'où qu'elle vienne, et que, dans cette éventualité, elle saura défendre énergiquement sa neutralité, garantie par les puissances et notamment par le roi de Prusse.

KLOBUKOWSKI.

N° 142

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 3 août 1914.

A l'assurance que je lui donnais que, si la Belgique faisait appel à la garantie des puissances, contre la violation de sa neutralité par l'Allemagne, la France répondrait immédiatement à son appel, le ministre des Affaires étrangères m'a répondu :

« C'est bien sincèrement que nous remercions le Gouvernement de la République de l'appui éventuel qu'il pourrait nous offrir, mais dans la circonstance actuelle, nous ne faisons pas appel à la garantie des puissances. Ultérieurement le Gouvernement du Roi appréciera ce qu'il y a lieu de faire. »

N° 143

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Sir Ed. Grey m'a autorisé à vous faire savoir que vous pourriez déclarer au Parlement qu'il ferait aux communes des déclarations sur l'attitude actuelle du Gouvernement britannique et que la principale de ces déclarations serait la suivante :

« Dans le cas où l'escadre allemande franchirait le Détroit ou remonterait la mer du Nord pour doubler les Iles Britanniques dans le but d'attaquer les côtes françaises ou la marine de guerre française et d'inquiéter la marine marchande française, l'escadre anglaise interviendrait pour prêter à la marine française son entière protection, en sorte que dès ce moment l'Angleterre et l'Allemagne seraient en état de guerre. »

Sir Ed. Grey m'a fait observer que la mention d'une opération par la mer du Nord impliquait la protection contre une démonstration dans l'océan Atlantique.

La déclaration concernant l'intervention de la flotte anglaise doit être considérée comme liant le Gouvernement britannique. Sir Ed. Grey m'en a donné l'assurance et a ajouté que le Gouvernement français était par là même en mesure d'en donner connaissance aux Chambres.

A mon retour à l'ambassade, j'ai eu connaissance de votre communication téléphonique relative à l'ultimatum allemand adressé à la Belgique. J'en ai fait part immédiatement à Sir Ed. Grey.

Paul CAMBON.

N° 144

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Au moment où Sir Ed. Grey partait ce matin pour le Conseil, mon collègue allemand, qui l'avait déjà vu hier, est venu le prier avec insistance de lui dire que la neutralité de l'Angleterre ne dépendait pas du respect de la neutralité belge. Sir Ed. Grey s'est refusé à toute conversation à ce sujet.

L'ambassadeur d'Allemagne a adressé à la presse un communiqué disant que, si l'Angleterre restait neutre, l'Allemagne renoncerait à toute opération navale et ne se servirait pas des côtes belges comme point d'appui. Je fais répondre que le respect des côtes n'est pas le respect de la neutralité du territoire, et que l'ultimatum allemand est déjà une violation de cette neutralité.

Paul CAMBON.

N° 145

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 3 août 1914.

Sir E. Grey a fait la déclaration relative à l'intervention de la flotte anglaise; il a précisé, en raison des événements, celle qu'il comptait faire au sujet de la neutralité belge; et la lecture d'une lettre du roi Albert demandant l'appui de l'Angleterre a vivement ému l'Assemblée.

La Chambre votera ce soir les crédits demandés; dès à présent son appui est acquis à la politique du Gouvernement et elle suit l'opinion publique, qui se prononce de plus en plus en notre faveur.

Paul CAMBON.

N° 146

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 3 août 1914.

Il me revient que l'ambassadeur d'Allemagne aurait déclaré au Foreign Office que hier matin quatre-vingts officiers français en uniforme prussien auraient essayé de traverser la frontière allemande dans douze automobiles à Walbeck à l'ouest de Geldern, et que ceci constituait une très sérieuse violation de la neutralité de la part de la France.

Veuillez démentir d'urgence cette nouvelle de pure invention et attirer l'attention du Foreign Office sur la campagne allemande de fausses nouvelles qui commence.

René VIVIANI.

N° 147

Lettre remise par l'Ambassadeur d'Allemagne à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, au cours de son audience de départ, le 3 août 1914, à 18h 45.

Monsieur le Président,

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg.

Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance.

J'ai en même temps l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les autorités allemandes retiendront les navires marchands français dans des ports allemands, mais qu'elles les relâcheront si, dans les quarante-huit heures, la réciprocité complète est assurée.

Ma mission diplomatique ayant ainsi pris fin, il ne me reste plus qu'à prier Votre Excellence de vouloir bien me munir de mes passeports et de prendre les mesures qu'elle jugera utiles pour assurer mon retour en Allemagne avec le personnel de l'ambassade, ainsi qu'avec le personnel de la légation de Bavière et du consulat général d'Allemagne à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Signé : Schœn (1).

---

(1) Par une dépêche de l'*Agence Wolff*, le Gouvernement allemand a prétendu que le texte de sa déclaration de guerre à la France n'était pas authentique. Nous reproduisons, sans commen-

N° 148

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 3 août 1914.

L'ambassadeur d'Allemagne a demandé ses passeports et part ce soir avec le personnel de l'ambassade et du consulat général d'Allemagne, et de la légation de Bavière. Le baron de Schœn a donné pour prétexte la constatation par les

---

taire, cette dépêche, qui se trouve dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 8 août 1914, n° 1203, 1tes Morgenblatt (*Note des Éditeurs*).

Berlin, 7 août (*Wolff*). — Le télégramme du chancelier allemand à l'ambassadeur allemand à Paris, du 3 août, 1h 05 du soir, — par lequel Freiherr von Schœn a reçu mandat de déclarer au Gouvernement français que, par suite de l'incursion de troupes françaises en territoire allemand, l'Allemagne se voyait placée en état de guerre du fait des attaques françaises, — est arrivé à Paris tronqué peut-être à dessein, de sorte qu'il est resté incompréhensible en plusieurs points. Néanmoins, l'ambassadeur, grâce à une vue exacte de la situation, a donné une déclaration qui correspondait, pour l'essentiel, au mandat qu'il avait reçu. Le mandat était ainsi conçu :

« *Berlin, 3 août, 1h 05 du soir.* — Jusqu'à présent, les troupes allemandes ont l'ordre de respecter la frontière française de la manière la plus rigoureuse et elles s'y sont conformées partout strictement. Par contre, malgré la garantie donnée d'une zone de 10 kilomètres, des troupes françaises ont déjà franchi hier la frontière allemande à Montreux-Vieux (Voir ci-dessus le n° 139) et ont pénétré dans les Vosges par la route de montagne (*sic : Gebirgstrasse, col non identifié*). Elles se trouvent encore en territoire allemand. Un aviateur français, qui doit avoir survolé le territoire belge, a été abattu quand il essayait de détruire la voie ferrée près de Wesel; deux autres aviateurs français ont été indubitablement observés hier sur l'Eifel; ils doivent également avoir survolé le territoire belge. Hier des aviateurs français ont lancé des bombes sur les lignes de chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg. Ainsi la France nous place en état de guerre. Je prie Votre Excellence de faire la communication ci-dessus au Gouvernement français, aujourd'hui à 6 heures, de demander vos passeports et de partir après avoir confié les affaires [de l'ambassade allemande] à l'ambassade américaine. »

autorités administratives et militaires allemandes d'actes d'hostilité qui auraient été commis sur territoire allemand par des aviateurs militaires français accusés d'avoir survolé le territoire de l'Empire et jeté des bombes; l'ambassadeur ajoute que des aviateurs auraient également violé la neutralité de la Belgique en survolant son territoire. « En présence de ces agressions, dit la lettre de M. de Schœn, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France du fait de cette dernière puissance. »

J'ai formellement contesté les allégations inexactes de l'ambassadeur et, de mon côté, j'ai rappelé que, dès hier, je lui avais adressé une note protestant contre les violations caractérisées de la frontière française commises depuis deux jours par des détachements de troupes allemandes.

René VIVIANI.

N° 149

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

(Télégramme communiqué aux représentants de la France à l'étranger.)

Paris, le 3 août 1914.

Je vous invite à demander vos passeports et à quitter immédiatement Berlin avec le personnel de l'ambassade en laissant la charge des intérêts français et la garde des archives à l'ambassadeur d'Espagne. Je vous prie de protester en même temps par écrit contre la violation de la neutralité du Luxembourg par les troupes allemandes signalée par le premier ministre luxembourgeois, contre l'ultimatum adressé au Gouvernement belge par le ministre d'Allemagne à Bruxelles pour lui imposer la violation de la neutralité de la Belgique et exiger de celle-ci qu'elle lui facilite sur territoire belge les opérations militaires contre la France; enfin contre la fausse allégation d'un prétendu projet d'invasion de ces deux pays par les armées françaises, par lequel il a essayé de justifier l'état de guerre qu'il déclare exister désormais entre l'Allemagne et la France.

René VIVIANI.

N° 150

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Allizé, Ministre de France à Munich.

Paris, le 3 août 1914.

Veuillez faire connaître au Gouvernement royal bavarois que vous avez reçu pour instruction de conformer votre attitude à celle de l'ambassadeur de la République à Berlin et de quitter Munich.

René VIVIANI.

N° 151

M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à MM. les Représentants de la France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Madrid, Berne, Constantinople, La Haye, Copenhague, Christiania, Stockholm, Bucarest, Athènes, Belgrade.

Paris, le 3 août 1914.

J'apprends de source officielle belge que les troupes allemandes ont violé le territoire belge à Gemmerich dans la région de Verviers.

René VIVIANI.

N° 152

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 4 août 1914.

Le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères me remet une lettre par laquelle le « Gouvernement du Roi déclare être fermement décidé à résister par tous les moyens

en son pouvoir à l'agression de l'Allemagne. La Belgique fait appel à l'Angleterre, la France et la Russie pour coopérer comme garantes à la défense de son territoire.

« Il y aurait une action concertée et commune ayant pour but de résister aux mesures de force, employées par l'Allemagne contre la Belgique, et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir.

« La Belgique est heureuse de pouvoir déclarer qu'elle assurera la défense des places fortes. »

KLOBUKOWSKI.

N° 153

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 4 août 1914.

Sir Edw. Grey m'a prié de venir le voir à l'instant pour me dire que le premier ministre déclarerait aujourd'hui à la Chambre des Communes que l'Allemagne avait été invitée à retirer son ultimatum à la Belgique et à donner sa réponse à l'Angleterre ce soir avant minuit.

Paul CAMBON.

N° 154

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles, à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 4 août 1914.

Le ministre d'Allemagne informe ce matin le ministre des Affaires étrangères belge que, par suite du refus du Gouvernement belge, le Gouvernement impérial se voit forcé d'exécuter, par la force des armes, les mesures de sécurité indispensables vis-à-vis des menaces françaises.

KLOBUKOWSKI.

N° 155

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

Copenhague, le 6 août 1914.

L'ambassadeur de France à Berlin me prie de communiquer à Votre Excellence le télégramme suivant :

J'ai été dirigé par le Gouvernement allemand sur le Danemark. Je viens d'arriver à Copenhague. Tout le personnel de l'ambassade et le chargé d'affaires de Russie à Darmstadt avec sa famille, m'accompagnaient. On a usé de tels procédés à notre égard que je crois utile d'en faire le rapport complet à Votre Excellence par le télégraphe.

Lundi matin, 3 août, après que j'avais, conformément à vos instructions, adressé à M. de Jagow une protestation contre les actes d'agression commis sur le territoire français par les troupes allemandes, le secrétaire d'État vint me voir. M. de Jagow venait se plaindre d'actes d'agression qu'il prétendait avoir été commis en Allemagne, à Nuremberg et à Coblentz notamment, par des aviateurs français, qui, selon lui, « seraient venus de Belgique ». — Je répondis que je n'avais pas la moindre donnée sur les faits dont il voulait faire état et dont l'invraisemblance me paraissait évidente; je lui demandai à mon tour s'il avait pris connaissance de la note que je lui avais adressée au sujet de l'envahissement de notre territoire par des détachements de l'armée allemande. — Comme le secrétaire d'État me disait n'avoir pas encore lu cette note, je lui en donnai connaissance. J'appelai son attention sur l'acte commis par l'officier commandant un de ces détachements qui s'était avancé jusqu'au village français de Joncherey, à 10 kilomètres à l'intérieur de nos frontières, et avait brûlé la cervelle à un soldat français qu'il y avait rencontré. Après avoir qualifié cet acte, j'ajoutai : « Vous reconnaîtrez qu'en aucune hypothèse il ne saurait être comparé à un vol d'aéroplane sur territoire étranger, accompli par des particuliers animés de cet esprit d'audace individuelle qui distingue les aviateurs.

« Un acte d'agression commis sur le territoire d'un voisin par des détachements de troupes régulières commandés par des officiers présente une gravité tout autre. »

M. de Jagow me déclara qu'il ignorait les faits dont je lui parlais et il conclut qu'il était difficile qu'il ne s'en produisît pas de cette nature lorsque deux armées, remplies des sentiments qui animaient nos troupes, se trouvaient face à face de chaque côté de la frontière.

A ce moment, les attroupements qui se trouvaient sur la Pariser Platz, devant l'ambassade, et que nous apercevions à travers la fenêtre entr'ouverte de mon cabinet, poussèrent des cris contre la France. Je demandai au secrétaire d'État quand tout cela finirait.

« Le Gouvernement n'a pas encore pris de décision, me répondit M. de Jagow. Il est probable que M. de Schœn recevra aujourd'hui l'ordre de demander ses passeports, et ensuite, vous recevrez les vôtres. » Le secrétaire d'État m'assura que du reste je n'avais aucune préoccupation à avoir au sujet de mon départ et que toutes les convenances seraient observées à mon égard ainsi qu'à l'égard de mon personnel. Nous ne devions plus nous voir et nous prîmes congé l'un de l'autre, après un entretien qui avait été courtois et qui ne pouvait me faire prévoir ce que l'on me réservait.

Avant de quitter M. de Jagow, je lui avais exprimé le désir de faire une visite personnelle au chancelier, puisque ce serait la dernière fois que j'aurais l'occasion de le voir.

M. de Jagow me répondit qu'il ne m'engageait pas à donner suite à cette intention, car cette entrevue ne servirait à rien et ne pourrait être que pénible.

A 6 heures du soir, M. de Langwerth m'a apporté mes passeports. Il refusa au nom de son Gouvernement d'accéder au désir que je lui exprimais de me laisser partir par la Hollande ou la Belgique. Il me proposa de partir soit par Copenhague, bien qu'il ne pût m'assurer le libre passage de la mer, soit par la Suisse, via Constance.

J'acceptai cette dernière voie; M. de Langwerth m'ayant demandé de partir le plus tôt possible, il fut convenu, en raison de la nécessité où j'étais de m'entendre avec l'ambassadeur d'Espagne, qui prend nos intérêts en main, que je quitterais l'ambassade le lendemain 4 août, à 10 heures du soir.

Une heure après le départ de M. de Langwerth, à 7 heures, M. de Lancken, ancien conseiller d'ambassade à Paris, vint me dire, de la part du ministère des Affaires étrangères, d'inviter le personnel de mon ambassade à ne plus prendre ses repas dans les restaurants. Cette consigne était si stricte

que le lendemain mardi j'eus besoin de recourir à l'autorité de la Wilhelmstrasse pour que l'hôtel Bristol nous envoyât nos repas à l'ambassade.

Le même soir, lundi à 11 heures, M. de Langwerth revint m'apprendre que son Gouvernement me refusait le retour par la Suisse sous le prétexte qu'il faudrait trois jours et trois nuits pour me conduire à Constance. Il m'annonça que je serais dirigé sur Vienne. Je ne consentis à ce changement que sous réserve et dans la nuit j'écrivis à M. de Langwerth la lettre suivante :

Berlin, 3 août 1914.

« Monsieur le Baron,

« Je réfléchis à la route dont vous êtes venu me parler ce soir pour me faire rentrer dans mon pays. Vous me proposez de passer par Vienne. Je suis exposé à me trouver retenu dans cette ville, sinon du fait du Gouvernement autrichien, du moins du fait des circonstances de sa mobilisation, qui crée des difficultés analogues à celles de l'Allemagne pour la circulation des trains.

« Dans ces conditions, je crois devoir réclamer du Gouvernement allemand l'engagement d'honneur que le Gouvernement autrichien me dirigera sur la Suisse et que le Gouvernement suisse ne fermera ni à moi, ni aux personnes qui m'accompagnent, sa frontière qu'on me dit justement fermée aux étrangers.

« Je ne puis donc accepter la proposition que vous m'avez faite que si j'ai les sûretés que je réclame et si je suis assuré de ne pas être retenu quelques mois hors de mon pays.

« Jules Cambon. »

En réponse à cette lettre, le lendemain matin, mardi 4 août, M. de Langwerth me donna par écrit l'assurance que les autorités autrichiennes et suisses avaient reçu les communications nécessaires.

En même temps, on arrêtait chez lui, dans son lit, M. Miladowski, attaché au consulat de Berlin, ainsi que d'autres Français. M. Miladowski, pour qui un passeport diplomatique avait été demandé, put être relâché au bout de quatre heures.

Je me préparais à partir pour Vienne, quand, à 4h 45,

M. de Langwerth revint m'annoncer que je devrais partir avec les personnes m'accompagnant à 10 heures du soir, mais que je serais conduit en Danemark. Devant cette exigence nouvelle, je demandai si l'on me mettrait dans une forteresse au cas où je ne l'accepterais pas. M. de Langwerth me répondit simplement qu'il reviendrait chercher la réponse dans une demi-heure. Je ne voulais pas donner au Gouvernement allemand le prétexte de dire que je m'étais refusé à sortir d'Allemagne. Je déclarai donc à M. de Langwerth, lorsqu'il revint, que je me soumettrais à l'ordre qui m'était donné, mais « que je protestais ».

J'écrivis aussitôt à M. de Jagow la lettre, dont la copie suit :

Berlin, le 4 août 1914.

« Monsieur le Secrétaire d'État,

« Votre Excellence m'avait dit à plusieurs reprises que le Gouvernement impérial, conformément aux usages de la courtoisie internationale, me faciliterait mon retour dans mon pays et me donnerait tous les moyens d'y rentrer rapidement.

« Cependant hier, après m'avoir refusé l'accès de la Belgique et de la Hollande, M. le baron de Langwerth m'a informé que je passerais par la Suisse via Constance. Dans la nuit, j'ai été avisé que je serais envoyé en Autriche, pays qui prend part du côté de l'Allemagne à la présente guerre. Comme j'ignorais les intentions de l'Autriche à mon égard, puisque sur son sol je ne suis qu'un simple particulier, j'ai écrit au baron de Langwerth que je demandais au Gouvernement impérial l'engagement que les autorités impériales et royales autrichiennes me donneraient toutes les facilités possibles pour continuer ma route, et que la Suisse ne se fermerait pas devant moi. M. de Langwerth a bien voulu me répondre par écrit que je pouvais être assuré d'un voyage facile et que les autorités autrichiennes feraient tout le nécessaire.

« Il est près de 5 heures et le baron de Langwerth vient de m'annoncer que je serai dirigé sur le Danemark. Étant donnés les événements, je ne suis pas assuré de trouver un bâtiment pour me transporter en Angleterre, et c'est cette considération qui m'avait fait écarter cette proposition, d'accord avec M. de Langwerth.

« En réalité, on ne me laisse aucune liberté, et on me traite presque en prisonnier. Je suis obligé de me soumettre, n'ayant aucun moyen d'obtenir qu'il soit tenu compte des règles de la courtoisie internationale à mon égard, mais je tiens à protester entre les mains de Votre Excellence contre la façon dont je suis traité.

« Jules CAMBON. »

Pendant qu'on portait ma lettre, j'étais avisé que le voyage ne s'effectuerait pas directement, mais par la voie du Schleswig. A 10 heures du soir, je quittais l'ambassade, avec mon personnel, au milieu d'un grand concours de police à pied et à cheval.

A la gare, un employé inférieur du ministère des Affaires étrangères représentait seul cette administration.

Le voyage s'est effectué avec une lenteur extrême. Nous avons mis plus de vingt-quatre heures pour gagner la frontière. Il a semblé qu'à chaque station on attendait des ordres pour repartir. J'étais accompagné du major von Rheinbaben, du régiment Alexandre de la Garde, et d'un fonctionnaire de la police. Aux environs du canal de Kiel, la troupe a envahi nos wagons. On a fait fermer les fenêtres et les rideaux des voitures; chacun de nous a dû se tenir isolément dans son compartiment avec défense de se lever et de toucher à ses sacs de voyage. Dans le couloir des wagons, devant la porte de chacun de nos compartiments maintenue ouverte, se tenait un soldat, le revolver au poing et le doigt sur la gâchette. Le chargé d'affaires de Russie, les femmes, les enfants, tout le monde a été soumis au même traitement.

A la dernière station allemande, vers 11 heures du soir, le major von Rheinbaben est venu prendre congé de moi. Je lui ai remis, pour M. de Jagow, la lettre qui suit :

Mercredi soir, 5 août 1914.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

« Hier, avant de quitter Berlin, j'ai protesté par écrit auprès de Votre Excellence contre les changements successifs de direction qui m'ont été imposés par le Gouvernement impérial pour sortir d'Allemagne.

« Aujourd'hui, lors du passage du train qui m'emportait

au-dessus du canal de Kiel, on a voulu visiter tous nos bagages, comme si nous pouvions cacher quelque instrument de destruction. Grâce à l'intervention du major von Rheinbaben, cet affront nous a été épargné.

« Mais on a fait plus.

« On nous a obligés de rester chacun dans nos compartiments, dont les fenêtres et les rideaux étaient fermés. Pendant ce temps, dans le couloir des voitures, à la porte de chaque compartiment et faisant face à chacun de nous se tenait un soldat, le revolver à la main, le doigt sur la gâchette, durant près d'une demi-heure.

« Je crois devoir protester contre cette menace de violences à l'égard de l'ambassadeur de la République et du personnel de son ambassade, violences que rien n'avait pu seulement me faire pressentir. J'avais l'honneur d'écrire hier à Votre Excellence que j'étais traité presque en prisonnier. Aujourd'hui, c'est en prisonnier dangereux que j'ai été traité. Je dois noter que, dans le cours du voyage qui, depuis Berlin jusqu'au Danemark, a pris vingt-quatre heures, aucun repas n'a été préparé, ni fourni à moi, non plus qu'aux personnes reconduites avec moi jusqu'à la frontière.

« Jules Cambon. »

Je croyais tout terminé, lorsque peu après le major von Rheinbaben vint, un peu confus, m'annoncer que le train ne poursuivrait pas jusqu'à la frontière danoise si je ne payais pas le prix de ce train. Je m'étonnai qu'on ne me l'eût pas fait payer à Berlin et, qu'en tout cas, on ne m'eût pas prévenu. Je proposai de payer par un chèque sur une des plus grandes banques de Berlin; cette facilité me fut refusée. Avec le concours de mes compagnons, je pus réunir en or la somme qui m'était demandée immédiatement et qui s'élevait à 3.611 marks 75, soit à environ 5.000 francs au taux actuel du change (1).

Après ce dernier incident, je crus devoir demander à M. de Rheinbaben sa parole d'officier et de gentilhomme qu'on allait me conduire jusqu'à la frontière danoise. Il me la donna et j'exigeai que l'homme de police qui était avec nous nous accompagnât.

---

(1) Ultérieurement, la somme ainsi demandée à M. Jules Cambon a été reversée à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin pour être remboursée à l'ambassadeur de France.

Nous arrivâmes ainsi à la première station danoise où le Gouvernement danois avait fait préparer un train pour nous conduire à Copenhague.

On m'assure que mon collègue d'Angleterre et le ministre de Belgique, bien qu'ils aient quitté Berlin après moi, sont partis directement pour la Hollande. Je suis frappé de cette différence de traitement. Et comme le Danemark et la Norvège sont remplis en ce moment d'espions, si je réussis à m'embarquer en Norvège, on craint que je ne sois arrêté en mer, avec les officiers qui m'accompagnent.

Je ne veux pas terminer cette dépêche sans signaler à Votre Excellence le dévouement et l'énergie dont tout le personnel de l'ambassade n'a pas cessé de faire preuve pendant la durée de cette crise; je serais heureux qu'il lui fût tenu compte des services rendus à cette occasion au Gouvernement de la République, en particulier par les secrétaires de l'ambassade ainsi que par l'attaché militaire et l'attaché naval.

Jules CAMBON.

N° 156

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 4 août 1914.

Le ministre d'État est venu mardi matin 4 août, vers 8h 30, à la Légation, pour me notifier que les autorités militaires allemandes exigeaient mon départ. Sur ma réponse que je ne céderais que devant la force, M. Eyschen me dit qu'il connaissait mes sentiments à ce sujet et que c'était précisément pour cela qu'il était venu lui-même me faire cette communication qui lui coûtait beaucoup, car c'était effectivement devant la force qu'il me priait de partir. Il ajouta qu'il allait m'en apporter la preuve écrite.

Je ne cachai pas à M. Eyschen la tristesse et l'inquiétude que j'avais de laisser mes compatriotes sans défense et lui demandai de vouloir bien se charger de leur protection, ce qu'il accepta.

Au moment de partir, il me remit la lettre ci-jointe (annexe I), qui est la réponse du Gouvernement luxembour-

geois à la déclaration que j'avais faite la veille au soir, selon les instructions télégraphiques de M. Viviani.

Vers 10 heures, le ministre d'État vint de nouveau à la Légation et me laissa, avec un mot de lui, une copie certifiée de la lettre que lui avait adressée le ministre d'Allemagne au sujet de mon départ du Luxembourg (Annexes II et III).

Il me dit également qu'il avait fait connaître à M. von Buch que le Gouvernement luxembourgeois serait chargé de la protection des Français et aurait la garde de la Légation et de la Chancellerie. Cette nouvelle ne parut pas plaire à mon collègue d'Allemagne, qui conseilla à M. Eyschen de m'inciter à confier ce soin au ministre de Belgique. J'expliquai au ministre d'État que la situation était particulière. Étant accrédité auprès de S. A. R. la Grande-Duchesse et mon pays n'étant pas en état de guerre avec le Luxembourg, il était, dans ces conditions, tout indiqué que ce fût le Gouvernement luxembourgeois qui assurât la sauvegarde de mes compatriotes. M. Eyschen n'insista pas et accepta de nouveau la mission que je lui confiai.

Le ministre d'État me demanda alors de vouloir bien partir sans bruit, afin d'éviter des manifestations qui ne manqueraient pas, me dit-il, d'amener des représailles vis-à-vis des Français de la part des autorités militaires allemandes. Je lui répondis que j'attachais trop de prix à la sécurité de mes compatriotes pour la compromettre et qu'il n'avait rien à craindre.

Mon départ, qu'on exigeait le plus tôt possible, fut fixé à 2 heures, il fut également entendu que je partirais dans mon automobile. Pour le sauf-conduit, M. Eyschen me dit que le ministre d'Allemagne était actuellement au quartier général allemand pour le demander et qu'il aurait soin de me le faire tenir en temps utile.

A 2^{h} 15, M. le ministre d'État, accompagné de M. Henrion, conseiller du Gouvernement, vint me faire ses adieux et recevoir les clefs de la Légation et celles de la Chancellerie.

Il me fit connaître que les ordres avaient été donnés pour mon libre passage et que je devais gagner Arlon par la route de Merle, la route de Mamers et la route d'Arlon. Il ajouta qu'un officier allemand m'attendrait route de Merle pour précéder ma voiture.

Je quittai alors la Légation et me rendis à Arlon par l'itinéraire fixé, mais je ne rencontrai personne.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-contre (Annexe IV) le texte de la lettre que j'ai remise à M. le ministre d'État avant de quitter mon poste.

MOLLARD.

ANNEXE I

M. Eyschen, Ministre d'État, Président du Gouvernement, à M. Mollard, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de France à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 1914.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par sa communication verbale d'hier soir, Votre Excellence a eu la haute obligeance de porter à ma connaissance que, conformément au traité de Londres de 1867, le Gouvernement de la République entendait respecter la neutralité du grand-duché de Luxembourg comme il l'avait montré par son attitude, mais que la violation de cette neutralité par l'Allemagne était toutefois de nature à obliger la France à s'inspirer désormais à cet égard du souci de sa défense et de ses intérêts.

Vous me permettrez de constater, Monsieur le Ministre, que la décision du Gouvernement de la République est uniquement basée sur le fait d'une tierce puissance dont, certes, le Grand-Duché n'est pas responsable.

Les droits du Luxembourg doivent donc rester intacts.

L'Empire allemand a formellement déclaré que seule une occupation temporaire du Luxembourg entrait dans ses intentions.

J'aime à croire, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement de la République n'aura pas de peine à constater avec moi que de tout temps et en toutes circonstances, le Grand-Duché a pleinement et loyalement rempli toutes les obligations généralement quelconques qui lui incombaient en vertu du traité de 1867.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,

EYSCHEN.

Annexe II

Lettre particulière adressée par M. Eyschen, Ministre d'État Président du Gouvernement, à M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg.

Monsieur le Ministre,

Tout à l'heure, j'ai eu le très vif regret de vous faire connaître les intentions du général von Fuchs au sujet de votre séjour à Luxembourg.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'avais demandé une constatation par écrit de la décision prise à ce sujet par l'autorité militaire.

Ci-joint copie d'une lettre que je viens de recevoir à l'instant de la part du ministre d'Allemagne.

Il m'a été assuré que, dans l'exécution de la mesure, on ne manquera pas d'avoir tous les égards dus à votre qualité et à votre personne.

Veuillez recevoir l'expression réitérée de tous mes regrets et de mes sentiments les meilleurs.

Eyschen.

Annexe III

A S. E. le Ministre d'État, M. le Dr Eyschen.

Excellence,

J'ai l'honneur, conformément aux instructions de S. E. M. le général Fuchs, de vous prier de vouloir bien inviter le ministre de France M. Mollard, à quitter aussitôt que possible le Luxembourg et à se rendre en France; autrement les autorités militaires allemandes se trouveraient dans la pénible obligation de placer M. Mollard sous la surveillance d'une escorte militaire, et en cas extrême, de procéder à son arrestation.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer à cette occasion l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Von Buch.

ANNEXE IV

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg, à S. E. M. Eyschen, Ministre d'État, Président du Gouvernement de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 1914.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je viens de recevoir votre communication et m'incline devant la force.

Avant de quitter le Luxembourg, j'ai le devoir de me préoccuper du sort et de la sécurité de mes compatriotes. Connaissant l'esprit de justice et d'équité du Gouvernement luxembourgeois, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de les prendre sous sa haute protection et de veiller à la sauvegarde de leur vie et de leurs biens.

Je demanderai également à Votre Excellence d'assurer la garde de l'hôtel de la Légation et des bureaux de la Chancellerie.

Je serais très obligé à Votre Excellence de vouloir bien faire agréer à S. A. R. Mme la Grande-Duchesse l'hommage de mon profond respect et toutes mes excuses de n'avoir pu aller le lui exprimer moi-même.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de toutes les marques de sympathie que vous m'avez données, je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

Armand MOLLARD.

N° 157

Notification du Gouvernement français aux Représentants des puissances à Paris.

Le Gouvernement impérial allemand, après avoir laissé ses forces armées franchir la frontière et se livrer sur le territoire français à divers actes de meurtre et de pillage; après avoir violé la neutralité du grand-duché de Luxembourg, au mépris des stipulations de la Convention de

Londres du 11 mai 1867 et de la Convention V de La Haye du 18 octobre 1907, *sur les droits et devoirs des puissances et des personnes en cas de guerre sur terre* (art. I et II), conventions signées de lui; après avoir adressé un ultimatum au Gouvernement royal de Belgique tendant à exiger le passage des forces allemandes par le territoire belge, en violation des traités du 19 avril 1839, également signés de lui, et de la susdite Convention de La Haye,

A déclaré la guerre à la France le 3 août 1914, à 18h 45.

Le Gouvernement de la République se voit, dans ces conditions, obligé, de son côté, de recourir à la force des armes.

Il a, en conséquence, l'honneur de faire savoir, par la présente, au Gouvernement de..... que l'état de guerre existe entre la France et l'Allemagne à dater du 3 août 1914, 18h 45.

Le Gouvernement de la République proteste auprès de toutes les nations civilisées et spécialement auprès des Gouvernements signataires des conventions et traités susrappelés, contre la violation par l'Empire allemand de ses engagements internationaux; il fait toutes réserves quant aux représailles qu'il pourrait se voir amener à exercer contre un ennemi aussi peu soucieux de la parole donnée.

Le Gouvernement de la République, qui entend observer les principes du droit des gens, se conformera, durant les hostilités et sous réserve de réciprocité, aux dispositions des conventions internationales signées par la France, concernant le droit de la guerre sur terre et sur mer.

La présente notification, faite en conformité de l'article 2 de la IIIe Convention de La Haye du 18 octobre 1907, relative à l'ouverture des hostilités, et remise à.....

A Paris, le 4 août 1914, à 14 heures (1).

---

(1) Dans le *Livre Gris Belge*, n° 47, PAGES D'HISTOIRE, fasc. 20, p. 74-76, cette notification est datée du 5 août. (*Note des éditeurs.*)

N° 158

Message de M. Poincaré, Président de la République, à la séance extraordinaire du Parlement, le 4 août 1914.
(*Journal officiel* du 5 août 1914.)

(*La Chambre écoute, debout, la lecture du message.*)

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 4, *La Journée du 4 août*, p. 3 à 7.)

N° 159

Discours prononcé par M. René Viviani, Président du Conseil, à la Chambre des Députés, le 4 août 1914.
(*Journal officiel* du 5 août 1914.)

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 4, *La Journée du 4 août*, p. 17 à 41.)

CHAPITRE VII

DÉCLARATION DE LA TRIPLE ENTENTE

(4 septembre 1914)

DÉCLARATION

M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les Ambassadeurs et Ministres de France à l'étranger.

Paris, le 4 septembre 1914.

La déclaration suivante a été signée ce matin au Foreign Office, à Londres :

« Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, font la déclaration suivante :

« Les Gouvernements britannique, français et russe s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la présente guerre.

« Les trois Gouvernements conviennent que, lorsqu'il y aura lieu de discuter les termes de la paix, aucune des puissances alliées ne pourra poser des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés. »

Signé : Paul Cambon.
Comte Benckendorff.
Edward Grey.

Cette déclaration sera publiée aujourd'hui.

Delcassé.

ANNEXES

EXTRAITS

DU « LIVRE BLEU » (ANGLAIS), DU « LIVRE GRIS » (BELGE), DU « LIVRE BLANC » (ALLEMAND), DU « LIVRE ORANGE » (RUSSE)

Annexe I

Extraits du « Livre Bleu » relatifs à la position prise par le Gouvernement anglais à l'égard de la Russie, de l'Allemagne et de la France pendant les pourparlers qui ont précédé la guerre.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 15, n° 4, p. 13 à 17 [jusqu'aux mots : « la décision prise par l'Autriche »]; n° 34, p. 68 à 70; n° 35, p. 71 à 73; n° 36, p. 75 et 76; n° 49, p. 99 à 101; n° 70, p. 126 et 127, et fasc. 58, n°s 6, 87, 89, 99, 119, 148, p. 12, 60, 62, 70, 79 et 93.)

Annexe II

Extraits du « Livre Bleu » relatifs aux propositions faites par le Gouvernement allemand au Gouvernement anglais pour obtenir la neutralité de l'Angleterre.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 15, n° 33, p. 65 à 67 [et fasc. 58, n° 85, p. 60]; n° 38, p. 80 à 82 [et fasc. 58, n° 101, p. 71]; fasc. 58, n° 123, p. 81 et 82.)

Annexe II *bis*

Tentatives allemandes pour obtenir, sous le couvert d'un « malentendu », la garantie par l'Angleterre de la neutralité de la France dans une guerre germano-russe.

(Publication officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, 20 août 1914.)

N° 1

Le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres, à M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

Londres, le 31 juillet 1914.

Sir Edward Grey vient de m'appeler au téléphone et m'a demandé si je pensais pouvoir déclarer que nous n'attaquerions pas la France si la France restait neutre dans une guerre germano-russe. J'ai dit que je pensais pouvoir assumer la responsabilité de cette déclaration.

Lichnowsky.

N° 2

Télégramme de l'Empereur Guillaume au Roi George V.

Berlin, le 1er août 1914.

Je viens de recevoir la communication de votre Gouvernement m'offrant la neutralité de la France avec la garantie de la Grande-Bretagne. A cette offre était liée la question de savoir si, à cette condition, l'Allemagne n'attaquerait pas la France. Pour des raisons techniques, ma mobilisation, qui a été ordonnée cet après-midi sur les deux fronts, Est et Ouest, doit s'accomplir selon les préparatifs commencés.

Des contre-ordres ne peuvent être donnés et votre télégramme est malheureusement venu trop tard. Mais si la France offre sa neutralité, qui sera alors garantie par la

flotte et l'armée anglaises, je m'abstiendrai d'attaquer la France et j'emploierai mes troupes ailleurs. Je souhaite que la France ne montre aucune nervosité. Les troupes, sur ma frontière, sont en ce moment arrêtées par ordres télégraphiques et téléphoniques, dans leur marche en avant au delà de la frontière française.

GUILLAUME.

N° 3

M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire, à M. le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres.

Berlin, le 1er août 1914.

L'Allemagne est prête à acquiescer aux propositions anglaises si l'Angleterre garantit avec ses forces militaires et navales la neutralité française dans le conflit russo-allemand. La mobilisation allemande s'est effectuée aujourd'hui, en réponse aux provocations russes, et avant l'arrivée des propositions anglaises. Par conséquent, notre concentration à la frontière française ne peut être modifiée. Nous garantissons d'ailleurs que, d'ici au lundi 3 août, à 7 heures du soir, la frontière française ne sera pas franchie si l'assentiment de l'Angleterre nous est parvenu à ce moment.

BETHMANN-HOLLWEG.

N° 4

Télégramme du Roi George V à l'Empereur Guillaume.

Londres, le 1er août 1914.

En réponse à votre télégramme qui vient de me parvenir, je pense qu'il s'est produit un malentendu à propos de la suggestion qui aurait été faite au cours d'une conversation amicale entre le prince Lichnowsky et Sir Edward Grey, où ils discutaient comment un conflit armé entre l'Alle-

magne et la France pourrait être retardé jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen d'entente entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Sir Edward Grey verra le prince Lichnowsky demain matin pour déterminer qu'il y a bien eu malentendu de la part de ce dernier.

GEORGE.

N° 5

Le Prince Lichnowsky, Ambassadeur d'Allemagne à Londres, à M. de Bethmann-Hollweg, Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

Londres, le 2 août 1914.

Les suggestions de Sir Edward Grey, basées sur le désir de garder la neutralité, de la part de l'Angleterre, ont été faites sans accord préalable avec la France et ont été, depuis, abandonnées comme futiles.

LICHNOWSKY.

ANNEXE III

Extraits du « Livre Bleu » relatifs au refus de l'Angleterre d'admettre le point de vue allemand dans la question de la violation de la neutralité belge.

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 15, n° 72, p. 130-131; n° 74, p. 132-133; n° 76, p. 134-135; n° 77, p. 135-136; n° 78, p. 136 à 143 [jusqu'aux mots : « ni aucun autre soir »]; fasc. 58, n°s 153, 155, 157, 159 et 160, p. 95 et 96.)

ANNEXE IV

Extraits du « Livre Gris » indiquant les conditions dans lesquelles l'Allemagne a violé la neutralité belge.

(Voir PAGES D'HISTOIRE, fasc. 20, n° 2, p. 4-5 et annexe, p. 6-7; n° 8, p. 15-16; n° 9, p. 17-18; n° 11, p. 19-21; n° 12, p. 22-24 et Annexe, p. 24-25; n° 13, p. 26; n° 14, p. 27; n° 15, p. 27-28; n° 19,

p. 32-33; n° 20, p. 36-38; n° 22, p. 40-42; n° 27, p. 48; n° 28, p. 49; n° 30, p. 53; n° 31, p. 53-54; n° 35, p. 56-57; n° 39, p. 65-66; n° 40, p. 67; n° 41, p. 68; n° 44, p. 71-72; n° 48, p. 76; n° 52, p. 78-79; n° 60. p. 97-98; n° 71, p. 116.)

Annexe V

Télégrammes échangés entre l'empereur Guillaume II et l'empereur Nicolas II.

(Extraits du *Livre Blanc* allemand.)

Voir le texte de ces dépêches, au nombre de neuf, dans Pages d'Histoire, fasc. 25, *Livre Blanc.* N° 1 : Annexe 20, p. 67-68; n° 2 : Annexe 21, p. 68-69; n° 3 : Annexé 22, p. 69-70; n° 4 : Annexe 23, p. 70-71; n° 5 : Annexe 23 A, p. 71; n° 6 : p. 16-17, du 31 juillet; n° 7 : p. 17-18, du 31 juillet (2 heures après midi); n° 8 : p. 19, du 1er août (2 heures après midi); n° 9 : p. 19-20, du 1er août.

On lit à ce sujet dans le *Temps* du 2 février 1915 :

Il n'a pas suffi à l'Allemagne de tenter d'altérer le sens de ces dépêches en les plaçant séparément dans son *Livre Blanc.* Elle a complété ce faux en omettant intentionnellement un des télégrammes envoyés par l'empereur de Russie, par lequel celui-ci proposait de soumettre à l'arbitrage de La Haye le différend austro-serbe.

Le *Messager officiel* russe comble cette lacune dans la note suivante :

« Le Gouvernement allemand a publié plusieurs télégrammes qui furent échangés avant la guerre par l'empereur de Russie et l'empereur d'Allemagne; mais il s'est abstenu de publier, parmi ces télégrammes, une dépêche du Tsar datée du 29 juillet 1914, dans laquelle S. M. Nicolas II proposait de soumettre le conflit austro-serbe au tribunal de La Haye. Il apparaît que par là on voulut en Allemagne faire le silence sur cette tentative, que l'empereur de Russie fît trois jours avant la guerre pour conjurer la collision déjà imminente. Dans ces conditions, le ministre des Affaires étrangères est autorisé à publier la dépêche du Tsar du 29 juillet. En voici le texte ; la dépêche est rédigée en anglais :

« Merci pour votre télégramme conciliant et amical. Attendu « que le message officiel présenté aujourd'hui par votre ambassa- « deur à mon ministre était conçu dans des termes très différents, « je vous prie de m'expliquer cette différence. Il serait juste de

« remettre le problème austro-serbe à la Conférence de La Haye.
« J'ai confiance en votre sagesse et en votre amitié. »

Cette dépêche se place, dans la série des télégrammes parus au *Livre Blanc*, entre les nos 3 et 4. (*Note des Editeurs.*)

Annexe VI

Extraits du « Livre Orange » relatifs à la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie.

(Voir Pages d'Histoire, fasc. 21, n° 76, p. 96-97; n° 77, p. 98-103 et n° 78, p. 104-105.)

TABLE DES CHAPITRES

		Pages
CHAPITRE	I. — Avertissement (1913)	3
—	II. — Préliminaires : de la mort de l'archiduc héritier (28 juin 1914) à la remise de la note autrichienne à la Serbie (23 juillet 1914)	31
—	III. — La note autrichienne et la réponse serbe (du vendredi 24 juillet au samedi 25 juillet).	44
—	IV. — De la rupture des relations diplomatiques (25 juillet) à la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet)	70
—	V. — De la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie (28 juillet) à l'ultimatum de l'Allemagne à la Russie (31 juillet)	103
—	VI. — Déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie (samedi 1er août) et à la France (lundi 3 août).	134
—	VII. — Déclaration de la Triple Entente (4 septembre).	172
ANNEXES	. . . . .	173

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUILLET 1915

Les Pourparlers Diplomatiques

DEUXIÈME LIVRE GRIS BELGE

NOTE

Le premier *Livre Gris* (fascicule 20 des Pages d'histoire) publié par le Gouvernement du Roi au mois de septembre 1914 se compose des principaux documents relatifs aux déclarations de guerre faites par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à la Belgique (2 et 28 août 1914).

Le second *Livre Gris* renferme dans sa première partie, outre certains documents relatifs à la guerre, la correspondance au sujet de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie (6 novembre 1914).

La seconde partie contient les protestations adressées jusqu'au 1er mai 1915 par le Gouvernement belge aux Gouvernements allemand et austro-hongrois contre les violations des lois de la guerre et des conventions de La Haye.

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Les Pourparlers Diplomatiques

DEUXIÈME LIVRE GRIS BELGE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE RELATIVE A LA GUERRE DE 1914-1916

PREMIÈRE PARTIE

N° 1

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 22 février 1914.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. de Margerie, ancien ministre de France en Chine et adjoint au directeur général des Affaires politiques, mon interlocuteur m'a interrogé sur le vote de notre loi militaire, son importance, sa portée, son but, ses chances de succès devant le Parlement.

J'ai répondu dans le sens convenable, faisant remarquer, avec toutes les réserves nécessaires, que les relations étroites établies assez récemment par l'Angleterre avec certaines grandes puissances ne la mettraient plus vis-à-vis de nous dans la même position que naguère, quoique l'existence d'une Belgique libre et indépendante

continue à être vitale pour sa politique. Nous voulons éviter, si possible, que la Belgique ne redevienne — comme elle ne le fut que trop souvent — le champ de bataille de l'Europe.

J'ai ajouté que la Belgique entendait avoir une armée solide et sérieuse qui lui permît de faire entièrement et pleinement son devoir pour sauvegarder son indépendance et sa neutralité.

« C'est parfait, m'a répondu mon interlocuteur, mais vos nouveaux arguments ne sont-ils pas motivés par la crainte que cette neutralité ne soit violée par la France ? »

Non, ils ne sont pas plus dirigés contre la France que contre l'Allemagne; ils sont destinés à empêcher quiconque d'entrer chez nous. M. Poincaré m'a assuré que la France ne prendrait jamais l'initiative de violer notre neutralité; mais que, si les armées allemandes entraient en Belgique et que nous ne soyons pas de force à les repousser, le Gouvernement de la République se reconnaîtrait le droit de prendre les mesures qu'il jugerait utiles pour défendre son territoire, soit sur ses frontières, soit que l'État-major reconnût plus utile d'aller à la rencontre des forces impériales.

« Je ne puis, ai-je ajouté, mettre en doute la parole de M. Poincaré. Je me fie à ses déclarations et je dois même dire qu'à mon humble avis, et je ne parle ici qu'à ce titre, il semble qu'au point de vue stratégique l'Allemagne ait plus d'avantage à emprunter le chemin de la Belgique pour venir frapper la France au cœur, non loin de sa capitale, que n'en auraient les armées de la République à aller attaquer les frontières allemandes aux environs d'Aix-la-Chapelle. Mais, je vous le répète, nous ne nous fions à aucun calcul de probabilités; d'ailleurs, ce qui peut être vrai aujourd'hui peut ne plus l'être demain à raison des circonstances nouvelles, et notre but est uniquement d'empêcher, dans les limites de nos forces, toute violation de notre neutralité. »

M. de Margerie a porté un intérêt soutenu à notre conversation relative à la défense de la Belgique. Je ne doute pas qu'elle ne soit répétée à qui de droit.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Guillaume.

N° 2

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 2 avril 1914.

Monsieur le Ministre,

M. l'ambassadeur de France m'a fait part confidentiellement d'une conversation qu'il avait eue tout dernièrement avec M. de Jagow, après un dîner intime auquel il avait été invité chez ce dernier.

Pendant une récente absence de M. Cambon, le secrétaire d'État

aux Colonies, rencontrant le chargé d'affaires de France dans une soirée et, quelques jours après, l'attaché naval, leur avait dit que l'Allemagne et la France devraient bien s'entendre pour la construction et le raccordement des lignes de chemin de fer qu'elles projetaient de construire en Afrique, afin que ces lignes ne se fissent pas concurrence.

M. Cambon demanda ce que signifiaient ces ouvertures. M. de Jagow répondit que la question était encore à l'étude, mais qu'il était d'avis, comme M. Solf, qu'une entente entre les deux pays et aussi avec l'Angleterre serait des plus utiles. « Dans ce cas, reprit l'ambassadeur, il faudrait inviter la Belgique à conférer avec nous, car elle construit de nouveaux chemins de fer au Congo et, à mon sentiment, il serait préférable que la conférence se tînt à Bruxelles. — Oh ! non, répondit le secrétaire d'État, car c'est aux dépens de la Belgique que notre accord devrait se conclure. — Comment cela ? — Ne trouvez-vous pas que le roi Léopold a placé sur les épaules de la Belgique un poids trop lourd ? La Belgique n'est pas assez riche pour mettre en valeur ce vaste domaine. C'est une entreprise au-dessus de ses moyens financiers et de ses forces d'expansion. Elle sera obligée à y renoncer. »

L'ambassadeur trouva ce jugement tout à fait exagéré.

M. de Jagow ne se tint pas pour battu. Il développa l'opinion que seules les grandes puissances sont en situation de coloniser. Il dévoila même le fond de sa pensée en soutenant que les petits États ne pourraient plus mener, dans la transformation qui s'opérait en Europe au profit des nationalités les plus fortes, par suite du développement des forces économiques et des moyens de communication, l'existence indépendante dont ils avaient joui jusqu'à présent. Ils étaient destinés à disparaître ou à graviter dans l'orbite des grandes puissances.

L'ambassadeur répondit que ces vues n'étaient pas du tout celles de la France ni, autant qu'il pouvait le savoir, celles de l'Angleterre ; qu'il persistait à penser que certains accords étaient nécessaires pour la mise en valeur de l'Afrique, mais que, dans les conditions présentées par M. de Jagow, toute entente était impossible.

Sur cette réponse, M. de Jagow se hâta de dire qu'il n'avait exprimé que des idées toutes personnelles, qu'il n'avait parlé qu'à titre privé et non en secrétaire d'État s'adressant à l'ambassadeur de France.

M. Cambon n'en attache pas moins une signification très sérieuse aux vues que M. de Jagow n'a pas craint de dévoiler dans cet entretien. Il a pensé qu'il était de notre intérêt de connaître les dispositions dont le dirigeant officiel de la politique allemande est animé à l'égard des petits États et de leurs colonies.

J'ai remercié l'ambassadeur de sa communication absolument confidentielle. Vous en apprécierez certainement toute la gravité.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 3

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 22 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des renseignements que j'ai eu l'occasion de recueillir sur la question des relations de la monarchie austro-hongroise avec le royaume de Serbie.

On était à la Ballplatz, il y a une dizaine de jours, dans des dispositions fort belliqueuses. M. le ministre des Affaires étrangères et ses principaux conseillers tenaient un langage très agressif. On semblait décidé à donner à la démarche à faire à Belgrade un caractère très énergique et, en prévoyant de la part du Gouvernement serbe le refus de se soumettre à toutes les conditions qu'on allait lui poser, on n'hésitait pas à admettre la nécessité d'une intervention armée. Déjà les numéros des huit corps d'armée appelés à envahir la Serbie étaient cités et on ne parlait de rien moins que d'appliquer à ce royaume le traitement infligé naguère à la Pologne, en partageant son territoire entre les États voisins. Il semblait que le comte Berchtold voulait prendre d'un seul coup sa revanche des échecs successifs que sa politique a subis pendant ces derniers temps. C'était la mise en pratique de la théorie chère à ceux qui prêchent depuis longtemps qu' « il faudrait en finir une bonne fois avec la question serbe ».

Au sein du Gouvernement autrichien, il ne paraît pas y avoir eu de protestations contre de pareils projets, et, s'il en avait été de même à Budapest, il n'aurait pas été impossible que l'Empereur, malgré ses dispositions pacifiques, se ralliât à des avis exprimés à l'unanimité.

C'est le président du Conseil de Hongrie, accouru à deux reprises à Vienne, qui est venu mettre un frein à ces ardeurs belliqueuses. En homme d'État prudent et avisé, le comte Tisza a fait voir le grand danger qu'il y avait à se lancer à la légère dans pareille aventure, et il a vivement insisté pour qu'on adoptât une attitude plus modérée.

En effet, il semble bien difficile d'admettre qu'un conflit armé entre la monarchie et sa voisine ne contiendrait pas tout au moins le germe d'une conflagration européenne. La presse austro-hongroise, qui parle journellement de la guerre avec la Serbie comme d'un événement non seulement possible, mais probable, affecte, il est vrai, de prédire que la lutte resterait localisée entre les deux Etats. « Nous serions moralement soutenus par l'Allemagne, dit-elle ; l'Angleterre et la France se désintéresseront de la question, et la Russie, loin d'intervenir, conseillera au contraire à la Serbie de nous donner pleine satisfaction. » Ce raisonnement est évidemment empreint d'un optimisme fort exagéré.

Je ne puis admettre un seul instant que le Gouvernement serbe et

la partie éclairée du pays aient un reproche quelconque à se faire au sujet de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse, comme beaucoup de personnes ici le prétendent. Bien au contraire, je suis convaincu que ce malheureux événement aura causé en Serbie une impression pénible, puisqu'on y était actuellement au contraire très désireux d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche-Hongrie.

L'ambassadeur de Russie à Vienne, lequel part aujourd'hui en congé, mais se dit prêt à rejoindre son poste à la moindre alerte, déclare que le Gouvernement du Tsar invitera les conseillers du roi Pierre à accepter toutes les demandes qui lui seront adressées en termes polis et qui auront un rapport direct avec l'assassinat. Il en serait de même pour la dissolution de certaines sociétés à tendances irrédentistes par trop accentuées. « Mais nous ne permettrions pas, dit M. Schébéko, qu'on fasse à la Serbie de manière générale un procès de tendance. »

J'ai tout lieu de croire que M. Pachitch suivra la première partie de ces conseils, mais qu'il se montrera très ferme dans le cas où il s'agirait de conditions qu'il ne pourrait légalement remplir ou qui heurteraient de front l'amour-propre national. Notamment en ce qui concerne la dissolution de sociétés, il est à remarquer que la constitution serbe, très libérale, garantit le droit d'association, et d'ailleurs ce ne sont pas quelques sociétés qui ont pour programme politique d'arriver à reconstituer une « Grande Serbie », mais c'est la population tout entière du pays qui aspire à ce rêve.

De plus, le président du Conseil à Belgrade se rend très certainement compte que tout cet ensemble jougo-slave habitant le sud de la monarchie se compose de Serbes, Bosniaques, Slovènes et Croates favorables à sa cause. Malgré leur différence de religion, ces derniers, fort mécontents du régime auquel la Hongrie les soumet, portent, en grande majorité et quoi qu'on puisse en prétendre ici à ce sujet, toutes leurs sympathies vers la Serbie.

En dehors de l'intervention éventuelle de la Russie et du rôle incertain que pourrait jouer la Roumanie, il y a dans cet état de choses un danger très réel pour l'Autriche-Hongrie, et les paroles de modération que le comte Tisza a fait entendre le démontrent suffisamment. Son influence prévaudra-t-elle jusqu'à la dernière heure? Le comte Berchtold vient d'aller à Ischl pour rendre compte à l'Empereur, et il semble que la situation présente si incertaine ne pourrait se prolonger longtemps et qu'une décision devra être prise.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 4

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 24 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La publication de l'ultimatum adressé hier par le Cabinet de Vienne à celui de Belgrade a dépassé ce que les prévisions, dont vous entretenait mon rapport du 16 de ce mois, avaient imaginé de plus pessimiste. Evidemment le comte Berchtold et le comte Tisza, les auteurs responsables de ce coup de théâtre, ont subi l'influence du parti militaire et de l'État-major austro-hongrois. L'effet d'un tel manque de modération et de mesure sera inévitablement de ramener à la Serbie les sympathies de la plus grande partie de l'opinion publique européenne, malgré l'horreur causée par les assassinats de Serajevo. A Berlin même, à lire les journaux libéraux, on a l'impression qu'ils trouvent les exigences austro-hongroises excessives. « L'Autriche-Hongrie, dit ce matin la *Gazette de Voss*, aura à justifier les graves accusations qu'elle formule contre la Serbie et son Gouvernement, en publiant les résultats de l'instruction judiciaire conduite à Serajevo. »

MM. de Jagow et Zimmermann nous avaient assuré, la semaine dernière, qu'ils ne connaissaient pas les résolutions adoptées par le Cabinet de Vienne ni jusqu'où iraient ses exigences. Comment ajouter foi aujourd'hui à cette ignorance? Il est peu vraisemblable que les hommes d'État austro-hongrois se soient décidés à une pareille démarche, le coup le plus dangereux que leur diplomatie ait jamais risqué contre un État balkanique, sans avoir consulté leurs collègues de Berlin et sans avoir obtenu l'assentiment de l'empereur Guillaume. La crainte et l'horreur qu'il a des régicides expliquent que l'Empereur ait laissé les mains libres à ses alliés, malgré le risque à courir d'un conflit européen.

Que va faire la Serbie, se demandaient ce matin la plupart de mes collègues? Se tourner vers la Russie, implorer télégraphiquement son appui? Mais elle n'aura pas de réponse avant l'expiration de l'ultimatum envoyé par l'Autriche? La Russie devra s'entendre préalablement avec la France et, dans une intention pleine d'astuce, le Cabinet de Vienne a attendu pour faire éclater l'orage le moment où M. Poincaré et M. Viviani naviguaient entre Saint-Pétersbourg et Stockholm. Il est d'autant plus fâcheux que la note austro-hongroise ait revêtu cette forme comminatoire que l'ambassadeur de Russie à Vienne, d'après ce que j'ai appris, avait déclaré récemment au comte Berchtold que son Gouvernement appuierait les réclamations de l'Autriche-Hongrie auprès du Cabinet Pachitch, si ces réclamations étaient modérées.

Aujourd'hui, une nouvelle crise est ouverte, qui rappelle celle de 1909, après l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'elle ne se dénouera pas d'une façon plus

tragique, malgré les désirs belliqueux de l'État-major autrichien, partagés peut-être par celui de Berlin. Le meilleur conseil à donner à la Serbie serait d'invoquer la médiation et l'intervention des grandes puissances.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 5

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La situation a pris brusquement un caractère très grave. On s'attendait évidemment à une démarche prochaine de l'Autriche-Hongrie auprès de la Serbie. Mais la note remise le 23 de ce mois par le représentant de la monarchie à Belgrade entre les mains du Dr Paccu, ministre intérimaire des Affaires étrangères, formule des demandes plus étendues et pose des conditions plus dures que je ne le prévoyais.

La presse ici est unanime à dire que les conditions posées à la Serbie ne sont pas de nature à porter atteinte à son amour-propre et à sa dignité nationale et qu'elle peut et doit par conséquent les accepter. Mais cette même presse reconnaît implicitement à quel point ces conditions sont rigoureuses, puisqu'elle n'exprime qu'un très faible espoir de voir le Gouvernement du roi Pierre s'y soumettre. Sans parler de l'humiliante déclaration à insérer au *Journal officiel* et de l'ordre du jour à l'armée, il y a, par exemple, le paragraphe 5 qui constituerait évidemment une ingérence excessive dans les affaires du pays. Ce serait la mise complète de la Serbie sous la tutelle de la monarchie.

Certes, un refus pourrait avoir, au point de vue international, les plus graves conséquences. Il peut provoquer un conflit européen et occasionner, au point de vue économique, des pertes énormes. Dans peu d'heures, on apprendra le sens de la réponse de la Serbie, mais il est extrêmement peu probable qu'elle soit de nature à donner satisfaction. D'ailleurs le roi Pierre et son Gouvernement provoqueraient une révolution dans le pays s'ils montraient quelque velléité de faire de pareilles concessions. C'est ce dont on doit évidemment se rendre compte à la Ballplatz, et il semble bien aussi qu'on n'a posé des conditions aussi dures que parce qu'ainsi on espérait qu'elles seraient refusées, parce qu'on voulait « en finir une bonne fois avec la Serbie ».

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 6

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 25 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La situation ne s'est pas aggravée depuis hier, ce qui ne veut pas dire qu'elle se soit améliorée.

Comme symptômes défavorables, il faut noter d'abord le langage tenu à la Wilhelmstrasse aux membres du corps diplomatique : le Gouvernement impérial approuve la démarche du Gouvernement austro-hongrois à Belgrade et ne trouve pas que la forme en soit excessive. Il faut en finir avec les complots sanguinaires et les menées révolutionnaires qui s'ourdissent en Serbie. MM. de Jagow et Zimmermann ne parleraient pas ainsi s'ils n'avaient reçu à cet effet les ordres de l'Empereur, décidé dans un intérêt de confraternité dynastique à soutenir jusqu'au bout l'Autriche-Hongrie et accessible à la crainte bien légitime qu'inspirent les attentats contre les personnes royales.

Il est à remarquer de plus que la presse allemande, à l'exception bien entendu des journaux socialistes, paraît revenue du premier étonnement causé par la note austro-hongroise. Elle fait chorus à la presse de Vienne et de Budapest et envisage froidement l'éventualité d'une guerre, tout en exprimant l'espoir qu'elle restera localisée.

Enfin, l'opinion se répand de plus en plus parmi mes collègues — et je la crois fondée — que c'est moins le désir de venger la mort de l'archiduc héritier et de mettre un terme à la propagande panserbiste que le souci de sa réhabilitation personnelle comme homme d'État qui a poussé le comte Berchtold à envoyer à Belgrade cette note incroyable et sans précédent diplomatique. Du moment que son amour-propre et sa réputation sont en jeu, il lui sera bien difficile de reculer, de temporiser et de ne pas mettre ses menaces à exécution.

Les indices favorables sont moins apparents. Cependant ils méritent d'être signalés. Sans parler de l'opinion publique européenne qui ne comprendrait pas la nécessité d'en venir aux armes pour résoudre un conflit dont le règlement est incontestablement du domaine de la diplomatie, il paraît impossible de ne pas tenir compte du mouvement général de réaction et de réprobation qui se manifeste, hors de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, contre les termes mêmes de l'ultimatum du comte Berchtold. Le Cabinet de Vienne, qui avait raison dans le fond, a tort dans la forme. La demande de satisfactions est juste, le procédé employé pour les obtenir est inqualifiable.

Quoique le comte Berchtold ait habilement choisi son moment pour agir, le Cabinet anglais étant absorbé par la question du Home Rule et de l'Ulster, le chef de l'État français et son premier ministre en voyage, et le Gouvernement russe obligé de lutter contre des grèves importantes, le fait que le ministre autrichien a cru devoir

envoyer aux grandes puissances un mémorandum explicatif implique pour ces grandes puissances, dans l'espèce pour celles de la Triple Entente, le droit de répondre, c'est-à-dire de discuter, d'intervenir en faveur de la Serbie et d'engager des négociations avec le Cabinet de Vienne. Si l'on en arrive là le plus rapidement possible, un grand avantage sera obtenu en faveur du maintien de la paix européenne. Même une démonstration militaire hâtive de l'armée austro-hongroise contre Belgrade, après le refus du Gouvernement serbe d'accepter l'ultimatum, ne serait peut-être pas un événement irrémédiable.

Enfin l'accord n'est pas parfait entre les trois membres de la Triplice dans le conflit actuel. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner si le Gouvernement italien voulait jouer un rôle séparé et cherchait à intervenir dans l'intérêt de la paix.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 7

Le Chargé d'affaires de Belgique à Saint-Pétersbourg, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré hier que la Russie ne permettra pas que l'Autriche-Hongrie écrase la Serbie, à laquelle cependant des conseils de modération ont été envoyés, l'engageant à céder sur les points de l'ultimatum ayant caractère juridique et non politique. Le Gouvernement russe estime que la situation est très grave.

(s) B. de L'Escaille.

N° 8

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 26 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Ce que j'ai à vous dire au sujet de la crise est si grave que je me décide à vous faire parvenir ce rapport par un courrier spécial. Les rapports que j'ai confiés à la poste avec la crainte qu'ils ne fussent lus par le cabinet noir allemand contenaient nécessairement des appréciations beaucoup plus optimistes.

Des conversations répétées que j'ai eues hier avec l'ambassadeur de France, les ministres des Pays-Bas et de Grèce, le chargé d'affaires d'Angleterre, résulte pour moi la présomption que l'ultimatum à la Serbie est un coup préparé entre Vienne et Berlin, ou plutôt imaginé ici et exécuté à Vienne. C'est ce qui en constitue le grand

danger. La vengeance à tirer de l'assassinat de l'archiduc héritier et de la propagande panserbiste ne servirait que de prétexte. Le but poursuivi, outre l'anéantissement de la Serbie et des aspirations jougo-slaves, serait de porter un coup mortel à la Russie et à la France, avec l'espoir que l'Angleterre resterait à l'écart de la lutte.

Pour justifier ces présomptions, je dois vous rappeler l'opinion qui règne dans l'État-major allemand, à savoir qu'une guerre avec la France et la Russie est inévitable et prochaine, *opinion qu'on a réussi à faire partager à l'Empereur*. Cette guerre, ardemment souhaitée par le parti militaire et pangermaniste, pourrait être entreprise aujourd'hui, estime ce parti, dans des circonstances extrêmement favorables pour l'Allemagne et qui ne se présenteront probablement pas de si tôt : « L'Allemagne a terminé ses renforcements militaires prévus par la loi de 1912 et, d'autre part, elle sent qu'elle ne peut pas poursuivre indéfiniment avec la Russie et la France une course aux armements qui finirait par la ruiner. Le *Wehrbeitrag* a été une déception pour le Gouvernement impérial, auquel il a montré la limite de la richesse nationale. La Russie, avant d'avoir achevé sa réorganisation militaire, a eu le tort de faire étalage de sa force. Cette force ne sera formidable que dans quelques années; il lui manque maintenant pour se déployer les lignes de chemins de fer nécessaires. Quant à la France, M. Charles Humbert a révélé l'insuffisance de ses canons de gros calibre; or, c'est cette arme qui décidera, paraît-il, du sort des batailles. L'Angleterre enfin, que, depuis deux ans, le Gouvernement allemand cherche non sans quelque succès à détacher de la France et de la Russie, est paralysée par ses dissensions intestines et ses querelles irlandaises. »

L'existence d'un plan concerté entre Berlin et Vienne est prouvée aux yeux de mes collègues et aux miens par l'obstination qu'on met à la Wilhelmstrasse à nier qu'on ait eu connaissance avant jeudi dernier de la teneur de la note autrichienne. C'est aussi jeudi seulement qu'elle a été connue à Rome, d'où proviennent le dépit et le mécontentement montrés ici par l'ambassadeur d'Italie. Comment admettre que cette note destinée à rendre la guerre immédiate et inévitable, tant à cause de la dureté excessive de ses conditions que du court délai laissé au Cabinet de Belgrade pour s'exécuter, ait pu être rédigée à l'insu du Gouvernement allemand et sans sa collaboration active, alors qu'elle entraînera pour lui les conséquences les plus graves? Ce qui prouve encore le parfait accord des deux gouvernements, c'est leur refus simultané de prolonger le délai laissé à la Serbie. Tandis que la demande de prolongation formulée par le chargé d'affaires de Russie à Vienne était écartée hier à la Ballplatz, ici, à la Wilhelmstrasse, M. de Jagow éludait des demandes analogues apportées par les chargés d'affaires russe et britannique, qui réclamaient au nom de leur gouvernement respectif l'appui du Cabinet de Berlin en vue de décider l'Autriche à laisser à la Serbie plus de répit pour répondre. Le désir d'hostilités immédiates et inéluctables était le même à Berlin et à Vienne. La paternité du plan et la suggestion des procédés employés sont attribuées ici, dans le monde diplomatique, en raison de leur habileté même, dignes d'un

Bismarck, à un cerveau de diplomate allemand plutôt qu'autrichien. Le secret en a été bien gardé et l'exécution poursuivie avec une rapidité merveilleuse.

Notez que, si le but secret des hommes d'État des deux empires n'est pas réellement de généraliser la guerre et de forcer la Russie et la France à y prendre part, mais seulement d'anéantir la puissance de la Serbie et de l'empêcher de suivre son travail occulte de propagande, le résultat sera le même. Il est impossible que la prévision de ce résultat ait échappé aux yeux clairvoyants des dirigeants de l'Empire allemand. Dans l'une comme dans l'autre de ces suppositions, l'intervention de la Russie paraît inévitable ; ils ont dû envisager froidement cette complication et se préparer à soutenir énergiquement leurs alliés. La perspective d'une guerre européenne ne les a pas fait hésiter un instant, si le désir de la déchaîner n'a pas été le mobile de leur conduite.

Depuis hier soir, les relations diplomatiques sont rompues entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Les événements vont se précipiter. On s'attend ici à ce que le Roi, le Gouvernement et l'armée serbes se retirent dans la partie du pays nouvellement annexée et laissent sans combat les troupes autrichiennes occuper Belgrade et la contrée avoisinant le Danube. Mais alors se pose la question angoissante : que fera la Russie !

Cette question troublante, nous devons aussi nous la poser et nous tenir prêts aux pires éventualités, car le conflit européen dont on parlait toujours, en se flattant de l'espoir qu'il n'éclaterait jamais, devient aujourd'hui une réalité menaçante.

Le ton de la presse officieuse allemande est plus mesuré ce matin et laisse entrevoir la possibilité d'une localisation de la guerre, mais seulement au prix du désintéressement de la Russie, qui se contenterait de l'assurance que l'intégrité territoriale de la Serbie serait respectée. Ce langage n'a-t-il pas pour but de donner quelque satisfaction à l'Angleterre et aussi à l'opinion allemande qui, malgré les manifestations austrophiles d'hier soir dans les rues de Berlin, reste alarmée et pacifique ? En tout cas, le dénouement, quel qu'il soit, de la crise ne semble pas devoir se faire attendre.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 9

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 26 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La réponse du Gouvernement serbe à la note austro-hongroise a été considérée par le représentant de la monarchie austro-hongroise à Belgrade comme insuffisante, ainsi que je l'avais prévu. Le général

baron de Giesl a immédiatement quitté son poste avec tout son personnel ; des deux côtés la mobilisation est ordonnée et la guerre paraît imminente.

Les conditions si rigoureuses de la susdite note, le refus d'entrer à leur sujet en discussion quelconque, la durée si courte du délai accordé, semblent bien démontrer que le point auquel on en est arrivé est précisément celui qu'on voulait ici atteindre. Il est évident que l'action entreprise par le Gouvernement austro-hongrois a été entièrement approuvée à Berlin. Certaines personnes vont même jusqu'à prétendre que le comte Berchtold a été encouragé et poussé dans cette voie par le Gouvernement allemand, qui ne reculerait pas devant le danger d'une conflagration générale et préférerait entrer actuellement en lutte avec la France et la Russie insuffisamment préparées, tandis que, dans trois ans, ces deux puissances auraient achevé leurs transformations militaires.

Les journaux autrichiens ont reproduit hier un communiqué publié par l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg disant que les événements survenus entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie ne pouvaient pas laisser la Russie indifférente.

D'autre part, le chargé d'affaires de Russie a fait hier à la Ballplatz une démarche officielle pour obtenir en faveur de la Serbie une prolongation du délai, qui lui a d'ailleurs été poliment refusée.

Ces faits ne sont pas suffisants pour pouvoir prédire avec certitude que le Gouvernement du Tsar prendra, à main armée, fait et cause pour la Serbie. Mais, d'autre part, il paraît bien difficile d'admettre que la Russie assistera impassible à un complet écrasement de cet Etat slave.

Or, à Belgrade, où une soumission entière aurait très probablement provoqué une révolution et mis la vie du souverain et de ses ministres en danger, on doit avoir eu en vue de gagner du temps. Il est à supposer que la réponse apportée par M. Pachitch au général de Giesl faisait de notables concessions pour une grande partie des conditions formulées, notamment celles en relation avec l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, et il ne faudrait pas désespérer de la possibilité d'arriver à un compromis, si les puissances, animées du sincère désir de maintenir la paix, faisaient tous leurs efforts pour atteindre ce résultat. Il serait hautement désirable qu'il en fût ainsi. Mais l'attitude si décidée de l'Autriche-Hongrie et le soutien que lui prête l'Allemagne ne laissent malheureusement sous ce rapport qu'un assez faible espoir.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzefle.

N° 10

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 27 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Au milieu des appréciations contradictoires que j'ai recueillies aujourd'hui dans mes entretiens avec mes collègues, il m'était bien difficile de me former une opinion exacte sur la situation telle qu'elle se présente au bout de la troisième journée de crise. J'ai pensé que le plus sûr était d'en causer avec le sous-secrétaire d'État lui-même, mais je ne suis parvenu à voir M. Zimmermann qu'à 8 heures du soir et, à peine rentré à la légation, je vous transmets le compte rendu de notre conversation, sans avoir même le temps d'en prendre copie, car je veux que cette lettre parte par le dernier train du soir.

Voici ce que m'a dit le sous-secrétaire d'État :

« Ce n'est pas à notre instigation et d'après notre conseil que l'Autriche a fait la démarche que vous savez auprès du Cabinet de Belgrade. La réponse n'a pas été satisfaisante et aujourd'hui l'Autriche mobilise. Elle ira jusqu'au bout. Elle ne peut plus reculer sous peine de perdre tout son prestige à l'intérieur comme à l'extérieur de la monarchie. C'est pour elle maintenant une question d'existence, d'être ou de ne pas être. Il faut qu'elle coupe court à la propagande audacieuse qui tend à sa désagrégation intérieure, à l'insurrection de toutes les provinces slaves de la vallée du Danube. Elle a enfin à venger d'une façon éclatante l'assassinat de l'archiduc héritier. Pour cela, la Serbie doit recevoir, au moyen d'une expédition militaire, une sévère et salutaire leçon. Une guerre austro-serbe est donc impossible à éviter.

« L'Angleterre nous a demandé de nous joindre à elle, à la France et à l'Italie, pour empêcher que la lutte ne s'étende et qu'un conflit n'éclate entre l'Autriche et la Russie, ou plutôt la proposition britannique visait un règlement pacifique du conflit austro-serbe pour qu'il ne s'étendît pas à d'autres nations. Nous avons répondu que nous ne demandions pas mieux que de l'aider à circonscrire le conflit en parlant dans ce sens à Pétersbourg et à Vienne, mais que nous ne pouvions pas agir sur l'Autriche pour l'empêcher d'infliger une punition exemplaire à la Serbie. Nous avons promis à nos alliés de les y aider et de les soutenir, si une autre nation cherche à y mettre obstacle. Nous tiendrons notre promesse. Si la Russie mobilise son armée, nous mobiliserons immédiatement la nôtre, et alors ce sera la guerre générale, une guerre qui embrasera toute l'Europe Centrale et même la péninsule balkanique, car les Roumains, les Bulgares, les Grecs et les Turcs ne pourront pas résister à la tentation d'y prendre part les uns contre les autres.

« J'ai dit hier à M. Boghitschewitsch (c'est l'ancien chargé d'affaires de Serbie, très apprécié à Berlin et malheureusement transféré au Caire ; il est de passage ici) que le meilleur conseil que je puisse donner à son pays, c'est de n'opposer à l'Autriche qu'un simulacre

de résistance militaire et de conclure la paix au plus vite, en acceptant toutes les conditions du Cabinet de Vienne. J'ai ajouté que, si une guerre générale éclate et qu'elle tourne au profit des armes de la Triplice, la Serbie cessera vraisemblablement d'exister comme nation ; elle sera rayée de la carte de l'Europe. Mieux vaut ne pas s'exposer à une pareille éventualité.

« Cependant je ne veux pas finir cet entretien par une note trop pessimiste. J'ai quelque espoir qu'une conflagration générale pourra être évitée. On nous télégraphie de Saint-Pétersbourg que M. Sazonoff est plus disposé à juger froidement la situation. J'espère que nous pourrons le dissuader d'intervenir en faveur de la Serbie dont l'Autriche est résolue à respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance à venir, une fois qu'elle aura obtenu satisfaction. »

J'ai objecté à M. Zimmermann que, d'après certains de mes collègues qui avaient lu la réponse du Cabinet de Belgrade, celle-ci était une capitulation complète devant les exigences autrichiennes, auxquelles satisfaction était donnée avec des restrictions de pure forme. Le sous-secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'avait pas connaissance de cette réponse et que, d'ailleurs, rien ne pourrait empêcher une démonstration militaire de l'Autriche-Hongrie. Telle est la situation.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 11

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Ministre du Roi à Vienne.

(Télégramme.) Bruxelles, le 27 juillet 1914.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois. Veuillez télégraphier où en est la mobilisation et quand les hostilités pourraient commencer. Votre collègue à Berlin écrit, le 26, qu'à son avis l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont prévu ensemble toutes les conséquences possibles de l'ultimatum adressé à la Serbie et sont décidées à aller à toutes extrémités. Nous devons être renseignés en vue des mesures à prendre.

(s) Davignon.

N° 12

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 28 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Les événements marchent si rapidement qu'il faut se garder d'émettre des pronostics, surtout trop favorables, de crainte qu'ils ne

soient démentis par les faits. Mieux vaut chercher à démêler les causes de la crise actuelle pour tâcher d'en comprendre le développement et d'en deviner la conclusion.

C'est ce que j'ai essayé de faire dans mon rapport du 26 juillet. L'opinion que j'émettais dans la première partie me paraît toujours la plus fondée. Cependant je dois vous citer aujourd'hui une opinion différente, parce qu'elle émane d'un homme qui est à même de bien juger la situation, l'ambassadeur d'Italie, avec lequel j'ai eu hier un entretien.

D'après M. Bollati, le Gouvernement allemand, d'accord en principe avec le Cabinet de Vienne sur la nécessité du coup à porter à la Serbie, ignorait la teneur de la note autrichienne, ou, en tout cas, n'en connaissait pas les termes violents, inusités dans la langue diplomatique. A Vienne comme à Berlin, on était persuadé que la Russie, malgré les assurances officielles échangées récemment entre le Tsar et M. Poincaré au sujet de la préparation complète des deux armées de la Duplice, était incapable d'engager une guerre européenne et qu'elle n'oserait pas se lancer dans une si redoutable aventure : situation intérieure inquiétante, menées révolutionnaires, armement incomplet, voies de communication insuffisantes, toutes ces raisons devaient forcer le Gouvernement russe à assister impuissant à l'exécution de la Serbie. Même opinion méprisante en ce qui concerne non pas l'armée française, mais l'esprit qui règne en France dans le monde gouvernemental.

L'ambassadeur d'Italie estime qu'on se fait illusion ici sur les décisions que prendra le Gouvernement du Tsar. D'après lui, il se trouvera acculé à la nécessité de faire la guerre pour ne pas perdre toute autorité et tout prestige aux yeux des Slaves. Son inaction en présence de l'entrée en campagne de l'Autriche équivaudrait à un suicide. M. Bollati m'a laissé comprendre qu'une guerre européenne ne serait pas populaire en Italie. Le peuple italien n'a pas d'intérêt à l'écrasement de la puissance russe, qui est l'ennemie de l'Autriche ; il aurait besoin de se recueillir en ce moment pour résoudre à loisir d'autres questions qui le préoccupent davantage.

L'impression que la Russie est incapable de faire face à une guerre européenne règne non seulement au sein du Gouvernement impérial, mais chez les industriels allemands qui ont la spécialité des fournitures militaires. Le plus autorisé d'entre eux pour exprimer un avis, M. Krupp von Bohlen, a assuré à un de mes collègues que l'artillerie russe était loin d'être bonne et complète, tandis que celle de l'armée allemande n'avait jamais été d'une qualité aussi supérieure. Ce serait une folie, a-t-il ajouté, pour la Russie de déclarer la guerre à l'Allemagne dans ces conditions.

Le Gouvernement serbe, pris au dépourvu par la soudaineté de l'ultimatum autrichien, a cependant répondu, avant l'expiration du délai fixé, aux exigences du Cabinet de Vienne et consenti toutes les satisfactions réclamées. Sa réponse a été mal présentée, dans un texte trop touffu, accompagné de trop de pièces à l'appui ; elle forme un gros document au lieu d'être d'une forme courte et précise. Elle n'en est pas moins, paraît-il, très concluante. Elle a été com-

muniquée à tous les cabinets intéressés et, hier matin, à celui de Berlin. D'où vient qu'aucun journal allemand ne l'a publiée, tandis que presque tous reproduisaient un télégramme autrichien déclarant que la réponse serbe était absolument insuffisante ? N'y a-t-il pas là une nouvelle preuve de la volonté inébranlable, tant ici qu'à Vienne, d'aller de l'avant coûte que coûte ?

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 13

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Beyens, Ministre du Roi à Berlin.

(Télégramme.) Bruxelles, le 28 juillet 1914.

Veuillez télégraphier si des mesures ont déjà été prises en vue de la mobilisation de l'armée allemande. Tenez-moi télégraphiquement au courant de tout ce que vous apprendrez à ce sujet.

(s) Davignon.

N° 14

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 29 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Je profite d'une occasion sûre pour vous faire parvenir des impressions que je ne confierais pas à la poste.

La déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie a été jugée, de l'avis général, comme un événement très dangereux pour le maintien de la paix européenne. Le Cabinet de Vienne répond ainsi aux tentatives de conciliation de Londres et de Pétersbourg ; il coupe les ponts derrière lui pour s'interdire toute retraite. Il est à craindre que cette déclaration ne soit considérée par le Gouvernement du Tsar comme une provocation.

Les hostilités vont donc commencer, mais elles pourraient être de courte durée si l'Allemagne consentait à user de son influence sur son alliée et si, de leur côté, les Serbes, obéissant aux conseils qu'on leur a donnés, battaient en retraite devant l'envahisseur, sans lui fournir l'occasion d'une effusion de sang inutile. En occupant Belgrade sans coup férir, l'Autriche aurait à la fois une satisfaction morale et matérielle et un gage qui lui permettraient de ne pas se montrer intraitable. Une intervention pourrait peut-être alors se produire avec quelque chance de succès.

Ce ne sont là malheureusement que des hypothèses inspirées par le désir de prévenir une catastrophe européenne. Mais voici un fait

susceptible d'avoir de l'influence sur les dispositions du Cabinet de Berlin. Sir Edward Grey a déclaré avant-hier au prince Lichnowsky que, si une guerre européenne éclatait, aucune des six grandes puissances ne pourrait y rester étrangère. En même temps les journaux allemands annonçaient la mise sur pied de guerre de la flotte britannique.

Il est certain que ces avertissements dissiperont une illusion que tout le monde à Berlin, dans les cercles officiels comme dans la presse, se plaisait à se forger. Des articles de journaux, publiés ces jours derniers encore à l'ouverture du conflit, respiraient la plus grande confiance dans la neutralité de l'Angleterre. Il est hors de doute que le Gouvernement impérial l'avait escomptée et qu'il devra modifier tous ses calculs. Comme en 1911, le Cabinet de Berlin a été trompé par ses agents mal renseignés ; aujourd'hui comme alors, il voit l'Angleterre, malgré toutes les avances, toutes les caresses diplomatiques qu'il lui a prodiguées depuis deux ans, prête à passer dans le camp de ses adversaires. C'est que les hommes d'État britanniques se rendent compte des périls que ferait courir à leur pays l'hégémonie complète de l'Allemagne sur le continent européen et qu'ils attachent un intérêt vital, non pour des motifs de sentiment, mais pour des raisons d'équilibre, à l'existence de la France comme grande puissance.

Les journaux allemands publient aujourd'hui enfin la réponse de la Serbie à la note du Gouvernement austro-hongrois avec les commentaires autrichiens. La faute de ce retard est imputable en grande partie au chargé d'affaires serbe qui n'avait pas fait dactylographier le document pour en remettre des copies à la presse. L'impression qu'il produira à Berlin, où l'on s'obstine à ne voir que par les yeux de l'Autriche et où on approuve jusqu'à présent tout ce qu'elle fait avec une complaisance inexplicable, sera presque nulle.

Par votre télégramme du 28 de ce mois, vous me demandez de vous tenir au courant des mesures prises en vue de la mobilisation de l'armée allemande. De mobilisation proprement dite, il n'est pas encore question heureusement. Mais, comme me le disait hier soir un attaché militaire, avant de mobiliser, chaque État prend chez lui, sans éveiller l'attention, des mesures préparatoires : rappel des officiers et des hommes en congé, achat de chevaux pour les attelages de l'artillerie et des voitures de munitions qui ne sont complétés qu'en cas de guerre, confection de munitions et de projectiles, etc. Il n'est pas douteux que ces précautions ont été prises en Allemagne. Le sang-froid n'est pas moins nécessaire que la vigilance. Il ne faut rien précipiter ; le rappel, en ce moment-ci où des efforts désespérés sont faits pour la conservation de la paix, de trois classes de notre armée paraîtrait ici prématuré et risquerait de produire une fâcheuse impression.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 15

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914.

Je vous préviens que les pourparlers qui avaient lieu à Saint-Pétersbourg entre l'ambassadeur d'Autriche et le ministre des Affaires étrangères de Russie sont rompus depuis deux jours. La mobilisation est en train des deux côtés. La rupture semblait imminente, mais, après un entretien long et amical qui eut lieu hier entre l'ambassadeur de Russie et le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, il y a matière à reprise des pourparlers.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 16

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 30 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Mes rapports de ces derniers jours ont suffisamment démontré que je ne parvenais pas à me procurer des renseignements précis sur les intentions de la Russie, à l'égard de laquelle la presse austro-hongroise observe d'ailleurs par ordre un complet silence. Je me demandais si le Gouvernement du Tsar ne garderait pas une attitude expectante et n'interviendrait éventuellement que si l'Autriche-Hongrie abusait, à ses yeux, des victoires qu'elle allait remporter.

Enfin hier soir je suis parvenu à recueillir de source certaine des données authentiques.

La situation est presque désespérée et l'ambassadeur de Russie s'attendait à chaque instant à être rappelé. Il a fait une dernière tentative qui a réussi à écarter le danger immédiat. L'entretien de Son Excellence avec le comte Berchtold a été fort long et absolument amical. L'ambassadeur et le ministre ont reconnu tous deux que leurs Gouvernements avaient décrété la mobilisation, mais ils se sont quittés en bons termes.

En sortant de la Ballplatz, M. Schébéko s'est rendu chez M. Dumaine, où se trouvait également Sir Maurice de Bunsen. Cette entrevue a été très émotionnante, et l'ambassadeur de Russie a été vivement félicité par ses collègues du succès qu'il avait si habilement remporté.

La situation reste grave, mais tout au moins la possibilité de reprendre les pourparlers est donnée et il y a encore quelque espoir

que toutes les horreurs et toutes les ruines qu'une guerre européenne occasionnerait forcément pourront être évitées.

Je suis stupéfait de voir avec quelle insouciance et en même temps avec quel égoïsme on s'est lancé ici dans une aventure qui pourrait avoir pour toute l'Europe les plus terribles conséquences !

Je remets ce rapport à un compatriote rappelé au service militaire et je profite de cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous dire qu'à tort ou à raison la poste autrichienne a la réputation d'être assez indiscrète. Dans ces conditions et vu les circonstances présentes, vous voudrez bien m'excuser s'il m'arrive parfois de ne pas vous écrire aussi ouvertement que je le voudrais.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 17

Le Ministre du Roi à Saint-Pétersbourg, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

En arrivant ce matin à Saint-Pétersbourg, je suis allé voir l'ambassadeur de France ; M. Paléologue m'a dit ce qui suit :

« La mobilisation est générale. En ce qui concerne la France, elle ne m'a pas encore été notifiée, mais on ne peut en douter. M. Sazonoff négocie encore. Il fait les efforts les plus extrêmes pour éviter la guerre et s'est montré disposé à toutes les concessions. L'ambassadeur d'Allemagne, lui aussi, a travaillé de toutes ses forces, à titre personnel, dans le sens de la paix. Le comte de Pourtalès est allé trouver M. Sazonoff et l'a supplié d'influer sur l'Autriche. Le ministre impérial des Affaires étrangères lui a répondu à plusieurs reprises : « Donnez-moi un moyen : faites-moi dire un mot conci- « liant quelconque qui me permette d'engager la conversation avec « Vienne. Dites à votre alliée de faire une concession minime, de « retirer seulement les points de l'ultimatum qu'aucun pays ne « saurait accepter. » L'ambassadeur d'Allemagne a toujours répliqué que son pays ne pouvait plus donner de conseils de modération à l'Autriche. Il est probable qu'à Vienne on n'admet pas que l'Empire germanique ne prête pas à son alliée un appui inconditionnel.

« A plusieurs reprises, a continué M. Paléologue, le ministre impérial des Affaires étrangères a demandé au comte de Pourtalès : « Avez-vous quelque chose à me dire de la part de votre Gouverne- « ment ? » L'ambassadeur allemand a dû répondre chaque fois négativement, insistant derechef pour que l'initiative vienne de Saint-Pétersbourg. Finalement, M. Sazonoff a demandé à parler à l'ambassadeur d'Autriche et lui a dit qu'il acceptait tout, soit la conférence des ambassadeurs à Londres, soit la conversation « à quatre » en

s'engageant à n'y pas intervenir et en promettant de se rallier à l'opinion des autres puissances. Rien n'y a fait. Vienne a constamment refusé de causer : l'Autriche a mobilisé huit corps d'armée : elle a bombardé Belgrade. L'Italie parait devoir réserver son attitude.

« La presse patriotique russe et l'élément militaire observent l'un et l'autre un calme remarquable. Il ne semble pas que ce soit la pression sur l'Empereur de son entourage militaire qui ait décidé l'attitude du Gouvernement russe. On fait confiance à M. Sazonoff. C'est l'attitude extraordinaire de l'Allemagne qui empêche les efforts de M. Sazonoff d'aboutir. »

Je viens de causer également avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il me dit que M. Sazonoff avait tenté dès le début de connaître les intentions du Gouvernement de Londres ; mais, jusqu'ici et malgré la mobilisation de la flotte anglaise, Sir George Buchanan n'a encore été chargé d'aucune communication de ce genre pour le Pont des Chantres. Les instructions de l'ambassadeur sont d'expliquer à Pétersbourg que, si la Russie désire l'appui de la Grande-Bretagne, elle doit éviter soigneusement même l'apparence d'être agressive dans la crise actuelle.

Ce n'est un secret pour personne que les moyens de mobilisation de la Russie sont beaucoup plus lents que ceux de l'Autriche. On cite la Bukovine comme le point par lequel l'armée russe pourrait tenter de pénétrer sur le territoire autrichien.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte C. de Buisseret-Steenbecque de Blarenghien.

N° 18

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

Je viens d'avoir une longue conversation avec M. de Margerie : il est très inquiet de la situation. Le baron de Schœn avait promis de communiquer la réponse à l'ouverture faite à Vienne. Rien n'est venu. Cependant le contact n'a été perdu nulle part entre les chancelleries ; on cause partout, mais sans résultat.

M. de Margerie m'a donné les nouvelles militaires suivantes que je vous ai télégraphiées aussitôt. L'Allemagne a mis son armée sur le pied de *danger de guerre ;* cela implique une aggravation notable des mesures déjà prises. La Russie a pris d'importantes décisions pour ses chemins de fer. Tout cela n'est pas la *mobilisation* proprement dite, mais on s'en rapproche.

J'ai demandé à mon interlocuteur ce que le Gouvernement français allait faire ; il s'est borné à me répondre qu'il ne mobiliserait

pas avant l'Allemagne ; mais que certaines mesures pouvaient s'imposer.

Le temps ne me permet pas d'en écrire davantage. Nous sommes assaillis par les Belges rappelés en Belgique, par ceux qui ont des renseignements à demander, etc.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Guillaume.

N° 19

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 31 juillet 1914.

Monsieur le Ministre,

La *Neue Freie Presse* de ce soir publie un télégramme de Berlin, lequel, venant immédiatement après l'annonce de la mobilisation générale, a produit une grande sensation. Il y est dit que l'Allemagne a demandé à la Russie des explications sur les motifs de sa mobilisation et qu'elle exige une réponse dans les vingt-quatre heures.

Je me suis rendu chez M. l'ambassadeur d'Angleterre, que j'ai trouvé fort surpris de ces deux nouvelles et qui n'avait aucun renseignement de nature à confirmer celle que je viens de citer en dernier lieu. Son Excellence avait eu ce matin avec le second chef de section du ministère des Affaires étrangères un entretien au courant duquel son interlocuteur lui avait donné les mêmes explications relativement rassurantes que le comte Berchtold avait faites la veille à M. Schébéko, déclarant notamment que la mobilisation générale décrétée en Autriche-Hongrie n'avait aucun caractère agressif contre la Russie.

Il s'agit maintenant de savoir si l'Allemagne, à son tour, va mobiliser. S'il en était ainsi, la situation prendrait une tournure d'extrême gravité, car cette mesure serait, m'assure-t-on, immédiatement imitée en France.

A l'ambassade de la République, on est ce soir sous une impression pessimiste, et le personnel prend des dispositions en vue d'un très prochain départ, lequel paraît à ces messieurs de plus en plus probable.

Je vous adresse ces lignes en grande hâte, afin de pouvoir les confier à un compatriote qui part ce soir pour la Belgique.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 20

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 1er août 1914.

Monsieur le Ministre,

Je profite d'une occasion sûre pour vous écrire et vous donner quelques renseignements confidentiels sur les derniers événements.

A 6 heures du soir, aucune réponse n'était encore arrivée ici, de Saint-Pétersbourg, à l'ultimatum du Gouvernement impérial. M. de Jagow et M. Zimmermann se sont rendus alors chez le chancelier et chez l'Empereur, afin d'obtenir que l'ordre de mobilisation générale ne fût pas donné aujourd'hui. Mais ils ont dû se heurter à l'opposition irréductible du ministre de la Guerre et des chefs de l'armée qui auront représenté à l'Empereur les conséquences funestes d'un retard de vingt-quatre heures. L'ordre a été lancé immédiatement et porté à la connaissance du public par une édition spéciale du *Lokal Anzeiger*. Je vous l'ai télégraphié tout aussitôt.

Les journaux officieux et semi-officieux, les petits discours tenus par l'Empereur et par le chancelier et toutes les proclamations officielles qui vont paraître chercheront à rejeter la responsabilité de la guerre sur la Russie. On ne veut pas douter encore dans les sphères dirigeantes de la bonne foi du souverain ; mais on dit qu'il a été circonvenu et amené savamment à croire qu'il avait fait le nécessaire pour le maintien de la paix, tandis que la Russie voulait absolument la guerre.

Je vous ai écrit que l'ambassadeur du Tsar n'avait pas reçu de confirmation officielle de la mobilisation générale russe. Il l'a apprise par M. de Jagow, hier à 1 heure ; mais ne voyant pas venir de télégramme lui communiquant la nouvelle, il l'a mise formellement en doute. M. de Pourtales a-t-il pris pour une mobilisation totale ce qui n'était que des préparatifs de guerre ou bien cette erreur a-t-elle été commise volontairement à Berlin ? On se perd en suppositions.

Il était impossible que la Russie acceptât l'ultimatum allemand avec le délai trop court, presque injurieux qu'il comportait et l'obligation de démobiliser, c'est-à-dire de cesser tous préparatifs de guerre aussi bien sur la frontière autrichienne que sur la frontière allemande, alors que l'Autriche avait mobilisé la moitié de ses forces. Quant au Gouvernement de la République, il avait l'intention de ne faire aucune réponse à l'Allemagne, ne devant rendre compte de sa conduite qu'à ses alliés, m'a dit l'ambassadeur de France.

Avec un peu de bonne volonté du côté de Berlin, la paix pouvait être conservée et l'irréparable empêché. Avant-hier, l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg déclarait à M. Sazonoff que son Gouvernement admettait de discuter avec lui le fond de sa note à la Serbie, qu'il prenait l'engagement de respecter l'intégrité territoriale de son adversaire, qu'il n'ambitionnait même pas de reprendre le

Sandjak, mais qu'il n'admettrait pas seulement qu'une autre puissance se substituât à lui vis-à-vis de la Serbie. M. Sazonoff répondait que sur cette base il était possible de s'entendre, mais qu'il préférait que les négociations fussent conduites à Londres, sous la direction impartiale du Gouvernement britannique, plutôt qu'à Saint-Pétersbourg ou à Vienne. En même temps, le Tsar et l'empereur d'Allemagne échangeaient des télégrammes amicaux. Le Gouvernement allemand semble avoir machiné ce scénario pour aboutir à la guerre qu'il veut rendre inévitable, mais dont il cherche à rejeter la responsabilité sur la Russie.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron Beyens.

N° 21

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier soir avec M. de Margerie, il m'a dit : « La situation est certainement très grave, mais elle ne serait pas considérée comme désespérée si on pouvait avoir plus de confiance dans l'attitude de l'Allemagne. La proposition anglaise en vertu de laquelle les grandes puissances s'engageraient à démobiliser, sous certaines modalités, a été acceptée chaleureusement par la France, la Russie et l'Italie ; l'Autriche s'y rallierait, mais le Cabinet de Berlin ne répond pas.

« L'Allemagne a pris des mesures militaires contre la Russie, bien moins sévères et moins complètes que contre la France. Et puis pourquoi ? Je l'ai dit encore aujourd'hui au baron de Schœn : « Nous cherchez-vous une querelle d'Allemands ? Les relations « entre les deux pays sont bonnes depuis assez longtemps et il n'y a « aucun incident entre nous, et dès lors pourquoi votre Gouverne- « ment agit-il de la sorte, s'il n'a pas d'arrière-pensée ? Pourquoi « vous-même avez-vous ostensiblement préparé vos malles depuis « plusieurs jours ? »

M. de Margerie, à qui j'avais fait la communication prescrite par votre télégramme du 1er août (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16), m'a répété ce que le ministre de France vous a dit des intentions du Gouvernement de la République à notre égard.

M. de Margerie m'a dit hier soir qu'il entrait dans les intentions du Gouvernement français de ne pas décréter la mobilisation avant que l'Allemagne l'ait fait, mais que le voisin de l'Est prenait les mesures que comporte l'état de mobilisation sans en prononcer le mot, et que, dans ces conditions, les dangers devenaient trop grands pour ne pas agir sans retard. « Toute l'Europe se serait moquée de notre naïveté », m'a dit mon aimable interlocuteur.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Guillaume.

N° 22

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce jour :

« J'ai exécuté les instructions contenues dans votre télégramme d'hier. Le ministre des Affaires étrangères m'a remercié de cette communication dont il a gardé copie et pris acte. » (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16.)

J'ai appris aujourd'hui par une indiscrétion d'un officier général de la maison de l'Empereur que le Luxembourg serait occupé cette nuit. S'agit-il du grand-duché ou de notre province, je n'ai pas pu le tirer au clair. Le grand-duché a été occupé aujourd'hui. Notre province le sera-t-elle cette nuit ? Si la nouvelle est officielle demain matin, je protesterai aussitôt auprès de M. de Jagow et de M. Zimmermann. Je ferai voir les conséquences fatales d'un pareil acte, mais j'attendrai vos instructions pour demander mes passeports. Je vous ai télégraphié dans l'incertitude ou j'étais :

« Bruits pessimistes contre nous. J'estime que l'armée belge doit être prête à toute éventualité immédiatement. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 23

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin votre télégramme du 1er août (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 16). Je me suis mis immédiatement en rapport avec le département impérial et royal des Affaires étrangères et, à 1 heure, après avoir lu à M. le ministre la note concernant notre neutralité que vous m'aviez adressée, j'en ai remis à Son Excellence une copie dont Elle a bien voulu me donner acte.

Le comte Berchtold m'a exprimé son étonnement de ce que la Hollande avait également mobilisé. Il ne semblait pas comprendre les raisons qui avaient pu engager le Gouvernement de la reine Wilhelmine à prendre dès maintenant cette mesure de précaution.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 24

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 2 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le sort paraît en être jeté et la guerre générale semble devenue inévitable. L'Allemagne a ordonné la mobilisation et M. le ministre des Affaires étrangères m'a dit, il y a une heure, que déjà des patrouilles russes avaient franchi la frontière de l'Empire germanique.

Les nouvelles arrivées hier après-midi de Berlin et l'article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* ont produit une grande sensation. On reproche en termes très vifs au Tsar d'avoir demandé l'intervention de l'empereur d'Allemagne en faveur du maintien de la paix, d'avoir donné sa parole que la mobilisation n'avait pas lieu et d'avoir néanmoins procédé à cette opération en cherchant à la tenir secrète. Les journaux de Vienne déclarent que pareille manière de faire est indigne, que c'est agir en traître, et on proclame maintenant plus haut que jamais que, si la guerre devient générale, c'est uniquement la Russie qui en sera cause.

A la suite de l'assassinat de M. Jaurès, on a répandu hier soir le bruit qu'une révolution avait éclaté à Paris et que le Président de la République avait été tué. L'ambassadeur de France, que j'ai vu à 11 heures, et le ministre des Affaires étrangères, qui m'a reçu à 1 heure, n'avaient aucune confirmation de cette nouvelle, répandue sans doute par ceux qui espéraient que les socialistes français s'opposeraient à la guerre. Au contraire, on a appris que la France à son tour a mobilisé.

On est très occupé à Vienne de la décision que va prendre l'Angleterre. A la suite des entretiens que j'ai eus ces jours-ci avec Sir Maurice de Bunsen, je présume qu'après avoir continué jusqu'à la dernière minute ses tentatives de conciliation, le Gouvernement anglais gardera dans les premiers moments une attitude expectative. C'est ce que m'a dit également aujourd'hui le comte Berchtold.

L'opinion publique compte beaucoup ici sur une abstention complète de l'Angleterre, et les journaux publient constamment des articles destinés à renforcer cette opinion. Je crois qu'on se fait à ce sujet beaucoup trop d'illusion. L'ambassadeur m'a dit avant-hier : « Personne en Angleterre ne peut dire en ce moment encore ce que nous ferons. Ce seront les événements qui nous guideront, mais nous ne laisserions pas écraser la France sans intervenir. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 25

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Berlin, le 4 août 1914.

J'ai été reçu ce matin, à 9 heures, par le ministre des Affaires étrangères. Il m'a dit : « Nous avons été obligés par nécessité absolue de faire à votre Gouvernement la demande que vous savez. C'est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Pour n'être pas écrasée, elle doit écraser d'abord la France et se tourner ensuite contre la Russie. Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique pour attaquer notre flanc. Nous devons la prévenir. Si l'armée belge ne fait pas sauter les ponts, nous laisse occuper Liége et se retire sous Anvers, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance belge, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et le Gouvernement ont dû se résoudre à cette détermination. Pour moi c'est la plus pénible que j'aie eu à prendre de toute ma carrière. »

J'ai répondu que le Gouvernement belge ne pouvait faire à cette proposition que la réponse qu'il avait faite sans hésiter. « Que diriez-vous de nous si nous cédions à une pareille menace de la France? Que nous sommes des lâches incapables de défendre notre neutralité et de vivre indépendants. La Belgique entière approuvera son Gouvernement. La France, contrairement à ce que vous dites, a promis de respecter notre neutralité si vous la respectez.

« Pour reconnaître notre loyauté, vous faites de la Belgique le champ de bataille entre la France et vous. L'Europe vous jugera et vous aurez contre vous l'Angleterre, garante de notre neutralité. Liége n'est pas aussi facile à enlever que vous le croyez. »

Le ministre des Affaires étrangères, pressé par moi, a avoué que nous ne pouvions pas répondre à la demande allemande autrement que nous l'avons fait et qu'il comprenait notre réponse. Il a répété à plusieurs reprises son chagrin d'en être arrivé là. « C'est, dit-il, une question de vie ou de mort pour l'Allemagne. »

J'ai répondu qu'un peuple comme un individu ne peut vivre sans honneur. J'ai ensuite déclaré être prêt à quitter Berlin avec mon personnel.

M. de Jagow m'a répondu qu'il ne voulait pas rompre les relations diplomatiques avec nous.

J'ai dit : « C'est donc à mon Gouvernement à prendre une décision et j'attends ses ordres pour vous réclamer mes passeports. »

(s) Baron Beyens.

N° 26

Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangeres.

Londres, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Il vous paraîtra peut-être intéressant de connaître les vues de l'ambassade de France sur la situation, et je crois bien faire en vous résumant les conversations que j'ai eues ces jours derniers avec M. de Fleuriau, conseiller de l'ambassade.

La concentration française commence aujourd'hui et doit se faire à l'abri des troupes de couverture qui sont massées à la frontière. Le généralissime est absolument décidé, si c'est nécessaire, à laisser écraser ses troupes de première ligne afin de laisser le temps à l'armée de prendre les positions qui lui sont assignées dans le plan stratégique auquel le généralissime entend ne rien changer. Seule la non-coopération de l'armée anglaise l'obligerait à étendre la gauche française. C'est pourquoi M. Cambon s'efforce actuellement d'obtenir du Gouvernement anglais une décision rapide au sujet de l'envoi sur le continent du corps expéditionnaire anglais. Il faudrait à celui-ci de douze à quinze jours pour pouvoir être à même de prendre part aux opérations militaires. Tout est prêt, m'a répété le conseiller de l'ambassade, pour le transport des troupes anglaises dans les ports français et de là vers la frontière belge. Mais nous devons agir rapidement, car il ne faut pas que les Anglais arrivent quand il sera trop tard.

M. Cambon, dans une entrevue qu'il a eue hier avec Sir Edward Grey, lui a fait remarquer que l'Angleterre était décidée à faire la guerre, puisque la neutralité belge avait été violée. Mais avec quoi ferez-vous la guerre si la flotte allemande, ce qui paraît bien vraisemblable, refuse la bataille et reste dans la Baltique? Vous devez donc envoyer immédiatement le corps expéditionnaire sur le continent.

Sir E. Grey n'a pas répondu, mais peut-être le refus très net de l'Allemagne de consentir à respecter la neutralité belge fera-t-il refléchir le Cabinet de Londres et l'éclairera-t-il sur la tactique allemande qui consiste à agir avec une rapidité foudroyante et à adopter les plans les plus hardis.

J'apprends que la Suède et la Norvège ont promis à la Russie, à la France et à l'Angleterre de rester neutres.

Mon télégramme de cette nuit vous annonçait que c'était l'Allemagne qui avait déclaré la guerre à l'Angleterre. Cette information m'a été d'abord téléphonée du Foreign Office et ensuite confirmée par lettre circulaire. Mais, peu de temps après, le ministère des Affaires étrangères a tenu à rectifier cette version qui présentait les choses sous un aspect peu exact et m'a fourni le communiqué suivant : « Étant donné le rejet sommaire par le Gouvernement allemand de la demande anglaise de bien vouloir fournir des assurances

touchant le respect de la neutralité belge, l'ambassadeur de S. M. Britannique à Berlin a reçu ses passeports, et le Gouvernement britannique a annoncé au Gouvernement impérial que l'état de guerre existait entre les deux pays à partir de 11 heures du soir, le 4 août. »

Je vous ai résumé cette seconde version par mon télégramme de ce jour.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

N° 27

Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 5 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai porté à Sir Edward Grey l'appel de la Belgique aux trois puissances garantes. L'Angleterre naturellement y répondra chaleureusement. Sir Edward va lire aujourd'hui à la Chambre une dépêche de Sir F. Villiers, de ce matin, contenant le texte de cet appel. La belle résistance des Belges, m'a dit le ministre, facilitera la tâche du Cabinet anglais devant l'opinion. L'Angleterre vous aidera tant qu'elle pourra. Sir Edward Grey m'a dit que vous lui aviez demandé d'assurer le ravitaillement d'Anvers par l'Escaut et qu'il avait même convoqué à ce propos, pour tantôt, le ministre de Hollande auquel il expliquerait que c'était nécessaire pour la Belgique dans ces circonstances et qu'il ne prévoyait pas de difficultés pour le passage des navires de commerce. En tout cas, le ministre anglais de la Marine a annoncé à Sir Edward Grey qu'on pouvait compter en Belgique que la flotte anglaise ferait bonne garde en face des bouches de l'Escaut.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

N° 28

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 6 août 1914.

J'ai insisté au ministère des Affaires étrangères pour que l'action militaire française soit accélérée. On me répond qu'importante troupe est partie ; plusieurs détachements sont déjà en Belgique.

(s) Baron GUILLAUME.

N° 29

Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 7 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer que les Chambres ont voté 100 millions de livres sterling pour la guerre et une levée de 500.000 hommes.

Les ambassadeurs de France et de Russie sont venus féliciter le ministre du Roi de la conduite héroïque de l'armée belge qui, en retardant la marche des Allemands, obligeait ceux-ci à modifier leurs plans primitifs et donnait le temps aux ennemis de l'Allemagne de concentrer les forces de la défense générale.

On prépare activement l'envoi du corps expéditionnaire. Les premiers transports de vivres et de matériel partiront pour la France le dimanche 9 de ce mois, les troupes seront embarquées ensuite et l'on prévoit qu'à la fin de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers le 15, les 100.000 hommes du corps seront réunis sur la côte française ; le débarquement doit s'opérer sur quatre points différents et la jonction s'opérer ensuite, d'après ce que me dit l'ambassadeur de France.

Hier, à la Chambre, le premier ministre a analysé le *Livre Bleu* que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le 6 août. Il a flétri les propositions insidieuses faites à l'Angleterre par l'Allemagne pour obtenir la neutralité de la Grande-Bretagne.

« Il s'agissait, a dit M. Asquith, outre ce qui concernait la France et la Hollande, de trafiquer avec le Gouvernement impérial au mépris de nos obligations envers la Belgique, et cela à son insu. Si nous avions accepté ces propositions *infâmes*, quelle réponse aurions-nous pu faire aujourd'hui à l'appel touchant que ce pays nous a adressé, quand il nous a prié, ces jours-ci, de garantir sa neutralité? Je plains l'homme qui peut lire sans émotion le discours du roi des Belges à son peuple. Messieurs, les Belges se battent et ils meurent. Et nous, si nous avions écouté l'Allemagne et trahi nos amis et nos obligations, quelle aurait été notre position aujourd'hui? Pour prix de notre déshonneur, nous aurions des promesses faites par une puissance qui non seulement a violé les siennes, mais nous demande d'en faire autant. Nous allons faire la guerre, d'abord pour remplir nos obligations internationales, ensuite pour défendre les nations faibles. Le pays comprendra que notre cause est juste et je demande à la Chambre de voter un crédit de 100 millions de livres et de porter l'armée à 500.000 hommes. »

La Chambre a voté les crédits et les hommes séance tenante.

L'opinion publique s'est enfin émue et ce revirement s'est produit d'une façon foudroyante. On s'est rendu compte en Europe qu'un petit peuple donnait un exemple d'honneur et de probité, sans regarder aux conséquences. Les partisans de la paix à tout prix ont été frappés. On a appris ensuite que l'ennemi avait franchi la frontière,

qu'on se battait et que les Belges avaient résisté au colosse allemand. On a lu le discours de notre Roi, tout le monde a enfin saisi la gravité de la situation et l'Anglais, même le plus pacifiste, a fait son examen de conscience. Il s'est dit : « Pouvons-nous lâcher un peuple qui nous donne un tel exemple de loyauté? » Puis sont venus les récits des atrocités allemandes et la défense héroïque de Liége. Cela a été décisif. Toute l'Angleterre voulait la guerre, ne se contentait plus de l'appui naval que favorisait d'abord le Cabinet. Elle réclamait l'envoi du corps expéditionnaire. Le Gouvernement attendait cet ordre du peuple. Il a obéi. Deux ministres d'un avis différent ont donné leur démission qui a été acceptée immédiatement. Lord Kitchener a été nommé à la Guerre et la mobilisation décrétée.

Aujourd'hui, l'admiration de ce pays pour la Belgique est sans bornes. Dans les clubs militaires, on boit aux valeureux Belges, les journaux de toutes nuances louent notre nation. Les lettres, les télégrammes de félicitations affluent. Si le Roi venait ici, on le porterait en triomphe dans les rues de Londres.

J'ai ouvert une souscription pour les familles des soldats belges, les malades et les blessés de notre armée, sous la présidence d'honneur de S. A. R. la duchesse de Vendôme, et je tiendrai les fonds à votre disposition.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte de Lalaing.

N° 30

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 8 août 1914.

Monsieur le Ministre,

M. le Président de la République m'avait fait annoncer qu'il décernait la Légion d'honneur à la ville de Liége. J'ai trouvé l'occasion bonne pour le voir et j'ai demandé une audience destinée à le remercier. Il vient de me recevoir et l'audience n'a pris fin qu'après trois quarts d'heure, parce que le ministre des Affaires étrangères demandait à lui parler.

Il n'a pas voulu accepter mes remerciements, déclarant que c'était lui qui avait à me remercier et à me féliciter. Je ne lui ai pas caché que, selon moi, la France nous devait ainsi la valeur de quatre jours de retard dans la mobilisation allemande. Il en est convaincu. Je passe tout ce qu'il m'a dit de flatteur pour notre pays et notre brave armée.

L'armée française est donc en Belgique ; mais ce ne sont encore que les avant-postes ; avant quatre jours le gros de l'armée française sera à nos côtés. Il suppose d'ailleurs que les soldats français ont déjà livré bataille aux Allemands sur notre territoire. Les Anglais seront aussi prochainement en ligne ; il leur faut environ quatre

jours. Cent mille hommes débarqueront auxquels viendront encore se joindre environ 50.000.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron GUILLAUME.

N° 31

Le Ministre du Roi à Paris à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 10 août 1914.

Avant-hier, j'ai demandé et obtenu une audience du Président de la République pour le remercier d'avoir décerné la Légion d'honneur à la ville de Liége. Je vous ai rendu compte de cette audience. Je ne pouvais renouveler semblable démarche aujourd'hui à l'occasion de la croix militaire accordée au Roi. Je me suis donc abstenu.

M. de Margerie vient de m'annoncer que l'ambassadeur d'Autriche quitterait Paris ce soir. On ne le dit pas encore pour éviter les manifestations. M. Doumergue lui a fait savoir, dans la journée, que les explications fournies par son Gouvernement sur les mouvements de troupes vers les frontières de France n'ayant pas été jugées satisfaisantes, on avait donné l'ordre à M. Dumaine de rentrer à Paris. Le comte Szecsen a répliqué que, dans des conditions, il demandait ses passeports.

Veuillez agréer, etc. (s) Baron GUILLAUME.

N° 32

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au comte Errembault de Dudzeele, Ministre du Roi à Vienne.

(Télégramme.) Bruxelles, le 12 août 1914.

Veuillez communiquer ce qui suit au ministre des Affaires étrangères :

« Les nécessités de la défense d'Anvers donnent à l'autorité militaire droit incontestable d'éloigner les étrangers de l'enceinte fortifiée. Un grand nombre d'étrangers et même des nationaux ont été en conséquence priés de sortir de la place où des sujets autrichiens et hongrois ont pu rester. Néanmoins, le consul général n'a télégraphié à ce sujet ni au ministre d'Autriche-Hongrie ni à moi-même. D'après ce que nous affirme le gouverneur d'Anvers, il a été, de même que ses ressortissants, mis en demeure de quitter l'enceinte fortifiée, et non pas la Belgique. Il a été conduit, sur sa demande, à la frontière des Pays-Bas, et a été accompagné par un officier qu'il a remercié. »

(s) DAVIGNON.

N° 33

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Vienne, le 18 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur d'avoir avec le comte Forgach un entretien au sujet des sévices dont les sujets austro-hongrois auraient été victimes en Belgique. Notre entretien a eu lieu sur un ton amical, et les paroles de Son Excellence peuvent se résumer comme suit :

« Notre consul général d'Anvers est arrivé ici depuis plusieurs jours. Il maintient qu'il a été brusquement renvoyé à la frontière hollandaise avec beaucoup d'Allemands et d'Autrichiens habitant Anvers, dans des conditions pénibles. Le commandant militaire de la forteresse paraît avoir un peu perdu la tête. Nous avons reçu de notre ministre à Bruxelles sur ces événements un rapport qui semble confirmer les déclarations de M. de Sponer. »

Je crois d'ailleurs que ce fâcheux incident peut heureusement être considéré comme clos.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 34

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Anvers, le 21 août 1914.

Le ministre d'Angleterre a été autorisé à faire au Roi une déclaration dans les termes suivants :

« Le Gouvernement de S. M. Britannique donnera à la Belgique pendant la guerre tout l'appui militaire possible et, après la guerre, son appui diplomatique. L'exemple de patriotisme donné par les Belges nous a tous émus et ne sera jamais oublié. Le Gouvernement s'efforcera, à la paix, d'assurer à la Belgique des compensations pour les souffrances subies. »

(s) Davignon.

N° 35

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Ministre du Roi à Vienne.

(Télégramme.) Anvers, le 22 août 1914.

Toutes les mesures ont été prises pour qu'aucun sujet autrichien ne soit molesté. Le président du Conseil a lui-même invité le

ministre d'Autriche à lui signaler tout cas regrettable pour punir les coupables.

(s) DAVIGNON.

N° 36

Le Ministre de Russie à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Anvers, le 27 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance de Votre Excellence : « S. M. l'Empereur a daigné me donner l'ordre de déclarer à S. M. le Roi que, à la fin de la guerre, la Belgique pourra compter sur le soutien diplomatique le plus entier de la Russie. »

Je saisis, etc.

(s) Prince KOUDACHEFF.

N° 37

Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 28 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Avant-hier, à la Chambre des Communes, M. Asquith a annoncé qu'il proposerait, au cours de la séance suivante, qu'une adresse soit présentée à S. M. le Roi, le priant de transmettre au roi des Belges les sentiments de sympathie et d'admiration qu'à inspirés à la Chambre l'héroïque résistance opposée par l'armée et le peuple belges à l'invasion brutale de son territoire, et l'assurance que l'Angleterre était déterminée à soutenir par tous les moyens les efforts de la Belgique pour défendre son indépendance et le droit public de l'Europe.

Hier, en effet, M. Asquith a fait un discours à la Chambre, dans lequel il a rendu un hommage éclatant au Roi et à la nation belge. Jamais pareil éloge d'un Etat étranger n'a été entendu au Parlement anglais. Le premier ministre a ajouté que la Belgique pouvait compter sur la Grande-Bretagne jusqu'à la fin.

M. Bonar Law, au nom de l'opposition, et M. Redmond, au nom des Irlandais nationalistes, ont parlé dans le même sens.

A la Chambre des Lords, le marquis de Crews, au nom du Gouvernement, et Lord Landsdowne, comme porte-parole des unionistes, ont fait un éloge vibrant de la Belgique et de son Roi.

Le temps me manque pour résumer ces discours, tribut de l'Angleterre reconnaissante à un pays qui a rendu un service inestimable à la Grande-Bretagne et à l'Europe entière.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte DE LALAING.

N° 38

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Prince Koudacheff, Ministre de Russie.

Anvers, le 29 août 1914.

Prince,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle Votre Excellence a bien voulu me faire savoir, le 27 de ce mois, que S. M. l'empereur de Russie avait daigné prier Votre Excellence de donner à mon Auguste Souverain l'assurance qu'après la guerre la Belgique pourra compter sur le soutien diplomatique le plus entier de son Gouvernement.

Je remercie Votre Excellence de cette gracieuse communication.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

N° 39

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

Anvers, le 29 août 1914.

Monsieur le Ministre,

A la date du 26 août, le vice-gouverneur du Katanga a télégraphié à M. le ministre des Colonies que les Allemands ont attaqué, le 22 août, le port de Lukuga (Albertville), sur le lac Tanganika.

Mon collègue, M. Renkin, a adressé, le 28 août, à M. Tombeur les instructions suivantes :

« En présence des attaques directes des Allemands contre la colonie du Congo belge et spécialement contre le port de Lukuga, le Gouvernement vous ordonne de prendre toutes les mesures militaires pour la défense du territoire belge.

« En conséquence, vous pouvez autoriser l'entrée des troupes anglaises en territoire belge, accepter l'offre de passage pour des troupes belges en Rhodésie, entreprendre en coopération avec les troupes britanniques ou au moyen des seules troupes belges toute action offensive qu'exigerait la défense de l'intégrité de notre territoire colonial.

« Des ordres identiques ont été adressés au gouverneur général du Congo à Boma en ce qui concerne une coopération éventuelle, dans le même but de défense, avec les troupes françaises sur notre frontière dans le bassin de l'Ubangi. »

J'ai donné connaissance aux ministres de France, de Grande-Bretagne et de Russie du télégramme du vice-gouverneur du Katanga et de la réponse qui lui a été faite.

Veuillez agréer, etc. (s) Davignon.

(Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 57.)

N° 40

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Anvers, le 30 août 1915.

Les journaux de Vienne, et notamment la *Neue Freie Presse,* publient de prétendues narrations de sujets allemands et autrichiens expulsés de Belgique, d'après lesquelles notre population aurait commis les plus grandes atrocités à leur encontre sous les yeux des autorités belges. Un nommé Weber aurait été massacré par la foule à Anvers, tandis qu'à Ostende le boulanger Bischof aurait été assommé à coups de bâton et on lui aurait ensuite coupé les mains et les pieds.

Le Gouvernement proteste avec indignation contre ces accusations ; il nie formellement que des sévices corporels aient été exercés contre des sujets allemands ou austro-hongrois. En dehors du bris du mobilier de quelques cafés, dont les auteurs ont été sévèrement punis, aucune propriété allemande ou autrichienne ne fut endommagée.

Priez le Gouvernement espagnol de bien vouloir transmettre notre protestation au Gouvernement austro-hongrois.

(s) Davignon.

N° 41

Le Ministre du Roi à Luxembourg à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Anvers, le 30 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez demandé de préciser les conditions dans lesquelles j'ai été obligé de quitter mon poste à Luxembourg, alors que les relations les plus amicales n'avaient cessé d'exister entre le grand-duché et la Belgique.

C'est le samedi 8 août, à 3 heures de l'après-midi, que M. Eyschen est venu me remettre lui-même la lettre que je joins en copie à ces lignes, accompagnée d'une copie de celle qu'il avait reçue de M. von Buch, ministre d'Allemagne (Voir *Premier Livre Gris belge,* n° 66).

Tout en se disant extrêmement peiné d'avoir à s'acquitter d'une telle mission, le ministre d'État me priait de lui faire connaître aussitôt que possible mes intentions.

J'adressai immédiatement à Son Excellence la réponse dont le texte suit :

« Luxembourg, le 8 août 1914.

« Monsieur le Ministre,

« Votre Excellence vient de me faire savoir que l'autorité militaire allemande demande mon départ.

« Quelle que soit la courtoisie apportée à cette communication, je dois m'incliner devant un désir qui n'est que l'expression de la force.

« La lettre de Votre Excellence me dit que les autorités militaires conseillent le voyage par chemin de fer plutôt que par automobile. Je me conforme à cette suggestion et suis prêt à quitter Luxembourg demain, à l'heure qui me sera indiquée, et à prendre par train la direction de Coblence, à la condition toutefois que, de cette ville, je sois autorisé à regagner immédiatement la Belgique par telle voie qui semblera possible et que les immunités diplomatiques me soient garanties tant que je me trouverai sur le territoire de l'Empire.

« Ne pouvant me désintéresser du sort et de la sécurité des Belges si nombreux qui habitent le grand-duché, je demande à Votre Excellence de bien vouloir assurer leur protection ainsi que la garde de l'hôtel de la légation.

« Il m'est particulièrement pénible de devoir quitter le territoire luxembourgeois sans avoir présenté à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse mes hommages les plus respectueux en reconnaissance de l'accueil si bienveillant qu'a toujours daigné me faire la Souveraine auprès de Laquelle j'avais l'honneur d'être accrédité. J'espère que Votre Excellence voudra bien être l'interprète de mes regrets.

« En saisissant l'occasion de vous réitérer, Monsieur le Ministre d'Etat, mes remerciements les plus sincères pour la façon si aimable dont, en toute circonstance, vous vous êtes attaché à faciliter ma mission, je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

« (s) Comte F. van den Steen de Jehay. »

Ayant reçu M. von Buch, M. Eyschen revint me dire que l'officier supérieur commandant actuellement à Luxembourg ne pouvait prendre d'engagement que pour le trajet de Luxembourg à Coblence, et que, dans cette dernière ville, il appartiendrait au général von Ploetz de me renseigner sur ce que j'aurais à faire. Une telle réponse ne me parut pas satisfaisante et je déclarai que, dans ces conditions, je resterais à mon poste, quoi qu'il advînt.

Il fut décidé alors que des instructions seraient demandées à Berlin.

Le dimanche 9 août, à 9h30 du matin, M. Eyschen venait, en personne, m'apporter un laissez-passer entièrement conforme aux desiderata que j'avais exprimés et signé par le ministre d'Allemagne et le général commandant le VIIIe corps d'armée. Un wagon-salon était mis à ma disposition, et le train qu'on me priait de prendre partirait à 12h18.

S. A. R. la Grande-Duchesse eut l'amabilité d'envoyer à la gare pour me saluer son chambellan et secrétaire, M. de Colnet d'Huart, qui me dit être chargé de m'apporter ainsi qu'à ma femme les adieux de la Grande-Duchesse et de m'assurer de la part très vive que Son Altesse Royale prenait à nos émotions. Se trouvaient également sur le quai de la gare M. Eyschen et le major Van Dyck, aide de camp de la Grande-Duchesse et commandant de la force armée.

Le voyage se fit lentement, les voies étant encombrées de trains militaires, mais sans aucun incident. A Trèves, un aide de camp du général commandant la place vint, avec beaucoup de courtoisie, me demander si je n'avais aucun désir à exprimer. Il en fut de même à Coblence. Je fus amené par un train spécial jusqu'à Cranenburg, dernière station du réseau allemand sur la ligne de Clèves-Nimègue.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte F. van den Steen de Jehay.

N° 42

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Anvers, le 4 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

La presse allemande et autrichienne répand dans le monde entier les bruits les plus tendancieux au sujet de l'attitude de la population de nos grandes villes à l'égard des sujets allemands et autrichiens résidant en Belgique au début de la présente guerre. Un nombre considérable d'entre eux auraient été molestés, des femmes et des enfants auraient subi les pires sévices; au cimetière d'Anvers on aurait saccagé les tombes des Allemands.

Les Cabinets de Berlin et de Vienne, après avoir fait publier ces prétendus actes d'hostilité de notre population dans leurs organes officiels et officieux, les ont invoqués pour justifier l'un les atrocités commises par les troupes allemandes dans notre pays et l'autre sa déclaration de guerre à la Belgique.

Afin de faire la pleine lumière sur ces allégations, le Gouvernement du Roi a ordonné à leur sujet une enquête très minutieuse qui a été poursuivie avec la plus grande impartialité par le Parquet du tribunal de première instance d'Anvers.

Vous trouverez, sous ce pli, Monsieur le Ministre, le rapport que le procureur du Roi a adressé à ce sujet au procureur général près la Cour d'appel.

Comme vous le constaterez, la population d'Anvers a saccagé certains cafés et magasins tenus par des Allemands ou des Autrichiens, mais elle ne s'est livrée à aucun acte d'agression contre les personnes, et aucun dégât n'a été commis sur les tombes allemandes, qui sont à l'heure présente aussi bien soignées qu'avant la guerre.

Veuillez, Monsieur le Ministre, donner connaissance de ce rapport au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et le communiquer à la presse.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

ANNEXE AU N° 42

PARQUET
DU
TRIBUNAL DE 1re INSTANCE
séant à Anvers.

Anvers, le 25 août 1914.

N° 81909.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le présent rapport sur les événements qui se produisirent les 4 et 5 août derniers, après que la population avait eu connaissance de la détermination prise par l'Allemagne d'envahir notre territoire, et au sujet desquels parut tout récemment, dans la *Gazette de Cologne*, une relation entièrement en contradiction avec la réalité.

A la nouvelle de cet envahissement imminent, la population fut profondément émue, et son irritation fut d'autant plus vive que les sujets allemands et autrichiens avaient toujours été traités dans notre ville avec les plus grands égards et la plus grande bienveillance. La colère populaire fut telle que, dans l'après-midi du 4, d'énormes bandes de manifestants se mirent à parcourir les différents quartiers de la ville en chantant la *Brabançonne* et en proférant des huées devant les établissements et les maisons occupés par des sujets allemands.

Les premiers actes auxquels se livrèrent les manifestants, parmi lesquels il s'en trouvait beaucoup de fort jeunes, furent d'enlever, par-ci par-là une hampe de drapeau allemand. Ce fut, entre autres, le cas à l'école allemande de la rue Quellin.

Vers la soirée, les bandes se multiplièrent sans cesse et, en peu de temps, un grand nombre de petits magasins de détail et de cabarets tenus par les Allemands furent saccagés, les vitres furent cassées, les objets mobiliers furent jetés à la rue et piétinés.

Certains malfaiteurs ne devaient pas manquer cette occasion de s'approprier le bien d'autrui.

La police et la garde civique sont intervenues aussi promptement que possible et n'ont pas tardé à rétablir l'ordre; mais les manifestations avaient éclaté si brusquement et s'étaient produites au même moment à tant d'endroits différents qu'il avait été matériellement impossible d'empêcher les déprédations et même certains vols.

De nombreuses arrestations furent cependant opérées; je crus devoir requérir des mandats d'arrêt dans tous les cas qui présentaient la moindre gravité. Les infractions firent immédiatement l'objet d'une instruction approfondie, et le renvoi des coupables devant la juridiction compétente fut activé autant que possible.

Je me mis d'accord avec M. le président du tribunal de mon siège pour fixer d'urgence des audiences extraordinaires afin d'obtenir une prompte répression.

Ci-joint, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une liste complète

des affaires renvoyées, de celles qui ont été jugées ainsi que de celles dont l'instruction n'a pu encore être terminée.

Le tribunal a, dans certains cas graves, justement cru devoir se montrer sévère vis-à-vis des malandrins qui ont pêché en eau trouble.

Pour la raison que j'ai cru pouvoir vous indiquer plus haut, il n'a pas été possible aux représentants de la force publique de déterminer des individualités parmi les déprédateurs, ceux-ci s'esquivant immédiatement dans les groupes dès que les policiers ou les gardes civiques approchaient.

En dehors de l'exception que je spécifierai ci-dessous, personne n'a été battu ni blessé, et tous les étrangers sont restés parfaitement indemnes quant à leurs personnes.

Les seules personnes blessées sont deux sujets belges qui assistaient en curieux à une des manifestations du 5 août.

Au coin de la rue Artevelde, un café tenu par un Allemand était assailli par une bande de manifestants, quand, à un moment donné, il fut tiré de l'intérieur de cet établissement quatre ou cinq coups de revolver. Les nommés Isenbaert et Simons, sujets belges, les deux curieux en question, furent atteints d'un coup de revolver, l'un dans l'avant-bras droit, l'autre à la tête; ce dernier coup ne fit pas une blessure grave, la balle ayant glissé entre le crâne et le cuir chevelu. L'auteur de ce méfait était, lui aussi, un sujet belge, nommé Meeus, beau-frère du tenancier allemand.

M. le juge Denis est chargé de l'instruction de l'affaire Meeus.

En ce qui concerne la violation du cimetière, il n'existe qu'un seul cimetière à Anvers, la grande nécropole du Kiel, qui est située à 5 kilomètres environ de l'endroit où se sont produites les manifestations populaires.

Ainsi qu'il résulte du procès-verbal n° 900 ci-joint de la 9e section, aucun dégât quelconque n'a été commis aux tombes des Allemands, pas plus que des autres inhumés. Les tombes des sujets allemands sont demeurées parfaitement intactes, et elles sont encore, à l'heure actuelle, entretenues et fleuries comme elles le furent toujours.

Il est à noter que les dégâts commis dans les cabarets ne l'ont généralement été que partiellement au préjudice des exploitants allemands. En effet, presque tous ces immeubles appartiennent à des brasseurs et, dans la plupart des cas, le mobilier de la salle de cabaret appartient également au brasseur. C'est si vrai que plusieurs actions civiles en dommages et intérêts sont déjà introduites devant la juridiction de référé du tribunal de mon siège par des brasseurs.

Le Procureur du Roi,

(s) JACOBS.

N° 43

Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 7 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous annoncer mon retour à Constantinople le 16 août, je ne vous ai plus adressé de dépêche politique, vu l'impossibilité où je me trouvais de vous la faire parvenir.

Je confie la présente lettre à un courrier spécial de l'ambassade de France, en espérant qu'elle vous parviendra.

Quand je suis revenu ici, j'ai trouvé la situation très tendue. L'incident du *Gœben* venait d'avoir lieu.

L'ambassadeur d'Allemagne, tout-puissant ici, au point que les ministres ottomans se réunissent assez fréquemment en conseil chez lui, employait tous ses efforts à pousser les Turcs à une démarche imprudente qui provoquerait la guerre avec les puissances de la Triple Entente.

A ce moment, Talaat Bey et Halil Bey, président de la Chambre, venaient de partir pour Sofia et Bucarest, dans le but, disaient-ils, de régler la question des îles avec la Grèce. Mais le véritable objet de leur voyage était de tâter le terrain en vue de la constitution d'un bloc qui aurait pu entreprendre la guerre contre la Russie.

Ils ont pu bientôt constater que cette tentative n'avait pas de chance d'aboutir, et c'est alors que j'ai eu l'honneur de vous télégraphier que les ambassadeurs de la Triple Entente commençaient à espérer que la complication d'une guerre avec la Turquie ne se présenterait pas.

Depuis lors, la situation a traversé des phases diverses et a présenté encore plusieurs fois du danger.

Le baron de Wangenheim et surtout le général Liman von Sanders font tout pour exciter les Turcs à la guerre et ils ont réussi à créer ici une atmosphère absolument allemande dans les milieux ottomans.

Il y a huit jours, la rupture paraissait probable. Le Gouvernement non seulement ne renvoyait pas l'équipage allemand du *Gœben* et du *Breslau*, mais l'on voyait arriver d'Allemagne des centaines de marins et d'artilleurs, tant pour le service des unités navales que pour les batteries gardant les détroits.

Le moment semblait donc proche où le sentiment de la dignité nationale obligerait les trois puissances alliées à mettre un terme aux provocations de la Turquie. Leurs ambassadeurs commencèrent alors à se préparer en vue du départ et j'ai eu l'honneur de vous en avertir par télégraphe en ajoutant que, dans le cas où je recevrais moi-même mes passeports, je désirais confier la protection des Belges résidant en Turquie à l'ambassadeur des États-Unis.

Mais, à la suite d'une démarche énergique faite le 30 août auprès du grand vizir, la situation a paru s'éclaircir. Son Altesse est personnellement en faveur de la paix; il en est de même de plusieurs membres du Cabinet, entre autres de Djavid Bey, qui voit l'abîme dans lequel vont être précipitées les finances de l'État.

Malheureusement, le pouvoir d'Enver Pacha est toujours très grand et il voudrait lancer à tout prix le pays dans les plus folles aventures.

La mobilisation à laquelle il a fait procéder a dépassé de loin en rigueur celle qui a eu lieu pendant la guerre balkanique. Cette fois, personne n'y a échappé entre l'âge de vingt à quarante-cinq ans. Les réquisitions ont pris un caractère de véritable spoliation. L'autorité militaire se fait livrer non seulement les vivres se trouvant dans les magasins des particuliers ou à l'entrepôt de la douane, mais aussi les marchandises de tout genre, depuis des automobiles jusqu'à des articles de toilette pour dames.

De nombreux bateaux venant de la Mer Noire et passant en transit pour se rendre dans la Méditerranée ont été arrêtés au passage et déchargés de force.

Ces procédés, qu'un ministre étranger n'a pas hésité à qualifier de piraterie dans une note qu'il a adressée à la Porte, ont eu pour résultat de faire déserter le Bosphore par les navires de commerce.

J'apprends que les recettes de la douane de Constantinople ont diminué de plus de 75 %. Quant aux dîmes, elles seront presque nulles d'après ce que me dit un membre du Conseil de la Dette. D'une part la récolte s'est faite dans de mauvaises conditions par suite du manque de bras, et d'un autre côté l'autorité militaire a saisi quantité de produits de l'agriculture avant que la dîme ait pu être prélevée.

Le coupon de septembre de la Dette publique unifiée pourra être payé, mais il n'en sera probablement plus ainsi du suivant et, pour la première fois depuis le décret de Mouharrem, on verra le service de la Dette publique suspendu, tandis que le déficit, selon le délégué anglais au Conseil de la Dette, atteindra 16 millions et demi de livres turques.

On comprend que dans ces conditions, Djavid Bey, comme ministre des Finances, s'efforce d'arrêter le Gouvernement sur la pente fatale où l'influence allemande et le chauvinisme d'Enver Pacha veulent l'entraîner.

Pour le moment, c'est spécialement la guerre contre la Grèce qu'on envisage. Ainsi que me le disait hier un ambassadeur, le Gouvernement hellénique se rend bien compte qu'il ne peut plus s'en tenir absolument à ce qui lui avait été donné à Londres. La situation européenne a changé et il faut faire quelques concessions. On consentirait donc à Athènes à en faire relativement au régime de Chio et Métilène, par exemple on reconnaîtrait la suzeraineté du Sultan sur ces îles. Mais les Turcs, suivant leur système de marchandage, formulent maintenant à ce sujet de telles exigences qu'il paraît difficile de se mettre d'accord.

Il y a plusieurs raisons qui font pourtant croire à présent que la Turquie ne se décidera pas à ouvrir les hostilités contre la Grèce.

Elle ne pourrait pas l'attaquer par mer, puisque l'Angleterre a fait savoir que, si le *Gœben* ou le *Breslau* sortent des Dardanelles, l'escadre anglaise a ordre de les couler.

Quant à une campagne par voie de terre, il faudrait le consentement de la Bulgarie, et certains indices semblent indiquer qu'on est peu disposé à Sofia à fournir un concours qui pourrait entraîner le pays dans de graves complications.

Tous les ambassadeurs à Constantinople sont en effet convaincus qu'une rupture entre la Turquie et la Grèce conduira fatalement à une guerre avec les trois grandes puissances alliées.

En résumé, le danger a diminué, mais est loin d'avoir disparu. Les puissances de la Triple Entente font leurs efforts pour l'écarter, mais l'influence allemande peut amener les choses à tel point que la dignité des trois pays alliés sera en jeu.

Enfin, si la guerre éclate, ce sera pour la Turquie la ruine politique aussi bien qu'économique, car les personnes les plus compétentes sont d'avis que son armée est incapable de faire campagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Moncheur.

N° 44

Sa Majesté le Roi
à Monsieur le Président de la République Française.

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

La grande victoire que l'armée alliée vient de remporter grâce à sa vaillance et au génie militaire de ses chefs nous a profondément réjouis.

En vous adressant mes plus chaleureuses félicitations, je suis l'interprète de la nation belge tout entière.

Nous gardons une confiance inébranlable dans le succès final de la lutte, et les cruautés abominables dont souffrent nos populations, loin de nous terroriser comme on l'avait espéré, n'ont fait qu'accroître notre énergie et l'ardeur de nos troupes.

(s) Albert.

N° 45

Sa Majesté le Roi
à Sa Majesté le Roi d'Angleterre.

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

Je désire vous féliciter très cordialement de la superbe conduite des troupes anglaises à la bataille de la Marne. Au nom de la

nation belge, je vous exprime notre plus profonde admiration pour le courage indomptable des officiers et des soldats de votre armée.

Dieu aidera certainement nos armées à venger les atrocités commises contre des citoyens paisibles et contre un pays dont le seul crime a été de refuser de manquer à ses engagements.

(s) ALBERT.

N° 46

Sa Majesté le Roi
à Sa Majesté l'Empereur de Russie.

(Télégramme.) Anvers, le 13 septembre 1914.

La magnifique victoire que les troupes de Votre Majesté viennent de remporter nous remplit, le peuple belge et moi, d'une sincère admiration pour le courage des soldats russes et le talent de leurs chefs. C'est de tout cœur que j'adresse à Votre Majesté mes félicitations les plus chaleureuses.

Les cruautés dont le pays souffre si injustement ne l'abattent point et son ardeur s'accroît à la pensée que les innombrables armées de Votre Majesté Impériale s'avancent triomphantes, unissant leurs efforts à ceux des troupes victorieuses des puissances amies qui combattent vaillamment en France.

(s) ALBERT.

N° 47

Monsieur le Président de la République Française
à Sa Majesté le Roi.

(Télégramme.) Bordeaux, le 14 septembre 1914.

Je remercie vivement Votre Majesté des félicitations qu'elle veut bien adresser aux chefs et aux soldats de l'armée française. Nos troupes sont fières de combattre aux côtés des vaillantes armées belge et anglaise pour la civilisation et pour la liberté. A l'heure de la justice réparatrice, personne ne pourra oublier ce que Votre Majesté et l'admirable peuple belge auront fait pour le triomphe de la cause commune.

(s) Raymond POINCARÉ.

N° 48

Sa Majesté le Roi d'Angleterre
à Sa Majesté le Roi.

(Télégramme-Traduction.) Londres, le 14 septembre 1914.

Je vous remercie très sincèrement de votre télégramme aimable et de la façon dont vous appréciez les services rendus par mes

troupes. J'ai le ferme espoir que les opérations combinées des forces alliées, avec le concours de votre brave armée dont les efforts héroïques sont au-dessus de tout éloge, obtiendront des succès ininterrompus et affranchiront de l'invasion votre pays cruellement éprouvé.

(s) George V.

N° 49

Sa Majesté l'Empereur de Russie à Sa Majesté le Roi.

(Télégramme.) Zarskoje-Sélo, le 14 septembre 1914.

Très sensible aux félicitations de Votre Majesté, je l'en remercie bien cordialement et me fais un plaisir de rappeler à cette occasion que, dans la lutte actuelle, la Belgique a été la première à opposer une résistance héroïque à l'envahisseur. La noble attitude du peuple belge et de sa vaillante armée conduite à la gloire par son Roi a provoqué l'admiration du monde entier. Comme témoignage de cette admiration que je partage avec toute la Russie, je prie Votre Majesté d'accepter la croix de chevalier de mon ordre militaire de Saint-Georges qui n'est décerné qu'aux braves.

(s) Nicolas.

N° 50

Le Ministre du Roi à Vienne à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berne, le 16 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

C'est dans l'après-midi du 27 août, à la suite de quelques phrases peu claires faisant allusion aux prétendus sévices exercés contre des sujets austro-hongrois en Belgique, que M. le ministre des Affaires étrangères m'a signifié la rupture de nos relations.

Quel a été le motif déterminant qui a amené ce revirement d'attitude à notre égard ?

Est-ce le fait que le ministère de la Guerre austro-hongrois a mis à la disposition des autorités militaires allemandes un certain nombre de canons de siège du calibre de 30,5, montés sur automobiles, construits dans les usines de la société « Skoda » à Pilsen (Bohême) et desservis par des artilleurs austro-hongrois ?

Est-ce le désir d'avoir une base pour pouvoir éventuellement nous demander à la conclusion de la paix une indemnité de guerre ?

Est-ce le sentiment de devoir donner une satisfaction à l'opinion

publique fortement excitée contre nous par le langage extrêmement violent de la presse ?

Est-ce enfin une concession faite à une pression exercée par l'ambassade d'Allemagne ?

Je suppose que ce sont tous ces motifs réunis qui ont provoqué cette décision.

On m'a assuré de bonne source qu'une partie des canons dont j'avais mentionné la fabrication dans un de mes rapports de l'hiver dernier, sans pouvoir en préciser alors le calibre, ont été envoyés en France et en Belgique.

Dans un des entretiens que j'avais eus avec M. le comte Forgach, celui-ci m'avait parlé de nombreux marchands et tailleurs de diamants israélites de Galicie, complètement ruinés par suite de leur expulsion sommaire de la place d'Anvers. Son Excellence ne m'avait pas caché qu'il y aurait de ce chef des réclamations à formuler.

Les journaux autrichiens ont non seulement publié de nombreuses lettres dûment signées provenant de voyageurs se plaignant de mauvais traitements qu'ils auraient subis en Belgique, mais ils ont reproduit toutes les accusations allemandes au sujet de prétendues cruautés et atrocités qui auraient été commises par notre population au cours de la lutte. C'est évidemment le sentiment désagréable de la faute commise par la violation de notre neutralité et le vif désir, sinon d'effacer, tout au moins d'atténuer la fâcheuse impression produite par ce procédé contraire au droit des gens, qui ont motivé cette campagne particulièrement acharnée contre nous. « Nous avions cru que les Belges étaient tout spécialement civilisés et cultivés et nous voyons maintenant qu'ils sont pires que les Serbes, pires que les nègres du Congo. » Telle est la note dominante. De plus, les journaux les plus sérieux, tels que la *Neue Freie Presse* et le *Fremdenblatt* lui-même, ont publié, à propos de la violation de notre neutralité et au sujet du côté politique de la question, des articles contenant des raisonnements absurdes et d'une niaiserie enfantine. Ils pouvaient d'autant plus aisément le faire que personne ne se trouvait en situation de leur répondre ou que du moins les journaux étrangers qui auraient réfuté leurs arguments ne pouvaient franchir les frontières de la monarchie.

Le public a naturellement accepté de confiance tout ce qu'il a lu sur notre compte et il en est résulté contre les Belges une disposition malveillante et hostile qui s'est révélée également dans le milieu de la préfecture de police de Vienne. Quelques hauts fonctionnaires de cette administration se sont distingués sous ce rapport. Bien avant que la déclaration de guerre nous ait été adressée, nos compatriotes plus récemment arrivés à Vienne ou ceux que les circonstances actuelles obligeaient à passer par la capitale ont été appelés à la police, interrogés, mis en surveillance ou internés soit comme suspects d'espionnage, soit parce qu'ils étaient considérés comme étant encore d'âge à devoir faire un service militaire dans leur patrie. Cependant, à ma connaissance aucun abus grave n'a été commis et aucun de nos compatriotes n'a été réellement maltraité. Grâce aux

efforts de notre consulat général auprès des autorités de police et grâce à mes démarches auprès du ministère impérial et royal des Affaires étrangères, trois internés ont été relâchés, mais maintenus sous surveillance.

Après m'avoir annoncé la rupture de nos relations, M. le comte Berchtold m'a exprimé de la manière la plus aimable ses regrets personnels, en ajoutant qu'après la fin de la guerre il serait charmé de me voir occuper de nouveau le même poste si le Gouvernement du Roi voulait bien m'en charger.

Me conformant à vos instructions télégraphiques, je me suis mis en rapport avec M. l'ambassadeur d'Espagne, qui s'était déjà chargé de la protection des sujets russes et serbes, et qui a accepté avec empressement de s'occuper également de la défense de nos intérêts.

J'ai aussi adressé à nos consuls généraux et consuls une circulaire par laquelle je les ai remerciés au nom du Gouvernement du Roi de leur dévoué concours. Je leur ai dit qu'ils pouvaient provisoirement garder leurs archives, tout en se mettant en relation avec leurs collègues espagnols et j'ai exprimé l'espoir qu'ils voudraient bien continuer, même en leur qualité privée, à s'intéresser au sort de nos compatriotes résidant dans leur arrondissement.

Un service plus rapide ayant été organisé vers la frontière suisse depuis le 1er de ce mois, un grand wagon a été mis à ma disposition et attaché au train qui a quitté Vienne le 3, à 10h 30 du soir. Je suis parti avec ma fille et avec M. et Mme de Raymond, accompagnés de leurs trois enfants et d'une gouvernante. Nous sommes arrivés à la frontière suisse, à Buchs, le 5, à 7h 30 du matin. Des billets gratuits nous avaient été remis et le transport de nos bagages a eu lieu dans les mêmes conditions.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte Errembault de Dudzeele.

N° 51

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Hove (Sussex), le 21 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous adresser le 4 août (Voir n° 25) un compte rendu sommaire par le télégraphe de l'entretien que j'avais eu le même jour avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, après avoir reçu le télégramme par lequel vous m'informiez de l'ultimatum du Gouvernement allemand et de la réponse que le Gouvernement du Roi y avait faite.

La mission dont vous avez bien voulu me charger aussitôt après ma rentrée en Belgique m'a empêché, comme vous le savez, de vous

envoyer un récit détaillé de cet entretien. Maintenant qu'elle est terminée, je m'empresse de m'acquitter de ce devoir.

Votre télégramme m'avait été apporté le 3, vers 8 heures du soir. Le temps de le déchiffrer, il était trop tard pour me rendre à la Wilhelmstrasse. Je résolus de remettre au lendemain matin les explications verbales qu'il était de mon devoir de demander à M. de Jagow au sujet de l'acte inqualifiable du Gouvernement allemand. Le lendemain, de bonne heure, je le fis prier par le téléphone de me recevoir le plus tôt possible. Il me répondit de venir immédiatement. A 9 heures, j'étais introduit dans son cabinet. Le ministère était encore désert.

— Eh bien ! qu'avez-vous à me dire ?

Ce furent ses premières paroles en venant avec empressement à ma rencontre.

— J'ai à vous demander des explications au sujet de l'ultimatum que le ministre d'Allemagne a remis dimanche soir à mon Gouvernement. Je suppose que vous avez quelque chose à ajouter, quelque raison à donner, pour expliquer un pareil acte.

— Une nécessité absolue nous a contraints à vous adresser cette demande. C'est la mort dans l'âme que l'Empereur et son Gouvernement ont dû s'y résigner. Pour moi, c'est la détermination la plus pénible, la plus cruelle que j'aie eu à prendre de toute ma carrière. Mais le passage par la Belgique est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Elle doit en finir le plus rapidement possible avec la France, l'écraser complètement, afin de pouvoir se retourner ensuite contre la Russie, sinon elle sera prise elle-même entre l'enclume et le marteau. Nous avons appris que l'armée française se préparait à passer par la Belgique et à nous attaquer sur notre flanc. Nous devons la prévenir.

— Mais, repris-je, vous êtes, sur une frontière de 200 kilomètres, en contact direct avec la France. Quel besoin aviez-vous, pour vider votre querelle, de faire un détour par notre pays ?

— La frontière française est trop fortifiée, et nous sommes obligés, je vous le répète, d'agir au plus vite avant que la Russie ait eu le temps de mobiliser son armée.

— Contrairement à ce que vous pensez, la France nous a promis formellement de respecter notre neutralité pourvu que vous la respectiez vous-mêmes. Qu'auriez-vous dit, si, au lieu de nous faire spontanément cette promesse, elle nous avait adressé avant vous la même sommation, si elle avait exigé le passage à travers notre pays et si nous avions cédé à ses menaces ? Que nous étions des lâches, incapables de défendre notre neutralité et indignes de vivre indépendants ?

M. de Jagow ne répondit pas à cette question.

— Avez-vous, continuai-je, quelque chose à nous reprocher ? N'avons-nous pas toujours rempli correctement et scrupuleusement envers l'Allemagne comme envers les autres puissances garantes les devoirs que nous imposait la neutralité de la Belgique ? N'avons-nous pas été pour vous, depuis la fondation de notre royaume, des voisins loyaux et sûrs ?

— L'Allemagne n'a aucun reproche à adresser à la Belgique, dont l'attitude a toujours été très correcte.

— Ainsi donc, pour reconnaître notre loyauté, vous voulez faire de notre pays le champ de bataille de votre lutte avec la France, le champ de bataille de l'Europe, et nous savons ce qu'une guerre moderne entraîne de dévastations et de ruines ! Y avez-vous pensé ?

— Si l'armée belge, répondit le secrétaire d'Etat, nous laisse passer librement sans détruire les chemins de fer, sans faire sauter les ponts et les tunnels et se retire sur Anvers sans essayer de défendre Liége, nous promettons non seulement de respecter l'indépendance de la Belgique, la vie et les propriétés des habitants, mais encore de vous indemniser des pertes que vous aurez subies.

— Monsieur le Secrétaire d'État, répliquai-je, le Gouvernement belge, conscient de ses devoirs envers tous les garants de sa neutralité, ne pouvait faire à une pareille proposition que la réponse qu'il a faite sans hésiter. Toute la nation approuvera son Roi et son Gouvernement. Vous devez reconnaître vous-même qu'une autre réponse était impossible.

Comme je le pressais de parler, M. de Jagow, devant mon insistance, finit par dire :

— Je le reconnais. Je comprends votre réponse, je la comprends comme homme privé, mais comme secrétaire d'État je n'ai pas d'opinion à exprimer. Puis il me répéta son chagrin d'en être arrivé là, après tant d'années de relations amicales. Mais une marche rapide à travers la Belgique était pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Nous devrions à notre tour le comprendre.

Je répondis aussitôt :

— La Belgique aurait perdu l'honneur si elle vous avait écoutés, et une nation, pas plus qu'un particulier, ne peut vivre sans honneur. L'Europe nous jugera. D'ailleurs, ajoutai-je, vous ne prendrez pas Liége aussi facilement que vous le croyez et vous allez avoir en face de vous l'Angleterre, fidèle garante de notre neutralité

A ces mots, M. de Jagow eut un haussement d'épaules qui pouvait être interprété de deux façons. Cela signifiait : « Quelle idée ! C'est impossible ! », ou bien : « Le sort en est jeté, nous ne pouvons plus reculer. »

Je dis encore avant de me retirer que j'étais prêt à quitter Berlin avec mon personnel et à demander mes passeports.

— Mais je ne veux pas rompre ainsi, s'écria le secrétaire d'État, mes relations avec vous. Nous aurons peut-être encore à causer.

— C'est à mon Gouvernement à prendre là-dessus une décision, répondis-je. Elle ne dépend ni de vous ni de moi. J'attendrai ses ordres pour réclamer mes passeports.

En quittant M. de Jagow après ce pénible entretien qui devait être le dernier, j'ai emporté l'impression qu'il s'était attendu à autre chose quand j'avais demandé à le voir, à quelque proposition imprévue, peut-être à la demande de laisser l'armée belge se retirer en sécurité à Anvers, quand elle aurait fait un simulacre de résistance sur la Meuse et défendu pour la forme, avec l'entrée du pays, le principe même de sa neutralité. La figure de mon interlocuteur

m'avait semblé trahir une déception après mes premières paroles, et son insistance à me dire de ne pas rompre encore nos relations a fortifié cette idée qui m'était venue dès le début de notre conversation.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 52

Le Ministre du Roi à Berlin à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Hove (Sussex), le 22 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mon rapport d'hier, j'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu d'un entretien que j'ai eu le 5 août avec le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; j'y joins le récit du voyage de retour à Bruxelles de la mission du Roi à Berlin.

Le 5 août, dans la matinée, j'ai reçu le télégramme par lequel vous me prescriviez de réclamer mes passeports et m'informiez du départ de Bruxelles du ministre d'Allemagne. Je me suis rendu immédiatement à la Wilhelmstrasse où j'ai été reçu par le sous-secrétaire d'État, auquel j'ai fait part de vos instructions.

M. Zimmermann m'a dit avec beaucoup d'émotion qu'il regrettait profondément la cause de mon départ. Mais, a-t-il ajouté, le passage par la Belgique est pour nous une nécessité inéluctable, une question de vie ou de mort (*sein oder nicht sein*). L'Allemagne doit écraser la France au plus vite, afin de pouvoir se tourner ensuite contre la Russie.

M. Zimmermann n'a pas cherché de prétextes pour excuser la violation de notre neutralité. Il n'a pas invoqué le prétendu projet prêté à la France par le chancelier, dans le discours qu'il avait prononcé la veille au Reichstag, de passer par la Belgique pour attaquer l'Allemagne sur le cours inférieur du Rhin, projet auquel M. de Jagow avait fait allusion dans son entretien avec moi.

J'ai répliqué à peu près dans les mêmes termes que je l'avais fait la veille en discutant avec M. de Jagow : Si la France avait été prête la première et qu'elle nous eût demandé passage aux mêmes conditions que l'Allemagne, nous lui aurions fait la même réponse. Si nous avions cédé lâchement à ses menaces, vous n'auriez pas eu assez de paroles de mépris et de colère à nous jeter à la face, et nous les aurions méritées, car nous aurions manqué à notre parole et violé l'engagement de rester neutres, accepté par les fondateurs de notre indépendance. Vous devez reconnaître que nous ne pouvions agir autrement sans forfaire à l'honneur, et vous n'avez pas pu compter un seul instant que le Gouvernement du Roi se jetterait par terre aux pieds du Gouvernement allemand et lui livrerait les clefs de nos villes et de nos forteresses. Avez-vous quelque chose à nous reprocher ? N'avons-nous pas été pour vous de bons et loyaux

voisins, désireux d'entretenir avec vous comme avec les autres nations limitrophes de la Belgique les rapports les plus cordiaux? Pendant plus de quatre-vingts ans, aucun nuage n'est venu obscurcir nos relations. Et comment reconnaissez-vous aujourd'hui l'amitié et la confiance presque séculaire du peuple belge? En voulant faire de son territoire le champ de bataille et de dévastations de l'Europe.

M. Zimmermann a répondu seulement que le département des Affaires étrangères était impuissant. Depuis que l'ordre de mobilisation avait été lancé par l'Empereur, tous les pouvoirs appartiennent à l'autorité militaire. C'était elle qui avait jugé que l'invasion de la Belgique était une opération de guerre indispensable. J'espère bien, a-t-il ajouté encore avec force, que cette guerre sera la dernière. Elle doit marquer aussi la fin de la politique des alliances qui a abouti à ce résultat.

J'ai conservé de cet entretien l'impression que M. Zimmermann m'avait parlé avec sa sincérité habituelle, que le département des Affaires étrangères, dès l'ouverture du conflit austro-serbe, avait été partisan d'une solution pacifique et qu'il n'avait pas dépendu de lui que ses vues et ses conseils n'eussent pas prévalu. Je crois même aujourd'hui, contrairement à ce que je vous ai écrit dans le premier moment, que MM. de Jagow et Zimmermann disaient la vérité quand ils nous assuraient à mes collègues et à moi qu'ils n'avaient pas connu à l'avance le *texte même* de l'ultimatum adressé par l'Autriche-Hongrie à la Serbie. Un pouvoir supérieur est intervenu pour précipiter la marche des événements. C'est l'ultimatum de l'Allemagne à la Russie envoyé à Saint-Pétersbourg, au moment même où le Cabinet de Vienne montrait des dispositions plus conciliantes, qui a déchaîné la guerre. Quant à l'espoir exprimé par M. Zimmermann que cette guerre serait la dernière, il faut l'entendre dans le sens d'une campagne victorieuse par l'Allemagne. Le sous-secrétaire d'État, malgré la crainte visible que lui inspirait la coalition des ennemis de son pays, est trop prussien pour avoir douté à ce moment-là de la victoire finale.

Il n'avait pas pu me promettre que je serais dirigé sur la Hollande; il craignait que l'autorité militaire ne me fît conduire en Danemark. Avant de quitter le département, j'insistai auprès du Dr Zahn, directeur du Protocole, avec qui j'avais toujours entretenu les meilleures relations, pour qu'on ne m'obligeât pas à prendre une voie aussi détournée que celle du Danemark. M. Zahn m'assura qu'il s'y emploierait de son mieux et il tint sa promesse. En effet, lorsque le comte de Mirbach, conseiller référendaire, m'apporta, à 3 heures de l'après-midi, mes passeports, après m'avoir exprimé ses vifs regrets de devoir s'acquitter d'une pareille mission, il m'apprit qu'un train spécial serait prêt à me conduire, le lendemain matin, avec l'ambassadeur d'Angleterre à la frontière hollandaise.

Il ne me restait que quelques heures pour terminer mes préparatifs, congédier mes domestiques et confier les archives de la légation à la garde de l'ambassadeur d'Espagne, autorisé par son Gouvernement à se charger de la protection des intérêts belges pendant la guerre. Je recommandai au conseiller et aux secrétaires de se tenir

prêts à partir le lendemain à 7 heures du matin, et leur donna rendez-vous à la légation.

Le 6 août, à l'heure indiquée, MM. Peltzer, le major et Mme de Mélotte, M. Adrien Nieuwenhuys, M. Jacques Davignon, M. et Mme Rothé et moi, accompagnés de deux domestiques belges, nous quittâmes l'hôtel de la Jägerstrasse dans des automobiles envoyées en partie par le département des Affaires étrangères. Les voies qui conduisent au Lehrter Bahnhof, où nous devions nous embarquer, étaient gardées par des agents de police à cheval. Il y avait peu de monde dans les rues à cette heure matinale et notre passage ne donna lieu à aucune manifestation.

Le train spécial, placé sous les ordres d'un colonel de la réserve, dont les procédés envers nous ont été très courtois, était muni d'un wagon-restaurant. Avant le départ, le comte Botha de Wedel, ministre plénipotentiaire, est venu, au nom du secrétaire d'État, nous saluer, l'ambassadeur britannique et moi, et s'enquérir si nous ne manquions de rien. Le voyage s'est accompli lentement sur la ligne Stendhal-Hanovre-Minden, avec de longs arrêts pour laisser circuler des trains remplis de réservistes. Dans les premières gares, la population nous regardait passer sans animosité, peut-être parce qu'elle ignorait notre identité. A Minden sur le Weser, notre incognito a sans doute été trahi, car un rassemblement de curieux, où les femmes étaient en majorité, s'est approché du wagon-restaurant dans lequel j'étais à causer avec Sir Edward Goschen. Ils ont vociféré à notre adresse des chants patriotiques, nous ont tiré la langue et montré le poing avec des commentaires auxquels nous n'avons pas accordé d'attention.

Le train allemand a conduit l'ambassadeur jusqu'à Hoek van Holland, où il s'est embarqué pour l'Angleterre. Le personnel de la légation de Belgique et moi nous sommes descendus à La Haye. A la frontière hollandaise, que nous avons franchie le 7, à 8 heures du matin, nous avons pu nous procurer des journaux ; ils nous ont appris les événements de Liége. Après vingt-quatre heures passées sans aucune nouvelle dans une angoisse patriotique que vous comprendrez facilement, les télégrammes racontant l'héroïque résistance du général Leman et de ses soldats nous ont fait battre le cœur de joie et d'orgueil. Nos compagnons de voyage de la mission britannique se sont empressés de nous exprimer leur admiration pour la conduite de l'armée belge.

A La Haye, nous avons trouvé à la gare mon collègue, le baron Fallon, à qui j'avais pu télégraphier en cours de route. Il nous a fait, ainsi que le prince Albert de Ligne, l'accueil le plus cordial et nous a apporté les dernières éditions des journaux néerlandais remplis de renseignements sur la défense de Liége. Grâce à son extrême obligeance, les deux compagnies de chemins de fer auxquelles appartient la ligne jusqu'à la frontière belge ont mis gratuitement à notre disposition des trains spéciaux qui nous ont conduits l'un à Rotterdam et l'autre jusqu'à Anvers. Nous sommes arrivés à Bruxelles à 6 heures du soir.

Je suis heureux, en terminant, de vous signaler l'intelligence et le

dévouement avec lesquels j'ai été secondé par les membres de la légation pendant ces journées difficiles. Vous connaissez déjà le zèle infatigable montré à toute occasion par M. Peltzer. Les deux secrétaires, l'attaché militaire et le chancelier ont rivalisé avec lui de calme et de sang-froid. Je dois rendre un hommage tout particulier au courage déployé par les dames de la légation. Il a été pour nous un stimulant et un réconfort.

Le peu d'heures qui m'avait été laissé avant le départ ne m'a pas permis d'emmener avec moi notre consul général à Hambourg. Il n'aurait pas pu arriver à temps à Berlin, la voie étant encombrée par les trains militaires. J'aurais été heureux de lui épargner les fatigues et les ennuis d'un retour par le Danemark.

Veuiller agréer, etc.

(s) Baron Beyens.

N° 53

Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 22 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Il règne dans les cercles diplomatiques, depuis trois jours, un malaise plus prononcé au sujet d'une déclaration de guerre éventuelle de la Turquie.

Le grand vizir continue d'affirmer de la façon la plus positive l'intention de la Turquie de rester neutre. Le Sultan s'est exprimé de même au cours de l'audience qu'il a accordée hier à Sir Louis Mallet.

Mais, comme me le disait tout récemment un ambassadeur, dont l'appréciation en la matière est d'autant moins suspecte qu'il n'appartient pas à la Triple Entente, ce n'est plus ici ni le Sultan ni le grand vizir qui gouvernent, ce n'est même pas Enver Pacha, c'est l'Allemagne. Elle a la haute main non seulement à la Porte, mais dans l'armée et la marine, où elle a envoyé des centaines d'officiers.

Le *Gœben* et le *Breslau* battent pavillon ottoman, mais les équipages n'ont même pas renoncé à leur uniforme allemand ; aux Dardanelles et au Bosphore, les canons des forts sont servis par des artilleurs allemands.

La Turquie n'est plus qu'un instrument de guerre à la disposition de l'Allemagne et elle s'en servira le jour où elle y trouvera avantage.

Il est vrai que l'armée ottomane est beaucoup trop faible pour faire une diversion efficace contre la Russie. Mais la Roumanie semble sur le point de prendre une attitude hostile à l'Autriche, ce qu'elle ne pourrait d'ailleurs faire qu'en s'assurant de la neutralité bienveillante de la Bulgarie. Peut-être voudra-t-on à Berlin peser sur les décisions de la Roumanie et de la Bulgarie en leur faisant

craindre d'être prises par leur point faible, c'est-à-dire leurs côtes qu'elles ne pourraient défendre contre un bombardement par la flotte turque.

Dimanche et hier, le *Breslau* et le *Gœben* ont été successivement faire des exercices de tir dans la Mer Noire. Ces allées et venues ont contribué à soulever ici des appréhensions.

Sir Louis Mallet a de nouveau déclaré nettement dimanche matin au grand vizir que, si ces deux unités sortaient dans la Mer Égée, la flotte anglaise qui est à l'entrée des Dardanelles les coulerait immédiatement.

(s) Baron Moncheur.

N° 54

Télégramme communiqué le 25 septembre par le Consulat d'Amérique à Anvers au Ministère des Affaires étrangères.

Sept. 24 for Legation Brussels, circular twenty third.

At the request of the german Government and on the understanding the department is merely acting as a medium of communication and has no comments whatsoever to make you may bring to the attention of the Foreign Office the fact that on August 22nd the german Government addressed a note to the american ambassador at Berlin referring to article 11 of the Congo act of February 26th 1885 relating to the neutralization of the colonies lying within the conventionnal free trade zone. The note points out that chapter three of this act deals with neutrality and that Germany is willing to agree to such neutralization.

Bryan, *Secretary of State,* Washington.

Annexe au n° 54

Traduction.

A la demande du Gouvernement allemand et étant entendu que le département agit seulement en agent de transmission et n'a pas de remarque à faire quelle qu'elle soit, vous pouvez attirer l'attention du ministère des Affaires étrangères sur le fait que, le 22 août, le Gouvernement allemand a adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin, relative à l'article 11 de l'acte du Congo du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note fait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

(s) Bryan, *Secrétaire d'État,* Washington.

N° 55

Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 30 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre télégramme du 30 août dernier (Voir n° 40) relatif aux prétendus mauvais traitements dont, d'après la *Neue Freie Presse*, des sujets autrichiens auraient été victimes à Anvers et à Ostende.

Le ministre d'État vient de me faire connaître que l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Vienne a remis, à la date du 11 de ce mois, au ministère des Affaires étrangères austro-hongrois, la protestation du Gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron A. Grenier.

N° 56

Le Ministre du Roi en France à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Bordeaux, le 11 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

M. le Président de la République m'a fait appeler ce matin et m'a reçu en présence de M. le ministre des Affaires étrangères. Il m'a dit en substance :

« J'ai reçu, cette nuit et ce matin, plusieurs télégrammes de M. Klobukowski, qui m'ont mis au courant de la situation grave où se trouve la Belgique. J'en ai ressenti une vive émotion et des regrets sincères. J'ai appris aussi qu'un conseil de Cabinet auquel avaient assisté le général Pau et le général anglais avait déclaré que le Gouvernement belge et son armée devaient quitter le sol national en présence des attaques probables des forces allemandes. Le roi Albert a exprimé le désir de recevoir pour lui, son Gouvernement et son armée, l'hospitalité de la France; il a indiqué le port du Havre en ajoutant que l'armée continuerait à coopérer à l'action commune des Alliés.

« Le Gouvernement de la République n'a pas eu à en délibérer, car, au premier mot, nous étions unanimes pour affirmer nos sentiments d'amitié et d'admiration pour le noble peuple belge et pour déclarer que l'hospitalité la plus large lui serait offerte en France, lui laissant sa pleine indépendance et sa souveraineté.

« Je tiens à en assurer sans retard le roi Albert et je vous prie

de me prêter votre concours pour expédier le télégramme chiffré suivant à Sa Majesté :

« Sa Majesté le Roi Albert,

« Ostende.

« J'apprends la décision prise par le Gouvernement royal. Le Gouvernement de la République en est profondément touché et va immédiatement arrêter les mesures nécessaires pour assurer en France le séjour de Votre Majesté et de ses ministres en pleine indépendance et souveraineté. Je tiens à dire personnellement à Votre Majesté combien les Français seront fiers de lui offrir, jusqu'à l'heure de la victoire commune, l'hospitalité, dans la ville qu'Elle a choisie et je La prie de croire à mon inaltérable amitié.

« Raymond Poincaré. »

M. le Président de la République et M. Delcassé n'ont négligé aucun moyen pour me faire comprendre la part qu'ils prennent aux malheurs qui frappent si injustement la Belgique. M. Poincaré a beaucoup insisté sur les mesures qui seront prises pour sauvegarder la souveraineté et l'indépendance du pays.

Durant cette journée, j'ai eu l'occasion d'être reçu une seconde fois par le Président de la République, qui avait chargé M. William Martin, chef du Protocole, de se rendre de suite au Havre pour examiner la question des installations de Leurs Majestés, des ministres et des hauts fonctionnaires de l'État belge. J'ai eu l'occasion de conférer à plusieurs reprises avec le chef de la Direction politique. J'ai trouvé partout un accueil sincèrement attristé, complètement compatissant et absolument dévoué.

(s) Baron Guillaume.

N° 57

Sa Majesté le Roi
à Monsieur le Président de la République Française.

Ostende, le 12 octobre 1914.

Monsieur le Président,

Je suis profondément touché de l'hospitalité que la France est disposée à offrir si cordialement au Gouvernement belge et des mesures que le Gouvernement de la République prend pour assurer notre pleine indépendance et notre souveraineté. Nous attendons avec une inébranlable confiance l'heure de la victoire commune. Luttant côte à côte pour une juste cause, notre courage ne connaîtra jamais de défaillance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon inaltérable affection.

Albert.

N° 58

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Le Havre, le 21 octobre 1914.

Veuillez recourir aux bons offices du Gouvernement espagnol pour faire parvenir au Gouvernement allemand le télégramme suivant :

A la date du 25 septembre, le consulat des États-Unis à Anvers a remis un télégramme (Voir n° 54), d'après lequel il était autorisé à attirer l'attention du Gouvernement belge sur le fait que, le 22 août, le Gouvernement allemand avait adressé une note à l'ambassadeur d'Amérique à Berlin, relative à l'article 11 de l'acte de Berlin du 26 février 1885 au sujet de la neutralisation des colonies se trouvant dans la zone conventionnelle ouverte au commerce. La note faisait observer que le chapitre III de cet acte s'occupe de la neutralité et que l'Allemagne est disposée à accepter une pareille neutralisation.

Le Gouvernement du Roi ne s'explique pas comment cette note, remise le 22 août à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, ne lui soit parvenue que le 25 septembre.

A la date du 7 août, le Gouvernement belge s'était mis en rapport avec les Gouvernements français et anglais pour leur proposer la neutralisation du bassin conventionnel du Congo et, en attendant, donna à ses agents l'ordre d'observer une attitude strictement défensive. Il souhaitait, en effet, que la guerre ne fût pas étendue à l'Afrique Centrale.

Les Gouvernements anglais et français ne purent se rallier à cette proposition en raison des actes d'hostilité qui, déjà à ce moment, avaient été accomplis en Afrique. Des forces allemandes avaient notamment attaqué l'Afrique Centrale britannique et l'Afrique Orientale britannique.

Sur ces entrefaites, le Gouvernement du Roi fut avisé que les forces coloniales allemandes avaient attaqué, dès le 22 août, le port congolais de Lukuga sur le lac Tanganika.

Le Gouvernement belge fait en conséquense observer au Gouvernement impérial que celui-ci a pris l'initiative des hostilités en Afrique et s'est ainsi opposé à la réalisation du désir du Gouvernement du Roi en ce qui concerne l'application de l'article 11 susvisé.

(s) Davignon.

N° 59

Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 23 octobre 1914.

A cause des succès de la Russie, les Allemands augmentent la pression sur la Porte pour amener la guerre. La Porte donne encore

aux ambassadeurs des assurances pacifiques, mais pousse les préparatifs de guerre.

(s) Baron MONCHEUR.

N° 60

Le Ministre du Roi à Constantinople
à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 31 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous télégraphier le 23 de ce mois que l'Allemagne poussait de plus en plus la Turquie à la guerre depuis que ses armées éprouvent des revers aussi bien en Pologne qu'en France.

Depuis lors, les événements se sont précipités rapidement.

Avant-hier, 29 octobre, l'ambassadeur d'Angleterre venait me voir et m'avertissait que, d'après certaines informations, des troupes de Bédouins, conduites par des officiers allemands, avaient franchi la frontière égyptienne et que, si la nouvelle se confirmait, il en résulterait un *casus belli* avec la Turquie.

Mais le soir même, nous apprenions le fait encore plus grave de l'attaque des bateaux et des ports russes par une partie de la flotte turque commandée naturellement par des officiers allemands.

De l'avis unanime des milieux diplomatiques, le coup a été préparé et exécuté par les Allemands à l'insu du grand vizir et peut-être même du ministre de la Marine, Djemal Pacha, pour obliger le Gouvernement, dont plusieurs membres avaient une répugnance bien marquée pour la guerre, à s'y décider.

Dès ce moment, il n'y avait plus d'espoir de maintenir ici la paix et je vous ai télégraphié dans la nuit du 29 au 30 que les ambassadeurs de la Triple Entente préparaient leur départ.

Hier, 30 octobre, ceux-ci se sont rendus séparément chez le grand vizir pour réclamer leurs passeports. Le prince Saïd Halim était dans un état d'agitation extrême et paraissait désespéré de la tournure que prenaient les événements. Il a répété avec force aux ambassadeurs qu'il ne voulait pas la guerre, et il y a lieu de croire qu'il était de bonne foi.

Aujourd'hui, à 2 heures, les ambassadeurs n'avaient pas encore reçu leurs passeports et le bruit courait même avec persistance ce matin que tout espoir d'arrangement n'était pas perdu.

Mais la chose n'était pas possible. Pour réparer l'attentat commis contre la Russie par des bateaux battant pavillon turc, il ne suffirait pas que la Porte fasse des excuses et désavoue l'action de l'amiral allemand qui exerçait le commandement; les puissances de la Triple Entente exigeraient en outre que les équipages allemands et généralement tous les officiers de cette nationalité en mission en Turquie soient renvoyés. Or, le Gouvernement jeune turc,

quand même il désirerait recourir à cette mesure de salut, manquerait du courage et de l'énergie nécessaires pour l'exécuter. Il est pris dans l'engrenage allemand et il y restera.

Je viens de vous télégraphier que les ambassadeurs partent ce soir, qu'ils aient reçu ou non leurs passeports. L'ambassadeur de France a remis son départ à demain soir pour des raisons de convenances personnelles.

La presse a reçu l'ordre de publier un communiqué destiné à donner le change au public et à lui faire croire que la Russie a commencé les hostilités. Cette manœuvre aura été dictée par l'Allemagne et rappelle celle qui a été employée pour rendre la France responsable de la violation de la neutralité belge.

Ici la ville est très calme, il n'y a eu aucune manifestation contre les étrangers. C'est plutôt un sentiment de consternation qui prévaut chez beaucoup d'Ottomans, qui ne partagent pas les idées d'Enver Pacha et de ses partisans chauvins.

Il est assez probable que cette nouvelle guerre ne prendra pas, du moins avant longtemps, de développement considérable. Les puissances de la Triple Entente, très occupées ailleurs, ne feront pas ici de bien grands efforts.

Ainsi que je vous l'ai souvent écrit, l'Angleterre et la Russie, qui ne désiraient pas de nouvelles complications du côté de l'Orient, ont montré ici depuis trois mois une patience extrême. Mais si elles avaient pu savoir que la paix ne pouvait pas être maintenue, il aurait été préférable d'envoyer un ultimatum à la Turquie dès l'arrivée du *Gœben* dans les Dardenelles, en août dernier. En effet, depuis cette époque, l'entrée des détroits, aussi bien du côté de la Mer Noire que de la Mer Égée, a été extrêmement fortifiée par des batteries nouvelles, servies par des Allemands, et par tout un système de torpilles. D'autre part, il faut reconnaître que, grâce à des sacrifices qui ruinent d'ailleurs le pays et aux millions venus de Berlin, l'armée est bien plus fortement organisée qu'au début de la guerre générale.

Il est donc probable que les flottes européennes ne tenteront pas de forcer à présent les détroits. Il est très regrettable à ce point de vue qu'il n'y ait dans la flotte russe de la Mer Noire aucune unité de la force du *Gœben*.

J'ai eu l'honneur de vous télégraphier le 30 de ce mois que, conformément aux instructions que vous aviez transmises par télégramme du 9 août dernier à M. Leclercq, je resterais à mon poste à moins que la Porte ne me remette mes passeports.

Vu l'irrégularité des correspondances télégraphiques, j'ai cru utile de revenir sur cette question dans mon télégramme d'aujourd'hui, en vous priant de me faire savoir par dépêche si vous maintenez vos instructions du 9 août.

Je ne crois pas que la Porte me fasse tenir mes passeports, à moins que les Allemands qui, je le répète, ont la haute main sur tout, ne jugent que ma présence ici offre du danger au point de vue des renseignements que je fournirais aux Alliés.

Mais, à propos de cette question, je crois devoir vous faire savoir

qu'un Allemand, tenant de près à l'ambassade de son pays à Constantinople, a développé ici l'opinion que le Gouvernement du Roi, ayant quitté le sol belge, n'est plus considéré par l'Allemagne comme existant et que, par conséquent, l'ambassade, pour rester fidèle à sa théorie, doit détourner la Porte d'envoyer ses passeports au représentant d'un gouvernement qui n'existe plus.

Je ne pourrais pas rester ici avec dignité si mon maintien était basé sur une pareille théorie.

Je dois toutefois ajouter que jusqu'à présent rien dans les procédés de la Sublime Porte à mon égard n'indique qu'elle ait adopté la manière de voir attribuée à l'ambassade d'Allemagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Moncheur.

N° 61

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Moncheur, Ministre du Roi à Constantinople.

(Télégramme.) Le Havre, le 1er novembre 1914.

En raison de la tension existante, vous apprécierez s'il n'est pas utile d'aviser par l'intermédiaire des consuls nos nationaux résidant en Turquie de rejoindre les villes de la côte où ils auront la faculté de s'embarquer.

(s) Davignon.

N° 62

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à MM. van Ypersele de Strihou, Ministre du Roi à Bucarest.

(Télégramme.) Le Havre, le 6 novembre 1914.

Le ministre de Turquie a sollicité ses passeports. Avisez le ministre de Belgique à Constantinople directement ou par intermédiaire de la légation de Roumanie de faire de même et de quitter la Turquie avec son personnel et les consuls de carrière.

(s) Davignon.

N° 63

Le Ministre des Pays-Bas à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Le Havre, le 7 novembre 1914.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de la Reine m'a autorisé à me charger, ainsi

que le ministre de Turquie me l'avait demandé, des intérêts ottomans en Belgique durant la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et la Turquie.

Je saisis, etc.

(s) Jonkheer DE WEEDE.

N° 64

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 9 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement français a informé le Gouvernement du Roi de l'état de guerre existant entre la France et la Turquie. Dans ces conditions, la présence au Havre du ministre de Turquie accrédité auprès du Gouvernement belge devenait délicate. Comprenant la situation dans laquelle il se trouvait placé par suite des événements, S. E. M. Nousret Sadoullah Bey prit l'initiative de solliciter ses passeports et de remettre la défense des intérêts turcs en Belgique à la protection du ministre des Pays-Bas.

A la date du 6 novembre, j'ai remis à Son Excellence les passeports qu'Elle avait demandés en Lui faisant remarquer que, dans l'esprit du Gouvernement du Roi, la rupture des relations diplomatiques n'impliquait nullement l'état de guerre entre les deux pays.

Le ministre du Roi à Constantinople a reçu l'ordre de solliciter à son tour ses passeports et de quitter la Turquie.

La défense des intérêts belges en Turquie a été confiée à l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

N° 65

Le Ministre du Roi à Constantinople à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Milan, le 16 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu le samedi 7 de ce mois, à 4 heures de l'après-midi, le télégramme de mon collègue à Bucarest me faisant savoir que, le ministre de Turquie accrédité en Belgique ayant demandé ses passeports, vous me donniez l'ordre de faire de même et de quitter la Turquie avec mon personnel et les agents de carrière du service belge des consulats.

Dès la réception de votre communication faite par l'intermédiaire de M. van Ypersele de Strihou, je me suis rendu chez l'ambassa-

deur des États-Unis afin de prendre ensemble toutes mes dispositions pour la protection des Belges restant en Turquie.

Sur son conseil, je fis téléphoner à la Porte pour demander si le grand vizir pourrait me recevoir. Comme il me fut répondu que Son Altesse était en conseil, je lui fis porter le soir même à sa résidence sur le Bosphore une lettre exposant le motif pour lequel je demandais mes passeports et informant la Porte qu'en quittant Constantinople avec mon personnel, je laissais MM. le baron de Hubsch et Marghetich, attachés provisoirement à l'ambassade d'Amérique, pour aider M. Morgenthau dans la protection de mes nationaux et de leurs intérêts.

Les passeports me furent remis vingt-quatre heures après, sous enveloppe de la Sublime Porte, mais sans lettre d'envoi.

J'ai quitté Constantinople le mardi 10 novembre, à 7 heures du matin. L'ambassadeur d'Amérique m'avait envoyé son automobile et avait tenu, malgré l'heure matinale, à venir me dire adieu à la gare. Le grand vizir avait envoyé son chef du cabinet me saluer au départ du train.

Mon collègue de la légation de Bulgarie ayant prévenu son Gouvernement de mon passage sur territoire bulgare, le sous-préfet vint me saluer à la gare frontière au nom de M. Radoslavoff.

A Dedeagatch, les autorités m'attendaient aussi par ordre supérieur et ont facilité mon embarquement avec la plus grande obligeance. J'ai télégraphié de Dedeagatch mes remerciements à M. Radoslavoff.

Les sujets français et anglais à Constantinople, dont la protection est également confiée à l'ambassadeur des États-Unis, se louent extrêmement de la manière efficace dont il a pris en main leurs intérêts. Il a déjà fait preuve à cette occasion de beaucoup d'énergie et de décision.

C'est uniquement grâce à lui que plusieurs sujets anglais, qu'Enver Pacha voulait retenir comme otages, ont pu quitter le pays. Je suis donc sûr que notre colonie sera bien protégée.

L'hôtel de la légation est fermé, mais j'y ai laissé le personnel des khawas ainsi qu'on l'a fait dans les autres ambassades et légations. C'est indispensable pour la garde de l'immeuble et de ce qu'il contient. Le drapeau américain y a été arboré.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Moncheur.

N° 66

Le Ministre des États-Unis d'Amérique
à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Brussels, November 16, 1914.

Mr. Minister,

I am in receipt of the following telegram from my Government which I am directed to bring to Your Excellency's knowledge :

« At request of german Government and on understanding that

the department is merely acting as a medium of communication and has no comments whatsoever to make, you may bring to attention of Foreign Office the fact that on August twenty two german Government addressed a note to american ambassador Berlin referring to article eleven of the Congo act February twenty six 1885 relating to neutralization of colonies lying within the conventional free trade zone. The note points out that chapter three of this act deals with neutrality and that Germany is willing to agree to such neutralization. »

I avail myself, etc.

(s) Brand Whitlock.

(*Voir traduction n° 54.*)

N° 67

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.

Le Havre, le 5 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre du 16 novembre, relative à la neutralisation du bassin conventionnel du Congo suggérée par l'Allemagne.

La proposition du Gouvernement allemand, qui datait du 22 août, nous a été notifiée le 25 septembre par le consul général des États-Unis à Anvers.

Votre Excellence s'est rendu compte par la lecture du *Livre Gris* des démarches que le Gouvernement du Roi a faites en vue de maintenir la neutralité du Congo (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 57). Elle trouvera sous ce pli une copie du télégramme que j'ai adressé le 21 octobre au Gouvernement impérial à ce sujet par l'intermédiaire du Gouvernement espagnol (Voir n° 58).

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

DEUXIÈME PARTIE

PROTESTATIONS DU GOUVERNEMENT BELGE AU SUJET DES FAITS CONTRAIRES AUX LOIS DE LA GUERRE ET NOTAMMENT AUX CONVENTIONS DE LA HAYE

I

Accusations allemandes au sujet de l'attitude de la population civile belge.

N° 68

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Londres, Paris et Madrid.

Bruxelles, le 12 août 1914.

Prière de communiquer au ministre des Affaires étrangères et à la presse que le Gouvernement belge proteste avec indignation contre l'affirmation du Wolff Bureau, d'après laquelle des habitants de la région de Liége auraient participé aux combats, d'autres habitants embusqués auraient fusillé des médecins allemands soignant des blessés, et des blessés auraient été soumis à des traitements cruels. La Belgique, signataire de la Convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre, l'observe scrupuleusement. Le Gouvernement a rappelé aux populations que les civils doivent s'abstenir rigoureusement de faire usage de leurs armes contre les envahisseurs et que seules l'armée et les milices réunissant les conditions exigées ont ce droit et ce devoir.

(s) Davignon.

N° 69

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Anvers, le 18 août 1914.

Monsieur le Baron,

Veuillez recourir au bienveillant intermédiaire de M. le ministre des Affaires étrangères et le prier de porter à la connaissance du Gouvernement impérial allemand la protestation ci-jointe du Gouvernement du Roi.

(s) Davignon.

Annexe au n° 69

Note.

La Belgique, qui voulait la paix, a été obligée par l'Allemagne de prendre les armes et d'opposer une légitime défense à une agression que rien ne justifie et qui est contraire aux engagements solennels des traités.

Elle tient à honneur de faire la lutte loyalement et en observant toutes les lois et coutumes de la guerre.

Dès l'entrée des troupes allemandes sur son territoire, le Gouvernement belge a fait afficher dans toutes les communes et ses journaux ont répété chaque jour les dispositions qui interdisent aux civils non combattants de faire acte de combattants contre les troupes et les militaires envahissant le pays.

Les renseignements, sur lesquels le Gouvernement allemand croit aujourd'hui pouvoir se baser pour affirmer que la population belge contrevient au droit des gens et n'est digne d'aucun respect, sont assurément erronés.

Le Gouvernement proteste aussi vivement que possible contre l'inexactitude des allégations produites et contre les menaces odieuses de représailles.

Si l'un ou l'autre fait contraire aux lois de la guerre devait être ultérieurement établi, il y aurait lieu, pour l'apprécier justement, de tenir compte de la légitime surexcitation que les cruautés commises par les soldats allemands provoquent dans la population belge, population foncièrement honnête, mais énergique dans la défense de ses droits et dans son respect de l'humanité.

Longue serait déjà la liste de ces atrocités dont nous recueillons les premières, si nous devions la publier actuellement.

Des régions entières ont été ravagées et des faits abominables commis dans leurs villages.

Un comité, établi au département de la Justice, dresse le catalogue de ces horreurs avec une scrupuleuse impartialité.

Voici, à titre d'exemple, quelques faits qui dépeignent l'état d'âme et les procédés de diverses troupes allemandes :

1° Une troupe de uhlans occupant Linsmeau fut attaquée par

quelques fantassins et par deux gendarmes déployés en tirailleurs. Un officier allemand fut tué. Les soldats allemands crurent que l'officier avait été attaqué par des civils. Le fait est absolument inexact ; les officiers belges savaient que l'officier allemand avait été tué par leurs hommes, et ils avaient donné au bourgmestre de Linsmeau l'ordre d'inhumer l'officier allemand. L'enquête a porté spécialement sur ce point. Elle a établi, de la manière la plus formelle, que les habitants de Linsmeau se sont scrupuleusement abstenus de tout acte d'hostilité. Le bourgmestre de la localité s'en est, à plusieurs reprises, porté garant vis-à-vis du commandant des troupes allemandes.

Ce fut en vain. Le village, dans la soirée du lundi 10 août, fut envahi par une troupe très nombreuse de uhlans suivie par de l'artillerie et des mitrailleuses.

Ils détruisirent et incendièrent à coups de canon deux fermes et six ou sept maisons.

Ils forcèrent tous les habitants mâles du village à sortir de leurs habitations et à remettre leurs armes. Ils n'en trouvèrent aucune qui eût été récemment déchargée.

Néanmoins, ils partagèrent les hommes en trois groupes. Les hommes d'un de ces groupes furent liés au moyen de cordes. Onze de ces paysans furent placés dans une fosse où on les a trouvés le crâne fracassé à coups de crosse. Tous ont succombé.

Les autres furent placés entre les chevaux et emmenés à la campagne, menacés à tous moments d'être fusillés. Ils furent finalement relâchés, sous menace de destruction complète du village si l'un d'eux sortait la nuit de sa maison.

2° Dans la nuit du lundi 10 août au mardi 11 août, les uhlans sont entrés très nombreux à Velm. Les habitants dormaient. Les Allemands, sans provocation aucune, tirèrent dans la maison de M. Deglimme-Gevers, y pénétrèrent ensuite, brisant les meubles, volant l'argent.

Ils incendièrent la grange ; la récolte, les instruments agricoles, six bœufs et la basse-cour furent brûlés. Ils emmenèrent la femme, mi-nue, à une demi-lieue de sa maison, la lâchèrent, puis tirerent sur elle sans l'atteindre. Ils emmenèrent le mari dans une autre direction, tirèrent sur lui et le transpercèrent de trois balles. Il est mourant.

Les mêmes uhlans ont également saccagé et brûlé la maison du garde-barrière.

3° Les troupes allemandes ont saisi à l'Agence de la Banque nationale de Liége pour 400.000 francs de billets de 5 francs non griffés, et qui ne devaient l'être que sur l'ordre de la Direction de la Banque de Bruxelles. La griffe était chez l'imprimeur. L'autorité allemande a donné l'ordre de griffer les billets et elle emploie ceux-ci.

4° On écrit de Haekendover, le 14 août 1914, au commandant de la 1re D. A. à Cumptich :

Bulletin de renseignements recueillis sur la conduite de la cavalerie allemande à Orsmael et Neerhespen, les 10, 11 et 12 août :

Faits attestés par le fermier Jef Dierickx, de Neerhespen.

Un vieillard de la localité a eu le bras coupé en trois parties longitudinales, puis pendu par les pieds et brûlé vif.

Les parties sexuelles ont été enlevées à certaines personnes d'Orsmael; des jeunes filles et des enfants ont été violés.

Un carabinier cycliste blessé et fait prisonnier a été pendu et le soldat belge qui le soignait a été fusillé contre un poteau télégraphique bordant la route de Saint-Trond.

N° 70

Le Ministre du Roi à Madrid
à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 6 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre lettre du 18 août et de prier le ministre d'État de porter à la connaissance du Gouvernement allemand la protestation du Gouvernement du Roi contre les procédés inhumains des troupes allemandes.

S. Exc. vient de me faire connaître que l'ambassadeur d'Espagne à Berlin l'avait informé de ce que, aussitôt en possession de cette communication, il l'avait remise au ministre des Affaires étrangères d'Allemagne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

N° 71

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,
à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 30 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Les autorités allemandes ont accusé à plusieurs reprises les populations civiles belges d'avoir organisé partout, d'une manière systématique et odieuse, la résistance armée à toutes les opérations des troupes allemandes en Belgique.

La Commission d'enquête, dans plusieurs de ses rapports, a mis à néant ces légendes que les Allemands ont essayé d'accréditer à l'étranger pour justifier leurs méfaits. Mais le Gouvernement allemand a été plus loin : il a osé soutenir que le Gouvernement belge avait lui-même organisé cette résistance des populations civiles.

L'empereur d'Allemagne l'a déclaré *urbi et orbi* dans son télégramme au président Wilson : « Ils (les Alliés) n'ont pas seulement fait usage de ces armes abominables (balles dum-dum), mais le Gouvernement belge a ouvertement excité toute la population civile

qui s'était préparée de longue main à la lutte et à laquelle prirent part même les femmes et les religieux. »

Puis les détails ont été donnés. La légation d'Allemagne à Bucarest a donné à la presse, au mois d'août dernier, un communiqué relatif à la destruction de la ville de Louvain, disant : « *Le Gouvernement belge avait organisé depuis longtemps un soulèvement* contre l'ennemi qui pénétrait sur le territoire. Il avait installé des dépôts d'armes *où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné*... Cette attaque (à Louvain) était d'autant plus indigne qu'*elle avait été visiblement préparée d'avance* et qu'elle s'est produite en même temps que la sortie d'Anvers... »

Il n'y a pas longtemps, la presse allemande a repris ce thème.

Ces accusations ne doivent pas rester sans réponse, quelque absurdes qu'elles paraissent, à première vue, à toute personne impartiale. Dès le 18 août, j'ai prié le Gouvernement espagnol de protester à Berlin contre elles. Je vous ai adressé copie, le 21 août, de la note envoyée au Gouvernement allemand. Elle faisait allusion aux circulaires et affiches qui ont été placardées dans toutes les communes de la Belgique, au début des hostilités, pour détourner les habitants de tous actes de mauvais gré contre l'ennemi. La reproduction de ces circulaires et affiches de notre département de l'Intérieur et de nos administrations communales pourrait encore, à l'heure actuelle, présenter de l'utilité dans certains pays.

Le ministre de l'Intérieur a fait parvenir, à ce sujet, la note que je vous transmets ci-joint en copie. Vous y trouverez les éléments essentiels de démentis formels à donner aux accusations allemandes.

Je vous laisse juge de l'opportunité de ces démentis. Vous apprécierez, selon les circonstances, le parti que vous pourrez tirer de renseignements contenus dans la note que m'a transmise M. Berryer.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer de ce que vous aurez jugé utile de faire.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au N° 71

Note.

Pour justifier leurs méfaits en Belgique et excuser aux yeux du monde civilisé leur attentat indigne contre une puissance aussi manifestement pacifique que la Belgique, l'Allemagne cherche aujourd'hui par tous les moyens à répandre à l'étranger les pires légendes sur notre pays.

Après avoir violé notre neutralité avec le cynisme le plus effronté, elle essaie aujourd'hui d'accréditer dans l'histoire cette absurde légende que notre pays avait pris parti contre l'Allemagne dès avant la guerre.

Toute l'histoire diplomatique de notre pays répond à cette calomnie.

Il n'est pas inutile cependant de rappeler avec quel soin le Gouvernement se préoccupait de veiller au maintien le plus strict de notre neutralité encore à la veille de la guerre, au *moment même* où cette neutralité devait être violée par l'une des puissances qui l'avaient formellement garantie.

Le samedi 1er août 1914, M. Berryer, ministre de l'Intérieur, adressait télégraphiquement aux gouverneurs des provinces la circulaire suivante :

Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité ; celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que peut comporter la situation. Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du Gouvernement en évitant *toute manifestation qui serait de nature à attirer au pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins ;* à cet effet, il convient que MM. les bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de *manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou l'autre pays.* Il importe également que, par application de l'article 97 de la loi communale, le collège des bourgmestres et échevins interdise tout spectacle cinématographique qui aurait pour objet de représenter des scènes militaires de nature à exciter les passions et à provoquer des émotions populaires dangereuses pour l'ordre public. Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, prendre immédiatement des mesures pour que ces instructions soient appliquées sans retard.

Le Ministre de l'Intérieur,
Paul Berryer.

L'appel du ministre de l'Intérieur fut entendu. Les bourgmestres s'empressèrent de prendre des arrêtés conformes aux prescriptions de sa circulaire.

Le dimanche 2 août, quelques heures avant l'ultimatum, sur les instructions de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, le procureur du Roi de Bruxelles faisait saisir le journal *Le Petit Bleu,* coupable d'avoir pris nettement parti pour l'un des belligérants, la France.

Toutes les lois de la guerre ont été violées par l'Allemagne. Elle ne cherche même plus aujourd'hui à s'en défendre, mais, se rendant compte qu'il est certaines lois d'humanité qu'on n'enfreint pas sans tomber sous la réprobation universelle, elle recourt encore à la calomnie. Sans aucune précision, sans l'ombre d'une preuve, elle affirme que tous les massacres, tous les pillages, les incendies, se justifient par la participation de la population civile belge aux actes d'hostilité.

Et, pour faire admettre sans preuves un fait aussi général, elle allègue l'existence d'un système organisé par ses adversaires et reproche purement et simplement au Gouvernement belge d'avoir armé les populations civiles et de les avoir incitées à prendre part à la lutte. A cette allégation facile, qui aurait l'avantage, si les esprits superficiels voulaient bien l'admettre, de dispenser les accusateurs de toute preuve de faits précis, il suffit d'opposer des réalités.

Le 4 août, alors que la guerre nous était déclarée et que l'ennemi avait déjà foulé aux pieds notre sol, le ministre de l'Intérieur, M. Berryer, adressait aux 2.600 communes du pays une circulaire explicite concernant les devoirs des autorités et l'attitude des populations civiles.

En voici un extrait :

D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres, ne *sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent.*

Si la population d'un territoire, qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi, prend spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement, elle sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle se conforme aux lois de la guerre.

L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories et qui commettrait un acte d'hostilité, ne serait pas considéré comme belligérant. S'il était pris, il serait traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait même être mis à mort.

A plus forte raison, les habitants du pays seront-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus, même aux soldats ; ces actes sont notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées, tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur, tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion.

Les autorités allemandes qui ont pénétré les premières dans la ville de Liége ont certainement lu les affiches placardées par le bourgmestre de cette ville, M. Kleyer, dès le 5 août, lesquelles reproduisaient textuellement la circulaire du ministre de l'Intérieur.

Voici encore, à titre d'exemple, le texte de l'affiche que le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, faisait apposer sur les murs de la ville :

VILLE DE BRUXELLES

Armes à feu.

Les lois de la guerre *interdisent à la population civile de prendre part aux hostilités,* et, toutes les dérogations à cette règle pouvant entraîner des représailles, beaucoup de mes concitoyens m'ont exprimé le désir de se débarrasser des armes à feu qu'ils possèdent.

Ces armes peuvent être déposées dans les commissariats de police, où il en sera délivré récépissé.

Elles seront mises en sûreté à l'arsenal central d'Anvers et seront restituées à leurs propriétaires après la fin des hostilités.

Bruxelles, le 12 août 1914.

Le Bourgmestre,
Adolphe Max.

Partout les administrations communales ont pris les mêmes précautions, soit par des proclamations adressées à la population, soit,

ce qui est mieux encore, en prescrivant le dépôt des armes à la maison communale ou aux bureaux de police.

Une des premières mesures qu'ont prises les Allemands, dans les territoires occupés, a d'ailleurs été de répéter la même prescription en l'accompagnant de menaces de mort.

Et cependant, cette mesure d'extrême prudence, qui a livré des victimes sans défense à la rage des envahisseurs, est, elle aussi, exploitée contre nous avec une mauvaise foi insigne. C'est le comble de l'ignominie.

Un communiqué de la légation d'Allemagne à Bucarest, reproduit dans l'*Indépendance Roumaine* du 21 août 1914 (3 sept.), n'impute pas seulement à charge du Gouvernement belge d'avoir donné à la population civile des instructions en vue de la résistance et d'avoir organisé depuis longtemps le soulèvement contre l'ennemi qui pénétrerait sur le territoire, « mais spécialement d'avoir organisé des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné ». Ce dernier détail ne prouve-t-il pas à l'évidence que les armes auxquelles il est fait allusion sont des armes qui, ayant été enlevées aux particuliers, devaient leur être restituées? Il n'est pas d'usage dans un arsenal de mentionner à l'avance sur les armes le nom des soldats qui devront les porter...

C'est à de telles contradictions, à de telles absurdités que se reconnaît indubitablement le mensonge.

Tandis que les autorités communales belges, se conformant aux prescriptions du Gouvernement, prenaient ainsi les mesures les plus efficaces pour empêcher que les populations civiles ne s'abandonnent au mouvement instinctif de refouler par tous les moyens l'ennemi puissant et féroce qui menaçait ses foyers, le ministre de l'Intérieur prenait soin de renouveler journellement par la voie officieuse de la presse de tous les partis dans le pays entier, en grands caractères et en bonne place, les recommandations suivantes :

AUX CIVILS

Le ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

De ne pas combattre ;

De ne proférer ni injures ni menaces ;

De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

Si les soldats occupent pour se défendre une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré.

L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants.

Enfin, peu de temps avant la prise d'Anvers, le 30 septembre 1914, alors que la partie du pays jusqu'alors inviolée semblait être menacée, le ministre de l'Intérieur adressa encore à toutes les communes une circulaire en français, flamand et allemand, afin que nul n'en ignore et que les autorités allemandes elles-mêmes puissent se

rendre compte des recommandations qui étaient faites par le Gouvernement aux autorités communales et aux populations.

Cela n'a pas empêché les journaux allemands de dire tout récemment encore que, partout et toujours en Belgique (qu'on remarque cette précision), les populations civiles ont porté les armes contre les soldats allemands, et que, depuis le début de la guerre, le Gouvernement n'a rien fait pour les en empêcher.

II

Saisie illégale de l'encaisse de l'Agence, à Hasselt, de la Banque Nationale de Belgique.

N° 72

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Bruxelles, le 12 août 1914.

Je vous prie de remettre la protestation suivante du Conseil d'administration de la Banque Nationale de Belgique au ministre des Affaires étrangères avec prière de la faire tenir d'urgence au Gouvernement impérial allemand.

Le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Belgique, en sa séance de ce jour, 12 août 1914, vient d'apprendre que les troupes allemandes se sont emparées de l'encaisse de l'agence de Hasselt, encaisse dépassant deux millions de francs.

Le Conseil d'administration de la Banque Nationale proteste énergiquement contre cette atteinte au droit des gens, tel qu'il a été défini par l'article 53, alinéa 1, de la Convention de La Haye du 10 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

Cet article est ainsi conçu :

« L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'État, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements et, en général, toute propriété mobilière de l'État de nature à servir aux opérations de la guerre. »

La protestation du Conseil d'administration est basée sur ce fait incontestable que la Banque Nationale est une institution purement privée sous forme de société anonyme, dont le capital appartient à des particuliers.

En conséquence, le Conseil d'administration de la Banque Natio-

nale réclame la restitution immédiate de la somme indûment saisie à l'agence de Hasselt.

Le Gouverneur,
Vicomte DE LANTSHEERE.

Je vous prie d'insister très vivement sur la légitimité de cette protestation.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

III

Protection des bâtiments allemands en Belgique.

N° 73

Le Ministre des États-Unis d'Amérique
à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 18 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement allemand, par l'intermédiaire de la légation des États-Unis à La Haye, me prie de prendre les mesures nécessaires pour la protection des bâtiments allemands en Belgique.

Puis-je vous prier, Monsieur le Ministre, de faire donner les instructions nécessaires aux autorités compétentes afin que les bâtiments publics, tels que les banques et autres établissements connus comme appartenant à des sociétés ou à des citoyens allemands, fassent l'objet d'une surveillance spéciale, de façon à empêcher qu'ils ne deviennent l'objet d'attentats soit aux personnes, soit aux biens.

Je saisis, etc.

(s) BRAND WHITLOCK.

N° 74

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.

Anvers, le 23 août 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence en date du 18 de ce mois, relative à la protection des bâtiments allemands en Belgique.

Les bâtiments publics tels que les banques et autres établissements connus comme appartenant à des sociétés ou à des citoyens allemands ont fait l'objet depuis le commencement des hostilités de toute la surveillance voulue. Le Gouvernement du Roi serait heureux d'apprendre que les armées allemandes en Belgique entourent nos nationaux inoffensifs et leurs propriétés des mêmes égards que ceux dont nous entourons les propriétés allemandes et les sujets allemands qui sont demeurés en Belgique.

Au lieu de cela, l'armée allemande a commis en beaucoup d'endroits des méfaits abominables contre lesquels, se basant sur la IVe Convention de La Haye du 18 octobre 1907 dont l'Allemagne est signataire, le Gouvernement du Roi a protesté auprès du Gouvernement impérial par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Berlin.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de cette protestation, en la priant de bien vouloir la transmettre au Gouvernement des Etats-Unis.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

(*Voir n° 68*).

IV

Bombardements par les zeppelins.

N° 75

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à Paris, Londres, Saint-Pétersbourg, La Haye, Rome et Washington.

(Télégramme.) Anvers, le 25 août 1914.

Dans la nuit du 24 au 25, un ballon dirigeable du type Zeppelin a survolé la ville d'Anvers à une faible hauteur et a lancé successivement 8 bombes d'une grande force explosive. D'après l'enquête du parquet, il y a eu 10 morts, tous des civils inoffensifs, dont 4 femmes, et 8 blessés, dont plusieurs mortellement. Les dégâts matériels sont considérables. Ce bombardement constitue une violation de l'article 26 de la IVe Convention de La Haye de 1907.

(s) Davignon.

N° 76

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants des Puissances étrangères en Belgique.

Anvers, le 26 août 1914.

Le Gouvernement du Roi a l'honneur de porter à la connaissance des légations des puissances étrangères en Belgique les faits exposés dans la note ci-jointe, qui constituent, de la part des autorités allemandes, une violation de l'article 26 de la IVe Convention de La Haye de 1907.

Annexe au n° 76

PARQUET
DU
TRIBUNAL
DE 1re INSTANCE
séant
à Anvers.

Anvers, le 25 août 1914.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les graves événements de cette nuit.

D'après les témoignages concordants de M. l'avocat Baucarne, de M. de Duve, demeurant rue du Péage, 65, et de mon collègue M. Michielsen, un ballon dirigeable zeppelin s'est avancé au-dessus de la ville, venant de la direction de la plaine des manœuvres. Il a lancé successivement des bombes d'une grande puissance explosive : 1° sur une serre dépendant de l'usine Minerva ; 2° dans une propriété rue Lozane ; 3° rue Verdussen ; 4° rue de la Justice ; 5° rue des Escrimeurs ; 6° rue Léopold ; 7° rue des Douze-Mois ; 8° rue du Poids-Public.

Cet itinéraire est probablement exact d'après les témoignages ci-dessus. M. Michielsen déclare, en effet, qu'après avoir atteint un certain point l'aéronef a repris la direction d'où il était arrivé.

Les dégâts occasionnés sont de deux sortes.

Il y a eu plusieurs personnes tuées et blessées. Les dégâts matériels sont importants.

Dans la 8e section, M. Peeters, Léon, et sa femme, Hurnaux Sylvie, demeurant rue Verbissem, 29, ont reçu des blessures sans gravité. Rue des Escrimeurs, 40, une servante a été tuée et une autre grièvement blessée.

Dans la 2e section (Poids-Public), le nombre des victimes est très élevé. En voici la liste :

1° Van Catthem (Jean-Jacques), agent de police, *mort*, Marché aux Chevaux, 112 ;

2° Jensen (Jean-François), *mort*, Poids-Public, 20 ;
3° De Bruyn (Jeanne-Marie), cabaretière, Poids-Public, 4, *morte ;*
4° Van Ecke (Arthur), débardeur, Poids-Public, 4, *mort ;*
5° De Backer (Pierre), débardeur, canal Falcon, 20, *mort ;*
6° Ramaekers (Hubertine-Édouard-Marie), Poids-Public, 13, *morte ;*
7° Van Vooren (Joseph-Marie), Marché aux Chevaux, 69, blessé mortellement ;
8° Gaethof (Pierre-Jean), agent de police, 36, rue du Jardinier, blessé ;
9° Devos (Marie Thérèse), ménagère, Poids-Public, 20, blessée ;
10° Coeymans (Léon), cabaretier, Poids-Public, 1, blessé ;
11° Peynenberg (Jacques-Germain), typographe, canal Falcon, 38, blessé ;
12° De Poeter (Georges), Poids-Public, 1, blessé au pied droit ;
13° Wilsenen (Sophie), Poids-Public, 4, blessée à la hanche légèrement ;
14° Windey (Auguste), Poids-Public, 4, perte de l'œil droit ;
15° Luyckx (Eulalie), Poids-Public, 6, blessée ;
16° Roulandts (Julia), rue du Bassin, 24, blessée.

Les dégâts matériels dans la 8e section sont : 38 et 40, rue des Escrimeurs : tout le toit, le grenier mansardé détruits, carreaux brisés, meubles et ustensiles de ménage endommagés. Rue des Escrimeurs, 34 et 36, carreaux cassés.

Palais de Justice : nombreux carreaux cassés.

Rue de la Justice : au n° 13, chambre d'en bas endommagée, même rue, n° 15, etc., portes, fenêtres et carreaux brisés. Aux n s 15 et 8, les chambres du bas ont été endommagées ; rue Mertens, n° 14, etc., carreaux cassés ; rue Willems, n° 9, etc., vitres brisées ; rue Torf, rue de Mey, rue Montebello, rue de l'Harmonie, vitres brisées ; rue Verdussen, n° 20, etc., vitres brisées, portes et fenêtres endommagées ; rue Albert von Bary, n° 1, etc., vitres brisées ; rue Longue, rue Lausanne, n° 242, etc., vitres brisées, portes et fenêtres endommagées ; avenue du Marcgrave, n° 188, trois serres endommagées ; rue Karel Ooms, n° 40, vitres brisées et murs fendus ; rue Karel Ooms, n° 45, vitres brisées (Minerva).

Les dégâts causés par le dirigeable dans la 3e section peuvent se résumer comme suit :

Une bombe a éclaté rue Léopold, tout près de la rue Guillaume-Tell, brisant les vitrines du magasin de porcelaine, coin de la rue Guillaume-Tell, toutes les vitres du 2e étage et une grande quantité de marchandises de ce magasin, les vitres du café Shakespeare, occupé actuellement par des fugitifs de la province. Personne n'a été blessé.

Un autre engin a fait explosion rue des Douze-Mois, démolissant en partie la maison n° 11, où une personne a été légèrement blessée et dont, vers 4h 45 du matin, on a encore retiré une femme se plaignant de douleurs internes et qui a été envoyée à l'Institut Saint-Jean-Berchmans, place de Meir.

Des dégâts ont été causés également aux immeubles nos 19, 7, 8 de la même rue.

Des dégâts matériels importants sont constatés au jardin botanique, notamment aux serres et aux vitres du musée botanique ; ces dégâts sont causés par l'engin tombé près de la rue Guillaume-Tell, ou bien par un autre engin qui, d'après certaines déclarations, serait

tombé dans le jardin botanique même, tout près du mur de l'hôpital Sainte-Élisabeth.

Le Substitut du Procureur du Roi,
(s) ANGENOT.

V

Envoi d'une mission officielle aux États-Unis d'Amérique.

N° 77

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, aux Ministres du Roi à l'étranger.

(Télégramme.) Anvers, le 29 août 1914.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi a décidé d'envoyer à Washington une mission spéciale chargée de faire connaître au Président Wilson la pénible situation dans laquelle se trouve actuellement la Belgique et de lui donner des précisions sur les dégâts et les atrocités sans nom dont se sont rendues coupables les troupes allemandes depuis leur entrée en Belgique.

Cette mission, qui se compose de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, et de MM. de Sadeleer, Hymans et Vandervelde, ministres d'État, n'aura pas d'autre but et n'abordera en aucune hypothèse la question d'une médiation éventuelle du Cabinet de Washington dans le conflit actuel qui divise l'Europe.

La mission s'arrêtera à Londres et y demandera à saluer le Roi George et Sir Edward Grey, qu'elle remerciera de l'aide précieuse accordée par l'Angleterre à la Belgique.

J'ai fait connaître le but de notre mission et sa composition aux ministres de France, d'Angleterre et de Russie accrédités auprès du Gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

N° 78

Le Ministre du Roi à Londres à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 1er septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le texte du discours que M. Carton de Wiart, ministre de la Justice, a prononcé au

cours de l'audience que S. M. le roi d'Angleterre a daigné accorder à la mission belge qui se rend aux États-Unis.

Veuillez agréer, etc.

(s) Comte de Lalaing.

Annexe au n° 78

Sire,

La Belgique, mise en demeure de choisir entre le sacrifice de son honneur et les périls de la guerre, n'a pas hésité. Elle a fait face à une agression brutale commise par une puissance qui s'était constituée une des garantes de sa neutralité.

Dans cette situation critique, ce fut pour notre pays un inestimable réconfort que l'intervention résolue et immédiate de la grande et puissante Angleterre.

Chargée par S. M. le roi des Belges d'une mission auprès du Président des États-Unis, nous avons considéré comme un impérieux devoir de nous arrêter dans la capitale de l'Empire britannique, afin d'apporter à Votre Majesté la respectueuse et ardente expression de la reconnaissance de la nation belge.

Nous n'avons jamais oublié que l'Angleterre a présidé à la naissance de l'indépendance belge. Elle a eu confiance dans la sagesse et la loyauté de notre pays.

Nous avons cherché à justifier cette confiance en demeurant strictement fidèles au rôle qui nous avait été assigné dans la politique internationale. En 1870, le Gouvernement de la reine Victoria, d'illustre mémoire, est intervenu spontanément auprès des puissances belligérantes pour assurer le respect de la neutralité et de l'intégrité de la Belgique.

Aujourd'hui, les témoignages personnels adressés par Votre Majesté à notre souverain, les déclarations solennelles et impressionnantes de son Gouvernement, le noble langage tenu au Parlement par les représentants de tous les partis, le vaillant concours des forces britanniques de terre et de mer, ont ravivé notre gratitude et fortifié encore la volonté de la nation belge de défendre son droit.

Obligée de faire la guerre pour la sauvegarde de ses institutions et de ses foyers, la Belgique a voulu apporter dans cette résistance le souci qu'imposent à toute nation civilisée les conventions internationales et la conscience humaine.

Notre adversaire, après avoir envahi notre territoire, a décimé les populations civiles, massacré des femmes et des enfants, emmené en captivité des paysans inoffensifs, achevé des blessés, détruit des villes non défendues, brûlé des églises, des monuments historiques, la célèbre bibliothèque de l'Université de Louvain. Tous ces faits sont établis par des documents décisifs que nous aurons l'honneur de remettre au Gouvernement de Votre Majesté.

Malgré tant de souffrances, la Belgique, dont les événements ont fait la personnification du droit violé, est résolue à remplir jusqu'au bout ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

Elle défendra, quoi qu'il advienne, son existence, son honneur, sa liberté.

N° 79

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Havenith, Ministre du Roi à Washington.

(Télégramme.) Anvers, le 8 septembre 1914.

Le 4 septembre, les Allemands ont attaqué Termonde. Un violent combat a eu lieu le 5 à Capelle-au-Bois et Breendonck. Le fort de Breendonck y a pris part. Les Allemands ont été repoussés avec une perte de 2.000 hommes, dont 500 morts enterrés par nous. Nos pertes ont été insignifiantes. Termonde a été occupé et une force ennemie a poussé vers Gand qui est menacé. Vous avez reçu les rapports de la Commission d'enquête des 25 et 31 août. Depuis, un grand nombre de localités situées dans le triangle Vilvorde, Malines, Louvain, région extrêmement fertile et peuplée, ont été livrées au pillage, partiellement ou totalement incendiées ; leur population a été dispersée, tandis que nombre d'habitants, parmi lesquels femmes et enfants, étaient arrêtés et fusillés sans jugement, sans motif apparent, dans le simple but d'inspirer la terreur. Il en fut ainsi notamment à Sempst, Weerde, Elewyt, Hofstade, Wespelaer, Wilsele, Bueken, Eppeghem, Wackerzeele, Rotselaer, Werchter, Thildonck, Boort-Meerbeek, Houthem, Tremeloo, Tistelt, Gelrode, Hérent. A Wavre, qui n'avait pas pu payer une contribution de 3 millions, cinquante-six maisons furent incendiées. Cortenberg a été en grande partie brûlé. Pour excuser ces attentats, les Allemands prétendent avoir rencontré de la résistance armée de la part des habitants.

D'après des témoignages probants, aucune provocation n'a pu être établie à Visé, Aerschot, Louvain, Wavre et dans les localités situées dans le triangle Malines, Vilvorde, Louvain, où les incendies et les massacres ont été exécutés plusieurs jours après l'occupation.

Le télégramme est destiné à mission.

(s) Davignon.

N° 80

Le Ministre du Roi à Washington à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Washington, le 18 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Président a reçu, mercredi dernier, la Commission belge venue pour lui exposer l'état lamentable dans lequel se trouve la Belgique, par suite des actes de barbarie et de sauvagerie commis par les armées allemandes. Vous

trouverez sous ce pli le texte des discours prononcés par M. Carton de Wiart et M. Wilson, ainsi que celui de la réponse faite au message de l'empereur d'Allemagne. La comparaison des deux derniers documents permet de conclure que la sympathie du Président de la République des États-Unis d'Amérique nous est entièrement acquise.

M. Wilson a eu soin de marquer nettement la haute estime qu'il éprouve pour le Roi ; aucune de ces formules d'hommage n'existe dans le télégramme qu'il a adressé à l'empereur d'Allemagne.

Au début de son allocution, le Président dit :

« Permettez-moi de dire avec quel plaisir je vous reçois comme représentants du roi des Belges, un peuple pour lequel celui des Etat-Unis ressent une admiration et une amitié si vives, un roi pour lequel il éprouve un respect si sincère, et d'exprimer l'espoir que bien des occasions puissent nous être données de *gagner* et de *mériter* leur considération. »

La dernière phrase du discours de M. Wilson est également fort intéressante. Il parle en effet de chaude amitié et d'une entente entre son pays et le nôtre, basée sur le respect mutuel, l'*admiration* et la *cordialité*. « Vous êtes les très bienvenus, a-t-il dit, et nous sommes très honorés que vous nous ayez choisis comme les amis devant lesquels vous pouviez exposer n'importe quelle question d'importance vitale pour vous-mêmes, avec la confiance que votre démarche serait comprise et reçue avec le même esprit dans lequel elle a été conçue et dirigée. »

Je considère le résultat de la mission comme un très grand succès.

Les membres de la mission ont déposé hier une palme sur la tombe de Georges Washington, à Mount Vernont, et ont quitté la ville ce matin.

(s) HAVENITH.

1re ANNEXE AU N° 80

Traduction.

Excellence,

S. M. le roi des Belges nous a chargés d'une mission spéciale auprès du Président des État-Unis.

Permettez-moi de vous dire combien nous sommes sensibles à l'honneur d'avoir été désignés pour exposer les sentiments du Roi et de la nation entière à l'homme d'État illustre que le peuple américain a choisi pour occuper la plus haute charge du pays.

En ce qui me concerne, durant un voyage précédent, j'ai déjà pu apprécier complètement les nobles qualités de la nation américaine et je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer toute l'admiration qu'elles m'inspirent.

A l'origine même de son indépendance, la Belgique a été déclarée perpétuellement neutre. Cette neutralité, garantie par les puissances, a été récemment violée par l'une d'elles. Si nous avions consenti à abandonner notre neutralité en faveur d'un belligérant, nous aurions

trahi nos obligations vis-à-vis des autres. Ce fut le sentiment de nos devoirs internationaux aussi bien que de notre dignité qui nous a déterminés à résister.

Les conséquences, pour la nation belge, de la violation de sa neutralité, n'ont pas été limitées aux maux qu'entraîne le passage d'une armée d'invasion. Cette armée a non seulement saisi une grande partie de notre territoire, mais a commis des actes de violence incroyables, contraires au droit des gens.

De paisibles habitants furent massacrés, des femmes et des enfants sans défense outragés, des villes ouvertes et non défendues détruites, des monuments historiques et religieux réduits en cendres ; enfin la bibliothèque célèbre de l'Université de Louvain fut livrée aux flammes.

Le Gouvernement belge a nommé une commission judiciaire chargée de faire une enquête officielle pour examiner les faits consciencieusement et impartialement et déterminer les responsabilités ; j'aurai l'honneur, Excellence, de vous remettre les rapports de cette commission.

Les État-Unis sont restés neutres en face de la terrible tourmente qui dévaste l'Europe.

Pour ce motif, votre pays, qui n'a partie liée avec aucun des belligérants, est dans la meilleure situation pour juger, en toute netteté et impartialité, la façon dont la guerre est conduite.

Agissant à la demande, voire même à l'initiative des États-Unis, toutes les nations civilisées ont formulé et adopté à La Haye une convention qui règle les lois et usages de la guerre.

Nous refusons de croire que la guerre a aboli la société des nations civilisées ou les lois qu'elles se sont librement données.

Le peuple américain a toujours fait preuve de respect pour la justice, d'amour du progrès et d'un attachement instinctif aux lois de l'humanité. C'est pourquoi il a conquis une influence morale qui est reconnue par le monde entier. C'est pour cette raison que la Belgique, qui est unie au peuple américain par les liens du commerce et d'une amitié grandissante, se tourne vers lui en ce moment pour lui faire connaître la vérité réelle sur la situation présente. Résolue à défendre sans défaillance sa souveraineté et son indépendance, la Belgique estime de son devoir d'appeler l'attention du monde civilisé sur les innombrables et graves violations des droits de l'humanité dont elle a été la victime.

Au moment de quitter la Belgique, le Roi nous a rappelé son voyage aux États-Unis ainsi que la forte et vivace impression que votre puissante et virile civilisation a faite sur son esprit.

Notre foi en votre impartialité, notre confiance en votre justice, en votre esprit de générosité et en votre sympathie, ont inspiré l'envoi de notre mission.

2e Annexe au n° 80

Remarques adressées par le Président à la Commission belge, à la Maison-Blanche, le mercredi après midi 16 septembre 1914.

(Traduction.)

Permettez-moi de vous dire avec quel plaisir je vous reçois comme représentants du roi des Belges, un peuple pour lequel celui des États-Unis ressent une amitié et une admiration si vives, un roi pour lequel il éprouve un respect si profond ; et d'exprimer l'espoir que bien des occasions puissent nous être données de gagner et de mériter leur considération. Vous ne vous êtes pas trompés en croyant que le peuple de ce pays aime la justice, recherche les vraies voies du progrès et a un souci passionné des droits de l'humanité. C'est pour moi une cause de profonde fierté que d'être autorisé à représenter temporairement un tel peuple et à être son porte-parole, et je suis honoré que votre Roi se soit tourné vers moi dans un moment de détresse, comme vers quelqu'un qui désirerait, au nom du peuple qu'il représente, examiner les titres à la sympathie impartiale de l'humanité d'une nation qui s'estime maltraitée.

Je vous remercie d'avoir bien voulu remettre entre mes mains le document qui contient les conclusions d'une enquête menée par une commission judiciaire qui a été nommée par le Gouvernement belge dans le but d'examiner les faits dont vous êtes venus me parler. Je lirai ce document avec la plus grande attention et il sera pris en très sérieuse considération.

Vous ne vous attendez pas, j'en suis sûr, à ce que j'en dise davantage. Actuellement je prie Dieu pour que cette guerre prenne bientôt fin. Le jour du règlement arrivera quand, j'en suis certain, les peuples de l'Europe se réuniront pour déterminer le règlement de la situation. Là où des méfaits ont été commis, leurs conséquences et la responsabilité relative de chacun seront déterminées. Les nations du monde ont heureusement conclu par traité un plan pour arriver à un tel règlement et un tel arrangement. Ce qu'un tel plan ne peut régler, l'opinion de l'humanité, arbitre suprême dans ce genre de disputes, y suppléera. Il serait peu sage, il serait prématuré pour un gouvernement particulier, quoique heureusement à l'écart de la lutte actuelle, il serait même incompatible avec la neutralité d'une nation qui, comme celle-ci n'est pas partie dans le conflit, de formuler ou de rendre un jugement définitif.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que cette conclusion, à laquelle je sens instinctivement que vous vous rallierez vous-mêmes, est exprimée franchement, parce qu'elle l'est avec une chaude amitié et comme le meilleur moyen d'entente absolue entre nous, entente basée sur le respect mutuel, l'admiration et la cordialité. Vous êtes les très bienvenus et nous sommes très honorés de ce que vous nous ayez choisis comme les amis devant lesquels vous pouviez exposer n'importe quelle question d'importance vitale pour vous-mêmes avec la confiance que votre démarche serait comprise et reçue avec le même esprit dans lequel elle a été conçue et dirigée.

3° Annexe au n° 80

Réponse au message de l'Empereur.

(Traduction.)

J'ai reçu l'importante communication de Votre Majesté Impériale datée du 7 de ce mois et je l'ai lue avec le plus grand intérêt et la plus sérieuse attention. Je suis honoré de ce que vous vous soyez adressé à moi pour obtenir un jugement impartial, à moi qui suis le représentant d'un peuple vraiment désintéressé en ce qui concerne la guerre actuelle et vraiment désireux de connaître et d'admettre la vérité.

Vous n'attendez pas, j'en suis sûr, que j'en dise davantage. Actuellement je prie Dieu que la guerre soit bien vite terminée. Le jour du règlement des comptes arrivera quand, je le considère comme acquis, les peuples de l'Europe se réuniront pour déterminer le règlement de la situation.

Là où des méfaits ont été commis, leurs conséquences et la responsabilité relative des parties en cause seront déterminées. Les nations du monde ont heureusement admis par traité un plan pour cet examen et ce règlement. Ce à quoi un tel plan ne peut suffire, l'opinion de l'humanité, qui est l'arbitre suprême de ce genre de disputes, y suppléera. Il serait peu sage, il serait prématuré pour un gouvernement particulier — fût-il même heureusement à l'écart de la lutte actuelle, — il serait même incompatible avec la situation de neutre d'une nation quelconque restée, comme celle-ci, en dehors du conflit, de formuler ou de rendre un jugement définitif.

Je parle ainsi franchement parce que je sais que vous attendez et désirez que je le fasse ainsi qu'un ami le doit à un autre et parce que je suis certain qu'une pareille suspension de jugement jusqu'à la fin de la guerre, quand toutes les péripéties et toutes les circonstances de celle-ci pourront être envisagées dans leur ensemble et dans leur vraie relation, vous paraîtra comme la vraie expression d'une sincère neutralité.

(s) Woodrow Wilson.

VI

Prisonniers civils en Allemagne.

N° 81

Le Ministre des États-Unis d'Amérique à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 29 septembre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la copie

d'une communication que je viens de recevoir du gouverneur général allemand au sujet du capitaine Menne.

Je saisis, etc.

(s) Brand Whitlock.

Annexe au n° 81

Gouvernement général en Belgique.

Bruxelles, le 26 septembre 1914.

Je me permets d'adresser à Votre Excellence la demande suivante :

Par l'entremise du consul des États-Unis, la nouvelle est parvenue à Magdebourg, qu'à Anvers se trouve comme prisonnier de guerre le capitaine Menne, fait prisonnier le 9 septembre 1914, et qu'une plainte est dirigée contre lui parce qu'il a envoyé à Aix-la-Chapelle les prisonniers civils d'Aerschot. On lui demande de prouver qu'il a agi en vertu d'ordres supérieurs.

Je ne manque pas de vous faire savoir qu'il s'est agi, en effet, d'un ordre de service, car on a donné pour instructions, une fois pour toutes, aux troupes, d'envoyer les prisonniers civils, dans l'intérêt de leur propre sécurité, en Allemagne ; car, en raison du changement constant et parfois rapide des états-majors, une remise régulière des prisonniers et une continuation régulière de l'instruction ne sont pas assurées.

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence si elle faisait parvenir cette communication, de la façon qui paraîtra convenable, à la connaissance du Gouvernement belge.

Je pense donc pouvoir sûrement admettre que l'affaire est ainsi terminée. Néanmoins je serais reconnaissant à Votre Excellence, dans l'intérêt du capitaine Menne, d'en obtenir la confirmation.

Je saisis, etc.

(s) Baron von der Goltz.

N° 82

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.

Anvers, le 2 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

A la date du 29 septembre, Votre Excellence a bien voulu me transmettre une note du Gouvernement impérial allemand relative au capitaine Menne, fait prisonnier le 9 septembre et retenu actuellement à Anvers.

D'après cette note, les autorités belges lui demanderaient de prouver que les actes dont il est accusé ont été commis en vertu d'or-

dres supérieurs. La note a pour objet de répondre qu'il s'est agi, en effet, d'un ordre de service, des instructions ayant été données une fois pour toutes d'envoyer les prisonniers civils en Allemagne dans l'intérêt de leur propre sécurité.

Il importe de préciser les faits.

Le capitaine Menne, du bataillon du landsturm qui a tenu garnison à Aerschot du 31 août au 9 septembre 1914, est prévenu : 1° d'avoir, à Aerschot, du 31 août au 9 septembre 1914, dans des maisons habitées ou leurs dépendances ou des chemins publics, avec emploi d'armes, commis à l'aide de violence ou de menaces des soustractions frauduleuses d'objets divers au préjudice de nombreux habitants de la ville ; 2° ou au moins d'avoir co péré directement à l'exécution des crimes suscités ou prêté pour leur exécution une aide telle que sans son assistance ils n'eussent pu être commis ; 3° sans ordre des autorités constituées et hors le cas où la loi le prévoit, permis ou ordonné l'arrestation ou la détention de particuliers; avoir fait arrêter et détenu de nombreux habitants de la ville en les soumettant à des tortures corporelles, faits prévus par les articles 462, 471-434-38, 66 du Code pénal ordinaire.

Le premier chef de la prévention se réfere au pillage qui s'est poursuivi pendant plusieurs jours à Aerschot ; de nombreux objets ont été embarqués dans des trains à destination de l'Allemagne. Ce pillage a commencé avant l'arrivée du commandant Menne ; il s'est continué pendant son commandement.

Ce pillage constitue une infraction aux lois pénales.

Il est d'ailleurs une violation flagrante du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (art. 23, lettre *g*, et 28).

Le second chef de la prévention se réfere aux traitements qui ont été subis par la population civile non belligérante d'Aerschot. Les hommes valides étaient enfermés dans l'église ; les femmes dans un établissement voisin. Le commandant Menne a requis le transfert vers l'Allemagne de tous les hommes de dix-huit à quarante-cinq ans, et ce transfert s'est effectué dans des conditions douloureuses.

Cette détention et ce transfert constituent une infraction aux lois pénales.

Ils sont d'ailleurs une violation flagrante du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre (art. 50.)

Des citoyens qui n'ont pris aucune part aux hostilités et qui ne sont pas belligérants ne peuvent être retenus en masse et frappés d'une peine collective à raison de prétendus faits individuels auxquels ils n'ont pas participé et dont ils ne peuvent à aucun titre être considérés comme solidairement responsables.

Le Gouvernement du Roi saisit cette occasion pour protester une nouvelle fois contre les procédés systématiquement suivis en Belgique par les commandants des troupes allemandes qui, sans enquête et sans écouter aucune réclamation, arrêtent des citoyens inoffensifs enfermant les hommes, les femmes et les enfants, et envoient ensuite loin de leurs foyers, en Allemagne, les hommes valides sous le prétexte cruellement ironique qu'il s'agit « de l'intérêt de leur propre sécurité ».

Une telle conduite est contraire aux lois les plus élémentaires de l'humanité.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

Remarque.

Par suite des circonstances, le Parquet n'a pas pu poursuivre son enquête sur les faits qui se sont passés à Aerschot.

N° 83

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 2 novembre 1914.

Monsieur le Baron,

A la date du 2 octobre dernier, le Gouvernement du Roi a vivement protesté, par l'intermédiaire de la légation des États-Unis auprès du Gouvernement impérial allemand, contre les ordres donnés aux commandants des forces ennemies dans la Belgique envahie d'envoyer les hommes valides de dix-huit à quarante-cinq ans en captivité en Allemagne.

A Aerschot, à Diest, à Louvain, dans bien d'autres localités encore, la détention et la captivité de ces hommes se sont faites dans des conditions particulièrement douloureuses. Ces agissements constituent une violation flagrante de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir recourir aux bons offices du Gouvernement de S. M. Catholique, afin de savoir quel accueil le Gouvernement impérial a réservé à cette protestation.

Il nous serait très utile aussi de savoir si l'Allemagne détient encore des prisonniers civils qui ont été emmenés en captivité et, dans l'affirmative, leur nombre approximatif et le nom des personnalités les plus marquantes parmi ceux-ci.

La protestation du Gouvernement belge fut transmise par la légation des États-Unis parce que celle-ci nous avait remis une note du Cabinet de Berlin demandant des explications au sujet du commandant d'Aerschot fait prisonnier et poursuivi du chef des actes criminels qui avaient été commis par son ordre.

Il me serait agréable d'avoir une réponse le plus tôt possible.

Vous trouverez sous ce pli une copie de la dépêche du 2 octobre.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

N° 84

Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 17 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Le ministre d'État vient de me transmettre et j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie d'une lettre adressée par l'ambassadeur d'Espagne à Berlin au secrétaire d'État allemand et relative au traitement auquel sont soumis en Allemagne les sujets des pays belligérants et particulièrement nos compatriotes.

En communiquant ce rapport au marquis de Lema, M. Polo de Bernabé lui a fait connaître que sa démarche avait eu, au moins momentanément, l'effet désiré, en amenant les autorités militaires à appliquer avec moins de rigueur les mesures décrétées. L'ambassadeur ajoute cependant qu'il ne croit pas qu'on les supprime définitivement; ces autorités étant d'opinion que l'unique moyen d'obtenir que les Allemands soient bien traités en France et en Russie est de se montrer rigoureux pour les Français et les Russes en Allemagne, et cela malgré l'avis du ministère des Affaires étrangères et du professeur Zittelmann qui ont attiré l'attention sur le danger de ce système. Le diplomate espagnol termine en reconnaissant que les nouvelles, exagérées sans doute, répandues dans le pays, concernant les mauvais traitements auxquels sont soumis les Allemands dans les pays ennemis, ont irrité l'opinion publique qui réclame des mesures sévères, en vue de mettre un terme à cet état de choses.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron A. Grenier.

Annexe au n° 84

Mon cher Secrétaire d'État,

Je viens de lire que l'autorité militaire a pris des mesures plus sévères que celles qui existaient jusqu'à présent à l'égard des sujets des pays ennemis résidant en Allemagne et qui rendent leur vie impossible.

Je ne doute pas, car je connais votre esprit éclairé, que vous serez d'accord avec moi que ces chicanes, passez-moi le mot, mais je n'en trouve pas de plus diplomatique, peuvent avoir un écho malheureux pour les Allemands établis à l'étranger, dont le nombre est infiniment supérieur à celui des étrangers en Allemagne, et je vous prie de faire remarquer à qui de droit l'inutilité pratique des mesures prises et les dangers qu'elles renferment. Les dispositions prises sont surtout très pénibles pour les sujets belges auxquels il est interdit de rentrer dans leur pays et où d'ailleurs la vie leur serait difficile vu l'état de guerre; ils sont donc forcés de rester en Allemagne, et l'obligation de se présenter deux fois par jour à la police,

de ne pas pouvoir quitter le district où ils habitent et de rester enfermés de 8 heures du soir à 7 heures du matin équivaut à une prison déguisée.

Je vous prie donc de bien vouloir indiquer à l'autorité militaire la convenance de reconsidérer l'utilité de ces mesures qui, sans être cruelles, constituent un tourment intolérable et rendent à beaucoup d'entre eux impossible de gagner leur vie, ainsi que les conséquences qu'elles ne manqueront pas d'entraîner.

Je saisis, etc.

(s) Polo de Bernabé.

N° 85

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 15 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Le 2 novembre dernier, je vous ai communiqué copie de la protestation que j'avais adressée le 2 octobre à l'Allemagne par l'entremise de la légation des États-Unis à Bruxelles contre l'envoi et la détention hors de Belgique de nombreux civils arrêtés dans notre pays par les autorités militaires allemandes.

Je vous priais de recourir aux bons offices du Gouvernement de S. M. Catholique, afin de savoir quel accueil le Gouvernement impérial avait réservé à cette protestation.

Je vous demandais également de vous efforcer d'obtenir la liste des civils retenus en Allemagne. En fait, quelques listes de civils nous sont parvenues depuis, mêlées à des listes de prisonniers de guerre.

Mais l'Allemagne n'a jamais, à ma connaissance, répondu à notre protestation contre la violation de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye, ni fait connaître une justification quelconque de ses procédés inhumains vis-à-vis de nombreux civils détenus à l'étranger sans qu'aucune accusation précise soit articulée contre eux.

Je vous prie de faire un nouvel effort auprès du Gouvernement espagnol pour provoquer une réponse de l'Allemagne en renouvelant notre protestation à Berlin.

Le rapport que vous m'avez envoyé le 17 décembre et son annexe n'ont pas échappé à mon attention ; mais s'ils laissent supposer que le traitement des Belges en Allemagne a été amélioré grâce aux instances de l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, ils ne contiennent aucune justification de la détention de nos nationaux ni aucune réponse à nos protestations.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

N° 86

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 28 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Par ma lettre du 15 de ce mois, je vous ai chargé de faire renouveler à Berlin, par l'entremise du Gouvernement espagnol, notre vive protestation contre la déportation en Allemagne de civils belges.

Le Gouvernement allemand transmet de temps à autre au Gouvernement français des listes de prisonniers de guerre décédés en Allemagne. Il s'y trouve souvent des noms de militaires belges. Tout récemment, une de ces listes contenait les noms qui suivent de cinq civils belges, avec les indications ci-après :

Dodemont (Urbain), né le 10 février 1839 à Visé (province de Liége), décédé le 28 août 1914. Faiblesse de cœur. Inhumé à Tanneberg près Saales (Alsace).

Feyaerts (Franz), décédé le 3 septembre 1914 à l'hôpital du camp de Munster. Inhumé à Munster. Coup de feu au ventre.

Labeye (Eugène), né à Visé par Löwen (Brabant), décédé le 15 septembre 1914 dans le camp de détention, baraque 3. Inhumé à Munster. Palpitations de cœur.

Lecremier (Guillaume) (père), né à Hallembaye (Belgique), décédé le 24 août 1914. Mort de vieillesse. Enseveli à Munster Lager.

Wuigts (Félix), décédé le 17 septembre 1914 à l'hôpital des prisonniers par suite de blessures de guerre. Inhumé à Munster Lager.

Je vous prie de communiquer ces renseignements au Gouvernement espagnol, afin qu'il les envoie à son ambassadeur à Berlin. Celui-ci pourra s'en servir pour rappeler, en la renforçant, la note qu'il n'aura pas manqué de remettre au Gouvernement impérial.

Les lois de la guerre défendent les répressions collectives de délits commis contre une armée par la population civile (art. 50 de la IVe Convention de La Haye 1907). A supposer, ce qui n'a jamais été démontré, que des civils aient tiré sur les troupes allemandes en Belgique, les autorités militaires n'avaient pas le droit de déporter en masse les innocents. C'est ce qu'elles ont fait cependant. Il est évident que les cinq civils dont les noms sont repris ci-dessus n'avaient pas personnellement attaqué les troupes alllemandes, sinon on les aurait fusillés. Et cependant deux d'entre eux ont été déportés, malgré des blessures qui ont entraîné leur mort, et deux autres étaient d'un âge avancé, puisque l'un est mort de vieillesse et l'autre à soixante-quinze ans.

Non seulement la violation du droit de la guerre est caractérisée par ces exemples, mais ceux-ci font ressortir tout particulièrement l'inhumanité des autorités militaires allemandes en Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, les assurances de ma haute considération.

(s) Davignon.

N° 87

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 30 mars 1915.

Monsieur le Baron,

Le baron Fallon m'a fait parvenir copie d'une note de l'Auswärtiges Amt à l'ambassadeur espagnol en date du 28 février. Vous en trouverez le texte sous ce pli.

Je vous prie de vouloir bien prier le Gouvernement espagnol de faire remettre à Berlin la note ci-jointe en réponse à cette dernière communication, qui vous aura sans doute été notifiée à Madrid avant que la présente lettre ne vous parvienne.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

1re Annexe au n° 87

EMBAJADA DE ESPAÑA
BERLIN

Auswärtiges Amt, Nr. IIb 4936/26299. Note verbale.

A l'Ambassade d'Espagne,

En réponse à la note verbale du 22 de ce mois, le département des Affaires étrangères a l'honneur de faire savoir à l'Ambassade Royale d'Espagne ce qui suit :

Tous les ressortissants belges qui ne sont ni criminels ni suspects recevront la permission de retourner en Belgique. Ils auront besoin d'un permis de voyage délivré, à l'étranger par les consuls allemands, et, en Allemagne, par les Stellvertretende General-Kommandos. En outre, il sera nécessaire qu'ils soient munis d'un passeport qui répond aux prescriptions du décret impérial sur les passeports, du 16 décembre dernier. Les Belges qui viennent de l'étranger auront besoin d'une légitimation spéciale délivrée par les consuls allemands.

Berlin, le 28 février 1915.

2e Annexe au n° 87

Note.

La Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre signée à La Haye par les représentants de l'Allemagne et de la Belgique, le 10 octobre 1907, et ratifiée ultérieurement par ces deux puissances, contient les articles suivants :

« Art. 1. — Les puissances contractantes donneront à leurs forces armées de terre des instructions qui seront conformes au

Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la présente Convention.

« Art. 3. — La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit Règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. »

Le Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre visé par l'article 1 de la Convention contient en son article 50 la stipulation suivante :

« Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. »

Dès le 2 octobre 1914, le Gouvernement du Roi, se basant sur les textes ci-dessus, a fait parvenir au Gouvernement impérial allemand, par l'obligeante entremise du ministre des États-Unis à Bruxelles, sa vive protestation contre l'enlèvement systématique en Belgique et la déportation en Allemangne de civils innocents de toute participation à la guerre.

Cette protestation a été rappelée à plusieurs reprises au Gouvernement royal d'Espagne.

A la date du 28 février dernier, le Gouvernement impérial allemand a remis à l'ambassade d'Espagne à Berlin une note qui a été communiquée au Gouvernement belge et qui porte que « tous les ressortissants belges *qui ne sont ni criminels ni suspects* recevront la permission de rentrer en Belgique ».

Si l'on peut se féliciter de ce résultat dû à l'efficace entremise du Gouvernement de S. M. Catholique, l'on ne saurait cependant ne point faire ressortir que la note de l'Auswärtiges Amt est un aveu complet de la violation du droit et des conventions internationales par l'Allemagne.

Le Gouvernement du Roi prend acte de ce que les milliers de Belges renvoyés actuellement dans leurs foyers n'étaient ni des criminels ni des suspects, mais par conséquent des citoyens inoffensifs. Ces malheureux ont été arrachés à des familles dont ils étaient souvent le seul soutien, déportés en Allemagne et traités au cours du trajet, et pendant une détention de six mois ou davantage, comme les plus vils criminels.

Le Gouvernement du Roi se voit obligé de renouveler solennellement ses protestations antérieures et de s'élever avec la dernière énergie contre des procédés qui constituent la violation flagrante de l'article 50 de la IVe Convention de La Haye, et sont un défi aux lois les plus élémentaires de l'humanité.

En se basant sur les renseignements mêmes que le Gouvernement impérial lui a fournis par la communication des listes de prisonniers de guerre belges, où de nombreux noms de civils se sont glissés, le Gouvernement du Roi est en mesure d'affirmer que les procédés abusifs exposés ci-dessus ont atteint des civils belges de tous âges, de toutes conditions sociales, appartenant à toutes les régions de la Belgique. Dans certaines localités, la population mâle presque tout entière a été emmenée en captivité. Un grand nombre de civils sont

morts en prison. La liste ci-jointe en indique vingt-huit. Les noms et les renseignements qui les accompagnent ont été fournis par le Gouvernement impérial lui-même. Cinq hommes sont morts de débilité sénile ; deux autres avaient soixante-seize ans. Une femme, Mme Léonie Denorme, a été « amenée morte » au lazaret de Schneidemühle. Et sans doute beaucoup d'autres malheureux innocents ont succombé dans des conditions analoques.

Le Gouvernement impérial allemand portera la responsabilité de ces faits.

Annexe a la note du Gouvernement belge

Civils faits prisonniers en Belgique, internés en Allemagne et y décédés.

Beukelaers (Jos.), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 14 septembre 1914 des suites d'artério-sclérose, inhumé à Soltau.

Cals (Henri), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 7 septembre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé au camp de Munster.

Delaure (Édouard), décédé au camp de Munster, le 14 octobre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé au camp de Munster.

Denorme (Léonie), amenée morte au lazaret du camp des prisonniers de guerre de Schneidemühle, inhumée en ce lieu.

De Prinz (Alfred), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 3 octobre 1914, des suites de bronchite chronique, inhumé à Soltau.

Dodemont (Urbain), né à Visé (Liége), le 10 février 1839 ; décédé au camp de Munster le 28 août 1914.

Elsen (Louis), décédé au lazaret du camp des prisonniers de guerre à Munster le 3 novembre 1914, inhumé en ce camp.

Feyaerts (Franz), né à Rotselaer en 1862 ; décédé à la suite d'un coup de feu au ventre, au camp de Munster, le 3 octobre 1914, inhumé en ce camp.

Hye (Félix), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 29 octobre 1914, des suites d'artério-sclérose, inhumé à Soltau.

Kaes (Corneille), de Louvain, 7, place de la Station ; né en 1857 ; décédé au lazaret au camp de Soltau, le 19 septembre 1914, des suites de bronchite, inhumé à Soltau.

Kraap (Bonaventure), de Louvain ; né le 31 août 1846 ; mort de débilité sénile, le 15 septembre 1914, au lazaret du camp de Soltau, inhumé à Soltau.

Labeye (Eugène), de Visé ; décédé au lazaret du camp de Munster, le 15 septembre 1914, des suites d'une attaque d'apoplexie, inhumé audit camp.

Legrenier (Guillaume), décédé au lazaret du camp des prisonniers à Munster, le 24 août 1914, des suites de faiblesse sénile ; inhumé audit camp.

Masenau ou Masenon (Octave), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 16 septembre 1914 des suites de bronchite, inhumé à Soltau.

Merkens ou Meskens (Damian), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 8 septembre 1914, inhumé à Soltau.

Mertens (Jacob), décédé au lazaret du camp de Munster, le 11 septembre 1914, des suites de faiblesse sénile, inhumé audit camp.

Minnen (Louis), décédé au lazaret du camp de Munster, le 20 octobre 1914, des suites de pneumonie, inhumé audit camp.

Schots (Charles), décédé au lazaret du camp de Soltau, le 13 novembre 1914, des suites de pneumonie, inhumé à Soltau.

Tourlonte ou Tourlouse (Henry), décédé au lazaret du camp de Soltau (fusillé pour rébellion), inhumé à Soltau.

Van den Houdt (Philippe), décédé au camp de Munster, le 2 octobre 1914, des suites de pneumonie, inhumé audit camp.

Van Hoegarden (Joseph), décédé au lazaret du camp de Munster, le 25 octobre 1914, des suites de pneumonie-hydropisie, inhumé audit camp.

Verhoeven (Joseph), décédé au camp de Soltau, le 28 octobre 1914, des suites d'attaque d'apoplexie, inhumé à Soltau.

Vermeir (François), d'Oppuers ; né le 15 octobre 1841, décédé le 15 octobre 1914 des suites d'une rupture d'artère.

Vermeiren ou Vermeit (François), décédé au lazaret du camp de Soltau le 19 septembre 1914, inhumé à Soltau.

Vervoort (Alphonse), décédé au camp de Munster, le 13 octobre 1914, des suites d'une pneumonie, inhumé audit camp.

Vilour (Théodore), décédé au lazaret du camp de Munster, le 16 octobre 1914, des suites d'hémorragie, inhumé audit camp.

Wereck (Amélie), décédé au lazaret de Schneidemühle, le 10 novembre 1914, des suites d'une blessure à la tête.

Wuygts (Félix), né à Wesemael le 5 juillet 1845, décédé au camp de Munster le 17 octobre 1914 et y inhumé.

VII

Emploi de balles « dum-dum » par les armées allemandes.

N° 88

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Ostende, le 10 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une note de protestation du Gouvernement du Roi contre l'emploi par les armées allemandes de balles dites « dum-dum ».

Je vous prie de bien vouloir la transmettre au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 88

Mémorandum.

Le Gouvernement belge a l'honneur de porter à la connaissance des puissances signataires des Conventions de La Haye les faits

ci-dessus exposés qui constituent de la part des autorités militaires allemandes une violation des conventions signées le 18 octobre 1907 par le Gouvernement impérial allemand.

La Commission d'enquête qui siège à Anvers a été saisie, à diverses reprises, de certificats médicaux constatant que des blessures ont été faites à des soldats belges par des balles du type dit « dum-dum ».

Des projectiles de ce genre ont été trouvés dans les lignes allemandes sur le champ de bataille de Werchter.

Les rapports de la Commission ont déjà attiré l'attention sur ces constatations.

Un fait plus grave vient d'être signalé : le ministre de la Guerre a transmis à la Commission une boîte de cartouches, contenant une série de balles dum-dum parmi d'autres balles normales. Ces cartouches ont été saisies sur l' « oberleutnant hanovrien von Hadeln », fait prisonnier par nos troupes à Ninove, le 24 septembre dernier.

Les cartouches ont été soumises par la Commission à un expert armurier d'Anvers qui lui a adressé le rapport suivant :

« La boîte à étiquette verte que vous m'avez présentée (20 Patronen, nº 403, für die Mauser selbstlade Pistole, cal. 7,63. Deutsche Waffen und Munition-Fabriken, Karlsruhe) devait contenir des cartouches pleines. Elle contient un râtelier sur trois de balles expansives dum-dum extraites de boîtes spéciales à étiquette jaune. Les balles sont rendues expansives dans la fabrication ; il n'est pas possible de les rendre telles à la main. »

Le Gouvernement belge proteste hautement auprès des puissances signataires des Conventions de La Haye contre l'emploi de pareilles cartouches.

Nº 89

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 31 mars 1915.

Monsieur le Baron,

Vous trouverez sous ce pli une note que je vous prie de vouloir bien remettre au Gouvernement espagnol en lui demandant de la faire parvenir au Gouvernement allemand.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au nº 89

Note.

L'inspecteur d'État Tombeur, commandant les troupes à la frontière orientale du Congo belge, a fait parvenir au Gouvernement belge un exemplaire de cartouches à balles expansives du modèle en

usage pour le tir de chasse, trouvées sur les positions occupées par les forces allemandes le 20 novembre 1914, au combat de Kasa Kalowe (sud-ouest du lac Tanganika). Ce document a été remis au président de la Commission d'enquête sur les infractions aux lois de la guerre.

M. Tombeur a fait savoir, d'autre part, au Gouvernement royal que deux sous-officiers de nos troupes coloniales, tombés dans la nuit du 25 au 26 février au cours d'une escarmouche avec un parti allemand entre Impala et Lukuga, ont été atteints par des balles expansives, dites balles dum-dum. Les ravages causés par les projectiles étaient tels qu'à première vue les cadavres avaient paru porter des blessures provenant d'obus de 37 millimètres.

A la suite de ces faits, le Gouvernement du Roi vient d'inviter M. Tombeur à protester auprès du commandant allemand contre l'emploi par des troupes sous ses ordres de projectiles dont l'usage est proscrit par les conventions internationales. Il lui a été prescrit en outre de signifier à cet officier que tout militaire allemand européen ou indigène capturé par les troupes belges et trouvé porteur de munitions prohibées sera déféré au Conseil de guerre comme criminel de droit commun.

VIII

Emploi d'indigènes non disciplinés et non encadrés.

N° 90

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Ostende, le 12 octobre 1914.

Le vice-gouverneur général du Katanga télégraphie que les Allemands emploient contre les troupes du Congo belge des indigènes conduits par leurs chefs et n'ayant aucune éducation au point de vue des lois et coutumes de la guerre. Le Gouvernement belge proteste contre l'emploi de troupes nègres non disciplinées et non encadrées de blancs comme étant capables de tous excès. Prière de porter notre protestation à la connaissance du Gouvernement espagnol et de demander à celui-ci de faire savoir au Gouvernement allemand que le Gouvernement du Roi, conformément aux règles du droit international, refuse de traiter comme belligérantes les hordes nègres conduites par des chefs indigènes.

(s) Davignon.

N° 91

Le Ministre du Roi à Madrid, à M. Davignon Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 13 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas manqué de me conformer aux instructions contenues dans votre télégramme du 12 octobre dernier concernant la protestation du Gouvernement du Roi contre l'emploi par les Allemands au Congo de troupes nègres non disciplinées et non encadrées.

Le ministre d'État vient de me transmettre, et j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de la réponse du ministre des Affaires étrangères de Berlin à la note verbale par laquelle l'ambassadeur d'Espagne avait été chargé de lui notifier notre refus de traiter comme belligérantes des hordes nègres conduites par des chefs indigènes.

Prétextant l'interruption des communications avec les pays d'outre-mer, le département des Affaires étrangères déclare ne pouvoir donner aucun renseignement à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

Annexe au N° 91

Auswärtiges Amt.

A l'Ambassade royale d'Espagne.

Réponse à la note verbale du 14 octobre 1914, concernant le prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge par l'Allemagne.

Le département impérial des Affaires étrangères regrette de ne pas être en mesure de donner des renseignements au sujet du prétendu emploi d'indigènes contre le Congo belge, les autorités compétentes étant sans nouvelles à cet égard. En outre, il n'y a aucune possibilité d'obtenir des renseignements sur la question, puisque les puissances actuellement en guerre avec l'Allemagne ont interrompu toutes les communications avec les pays d'outre-mer.

Berlin, le 8 novembre 1914.

IX

Violations de la Convention de Genève.

N° 92

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Ostende, le 12 octobre 1914.

Plus de 40 médecins militaires belges ont été faits prisonniers et emmenés en Allemagne, tandis que de nombreux blessés belges se trouvant en Belgique manquent des soins indispensables. En outre, de nombreux médecins militaires belges sont retenus dans les positions fortifiees de Liége et de Namur sans emploi.

Veuillez recourir à l'intervention du Gouvernement espagnol pour faire parvenir à Berlin notre protestation contre ce procédé contraire aux stipulations de la Convention de Genève.

(s) Davignon.

N° 93

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 15 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli :

1° La copie d'une déclaration émanant de M. le Dr Stainforth, médecin général de la position fortifiée d'Anvers;

2° La copie d'une note complémentaire émanant de M. le sous-lieutenant de réserve Fierens.

Il résulte de ces documents que les médecins militaires restés à l'hôpital d'Anvers après l'évacuation de cette place forte ont été envoyés en Allemagne au mépris des conventions internationales conclues en la matière.

Je vous saurai gré de porter ce fait d'urgence à la connaissance du Gouvernement espagnol et de lui faire remarquer qu'aux termes de l'article 9, alinéa 1, de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, les médecins et le personnel hospitalier ne peuvent pas être traités comme prisonniers de guerre.

Je vous prie de vouloir bien réclamer avec insistance la mise en liberté de M. le médecin général Stainforth et de ses adjoints d'Anvers.

La situation que je viens de vous exposer n'est pas unique. Il

résulte d'une déclaration digne de foi que M. le Dr Henrard, de Bruxelles, se trouve interné à Halle ainsi que sa femme (cette dernière est séparée de son mari et ne peut communiquer avec lui). M. le Dr Henrard est interné depuis le 11 octobre avec le Dr Van Assche, de Bruxelles, et réduit à l'inactivité.

Vous voudrez bien également réclamer l'intervention du Gouvernement espagnol pour que ces docteurs recouvrent leur liberté conformément aux stipulations de la Convention de Genève de 1906 et des règlements de La Haye du 29 juillet 1899 et du 18 octobre 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre qui consacrent les règles de la Convention de Genève.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

1re Annexe au n° 93

Je soussigné, Stainforth, médecin général de la position fortifiée d'Anvers, resté à l'hôpital militaire après le bombardement de la ville, déclare être retenu à Anvers à la disposition de la commandature allemande avec les médecins principaux Hoevoet et Van Ex et de nombreux médecins et pharmaciens ainsi que mon ordonnance le soldat Bequaert, Hector, du 7e de ligne.

Après plusieurs démarches pour connaître le sort que l'autorité allemande nous réserve, démarches restées sans résultat, j'ai fait avec les médecins principaux nommés plus haut une visite au général commandant von Badenhousen hier, 20 courant, à l'effet d'obtenir des passeports pour rejoindre l'armée belge en France ; il nous a convoqués pour recevoir sa réponse lundi prochain, 23 courant, à 9 heures. Si la réponse était favorable, nous serions heureux que notre Gouvernement nous fît savoir où nous devons nous rendre.

Anvers, le 21 novembre 1914.

(s) Dr Stainforth,
Médecin général.

2e Annexe au n° 93

Complément à la note remise par M. le Médecin général Stainforth, Directeur du service médical de la place d'Anvers.

Évadé de l'hôpital militaire le jour de l'arrivée des Allemands à Anvers, je fis successivement cinq domiciles dans la métropole chez des patriotes charitables et des amis, me tenant toujours en rapport avec les médecins militaires, M. le Dr Chevalier Van Havre et M. le Dr Wattry, auxquels je fis part de mon intention de quitter Anvers et de rejoindre le ministère de la Guerre à la première occasion.

J'appris par ces messieurs que nos médecins et pharmaciens d'un grade inférieur à celui de major étaient tenus de continuer leur

besogne à l'hôpital (le médecin principal allemand ayant le grade de major) et que les autres (officiers supérieurs) avaient à se tenir à la disposition de la commandature.

Tous nos médecins et pharmaciens, qui se plaignaient amèrement du peu de courtoisie de leurs confrères allemands (ceux-ci, au dire du Dr Wattry, non contents d'être grossiers, volaient les instruments de chirurgie), manifestaient l'ardent désir de rejoindre notre front. Je promis de hâter mon départ et, le 20 novembre, j'eus un entretien avec le général Stainforth, qui me remit la note dont la présente fait suite.

Le 23 novembre, à 9h 30, le général me fit savoir par le Dr Clotten que les médecins et pharmaciens venaient d'être reçus à la commandature et qu'un officier d'ordonnance du général allemand leur avait annoncé brutalement, au nom de son ministre de la Guerre, que, le lendemain 24 novembre, ils avaient à se trouver à la gare centrale à 7 heures du matin et qu'ils seraient envoyés à Heidelberg (Allemagne).

On leur fit signer une déclaration par laquelle ils reconnaissaient avoir reçu cet ordre et que, faute d'y obtempérer, ils seraient traités selon les lois de la guerre. Un de nos médecins demanda la parole pour avoir quelques explications; il lui fut répondu que l'ordre était suffisamment explicite et qu'il n'y avait aucune explication à y ajouter.

Une heure après, je partais d'Anvers muni de la note de mon général et d'autres papiers que j'avais dissimulés dans mon bandage. Je sortis de la ville au moyen de faux passeports et pris le tram à Merxem jusqu'à Bergen-Op-Zoom. J'arrivai en Hollande cinq heures après, sans avoir eu trop de difficultés à la frontière.

En Hollande, mes blessures me faisant beaucoup souffrir, je pris un jour de repos, puis me rendis à notre légation à La Haye, où M. le prince de Ligne me remit, avec un passeport régulier, un courrier diplomatique pour le ministère des Affaires étrangères au Havre.

Passé par Londres, où je me suis porté présent auprès de M. le commandant Maton, je suis arrivé au Havre le 2 décembre.

Le Havre, le 4 décembre 1914.

(s) Fierens,

Sous-Lieutenant de réserve au 2e chasseurs à pied.

No 94

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 18 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'indépendamment des médecins dont je vous ai signalé l'emprisonnement injustifié par ma dépê-

che du 15 de ce mois, il en est encore bien d'autres dont les noms viennent de m'être transmis et qui sont, en violation des articles 9 et 12 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, retenus comme prisonniers de guerre en Allemagne.

Ce sont :

M. le Dr Corbey, médecin de régiment ; les Drs Henri Wermer, Gérard, Richard Erpicum, médecins auxilaires, qui sont retenus à Stendal (Prusse) ; les médecins adjoints Govaerts, Berte, Evrard et le médecin auxiliaire Goemans, retenus au camp d'Altengrabow (Prusse) ; les médecins adjoints Destrée et Boland, retenus à Wittemberg.

Ces praticiens ne soignent aucun blessé.

Il m'est revenu de source autorisée que des médecins militaires français ont obtenu leur libération.

Je vous prie de ne ménager aucun effort pour que nos praticiens militaires soient également relâchés. Non seulement, ils ont été faits prisonniers contrairement à l'article 9 de la Convention de Genève, mais ils sont en droit de réclamer, comme ils le font, leur renvoi à leur armée, parce qu'il est avéré que leur concours n'est pas indispensable ; l'article 12 de la Convention de Genève est formel à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

N° 95

Le Ministre du Roi à Madrid, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 8 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Je me suis empressé de me conformer aux instructions contenues dans votre lettre du 15 décembre dernier, relative à la mise en liberté de M. le médecin général Stainforth, de ses adjoints d'Anvers et des Drs Henrard et Van Assche.

J'ai eu soin de faire la même démarche en faveur des autres médecins énumérés dans votre lettre du 18 décembre dernier.

Le ministre d'État m'informe et j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a chargé télégraphiquement l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de réclamer la mise en liberté de nos compatriotes en vertu des dispositions des articles 9 et 12 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

N° 96

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 9 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la copie d'une lettre que le médecin aide-major français Sevaux a adressée au directeur du Service de Santé de l'armée belge, et qui m'a été transmise par une communication du ministre de la Guerre du 29 décembre dernier.

Comme vous le verrez, les autorités allemandes refusent d'appliquer aux médecins belges les règles posées par la Convention de Genève.

Je vous prie de bien vouloir recourir à l'intermédiaire du Gouvernement espagnol pour transmettre au Gouvernement allemand les protestations du Gouvernement belge en ce qui concerne la non-observation de la Convention de Genève et notamment le refus d'autoriser les médecins belges Miest, Ricard et d'Haese à rejoindre l'armée belge.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 96

Le Médecin Aide-Major de 1re classe Sevaux, du 45e régiment d'infanterie français, à Monsieur le Directeur du Service de Santé de l'armée belge.

Lorient, le 14 décembre 1914.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-dessous au nom des médecins militaires belges Miest, Ricard et d'Haese, retenus en captivité à Magdebourg (Prusse) et que j'ai quittés le 1er décembre 1914.

Ces médecins sont restés au milieu de leurs blessés dans les combats qui eurent lieu autour de Namur. Ils furent employés dans cette ville jusqu'aux environs du 20 septembre.

A cette date, les autorités allemandes leur demandèrent de consentir à aller en Allemagne donner leurs soins aux prisonniers belges, déclarant que c'était pour eux une question d'humanité et faisant appel à leur conscience.

Le *Garnisonarzt* de Namur, Dr Shilling, leur promit qu'ils seraient libres, logés et nourris convenablement, payés suivant le grade correspondant dans l'armée allemande.

Ces médecins furent dirigés sur Magdebourg. Il y sont encore. Ils sont de fait, sinon en principe, prisonnniers. A Magdebourg se trouve un camp d'officiers prisonniers belges et français. Les Drs Miest et

d'Haese n'ont jamais été employés au traitement de leurs compatriotes. Ils sont systématiquement tenus à l'écart de toute besogne médicale. Leur nourriture est celle des officiers prisonniers, c'est-à-dire très médiocre. Ils couchent sur des grabats. Les Drs Ricard et D'Haese touchent 62 marks, le Dr Miest 141 marks. Ces soldes ne sont pas celles qu'ils devraient toucher conformément à la Convention de Genève.

L'autorité allemande leur propose de rentrer en Belgique, mais ils considèrent que ce serait une désertion. Ils veulent retourner à l'armée belge et s'étonnent de voir partir de temps à autre leurs camarades, médecins français, tandis qu'on semble vouloir les conserver indéfiniment à Magdebourg.

Ils m'ont fait l'honneur de me demander de vouloir bien vous transmettre leurs doléances. Ils vous prient respectueusement de vouloir bien faire le nécessaire pour que la Convention de Genève leur soit appliquée, les médecins belges devant être relâchés aussi bien que les médecins français.

(s) Dr Sevaux.

N° 97

Le Ministre du Roi à Berne, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Berne, le 25 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que 64 officiers et soldats du Service de Santé de l'armée belge ont été libérés par les autorités allemandes et ont passé par Berne le 22 de ce mois. Je me suis rendu à la gare ainsi que MM. de Raymond et de Diesbach, pour saluer nos compatriotes et nous mettre à leur disposition pour le cas où ils auraient eu besoin de quelque chose.

On m'annonce à l'instant le passage de sept officiers du Service de Santé qui doivent arriver d'Allemagne cet après-midi.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron de Groote.

X

L'Allemagne accuse la Belgique d'avoir conclu une entente militaire avec l'Angleterre.

N° 98

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 19 octobre 1914.

Monsieur le Ministre,

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié récemment un article tendant à accréditer l'opinion que l'Angleterre aurait tenté en 1906 d'entraîner la Belgique dans la Triple Entente en vue d'une guerre franco-allemande. Cet article a été commenté dans le numéro du *Times* du 14 octobre.

Vous trouverez, sous ce pli, une note qui réfute les allégations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien la faire insérer dans un des principaux journaux du pays où vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au N° 98

Note.

Le *Times* du 14 octobre reproduit un long article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui commente la découverte faite aux archives de la Guerre, à Bruxelles, d'une carte intitulée : « Intervention anglaise en Belgique » et d'un mémoire au ministre belge de la Guerre, tendant à prouver qu'au mois d'avril 1906, le chef de l'État-major, sur l'initiative de l'attaché militaire anglais et avec l'approbation du général Grierson, avait élaboré un plan de coopération des forces expéditionnaires britanniques et de l'armée belge contre l'Allemagne dans l'éventualité d'une guerre franco-allemande. Cet accord aurait été vraisemblablement précédé d'un arrangement semblable conclu avec l'État-major français.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit aussi certains passages d'un rapport du ministre du Roi à Berlin du mois de décembre 1911, relatif à un autre plan de l'État-major belge, où sont examinées les mesures à prendre en cas de violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Le baron Greindl faisait ressortir que ce plan n'envisageait que les précautions à prendre dans la seule éventualité d'une agression de l'Allemagne, tandis qu'en raison de sa

situation géographique, la Belgique pouvait être tout aussi bien exposée à une attaque de la France et de l'Angleterre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* tire de cette découverte la conclusion étrange que l'Angleterre entendait entraîner la Belgique dans la guerre et a envisagé à certain moment la violation de la neutralité hollandaise.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer au sujet de la découverte de ces documents, c'est que la publication de nos travaux militaires soit tronquée et arrangée de façon à donner au lecteur l'impression de la duplicité de l'Angleterre et d'une adhésion de la Belgique, en violation de ses devoirs de neutralité, à la politique de la Triple Entente. Nous demandons à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de publier *in extenso* le résultat de ses fouilles dans nos dossiers secrets. On y trouvera une preuve nouvelle et éclatante de la loyauté, de la correction, de l'impartialité que la Belgique a apportées pendant quatre-vingt-quatre ans à l'accomplissement de ses devoirs internationaux.

Il était tout indiqué que le colonel Barnardiston, agent militaire à Bruxelles d'une puissance garante de la neutralité belge, ait, au moment de la crise d'Algésiras, interrogé le chef de l'État-major belge sur les mesures qu'il avait prises pour empêcher toute violation de cette neutralité.

Le chef de l'État-major — à cette époque lieutenant-général Ducarne — lui a répondu que la Belgique était en mesure de repousser une incursion *d'où qu'elle vienne.*

L'entretien a-t-il dépassé ces limites et le colonel Barnardiston a-t-il, dans un entretien d'un caractère privé et confidentiel, dévoilé au général Ducarne le plan de campagne qu'aurait désiré suivre l'État-major britannique pour le cas où cette neutralité serait violée ? Nous en doutons, mais ce que nous pouvons affirmer solennellement, et on ne pourra démontrer le contraire, c'est que jamais le Roi ou son Gouvernement n'ont été invités soit directement soit indirectement à se joindre à la Triple Entente en cas de guerre franco-allemande.

Par leurs paroles, par leurs actes, ils ont toujours montré d'ailleurs une attitude si catégorique que toute supposition de les voir sortir de la plus stricte neutralité a été écartée *a priori.*

Quant à la dépêche du baron Greindl, du 23 décembre 1911, elle a trait à un projet de défense du Luxembourg dû à l'initiative personnelle du chef de la 1re division du ministère de la Guerre. Ce projet a un caractère absolument privé et n'avait pas été approuvé par le ministre de la Guerre.

Si ce projet envisageait surtout une attaque de l'Allemagne, il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque les grands écrivains militaires allemands et notamment von Bernhardi, von Schliefenbach, von der Goltz, parlaient ouvertement, dans leurs traités de la prochaine guerre, de la violation du territoire belge par les armées allemandes.

Au début des hostilités, le Gouvernement impérial, par la bouche du chancelier et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n'a pas cherché de vains prétextes à l'agression dont la Belgique a été la victime. Il l'a justifiée par l'intérêt militaire.

Depuis, devant la réprobation universelle que soulève cet acte odieux, il cherche à donner le change à l'opinion en représentant la Belgique inféodée, dès avant la guerre, à la Triple Entente.

Ces intrigues ne tromperont personne. Elles tourneront à la honte de l'Allemagne ; l'Histoire marquera que cette puissance, après s'être engagée par traité à défendre le neutralité de la Belgique, a pris l'initiative de la violer sans même trouver un prétexte pour se justifier.

N° 99

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 4 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

L'Allemagne ayant découvert une note sur l'entretien qui a eu lieu en 1912 entre le général Jungbluth et le colonel Bridges, revient sur le prétendu secret Barnardiston et cherche à démontrer que l'agression de l'Allemagne contre la Belgique était justifiée parce que celle-ci aurait elle-même manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire.

J'ai cru devoir opposer un nouveau démenti à cette affirmation. Vous trouverez, sous ce pli, un communiqué à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 99

Note.

Dans son numéro du 26 novembre, la *Gazette de Cologne* écrit :

« Nous étions fondés à violer le territoire belge parce que la Belgique n'a pas observé ses devoirs de neutralité. Cette vérité appert avec force de deux documents inattaquables. Il y a celui publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et prouvant qu'il existait entre la Belgique et l'Angleterre un accord secret pour la coopération des forces militaires de ces deux pays dans la lutte contre l'Allemagne.

« D'autre part, ajoute la *Gazette de Cologne*, il résulte du rapport sur la conversation confidentielle entre MM. Jungbluth et Bridges, que les Anglais avaient l'intention de débarquer en Belgique, en tout état de cause, même si leur aide n'était pas sollicitée par la Belgique. »

La thèse de la presse allemande consiste donc à justifier la violation par l'Allemagne de la neutralité belge par la raison que la Belque aurait elle-même manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne.

C'est une thèse fausse, démentie par les faits et par les documents eux-mêmes qu'invoque la presse allemande.

Quand, le 13 octobre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a

publié pour la première fois le document secret Barnardiston, nous l'avons mise au défi de prouver l'existence d'une entente militaire entre la Belgique et l'Angleterre. Ce défi, elle ne l'a pas relevé; et les documents photographiques qu'elle publie n'ont aucune valeur à ce sujet. On chercherait en vain à en déduire que la Belgique n'aurait pas observé les obligations de la plus stricte neutralité.

Que s'est-il passé, en effet, en 1906? Le colonel Barnardiston, attaché militaire à la légation britannique, s'est rendu, à la fin de janvier, chez le chef de la 1re Direction au ministère de la Guerre, le général Ducarne, et il a eu avec lui un entretien.

Le colonel Barnardiston a demandé au général Ducarne si la Belgique était prête à défendre sa neutralité. La réponse a été affirmative.

Il s'enquit ensuite du nombre de jours nécessaires pour la mobilisation de notre armée.

— Elle s'opère en quatre jours, a dit le général.

— Combien d'hommes pouvez-vous mettre sur pied? poursuivit l'attaché militaire.

Le général a confirmé que nous mobiliserions 100.000 hommes.

Après avoir reçu ces indications, le colonel Barnardiston a déclaré qu'en cas de violation de notre neutralité par l'Allemagne, l'Angleterre enverrait en Belgique 100.000 hommes pour nous défendre. Il a insisté encore sur la question de savoir si nous étions prêts à résister à une invasion allemande.

Le général a répondu que nous étions prêts à nous défendre à Liége contre l'Allemagne, à Namur contre la France et à Anvers contre l'Angleterre. Il y eut ensuite plusieurs entretiens entre le chef de l'État-major et l'attaché militaire sur les mesures que l'Angleterre prendrait en vue d'exécuter la prestation de la garantie.

En se livrant à cette étude, le chef de l'État-major n'a accompli que son devoir le plus élémentaire, qui était précisément d'étudier les dispositions destinées à permettre à la Belgique de repousser seule ou avec l'aide des garants une violation de sa neutralité.

Le 10 mai 1906, le général Ducarne adresse au ministre de la Guerre un rapport sur ses entretiens avec l'attaché militaire britannique. Dans ce rapport, il est marqué à deux reprises que l'envoi du secours anglais en Belgique serait subordonné à la violation de son territoire. Bien plus, une note marginale du ministre [1] que, par surcroît de perfidie, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne traduit pas, afin qu'elle échappe à la majorité des lecteurs allemands, établit indubitablement que l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.

La suite des événements a suffisamment prouvé que ces prévisions étaient justifiées. Ces entretiens fort naturels entre le chef de l'État-major et l'attaché militaire britannique démontrent simplement les sérieuses appréhensions de l'Angleterre au sujet de la violation par l'Allemagne de la neutralité de la Belgique.

---

(1) La note est de la main du général et non du ministre (Voir le nº 101).

Ces appréhensions étaient-elles légitimes? Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les ouvrages des grands écrivains militaires allemands de l'époque, von Bernhardi, von Schliefenbach, von der Goltz.

Les entretiens du général Ducarne et du colonel Barnardiston ont-ils été suivis d'une convention, d'une entente?

L'Allemagne va nous répondre elle-même par un document qu'elle a fait publier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le 25 novembre. Ce document, relatif à l'entrevue entre le général Jungbluth et le colonel Bridges, fournit le témoignage éclatant que l'entretien sur la prestation de la garantie par l'Angleterre, en 1912, n'avait eu aucune suite et était au même point où il avait été laissé six ans auparavant, en 1906.

Aucun document ne pourrait justifier d'une façon plus claire la loyauté avec laquelle le Gouvernement du Roi a rempli ses obligations internationales.

Le colonel Bridges aurait dit que, lors des derniers événements, comme nous n'étions pas à même de défendre notre neutralité, le Gouvernement britannique aurait débarqué immédiatement, même si nous n'avions pas demandé de secours.

A quoi le général Jungbluth aurait répondu immédiatement : « Mais vous ne pourriez débarquer chez nous qu'avec notre consentement. »

Y a-t-il lieu d'attacher une importance si grande aux appréciations d'un attaché militaire qui, nous serions à même de le prouver, n'ont jamais été partagées par le Foreign Office? Admettait-il la thèse, fausse, d'après nous, bien que défendue par certains auteurs, qu'en cas de violation de la neutralité l'intervention du garant est justifiée même en l'absence d'appel du garanti? Nous n'en savons rien. Une chose est certaine, c'est que l'attaché militaire n'a pas insisté en présence de l'objection du général.

La Belgique était-elle tenue de faire part de ces entretiens à ses garants? Quant au premier, le colonel Barnardiston n'avait pas qualité pour contracter un engagement, pas plus que le général Ducarne n'avait qualité pour prendre acte d'une promesse de secours. Les conversations incriminées avaient d'ailleurs un caractère purement militaire, elles ne pouvaient avoir aucune portée politique, elles n'ont jamais fait l'objet d'une délibération du Gouvernement et elles n'ont été connues que beaucoup plus tard au département des Affaires étrangères.

En ce qui concerne l'entretien du général Jungbluth avec le colonel Bridges, fallait-il avertir les puissances que celui-ci avait émis un avis que le Gouvernement du Roi, pas plus que le Gouvernement britannique, n'admettrait, et contre lequel le général Jungbluth avait immédiatement protesté sans que son interlocuteur ait cru devoir insister?

La prétendue justification de l'Allemagne se retourne contre elle. Dans son discours du 4 août, dans son entretien du lendemain avec l'ambassadeur d'Angleterre, le chancelier de l'Empire a déclaré que l'agression contre la Belgique était uniquement motivée par des nécessités stratégiques. La cause est entendue.

N° 100

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 15 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 4 décembre dernier, relative aux allégations du Gouvernement allemand au sujet d'une prétendue entente militaire anglo-belge, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la publication par le *Times*, le 7 de ce mois, du compte rendu d'une conversation qui eut lieu entre Sir E. Grey et le comte de Lalaing, le 7 avril 1913.

Je vous communique ci-joint, à toutes fins utiles, une traduction du communiqué anglais.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au N° 100

NEUTRALITÉ BELGE

Preuve de la loyauté britannique.

Pour répondre à certaines déclarations tendant à démontrer que la Grande-Bretagne visait à la violation de la neutralité belge, le ministère des Affaires étrangères a autorisé la publication de la lettre suivante, adressée au ministre d'Angleterre à Bruxelles et rapportant une conversation qui eut lieu entre Sir Edward Grey et le ministre de Belgique à Londres :

« Foreign Office, 7 avril 1913.

« Parlant aujourd'hui au ministre de Belgique, je lui ai dit officieusement que j'avais eu connaissance d'une certaine appréhension causée en Belgique au sujet de la violation de la neutralité belge par l'Angleterre. Je ne pensais pas qu'une telle appréhension émanât de source anglaise.

« Le ministre de Belgique m'a informé de rumeurs d'origine anglaise, qu'il ne pouvait préciser, ayant trait au débarquement de troupes en Belgique par la Grande-Bretagne, afin de devancer le passage possible de troupes allemandes à travers ce pays vers la France.

« Je lui ai dit pouvoir être certain d'affirmer que le Gouvernement actuel ne violerait jamais le premier la neutralité belge, et que je ne croyais pas qu'aucun gouvernement anglais prît telle initiative que l'opinion publique n'approuverait jamais. Ce que nous avions considéré — et la question était passablement embarrassante — c'était ce qu'il serait désirable et nécessaire que nous fissions, nous, un des garants de la neutralité belge, si cette neutralité était violée par une puissance quelconque.

« Si nous étions, par exemple, les premiers à violer la neutralité et à débarquer des troupes en Belgique, ce serait permettre à l'Allemagne d'en faire autant. Ce que nous désirions pour la Belgique, aussi bien que pour tout autre pays neutre, c'était que la neutralité fût respectée; et aussi longtemps qu'elle ne serait pas violée par une autre puissance, nous n'enverrions certainement pas nous-mêmes de troupes à travers son territoire.

« (s) E. Grey. »

N° 101

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 13 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Par ma dépêche du 4 décembre, j'ai eu l'honneur de vous faire parvenir un démenti de l'accusation élevée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* contre la Belgique, et d'après laquelle celle-ci aurait manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne.

Dans ce communiqué, je disais qu'une note marginale du *ministre de la Guerre* établissait que l'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.

Au moment où j'ai rédigé le communiqué, il ne m'avait pas été possible de me procurer un exemplaire de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui publiait la photographie de ce document. Je n'avais sous les yeux que la traduction allemande du rapport Ducarne faite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que reproduisaient les journaux allemands. Cette traduction omet la phrase la plus importante du document dans laquelle il est dit que « l'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne ». Plus loin, il est vrai que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans son commentaire, imprime cette phrase en français, laissant entendre que c'est une simple remarque marginale. Or, il résulte à l'évidence de la photographie que la phrase fait partie du rapport du général Ducarne, qu'elle a été écrite de sa main et qu'elle se place à l'endroit marqué par un renvoi.

Dans ces conditions, il m'a paru indispensable d'attirer l'attention des gouvernements et des lecteurs sur la falsification du document Ducarne par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le présent communiqué qui a l'allure d'un article de journal dans un des journaux de votre résidence.

Vous n'avez pas à en faire l'objet d'une communication au Gouvernement.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 101

L'affaire Barnardiston et la critique historique (1).

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a une singulière manière de compulser, de lire et de traduire les documents. Quand elle est dominée par la polémique, la savante critique militaire perd tout sens de la froide objectivité. Suivant ses désirs, elle voit ou elle ne voit pas, elle insère des phrases dans les textes ou les en expulse, elle traduit ou elle invente.

*
* *

L'affaire Barnardiston en est un remarquable exemple.

La *Gazette* parle, le 13 octobre, de la découverte que les inquisiteurs allemands ont faite dans les bureaux de l'État-major belge, et du rapport Ducarne qui expose les entrevues de Barnardiston avec certains officiers belges.

Elle dit alors que ce rapport figurait dans un dossier (*Mappe*) portant pour titre : « Intervention anglaise en Belgique ». Et elle s'efforce de démontrer qu'il résulte des détails de ce rapport qu'une « convention » a été passée entre la Belgique et l'Angleterre.

Aussitôt il lui est répondu que le rapport et les détails ne lui permettent pas cette conclusion inexacte, qu'il y a eu des entrevues, qu'il n'y a jamais eu d'accord.

Le 25 novembre, la *Gazette* reprend la parole et publie des facsimilés des documents. Il n'est plus question du titre « Intervention anglaise en Belgique ». Un nouveau titre apparaît. D'après la *Gazette*, devenue tout à coup clairvoyante, le fameux rapport aurait été renfermé dans une couverture (*Umschlag*) portant l'inscription : « Conventions anglo-belges ».

Cette seconde découverte, arrivée juste à point, et au moment où la *Gazette* se trouvait dans l'impossibilité de répliquer, a paru assez étrange. Comment cette inscription qui, par sa mise en vedette, devait, dès le premier instant, attirer l'attention, a-t-elle passé inaperçue le 13 octobre et n'a-t-elle pu être aperçue que le 25 novembre ?

*
* *

Des gens méfiants ont alors examiné les pièces de plus près. On a comparé les photographies et les traductions, et l'on a vu qu'il y avait des manières de lire qui ressemblaient à des trahisons.

Il est entendu que la *Gazette* tient à ce que l'affaire Barnardiston ne se soit pas bornée à des pourparlers. Elle veut qu'il y ait eu un accord et voici comment elle s'y prend pour démontrer aux lecteurs bénévoles qu'elle a raison.

---

(1) Voir le fascicule 93 des Pages d'histoire, qui traite de l'altération officielle des documents belges.

La photographie du rapport Ducarne renferme la phrase suivante :
« Mon interlocuteur (Barnardiston) insiste sur le fait : 1° que notre **conversation était** absolument *confidentielle.* »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a des lunettes d'or : elle lit :
« Herr Barnardiston betonte : dass unser **Abkommen** absolut vertraulich *sein sollte.* »

Du mot « conversation » elle fait « convention ». Elle fait dire à Barnardiston que notre **convention** *serait* absolument confidentielle.

Comment dès lors ne triompherait-elle pas dans ses prétentions ? Voltaire exigeait deux lignes pour pendre un homme. On a fait depuis lors du progrès en Allemagne. Pour maudire un peuple, il suffit de trois lettres d'un mot. Une « conversation » devient « convention ».

Y a-t-il falsification plus patente et plus honteuse ?

*
* *

Mais ce n'est pas tout. Dans la minute photographiée du rapport, on voit des ratures, des ajoutés. Lorsqu'il relate l'initiative ou la première démarche de Barnardiston, le général Ducarne s'aperçoit qu'il a omis de mentionner dès le principe l'hypothèse dans laquelle s'est placé son interlocuteur. Il écrit cinq lignes en marge et par deux signes il marque l'endroit où, dans la lettre, devra figurer son ajouté.

Hélas ! cet ajouté gêne la *Gazette de l'Allemagne du Nord.* Elle dit, en effet : « L'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne. » Comment faire pour en diminuer ou en effacer la portée ? C'est bien simple. La *Gazette*, dans sa traduction, ne mentionne pas l'ajouté. Mais pour paraître très loyale, elle le cite dans ses commentaires. C'est l'art de détacher les pièces de leur contexte.

Les sous-ordres vont compléter et achever la manœuvre. Ils vont publier un texte tronqué et faire naître ainsi la pensée que l'ajouté est peut-être une remarque faite après coup et même par un autre que l'auteur du rapport.

Si c'est ainsi qu'on écrit l'histoire en Allemagne !

N° 102

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 13 février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la traduction complète de la note publiée par le *Times* du 27 janvier dernier, par laquelle Sir Edward Grey répond aux explications données par M. de Bethmann-Hollweg à la presse américaine au sujet de l'attitude de l'Angleterre dans la présente guerre et de la violation de la neutralité belge par l'Allemagne.

Veuillez agréer, etc. (s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 102

Un chiffon de papier.

Sir E. Grey répond au chancelier.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères autorise la publication des observations suivantes, concernant le compte rendu d'une interview accordée récemment par le chancelier de l'Empire allemand à un correspondant américain :

Il n'est pas étonnant que le chancelier de l'Empire allemand montre de l'empressement à fournir des explications de nature à annuler son expression maintenant historique, d'après laquelle un traité n'est qu'un *chiffon de papier*. Ce mot a produit une profonde impression, parce que le progrès du monde dépend beaucoup du caractère sacré des arrangements entre les individus et entre les nations, et que la politique révélée dans l'expression employée par M. de Bethmann-Hollweg tend à abaisser la valeur légale et morale de la civilisation.

Le chancelier de l'Empire allemand a dit que la Grande-Bretagne, en demandant à l'Allemagne de respecter la neutralité de la Belgique, se disposait à faire la guerre simplement pour un mot, simplement pour un *chiffon de papier*, c'est-à-dire que l'Angleterre faisait une montagne d'une taupinière. Il demande maintenant au public américain de croire qu'il a pensé juste le contraire de ce qu'il a dit, que c'était l'Angleterre qui regardait en réalité la neutralité de la Belgique comme une simple bagatelle, et que c'était l'Allemagne qui prenait au sérieux ses obligations envers les Etats neutres. Les arguments par lesquels M. de Bethmann-Hollweg cherche à établir les deux côtés de l'affaire sont en pleine contradiction avec les faits.

La défense de la neutralité belge.

D'abord, le chancelier allemand allègue que « l'Angleterre était déterminée, en 1911, à débarquer des troupes en Belgique sans l'assentiment du Gouvernement belge ». Cette allégation est fausse. Elle est basée sur certains documents qui ont été trouvés à Bruxelles et qui rapportent des conversations ayant eu lieu entre des officiers anglais et des officiers belges en 1906 et aussi en 1911. Le fait qu'il n'existe aucune note relative à ces conversations au ministère de la Guerre ou au ministère des Affaires étrangères d'Angleterre, prouve qu'elles n'ont eu qu'un caractère non officiel et qu'aucune espèce d'arrangement militaire n'a été conclu à l'une ou à l'autre de ces époques entre les deux Gouvernements. Avant qu'aucune conversation ait eu lieu entre les officiers anglais et belges, il a été expressément établi du côté anglais que la discussion des éventualités militaires devait concerner la façon dont, en cas de besoin, l'aide de l'Angleterre pourrait être prêtée de la manière la plus efficace à la Belgique, *en vue de la défense de sa neutralité*, et, du côté de la Belgique, une note marginale sur le document expose que l'*entrée des Anglais en Belgique n'aurait lieu qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne*. Quant à la conversation de 1911, l'officier belge

a dit à l'officier anglais : « Vous ne pourriez débarquer dans notre pays qu'avec notre consentement » et, en 1913, Sir Edward Grey a donné au Gouvernement belge l'assurance catégorique qu'aucun gouvernement britannique ne violerait la neutralité de la Belgique et que, tant « qu'elle ne serait pas violée par une autre puissance, nous n'enverrions pas nous-mêmes de troupes sur son territoire ».

Un exemple de la façon dont le chancelier abuse des documents peut être cité à ce sujet. Le chancelier représente Sir Edward Grey comme ayant dit « qu'il ne croyait pas que l'Angleterre agirait ainsi, parce qu'il ne pensait pas que l'opinion publique anglaise justifiât une pareille action ».

Or, Sir Edward Grey a écrit en réalité ceci : « J'ai dit que j'étais sûr que le Gouvernement actuel ne serait pas le premier à violer la neutralité de la Belgique, et que je ne croyais pas qu'aucun gouvernement anglais pût être le premier à agir ainsi, et que l'opinion publique anglaise n'approuverait jamais cet acte. »

Visées allemandes sur la Belgique.

Si le chancelier allemand désire savoir pourquoi il y a eu des conversations sur des sujets militaires entre des officiers anglais et belges, il peut trouver une raison de ces entretiens dans un fait bien connu de lui, à savoir que l'Allemagne établissait un réseau complet de chemins de fer stratégiques, allant du Rhin à la frontière de Belgique, à travers une région stérile et peu peuplée : des chemins de fer certainement construits pour permettre une attaque soudaine contre la Belgique, comme celle qui a été exécutée au mois d'août dernier. Ce fait, à lui seul, suffisait pour justifier, entre la Belgique et d'autres États, des pourparlers dont la base était que la neutralité de la Belgique ne serait pas violée par eux, si elle n'était pas violée d'abord par une autre puissance. La Belgique n'a jamais eu d'autres pourparlers de ce genre sur aucune autre base. En dépit de ces faits, le chancelier allemand dit que la Belgique a ainsi *renoncé et forfait* à sa neutralité, et il déclare qu'il n'aurait pas parlé de l'invasion allemande comme d'un *tort* s'il avait eu alors connaissance de la conversation de 1906 et de 1911. Il semble résulter de cela que, d'après le code de M. de Bethmann-Hollweg, un tort devient un droit lorsque la partie qui doit être l'objet d'un tort en prévoit la possibilité et fait des préparatifs pour s'y opposer. Ceux qui se contentent de principes plus anciens et plus généralement adoptés sont sans doute disposés à approuver plutôt ce que le cardinal Mercier a dit dans sa *Lettre pastorale :* « La Belgique était obligée par l'honneur à défendre sa propre indépendance. Elle a tenu son serment. Les autres puissances étaient obligées de respecter et de protéger sa neutralité. L'Allemagne a violé son serment, l'Angleterre a tenu le sien. Tels sont les faits. »

Le vrai motif de l'invasion.

Pour appuyer la seconde partie de sa thèse, à savoir que l'Allemagne a pris au sérieux ses obligations envers les États neutres, le

chancelier allemand n'allègue rien, si ce n'est qu'il a parlé franchement du tort commis par l'Allemagne « en envahissant la Belgique ». Le fait qu'un homme sait ce qui est bien, mais fait ce qui est mal, n'est pas considéré habituellement comme prouvant qu'il est consciencieux.

On peut cependant se rendre compte de la véritable nature de l'opinion de l'Allemagne concernant « ses obligations envers les États neutres » en s'appuyant sur une autorité qui ne peut être discutée, en se référant au *Livre Bleu* anglais : si ces obligations avaient été réellement prises au sérieux, pourquoi l'Allemagne a-t-elle répondu par un refus le jour où on lui a demandé de respecter la neutralité de la Belgique, si elle était respectée par la France ? Quand on a adressé, à la même époque, une demande identique à la France, cette puissance a donné son assentiment. L'Allemagne aurait été ainsi garantie contre tout danger d'une attaque à travers la Belgique. La raison du refus de l'Allemagne a été donnée par le collègue de M. de Bethmann-Hollweg. On peut la paraphraser en citant la glose bien connue de Shakspeare :

« Celui qui a raison dans une querelle est trois fois armé ; mais celui qui frappe le premier est armé quatre fois. »

Il fallait, a dit M. de Jagow, qu'ils pénétrassent en France par le chemin le plus court et le plus commode, de façon à pouvoir être en avance dans leurs opérations et tâcher de frapper le plus tôt possible quelque coup décisif.

L'attitude réelle de l'Allemagne envers la Belgique a été ainsi franchement indiquée par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne à l'ambassadeur d'Angleterre, et le chancelier allemand, dans son discours au Reichstag, a revendiqué le droit de commettre un tort en vertu de la nécessité militaire de « se frayer un chemin ». Le traité qui interdisait ce tort n'était comparativement qu'un simple « chiffon de papier ». La vérité a été dite dans les premières déclarations par les deux ministres allemands. Toutes les apologies et tous les arguments qui ont été mis plus tard en avant ne sont que des idées tardives tendant à excuser et à effacer un tort flagrant. De plus, toutes les attaques contre la Grande-Bretagne concernant cette question et toutes les choses que l'on a dites touchant les obligations envers les États neutres tombent mal, venant de l'homme qui, le 29 juillet, a demandé à la Grande-Bretagne de conclure un arrangement pour permettre la violation de la neutralité de la Belgique.

Le prix d'une entente anglo-allemande.

Le chancelier allemand a parlé au correspondant américain des « efforts qu'il avait faits pendant des années pour amener une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne », entente qui, a-t-il ajouté, aurait « garanti absolument la paix de l'Europe ». Il a oublié de dire ce que M. Asquith a rendu public dans son discours de Cardiff, à savoir que l'Allemagne réclamait, comme prix d'une entente, une promesse de neutralité sous condition de la part de l'Angleterre.

Le Gouvernement anglais était prêt à s'engager à ne pas prendre

part à une agression contre l'Allemagne ; mais il n'était pas disposé à promettre sa neutralité dans le cas d'une agression de la part de l'Allemagne. Une entente anglo-allemande sur cette dernière base n'aurait pas constitué une garantie absolue pour la paix de l'Europe ; mais elle aurait laissé, en tant qu'il s'agissait de l'Angleterre, l'Allemagne entièrement libre de rompre la paix de l'Europe...

Le chancelier dit que, dans sa conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, au mois d'août dernier, « il peut avoir été un peu ému en voyant les espérances et l'œuvre de toute sa carrière de chancelier réduites à néant ».

Comme l'Allemagne, à la date de la conversation (4 août), avait déjà fait la guerre à la France, la conclusion naturelle est que le naufrage des espérances du chancelier consistait, non pas dans le fait d'une guerre européenne, mais dans le fait que l'Angleterre n'avait pas consenti à ne pas y prendre part.

La sincérité allemande à l'épreuve.

La sincérité des déclarations du chancelier au correspondant américain peut être mise à une épreuve très simple, dont l'emploi est tout à fait à propos, parce qu'elle sert à rappeler un des principaux faits qui ont causé la guerre actuelle. M. de Bethmann-Hollweg a décliné la proposition que faisait l'Angleterre et à laquelle adhéraient la France, l'Italie et la Russie, concernant une conférence dans laquelle on aurait aplani le différend à des conditions justes et honorables sans faire la guerre. S'il désirait réellement agir avec l'Angleterre en faveur de la paix, pourquoi n'a-t-il pas accepté cette proposition ? Il devait savoir, après la conférence de Londres concernant les Balkans, que l'on pouvait compter sur la loyauté de l'Angleterre. M. de Jagow avait témoigné au Reichstag de la bonne foi de l'Angleterre dans ces négociations. La proposition d'une seconde conférence entre les puissances était faite par Sir Edward Grey avec le même loyal désir du maintien de la paix qu'en 1912 et 1913. Le chancelier allemand a repoussé ce moyen d'éviter la guerre. Celui qui ne veut pas les moyens ne doit pas se plaindre si l'on en conclut qu'il ne voulait pas la fin.

N° 103

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 4 mars 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli la protestation du Gouvernement du Roi contre l'affirmation de la chancellerie allemande que, dès 1906, la Belgique, par la conclusion d'un accord avec l'Angleterre, avait abandonné sa neutralité.

Je vous prie de faire de cette protestation l'objet d'une communication au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de lui donner la plus large publicité possible.

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

ANNEXE AU N° 103

Communiqué.

Le 2 décembre, le chancelier de l'Empire allemand a déclaré au Reichstag : « Le 4 août déjà nous avions des indices de la faute commise par le Gouvernement belge. Je n'avais pas encore à ma disposition des preuves écrites formelles. Mais des preuves étaient connues du Gouvernement britannique. Et maintenant que, par les documents trouvés à Bruxelles, livrés par moi à la publicité, il a été établi comment et jusqu'à quel degré la Belgique avait abandonné sa neutralité en faveur de l'Angleterre, le monde entier se rend compte que nos troupes, lorsqu'elles ont pénétré, dans la nuit du 3 au 4 août, sur le territoire belge, se trouvaient sur le sol d'un Etat qui avait depuis longtemps abandonné sa neutralité. »

La Belgique, justement fière de ses traditions de correction et d'honneur, n'entend pas laisser passer, sans infliger la flétrissure méritée, la campagne dirigée contre son honneur par une chancellerie qui semble vraiment avoir érigé le mensonge à l'état d'institution. Quelles que soient les souffrances de l'heure présente, l'honnêteté garde aux yeux du peuple belge une valeur infinie et immuable.

Jamais la Belgique n'a laissé entamer son patrimoine de droiture nationale. Seule la volonté de le garder intact dicta la décision prise dans la nuit du 2 août 1914, et l'histoire impartiale le redira aux générations soucieuses de fierté morale.

Une campagne est menée pour détourner les peuples de la vérité historique ; on ne recule devant aucun moyen. Une fois de plus, le Gouvernement belge a le devoir de parler et, en le faisant, il s'adresse à tous les pays où règnent le culte du droit et la religion de l'honnêteté.

Au début de la guerre, l'attentat perpétré contre la Belgique était si patent et l'intérêt de l'Allemagne à le proclamer, afin d'exercer une certaine séduction sur la victime, apparaissait si évident que la violation du droit fut constatée par le chancelier de l'Empire à la tribune même du Reichstag. Et l'on alla, à ce moment, jusqu'à s'efforcer de fasciner la nation par l'appât du denier compensateur de l'honneur perdu. Comme si l'honneur se reconquiert à prix d'argent. Mais nécessité ne connaît point de loi : *Not kennt kein Gebot !* Tout était permis, disait-on ; ne s'agissait-il pas d'atteindre d'une façon foudroyante une nation qu'il fallait écraser ? Une fois de plus les événements de guerre se chargèrent de démontrer que le crime initial emporte fatalement la succession des crimes subséquents.

A peine ce sol, dont l'Allemagne avait garanti l'inviolabilité, était-il envahi par elle, que déjà une partie de l'armée envahissante se déshonorait par l'organisation systématique, au milieu d'incroyables raffinements de cruauté, du vol, du pillage, de l'incendie, du viol et du massacre d'une inoffensive population.

Et tandis que se déchaînait sur la Belgique une barbarie sans précédent, aucun acte belge n'était venu justifier l'invasion ; le violateur lui-même était en aveu sur ce point.

Cet état de fait plaçait en déplorable posture l'Empire qui, pour vaincre la France, torturait une nation vierge de tout crime. A n'importe quel prix, il fallait sortir d'une telle situation morale. D'une part, le martyre de la Belgique innocente soulevait la conscience internationale ; d'autre part, exposés par le triomphe menaçant de la brutalité à des traitements similaires, les peuples étrangers à cette guerre se posaient, à juste titre, les questions les plus angoissantes pour la sécurité de leur avenir. Un mois après la déclaration de guerre, la chancellerie allemande découvrit à Bruxelles le récit de conversations échangées en 1906 et 1912 entre les attachés militaires anglais et les chefs de l'État-major belge. Pour transformer ce récit en document libérateur, il suffisait de tronquer et de mentir. C'était l'unique moyen de donner un caractère de sagesse à l'acte accompli contre la Belgique.

Et ainsi, en meurtrissant une nation scrupuleusement neutre, l'Allemagne aurait, inconsciemment il est vrai, assumé le rôle de justicière.

Incontestablement, ce thème présentait un avantage nouveau, son succès permettait d'accabler sous une honte morale les Belges qui, par leur loyale et vigoureuse résistance, avaient fait sombrer le plan initial du grand État-major allemand ; le peuple, en armes, rien que pour son honneur, devait subir cette dernière torture ; il ne suffisait pas de le sacrifier : il fallait le déshonorer. Et c'est ainsi qu'avec une impudence rarement égalée dans l'histoire, la chancellerie allemande affirma l'existence d'une convention par laquelle la Belgique, trahissant ses engagements les plus sacrés, aurait violé sa neutralité au profit de l'Angleterre. Pour impressionner les ignorants, la bonne foi allemande supprima du compte rendu des conversations le passage où il était dit que l'échange d'idées visait uniquement l'hypothèse où la neutralité belge aurait été violée.

Le Gouvernement belge oppose aux affirmations de la chancellerie allemande la seule réponse qu'elles comportent : c'est une œuvre de mensonge d'autant plus inqualifiable qu'elle émane de personnes prétendant avoir vu les dossiers.

Quels sont les documents produits par l'Allemagne pour prouver la félonie de la Belgique ? Ces documents sont au nombre de deux :

1° Le compte rendu d'entretiens qui eurent lieu entre le lieutenant général Ducarne et le colonel Barnardiston en 1906. Au cours de ces entretiens, l'officier britannique expose ses vues sur la manière dont l'Angleterre pourrait venir au secours de la Belgique en cas d'agression de l'Allemagne contre celle-ci. Une phrase de ce rapport établit l'hypothèse dans laquelle se place le colonel

Barnardiston. L'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Dans la traduction, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 25 novembre omet cette phrase qui donne précisément au document sa signification exacte. En outre, la photographie du rapport Ducarne renferme la phrase suivante : « Mon interlocuteur insiste sur le fait : 1° que notre conversation était absolument confidentielle. « Du mot « conversation » la *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait « convention ». Elle fait dire au colonel Barnardiston que notre *convention* serait absolument confidentielle.

Un tel procédé se passe de commentaires.

2° Le compte rendu d'une conversation sur le même sujet qui eut lieu en avril 1912 entre le lieutenant général Jungbluth et le lieutenant-colonel Bridges. Au cours de cette conversation, le lieutenant général Jungbluth fit observer à son interlocuteur qu'une intervention anglaise en faveur de la Belgique, victime d'une agression allemande, ne pourrait se produire qu'avec notre consentement. L'attaché militaire objecte que l'Angleterre serait peut-être amenée à exercer ses droits et ses devoirs de puissance garante de la Belgique sans attendre que celle-ci fît appel à son concours. Cette opinion était personnelle au colonel Bridges. Le Gouvernement britannique a toujours partagé l'avis du Gouvernement du Roi que l'assentiment de celui-ci était nécessaire.

Le Gouvernement belge déclare sur l'honneur que non seulement aucune convention ne fût conclue, mais encore que jamais il n'y eut de la part d'un gouvernement, quel qu'il soit, ni pourparlers ni propositions au sujet de semblable convention.

D'ailleurs, jamais le représentant de la Grande-Bretagne, qui seul avait qualité pour engager celle-ci, n'intervint dans ces conversations. D'autre part, tous les ministres belges sans exception peuvent en attester sous la foi du serment : jamais une conclusion quelconque de ces conversations ne fut proposée soit en Conseil des ministres, soit à un ministre en particulier.

Les dossiers découverts par les Allemands témoignent de tout cela ; le témoignage est lumineux, mais à la condition que l'on ne tronque ni ne supprime aucun document.

En face de calomnies sans cesse répétées, le Gouvernement, reflet fidèle de la droiture belge, juge que le devoir commande de marquer à nouveau le violateur de la Belgique du stigmate d'infamie qui, jusqu'à ce jour, est sa seule conquête légitime. Le Gouvernement du Roi saisit cette occasion pour affirmer, en réponse à certaines allégations dont l'intention malveillante apparaît clairement :

1° Que, avant la déclaration de guerre, aucune troupe française, si minime fût-elle, n'avait pénétré en Belgique ; il n'est pas de témoignage honnête qui puisse se dresser contre cette affirmation ;

2° Que, non seulement il n'a jamais décliné une offre de troupes faite par l'une des puissances garantes, mais que, dès la déclaration de guerre, il a sollicité énergiquement la protection militaire de ses garants ;

3° Que, tout en assumant, conformément à son devoir, la

défense vigoureuse de ses places fortes, la Belgique a sollicité et accepté avec gratitude le concours que ses garants ont pu mettre à sa disposition pour cette défense.

La Belgique, victime de sa droiture, ne courbe la tête devant personne. Son honneur défie les assauts du mensonge ; elle a foi dans le jugement de l'univers. A l'heure où se rend la justice, le triomphe appartient à ceux qui ont tout sacrifié pour servir, avec conscience, la cause de la vérité, du droit, de l'honneur (Voir n° 106).

XI

L'Autriche-Hongrie a envoyé des batteries de canons en Belgique avant la déclaration de guerre.

N° 104

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Fallon, Ministre du Roi à La Haye.

Le Havre, le 20 octobre 1914.

Monsieur le Baron,

Je vous prie de vouloir recourir à l'intermédiaire de la légation d'Espagne pour faire parvenir la déclaration suivante au Gouvernement de Sa Majesté Apostolique :

Lorsque le Gouvernement du Roi a répondu à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie, il ignorait certains faits qui eussent modifié sa réponse, ou plutôt qui lui eussent fait prendre l'initiative d'une rupture des relations diplomatiques. Il résulte, en effet, d'une proclamation du lieutenant général allemand qui s'intitule gouverneur de la place forte de Liége, que « les grosses batteries à moteur envoyées par l'Autriche ont prouvé leur excellence dans les combats autour de Namur ». Ces combats ont eu lieu antérieurement à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Belgique, qui était basée en premier lieu sur la coopération militaire de la Belgique avec la France et la Grande-Bretagne. Le Gouvernement belge, s'il eût eu connaissance, à cette date, de la participation austro-hongroise à l'attaque contre la Belgique, aurait rappelé immédiatement le ministre du Roi accrédité à Vienne. La déclaration autrichienne du 28 août portait que l'Autriche-Hongrie se voyait dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se considérait, *dès ce moment,* en état de guerre avec la Belgique.

« C'est donc en plein état de paix, alors que les deux pays entre-

tenaient des relations diplomatiques, que l'artillerie autrichienne a attaqué et détruit les forts de Namur. »

Veuillez agréer, etc.

(s) DAVIGNON.

(Voir *Premier Livre Gris belge*, nos 77 et 78.)

N° 105

Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 5 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

Le ministre d'État vient de me transmettre et j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une note adressée le 6 février dernier par le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, en réponse à une communication de M. Polo de Bernabé, concernant les batteries austro-hongroises mises à la disposition de l'armée allemande au siège de Namur.

Le marquis de Lema ajoute que ce document, qui accompagnait une lettre de l'ambassadeur en date du 11 février, lui est parvenu avec un retard inexplicable.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron GRENIER.

ANNEXE AU N° 105

Note.

Si le Gouvernement royal de Belgique constate que, lors de sa réponse à la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie, certains faits lui étaient inconnus et qu'il ignorait surtout que, à une date antérieure à la déclaration de guerre de la Monarchie à la Belgique, des batteries austro-hongroises fussent entrées en action dans le combat autour de Namur, le Gouvernement Impérial et Royal tient à constater que, au moment d'adresser la déclaration de guerre audit royaume, il se trouvait, à son tour, dans une situation analogue. En effet, le Gouvernement Impérial et Royal ne fut, à cette époque, pas encore informé d'une manière authentique de ce que, déjà longtemps avant le commencement de la présente guerre et à l'insu de l'Autriche-Hongrie, figurant parmi les États garants de la neutralité belge, la Belgique avait entamé avec d'autres puissances garantes des pourparlers ayant eu pour objet une coopération militaire de la Belgique avec la Grande-Bretagne et la France, pourparlers qui, comme il résulte des documents récemment découverts par les autorités allemandes dans les archives belges, aboutirent enfin à la conclusion d'arrangements militaires se tournant contre l'Allemagne.

C'étaient indubitablement ces tendances absolument contraires à l'esprit et à la teneur des traités du 19 avril 1839 qui ont induit le Gouvernement belge à décliner les propositions que l'Allemagne lui avait faites pour obtenir le libre passage à travers le territoire belge des troupes allemandes, propositions provoquées par l'attitude hostile de la Belgique et dictées par la nécessité impérieuse pour l'empire d'Allemagne de se conserver soi-même, et à forcer ainsi l'Allemagne à faire la guerre à la Belgique. C'est précisément en procédant de la sorte que le Gouvernement belge a donné lieu à ce que les batteries austro-hongroises qui, dès le début des complications belliqueuses, avaient été mises par la Monarchie à la disposition de l'Allemagne, fussent employées dans les opérations contre les forteresses belges. Comme il appert de ce qui précède, le Gouvernement royal de Belgique a provoqué lui-même le fait qu'il tend maintenant à mettre à la charge du Gouvernement Impérial et Royal. Ce Gouvernement est donc pleinement en droit de repousser ce reproche dépourvu de fondement et de constater, à son tour, que la Belgique s'est mise en contradiction avec les devoirs découlant de sa qualité d'État perpétuellement neutre.

N° 106

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 20 avril 1915.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli la réponse du Gouvernement du Roi à la note du Gouvernement Impérial et Royal que vous m'avez fait parvenir par votre rapport du 6 avril.

Je vous serais obligé de recourir aux bons offices du Gouvernement espagnol pour le transmettre à sa destination.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 106

Note.

Par une note en date du 11 février, le Gouvernement Impérial et Royal, pour justifier la participation de l'artillerie austro-hongroise à la destruction des forts de Namur, pendant que la Belgique et l'Autriche-Hongrie étaient encore en état de paix, invoque la découverte dans les archives belges de documents révélant une prétendue entente militaire anglo-belge dirigée contre l'Allemagne. Il déclare que ce sont ces tendances contraires à l'esprit des traités de 1839 qui ont incité la Belgique à repousser les propositions allemandes provoquées par l'attitude hostile de la Belgique et dictées à l'Alle-

magne par le soin de sa propre conservation. Il ajoute, enfin, que l'emploi des canons autrichiens, mis dès le début des hostilités à la disposition de l'Allemagne, contre les forts de Namur, est dû à cette attitude hostile du Gouvernement du Roi, et que le Gouvernement Impérial et Royal a le droit de constater la contradiction dans laquelle la Belgique s'est placée avec les devoirs découlant de sa qualité d'État perpétuellement neutre.

Le Gouvernement Impérial et Royal entend donc justifier les hostilités dirigées contre nous en temps de paix par la raison que nous aurions manqué aux devoirs de la neutralité en négociant avec l'Angleterre un accord militaire contre l'Allemagne. Cette accusation calomnieuse, qui a été vivement ressentie par le Gouvernement du Roi, n'a influencé en rien la déclaration de guerre que l'Autriche-Hongrie a adressée à la Belgique le 28 août 1914. En effet, la culpabilité du Gouvernement belge, fût-elle prouvée, encore conviendrait-il de se demander comment elle pourrait justifier une agression qui s'est produite deux mois avant la découverte des documents incriminés.

Mais le Gouvernement du Roi, qui pendant plus de quatre-vingt-quatre ans a rempli avec une scrupuleuse exactitude ses obligations internationales, repousse avec énergie l'accusation de la chancellerie allemande d'après laquelle il les aurait trahies.

Si le Gouvernement Impérial et Royal avait lu les documents trouvés dans les archives de Bruxelles, il se serait convaincu qu'ils ne sauraient prouver la félonie du Gouvernement du Roi.

Ces documents sont au nombre de deux.

Le premier est un rapport adressé par le général Ducarne, chef de l'État-major belge, au ministre de la Guerre sur des entretiens qu'il avait eus avec le colonel Barnardiston, attaché militaire britannique au début de 1906. Ces entretiens étaient relatifs à la prestation de la garantie par l'Angleterre. Dès les premières phrases, le général Ducarne mentionne l'hypothèse dans laquelle se place son interlocuteur. « L'entrée des troupes anglaises en Belgique ne se ferait qu'après la violation de la neutralité belge par l'Allemagne ! »

L'hypothèse prévue, et qui était celle de la violation préalable de la neutralité belge, suffit à elle seule à disculper le Gouvernement du Roi du grief articulé par l'Allemagne, à la condition bien entendu qu'on ne tronque pas les documents, qu'on ne leur fasse pas dire ce qu'ils ne contiennent pas, comme l'a fait la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en les traduisant.

La violation de la neutralité belge sur la frontière de l'Est étant une éventualité que de nombreux indices faisaient apparaître comme menaçante dès 1906, le devoir élémentaire de l'État-major belge était d'étudier un projet de secours que l'Angleterre, comme puissance garante, enverrait en Belgique, dans cette hypothèse, pour repousser l'agression allemande. Le fait que cette éventualité s'est produite avec une brutalité que personne n'eût pu imaginer montre que ces préoccupations étaient justifiées. D'ailleurs, le colonel Barnardiston, simple attaché militaire, n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour contracter un engagement, pas plus que le général

Ducarne, fonctionnaire du département de la Guerre, n'était qualifié pour prendre acte d'une promesse de secours. Il appartenait au Gouvernement seul de conclure une convention en vue d'exécuter les garanties promises. Non seulement une convention semblable n'a jamais été conclue, mais les conversations incriminées n'ont jamais fait l'objet d'une délibération du Gouvernement.

Le deuxième document est relatif à une conversation sur le même sujet qui eut lieu au mois d'avril 1912 entre l'attaché militaire Bridges et le lieutenant général Jungbluth. Au cours de cette conversation, le général Jungbluth fit observer à son interlocuteur qu'une intervention anglaise en faveur de la Belgique ne pourrait se produire qu'avec le consentement de celle-ci. L'attaché militaire britannique objecta que l'Angleterre serait peut-être amenée à exercer ses droits et ses devoirs de puissance garante de la Belgique sans attendre que celle-ci fît appel à son aide. C'était une opinion personnelle du colonel Bridges, elle ne fut jamais partagée par son Gouvernement, et il résulte clairement de cette conversation que l'intervention de l'Angleterre n'aurait pu se produire avant la violation de la neutralité belge par l'Allemagne. Ce second document détruirait à lui seul le soupçon qu'une convention, suite des entretiens Ducarne-Barnardiston, aurait été conclue en 1906. En effet, le colonel Bridges, en 1912, n'a pas même fait allusion à l'entretien du colonel Barnardiston en 1906, et il est évident que, si une convention avait été conclue six ans auparavant, les interlocuteurs, en abordant ce sujet, n'auraient eu qu'à s'y référer.

Le Gouvernement Impérial et Royal commet une erreur évidente en attribuant à l'attitude hostile de la Belgique l'agression allemande. Jusqu'au 2 août 1914, date de l'ultimatum, aucun différend n'avait surgi entre les deux pays, leurs relations n'avaient cessé d'être cordiales et l'Allemagne n'avait élevé aucun grief contre nous.

Il ressort à l'évidence des documents officiels publiés jusqu'aujourd'hui et du discours prononcé par le chancelier impérial le 4 août, que l'Allemagne n'avait rien à reprocher à la Belgique et que, si ses troupes l'ont attaquée, c'est en vue d'arriver en France par le chemin le plus rapide et le plus facile, de façon à frapper un coup décisif aussitôt que possible. « Nous avons été forcés — a dit le chancelier dans son discours du 4 août — de passer outre aux protestations justifiées des Gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice, je le dis ouvertement, l'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but militaire sera atteint. »

Pour déclarer la guerre à la Belgique, le Gouvernement Impérial et Royal a invoqué de tout autres prétextes qu'un manquement aux devoirs de la neutralité et il ne saurait nier que, pendant que nous entretenions des relations amicales avec lui et que nous cherchions à déférer aux demandes de son représentant à Bruxelles, il prescrivait à ses troupes de détruire nos forts de Namur.

XII

Légende des yeux crevés.

N° 107

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 25 novembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Je vous serais obligé de vouloir bien faire publier dans un journal de votre résidence le communiqué ci-joint.

Il me serait agréable que cette publication ait lieu le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 107

Note.

On nous mande de Berlin d'excellente source que deux commissions officielles ont été instituées, l'une civile, l'autre militaire, agissant séparément, pour faire des enquêtes sur tous les faits de cruauté attribués aux belligérants. La Commission civile a déclaré « qu'en ce qui concerne la question des yeux crevés, dans tous les cas où ces faits ont été signalés par les journaux ou par des dénonciations particulières, on a recherché et entendu les témoins : dans beaucoup de cas, pour ne pas dire dans presque tous, les témoins ont avoué qu'ils ne connaissaient les faits que par ouï-dire ; d'autres se sont récusés ou n'ont pas paru. La Commission est arrivée à la conclusion que la preuve formelle des yeux crevés aux blessés ou aux prisonniers par des femmes belges n'a pas été fournie et que le fait n'a été constaté officiellement dans aucun cas.

« Les médecins et les membres de la Commission d'enquête ont dit que, dans l'état actuel de surexcitation des esprits, il était tout naturel que des faits de brutalité ou de cruauté soient commis de part et d'autre par tous les partis ; mais qu'en général ces faits avaient été grandement exagérés.

« La légende des yeux crevés notamment a dû se produire par le fait qu'un grand nombre de blessés ont eu les yeux crevés par les éclats de la mitraille de shrapnells qui, en projetant leurs débris à hauteur d'homme, atteignent très souvent les yeux.

« Les illustrations françaises et anglaises font foi de ce fait. On y

voit partout, aux points où éclatent des obus, les hommes atteints au visage et se voilant instinctivement la face avec les bras ou les mains.

« Il paraît que des milliers de corbeaux et de corneilles s'abattent sur tous les champs de bataille, et ces animaux s'attaquent toujours aux yeux des tués et des blessés. Ce fait peut avoir contribué à établir la légende, qui a été controuvée, dans tous les cas, par les expertises médicales.

« Dans un hôpital de Francfort, vingt-neuf blessés, gravement atteints, étaient, paraît-il, couchés côte à côte, ayant tous les yeux crevés. Dans aucun cas ces blessures n'ont pu être attribuées à d'autres causes qu'aux éclats de shrapnells.

« Malgré ces constatations, la légende persiste ; mais on a assuré que dans les cercles officiels les faits de cruauté reprochés à des Belges sont formellement démentis. »

La Commission civile a été affirmative à ce sujet.

La Commission militaire poursuit toujours son enquête ; mais elle est arrivée aux mêmes conclusions. Elle n'a pas encore fait connaître son rapport officiellement et pour ce motif ses déclarations n'ont été faites que sous certaines réserves et à titre d'informations provisoires n'ayant qu'un caractère purement privé.

Il nous est agréable de constater que les actes de cruauté abominables, si injustement reprochés à des femmes belges par les organes les plus autorisés du Gouvernement Impérial, ont reçu un démenti formel des deux commissions nommées par ce même Gouvernement.

N° 108

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 18 décembre 1914.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 25 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous signaler un article paru dans le *Temps* du 13 de ce mois et intitulé : « La légende des yeux crevés ». Il reproduit deux notes de la *Gazette populaire de Cologne* et du *Vorwärts*, qui démentent les accusations calomnieuses de la presse officieuse allemande relatives aux prétendues mutilations de blessés par la population civile belge.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 108

Berne, le 12 décembre.

Le grand journal catholique, la *Gazette populaire de Cologne*, a publié en un de ses récents numéros la lettre suivante :

Aix-la-Chapelle, le 26 novembre.

Monsieur le Directeur,

Une des tâches les plus ingrates à cette heure est de défendre la vérité contre les bruits absurdes qui circulent dans le pays. La *Gazette populaire de Cologne* du 30 septembre 1914 a déjà publié une lettre de moi, où je vous déclarais qu'après enquête je n'avais point trouvé dans les trente-cinq hôpitaux d'Aix-la-Chapelle un seul blessé allemand à qui on eût crevé les yeux. Vous m'avez fait savoir depuis que ma lettre n'avait point mis fin aux racontars ; vous m'avez envoyé à cet effet un article de la *Gazette de Cologne* du 31 octobre tout à fait propre à ranimer la croyance en ces histoires fantastiques. Il est dit dans cet article de la *Gazette de Cologne* qu'un médecin, M. Saethre, a visité les hôpitaux de Cologne. Dans la traduction de son rapport, on lit le passage suivant : « On ne saurait avoir aucun doute sur les cruautés commises par les francs-tireurs. J'ai vu moi-même à Aix-la-Chapelle une sœur de la Croix-Rouge à qui les francs-tireurs avaient coupé un sein et un chef d'escadron à qui on creva les yeux pendant qu'il gisait sur le champ de bataille. »

Vous m'avez prié de vous écrire ce que je pensais de ce rapport. Je me suis donc adressé aux milieux officiels compétents pour savoir si les faits mentionnés par le Dr Saethre étaient exacts. Le directeur de l'hôpital m'a écrit en date du 25 novembre : « Les atrocités dont vous me parlez n'ont pas été commises, du moins en ce qui concerne Aix-la-Chapelle. Nous n'avons point vu la sœur de la Croix-Rouge dont il est question, non plus que le chef d'escadron. »

Je ne sais où le médecin dont parle la *Gazette de Cologne* a puisé ses informations. Je crois nécessaire de constater ici à nouveau qu'il ne se trouve dans les hôpitaux d'Aix-la-Chapelle aucun blessé dont on ait crevé les yeux et aucune sœur de la Croix-Rouge qui ait subi la mutilation dont il est question plus haut.

Fr. Kaufmann, *archiprêtre*.

D'autre part, le *Vorwärts* du 6 décembre publie les résultats d'une enquête faite auprès de la direction des hôpitaux de Hanovre et du grand hôpital de la Charité à Berlin.

La direction des hôpitaux de Hanovre a adressé au journal socialiste la réponse suivante :

Après enquête auprès des médecins des différentes sections de l'hôpital n° 3, nous sommes en mesure de vous faire savoir que nous n'avons actuellement à l'hôpital aucun blessé dont les yeux aient été crevés. Nous n'en avons jamais eu.

De même la direction de l'hôpital de la Charité à Berlin communique au *Vorwärts* la note suivante :

L'hôpital de la Charité n'a point hospitalisé de blessés qui aient eu les yeux crevés.

XIII

Annulation de l'exequatur des consuls en Belgique.

N° 109

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 24 décembre 1914.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien recourir à l'obligeant intermédiaire du Gouvernement de S. M. Catholique pour faire parvenir au Gouvernement Impérial la protestation ci-dessous :

« Il nous est revenu qu'une note a été adressée dernièrement aux États neutres et alliés de l'Allemagne. Le Gouvernement impérial allemand déclare :

« 1° Qu'il estime que son occupation a mis fin, en l'annulant, à l'exequatur accordé par le Gouvernement belge aux divers consuls qui résident dans les régions occupées de la Belgique ;

« 2° Que bouleversant l'ancienne juridiction consulaire il est d'avis de ne plus créer que trois juridictions consulaires, à Bruxelles, à Anvers et à Liége, et de ne donner actuellement aux agents dans ces trois résidences qu'une simple admission provisoire. »

L'occupation militaire telle que la définit l'article 42 de la IVe Convention de La Haye ne confere à l'État occupant sur les territoires envahis qu'une possession de fait. Il s'ensuit que la souveraineté de droit de l'État envahi subsiste, mais que son exercice est momentanément suspendu. Le manuel allemand de la guerre confirme en la complétant la disposition de l'acte de La Haye :

« L'occupation d'une partie du territoire ennemi, y est-il dit, n'est pas une appropriation de ce dernier. Le droit de l'État antérieurement souverain subsiste donc ; il est simplement suspendu par un conflit avec la puissance plus forte du conquérant pendant la durée de son occupation et d'une façon provisoire. »

Si la possession de fait autorise l'occupant à prendre les mesures nécessaires pour la conduite des opérations militaires, elle lui impose, d'autre part, l'obligation de gérer les territoires occupés en tenant compte de son caractère provisoire, de manière à ne pas entraver la vie sociale et publique et en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays (Art. 43 de la IVe Convention de La Haye).

C'est ainsi qu'un gouvernement occupant ne peut ruiner l'organisation judiciaire existante. En anéantissant cette organisation, il excéderait les limites des pouvoirs de l'occupant qui est circonscrit aux mesures destinées à atteindre le but normal de la guerre. Le

respect des lois existantes qui est stipulé par l'article 43 de la IVe Convention de La Haye implique le maintien des fonctionnaires nommés en vertu de ces lois.

Assurément l'occupant peut se croire autorisé à retirer l'exequatur à un consul qui aurait commis des actes assez graves pour paraître incompatibles avec la continuation de sa mission, même aux yeux d'un Gouvernement de droit. Encore devrait-il préalablement référer à la puissance dont ce consul relève. Mais il ne peut puiser dans son titre de fait et provisoire le droit de considérer comme annulés d'une manière générale, alors qu'il n'a aucun motif personnel, tous les exequatur précédemment accordés.

Pareille annulation n'est aucunement exigée par les nécessités de la guerre. Elle serait un abus de l'occupation. Elle exposerait les nationaux des États étrangers à ne plus avoir de protecteurs naturels au milieu des vicissitudes de la lutte des occupations et des reprises, elle augmenterait le trouble d'une population paisible.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

N° 110

Le Ministre du Roi à Madrid à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Madrid, le 9 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre rapport du 24 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli la réponse du Gouvernement allemand à la protestation du Gouvernement belge concernant l'annulation de l'exequatur des consuls en Belgique.

Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Grenier.

Annexe au n° 110

Auswärtiges Amt.

A l'Ambassade Royale d'Espagne.

Le département des Affaires étrangères a l'honneur de répondre à la note verbale de l'ambassade royale d'Espagne du 31 décembre dernier ce qui suit :

Le Gouvernement Impérial est d'avis que la protestation du Gouvernement belge concernant l'exequatur des consuls en Belgique est sans fondement.

L'article 42 de la IVe Convention de La Haye en particulier ne saurait appuyer la manière de voir du Gouvernement belge. D'après cet article, le Gouvernement occupant est obligé de maintenir, dans la mesure du possible, l'ordre public dans les régions occupées ; l'article ne l'engage nullement à maintenir tous les employés dans

l'exercice de leurs fonctions. Ceci, au contraire, ne pourrait se faire qu'en tant que les intérêts militaires de l'occupation le permettent et non plus qu'à la condition que ces employés seront prêts à se soumettre à l'autorité du Gouvernement occupant. Ces principes s'appliquent aux consuls neutres, ceux-ci ne pourront exercer leurs fonctions publiques qu'en tant que la puissance occupante s'y accorde, l'exequatur ennemi n'engageant pas la dernière.

La note circulaire du Gouvernement Impérial concernant les consuls ne touche en aucune manière les droits du Gouvernement belge ; elle ne traite que les intérêts du Gouvernement Impérial, qui réclame un droit originaire et un devoir incontestable de régler la protection consulaire des sujets neutres pour la durée de l'occupation. Ce nouveau règlement est nécessaire, du reste, en premier lieu dans l'intérêt des sujets neutres eux-mêmes. Vu que non moins de trois cents représentants des États alliés ou neutres étaient admis en Belgique, la plupart d'entre eux de nationalité belge, un grand nombre de ceux-ci ayant quitté le pays, il est évident que dans l'intérêt des sujets neutres mêmes le Gouvernement Impérial ne ferait bien de tarder à prendre soin d'un règlement rassuré et efficace de leur protection.

N° 111

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 22 janvier 1915.

Monsieur le Baron,

Comme suite à votre lettre du 9 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli une réplique à la note du Gouvernement allemand relative au retrait de l'exequatur aux consuls étrangers en Belgique.

Vous voudrez bien prier le Gouvernement espagnol de transmettre cette note au Gouvernement Impérial.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au N° 111

Note.

L'Allemagne a prétendu, dans sa communication du 5 décembre, que l'occupant d'une région envahie avait le droit de considérer comme « annulés » tous les exequatur donnés antérieurement aux consuls en fonctions par le pouvoir légal du pays.

La prétention est insoutenable.

A raison du caractère du pouvoir de l'occupant qui dérive d'une simple possession et qui n'a rien de définitif, l'article 43 de la IVe Convention de La Haye consacre, en principe, le maintien des

lois civiles et administratives et, par conséquent, des situations existantes.

Vainement, dans sa note du 3 janvier, l'Allemagne invoque l'intérêt militaire et l'intérêt administratif. Ces deux intérêts peuvent justifier le retrait de l'exequatur à un consul qui se livrerait à des actes hostiles ou aurait une conduite inconciliable avec les devoirs de sa mission. Mais ils ne peuvent justifier ni le droit général d'annulation que réclame l'Allemagne ni sa prétention de bouleverser toute l'organisation consulaire, de réduire à trois le nombre des consuls de chaque nation et d'exclure des consulats, par la seule raison qu'elles sont belges, des individualités qui n'auraient commis aucun acte contraire à l'intérêt militaire et auraient loyalement reconnu à l'occupant les droits précisés par la Convention de La Haye.

La thèse de l'Allemagne aurait pour conséquence, si elle devait être admise, de jeter dans une instabilité désastreuse les consulats des régions occupées un jour et reprises le lendemain.

N° 112

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 1er février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement américain vient de faire connaître son avis relativement à l'annulation des exequatur accordés aux consuls qui exercent leurs fonctions dans la Belgique occupée.

D'après une dépêche du ministre du Roi à Washington, le Gouvernement américain estime que les consuls ne sont pas des représentants politiques avec mission générale, mais des représentants commerciaux avec mission locale.

Ces représentants ne peuvent, dans les régions militairement occupées, exercer leur mission que là où l'occupant, possesseur d'un droit légal de contrôle, juge que les opérations militaires le permettent.

L'Allemagne estime que les opérations militaires ne permettent pas actuellement, dans les régions qu'elle occupe, l'exercice de la mission consulaire ailleurs qu'à Bruxelles, Anvers et Liége.

Il y a lieu, dès lors, de considérer que l'exercice des fonctions des consuls américains se trouve non pas annulé, mais simplement suspendu dans les régions militairement occupées, sauf à Bruxelles, Anvers et Liége.

Quant aux consulats de ces trois localités qui peuvent continuer leur activité, et à ceux des autres localités qui pourront se trouver ultérieurement dans les mêmes conditions, il n'y a pas lieu de changer leur titulaire, à moins que le Gouvernement allemand

n'informe le Gouvernement américain des motifs personnels qui s'opposent à ce que l'un ou l'autre de ces consuls continue à exercer ses fonctions.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

XIV

Arrestation arbitraire de M. Max, bourgmestre de Bruxelles.

N° 113

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique.

Le Havre, le 5 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement du Roi a appris tous les efforts de Votre Excellence en vue de rendre plus équitables les charges écrasantes qui pèsent sur la Belgique et en particulier sur Bruxelles par suite de l'occupation allemande. Le Gouvernement du Roi est profondément reconnaissant à Votre Excellence de l'appui qu'Elle a bien voulu donner à nos malheureuses populations.

J'ai l'honneur de recourir à Son obligeance en vue d'obtenir des renseignements sur le sort de M. Max, bourgmestre de Bruxelles, dont la santé laisse à désirer et qui subit, pour des motifs dont je n'ai pas officiellement connaissance, une pénible détention à Glatz.

Il résulte des correspondances reçues par ses amis que M. Max est traité comme un prisonnier de droit commun coupable des délits les plus graves, qu'il est enfermé sous la surveillance constante de deux soldats et qu'il ne peut sortir de sa prison sous aucun prétexte.

Peut-être Votre Excellence pourra-t-Elle obtenir que les autorités allemandes, tout en prenant les mesures de surveillance requises, apportent des adoucissements à un régime susceptible d'avoir les conséquences les plus graves sur la santé de M. Max.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

N° 114

M. Brand Whitlock, Ministre des États-Unis d'Amérique, à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Bruxelles, le 14 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de Sa lettre du 5 janvier, et je suis très sensible aux sentiments que le Gouvernement du Roi a bien voulu m'exprimer par Son entremise.

Je ne manquerai pas de saisir la première occasion pour entretenir le baron von der Lancken du sort de M. Max et me ferai un devoir de communiquer à Votre Excellence les renseignements qui me parviendront à ce sujet.

Je saisis, etc.

(s) Brand Whitlock.

XV

La ville de Courtrai frappée d'une amende de 10 millions de marks pour avoir obéi à deux commandants allemands.

N° 115

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

(Télégramme.) Le Havre, le 10 janvier 1915.

La ville de Courtrai vient d'être frappée par le commandant von Knesebeck d'une pénalité de 10 millions de marks pour un prétendu dépôt d'armes clandestin. Aucune faute n'est imputable à l'Administration qui n'a réclamé et déposé les armes dans la Tour du Broel que conformément à deux ordonnances successivement affichées, la première sur l'ordre du commandant Maxeman, la seconde sur l'ordre du commandant Pschors.

Veuillez recourir à l'intermédiaire du Gouvernement espagnol pour faire connaître au Gouvernement allemand les faits qui établissent le caractère injustifiable de cette condamnation.

(s) Davignon.

XVI

Aucune troupe française ou anglaise n'a pénétré en Belgique avant le 5 août.

N° 116

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 28 janvier 1915.

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'Allemagne cherche à justifier son agression contre la Belgique en prétextant des faits qui, s'ils étaient vrais, prouveraient la complaisance de notre pays à l'égard de la France et de l'Angleterre et partant la méconnaissance de nos obligations de neutres.

C'est ainsi que l'Agence Wolff a télégraphié aux journaux, d'après un article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, que déjà le 24 juillet des troupes françaises en armes avaient pénétré en territoire belge.

J'ai cru devoir opposer un démenti à cette affirmation audacieuse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier ce démenti dans la presse du pays de votre résidence.

Veuillez agréer, etc. (s) Davignon.

Annexe au n° 116

Note.

Un industriel allemand a vu, le 24 juillet, deux compagnies de troupes françaises en armes à Erquelinnes. Il le déclare au Gouvernement général de la Belgique et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* considère le fait établi. Nous regrettons pour le témoin anonyme qui a garanti ce récit sous serment que ses souvenirs l'aient fort mal servi. Une confusion entre le nom des localités est d'ailleurs fort possible à six mois d'intervalle.

Nous avons déjà dit, mais on nous oblige à répéter, qu'avant le 5 août aucune troupe armée, française ou anglaise, n'a pénétré en Belgique. Pour faire appel à la garantie de ses garants, pour lever en faveur des troupes françaises l'interdiction de pénétrer sur le territoire du Royaume, le Gouvernement a attendu que l'Allemagne ait violé la neutralité de la Belgique. Cette violation eut lieu le 4 août, à 8 heures du matin, et c'est le même jour, à 6 heures du soir, que le Gouvernement a décidé d'appeler la France et l'Angle-

terre à son secours. Avant cette date, aucun soldat français n'est entré en Belgique.

A l'industriel allemand, nous opposons les personnages officiels de l'Empire, le ministre d'Allemagne à Bruxelles, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le chancelier lui-même. Dans la nuit du 2 au 3 août, M. de Below cherche contre nous un grief propre à étayer son ultimatum. A 2 heures du matin, il se rend chez le secrétaire général au département pour lui dire qu'une patrouille de cavalerie française a franchi la frontière. Le baron van der Elst demande où ces faits se sont passés. En Allemagne, lui fut-il répondu. Si un seul soldat français en armes avait franchi notre frontière, il est clair qu'il n'aurait pas échappé à la vigilance des nombreux espions de M. de Below.

Le 3 août, le ministre de Belgique fut reçu par le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. « Avez-vous quelque chose à nous reprocher ? interrogea le baron Beyens. N'avons-nous pas toujours, depuis trois quarts de siècle, vis-à-vis de l'Allemagne comme de toutes les grandes puissances garantes, observé tous les devoirs de notre neutralité ? — L'Allemagne, répondit M. de Jagow, ne peut rien reprocher à la Belgique et l'attitude de celle-ci a toujours été d'une correction parfaite. »

Enfin le chancelier, dans la séance du Reichstag du 4 août, ne s'est pas expliqué avec moins de franchise : « Nos troupes, a-t-il déclaré, ont occupé le Luxembourg et ont peut-être déjà pénétré en Belgique. Cela est en contradiction avec les règles du droit des gens. L'injustice, je le dis ouvertement, l'injustice que nous commettons de cette façon nous la réparerons. » Mais comme la franchise du chancelier a été désavouée par la presse allemande, parce que la méconnaissance cynique des traités provoquait unanimement dans tous les pays neutres la plus fâcheuse impression, l'Allemagne a cherché des imputations contre la loyauté de la Belgique.

Ainsi l'Allemagne, après nous avoir injustement attaqués, ruinés et massacrés, veut nous enlever la seule chose qui nous reste, l'honneur. Mais ces imputations de témoins, dont on ne cite même pas les noms et qui sont produites six mois après les événements, ne donneront pas le change à l'opinion publique. Depuis le premier jour, celle-ci a condamné l'attentat prémédité qui a été commis contre la Belgique et elle a fait justice des abominables calomnies inventées pour justifier cet attentat.

N° 117

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Klobukowski, Ministre de France.

Le Havre, le 6 février 1915.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence a bien voulu attirer mon attention sur la *Gazette de l'Allemagne du Nord* relatant des témoignages d'après lesquels

des soldats français en armes avaient pénétré en Belgique avant le début des hostilités. Cette manœuvre fait partie de la campagne tendant à prouver que la Belgique, de complicité avec la France et l'Angleterre, avait manqué à ses obligations internationales et que les premiers actes d'hostilité ont été accomplis, non par l'Allemagne, mais par la Belgique.

Déjà la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait publié au mois de novembre sept dépositions faites par témoins et reproduites dans le numéro de novembre du *Journal de la Guerre*. Ces sept dépositions concordaient sur le point de la présence en Belgique de soldats et d'officiers français avant la guerre. Mais l'endroit où on les a vus variait; tantôt c'était à Charleroi, puis à Namur, à Ougrée, à Liége. Nous n'avons pas protesté contre ces allégations. Votre Excellence sait en effet qu'on voyait souvent en Belgique, surtout à Dinant, à Namur et à Liége, des permissionnaires français en uniforme, mais sans armes. Les étrangers confondent aussi avec les soldats français les guides belges, qui portent des pantalons rouges. Mais un témoin ayant affirmé la présence de deux régiments français à la gare du Midi le 2 août, nous lui avons opposé un démenti qui a paru dans le *Petit Havre*.

Dans son numéro du 9 janvier, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, toujours d'après un témoignage fait sous serment, a signalé le débarquement à Erquelinnes, le 24 juillet, de troupes françaises en armes venant de Paris. Dans un communiqué dont un résumé a paru dans le *Matin*, j'ai relevé le manque de fondement de cette accusation. Votre Excellence voudra bien trouver ce communiqué sous ce pli (Voir *Annexe* n° 116). Il est évident que la pénétration des troupes françaises en Belgique avant que celle-ci ne fasse appel à ses garants aurait été signalée au Gouvernement par les agents de la douane et la gendarmerie, comme elle l'aurait été au ministre d'Allemagne par ses espions. Aucun reproche ne nous a été adressé à cet égard avant l'agression allemande. Dépossédés de notre territoire, il ne nous est pas possible de faire faire des enquêtes sur les dépositions de témoins allemands. Mais il sera possible au Gouvernement français de démentir l'accusation précitée en ce qui concerne le débarquement de troupes à Erquelinnes dans la soirée du 24 juillet.

Nous ne saurions que lui en être reconnaissant.

Je saisis, etc.

(s) Davignon.

N° 118

M. Klobukowski, Ministre de France,
à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères.

Le Havre, le 13 mars 1915.

Monsieur le Ministre,

Me référant à la lettre de Votre Excellence du 6 février dernier, concernant de prétendues violations par la France de la neutralité

belge, attestées sous la foi du serment devant les tribunaux allemands, j'ai l'honneur de lui faire parvenir sous ce pli une lettre de M. Millerand et des déclarations catégoriques de nos consuls à Liége et à Bruxelles auxquelles je me suis associé entièrement.

Ces documents, joints aux énergiques dénégations du Gouvernement Royal qui permettent d'établir le manque absolu de fondement des témoignages invoqués, lesquels fourmillent d'erreurs grossières et d'inexactitudes plus ou moins volontaires, seront communiqués aux puissances neutres. Le ministère des Affaires étrangères de la République se propose, d'ailleurs, de les faire résumer sous forme de brochure dans le but d'atteindre l'opinion publique des divers pays.

L'objet des publications allemandes est évidemment de justifier aux yeux des neutres l'agression contre la Belgique.

Quoique la cause soit entendue, par suite des publications diplomatiques et notamment dans le *Livre Gris belge* et des déclarations du chancelier allemand au Reichstag, il n'en est pas moins intéressant et instructif de surprendre une fois de plus les Allemands en flagrant délit d'imposture et de mauvaise foi.

Je saisis, etc.

(s) Klobukowski.

1re Annexe au N° 118

Le Ministre de la Guerre à M. Delcassé,
Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 16 février 1915.

A la date du 13 février, vous avez bien voulu porter à ma connaissance le désir exprimé par M. Davignon de voir le Gouvernement français démentir l'accusation précise concernant le débarquement de troupes françaises à Erquelinnes dans la soirée du 24 juillet et me demander mon sentiment à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois que des avantages à ce que le démenti le plus formel soit opposé aux allégations de la presse allemande sur ce point, de même que sur ceux qui font l'objet des lettres de vos représentants en Belgique dont vous m'avez adressé copie.

Afin de faciliter les mesures que vous croirez devoir prendre pour réfuter ces allégations mensongères, je crois devoir vous donner les précisions suivantes :

a) Non seulement aucun débarquement français n'a pu être constaté à Erquelinnes à la date du 24 juillet 1914, mais à cette date aucune mesure, non pas même de préparation, mais de précaution, n'avait encore été prise, ni comme surveillance de frontière, ni comme garde de voies ferrées.

La première mesure de précaution, celle de la suppression des permissions, date du 26 juillet ;

b) Même à une date postérieure, au moment de la prise du dispositif de couverture, aucune mesure de couverture n'a été prise à la frontière belge, en raison du respect dû à la neutralité de ce pays;

c) De plus, le 2 août, premier jour de la mobilisation, en vue d'éviter tout incident, mon prédécesseur a donné l'ordre télégraphique suivant au général commandant la région :

« 2 août 214 3/11, à 1re région Lille.

« Il est absolument nécessaire en l'état diplomatique actuel de n'avoir aucun incident sur la frontière franco-belge et par suite de ne pas s'en approcher, pour les troupes, à moins de 2 kilomètres environ.

« Il sera recommandé aux douaniers et forestiers d'éviter tout incident. »

Cet ordre ne faisait qu'étendre à la 1re région, au moment où elle était touchée par le télégramme de mobilisation, les ordres donnés aux régions de la frontière franco-allemande et qui leur prescrivaient de ne pas dépasser une ligne que, en raison des chances de conflit, mon prédécesseur avait estimé devoir fixer à une distance d'environ 10 kilomètres de la frontière allemande.

Les allégations allemandes sont donc mensongères de tous points, elles n'ont pas même l'excuse de la vraisemblance.

2e Annexe au no 118

M. Pallu de La Barrière, Consul de France à Liége, actuellement au Havre, à M. Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement belge, actuellement au Havre.

Le Havre, le 2 février 1915.

J'ai l'honneur, en ce qui concerne la circonscription consulaire de Liége, de vous communiquer les observations suggérées par la lecture de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 9 janvier 1915, relative à la prétendue violation de la neutralité belge par la France :

Aux trois accusations faites sous serment devant les tribunaux d'Essen, Eschweiler et Bonn, je suis en mesure d'opposer un démenti formel.

Je déclare que les faits signalés par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* sont faux.

Ce journal dit : « Dans les derniers jours de juillet, j'ai vu souvent des soldats français aux environs de Liége ; de concert avec les Belges, ils creusaient des tranchées autour de Liége. »

Il n'a pu être vu de soldats français ni à Liége ni aux environs à cette époque (plus tard non plus d'ailleurs), pour cette bonne raison qu'il n'y en avait pas un seul. Dans ces conditions, il était non moins possible de voir nos soldats aider des soldats belges à creuser des tranchées aux environs de Liége ! Je puis même assurer qu'à cette date, les Belges eux-mêmes ne creusaient pas de tranchées, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte dans mes sorties en passant devant et entre plusieurs forts. Par contre, j'ai vu abattre les arbres aux environs de ces forts par des soldats belges, dès les premiers jours de la mobilisation (2 août 1914).

Deuxième accusation. — Tribunal d'Eschweiler, le 20 octobre 1914.

« Dans les derniers jours de juillet, j'ai vu des officiers et des soldats français dans les rues de Liége, et cela, contrairement à l'habitude, en grand nombre. C'étaient des lignards français (képis rouges) qui passaient par les rues de la ville. »

Ni à cette date, ni jusqu'au 6 août, date de mon départ de Liége, je n'ai vu dans les rues de cette ville, ni dans les environs, ni même à mon consulat, un seul officier ou soldat français en uniforme.

A ce sujet, je crois devoir ajouter que, dès la mobilisation française, j'ai donné des instructions sévères aux appelés français, interdisant formellement à ceux-ci de quitter la Belgique en tenue, pour les réservistes qui en posséderaient. Ceci, dans le but d'éviter des manifestations quelles qu'elles soient, de la part de la population, et de faire acte contraire au respect de la neutralité belge.

Troisième accusation. — Tribunal de Bonn, 9 décembre 1914.

« A Namur, le 2 août, on disait communément : nous avons de l'aide, les Français arrivent ; il y a des trains entiers arrivés à Liége ; sur la route de Namur à Luxembourg on ne rencontrait que des soldats français (cavalerie et infanterie), toutes les gares étaient occupées militairement par des Français. De Namur à la frontière on nous conduisit sous la surveillance française. »

Je proteste énergiquement contre cette nouvelle accusation, aussi fausse que les précédentes. Jusqu'au 6 août, ainsi qu'il peut être prouvé par l'inscription de mes communications téléphoniques à l'Administration des Postes à Liége, j'ai correspondu plusieurs fois par jour avec mon agent consulaire à Namur qui me tenait au courant, même des moindres incidents. J'affirme que, à la date du 2 août, aucun train n'avait amené de Français à Namur. Que des gens mal renseignés aient déclaré « que les Français arrivaient », je l'ignore ; ce qu'il y a de certain, c'est que le renseignement était erroné pour Namur comme pour Liége.

D'autre part, si des Français s'étaient trouvés sur la route de Namur à Luxembourg, j'en aurais été aussitôt informé, ainsi que de l'occupation militaire des gares de cette ligne par nos troupes. Ces affirmations sont mensongères.

Il en est de même quant à la conduite d'Allemands à la frontière sous la surveillance française.

3e Annexe au n° 118

M. le baron Lahure, Consul de France à Bruxelles, actuellement au Havre, à M. Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République Française près le Gouvernement belge, actuellement au Havre.

Le Havre, le 2 février 1915.

Vous avez bien voulu me communiquer la traduction des récits parus en Allemagne, notamment dans le numéro du 9 janvier de la

Norddeutsche Allgemeine Zeitung, concernant de prétendues violations de la neutralité belge par la France.

Je m'empresse de mentionner ci-dessous, en ce qui concerne Bruxelles, et en suivant l'ordre des citations, les observations que m'a suggérées la lecture de ces témoignages.

1° Tribunal de Rastadt. — « Un régiment à costume gris de campagne aurait figuré dans la revue passée, le 26 juillet, à Bruxelles, à l'occasion de la visite du lord-maire. »

L'État-major belge, étudiant un changement de ses uniformes, a fait défiler aux différentes revues passées à Bruxelles avant la guerre, une compagnie d'infanterie habillée de la nouvelle tenue gris bleu en projet, et coiffée du casque de même couleur. Le but poursuivi était vraisemblablement de connaître l'opinion du public sur l'uniforme à l'essai.

Je n'ai jamais entendu parler d'un incident qui aurait eu lieu aux environs de la Bourse le 29 juillet, où un officier aurait harangué la foule. Le témoin prétend qu'il portait quatre étoiles au collet et que c'était un officier de cavalerie.

C'est manifestement inexact, aucun officier français ne portant d'étoiles au collet ; les officiers belges seuls ont des étoiles au collet, trois au maximum.

3° Tribunal de Tittlungen. — Des soldats en uniforme auraient été vus dans les rues de Bruxelles, dès le 3 août au matin, après l'envoi de l'ultimatum mais avant la déclaration de guerre. La foule aurait acclamé un hussard français.

C'est très possible et tout à fait normal. En effet, depuis plusieurs années, les soldats français pourvus de permission et ayant leur famille domiciliée en Belgique étaient autorisés à venir voir leurs parents en uniforme, mais sans armes. Les fêtes nationales de la Belgique ayant lieu à la fin de juillet et coïncidant avec la foire de Bruxelles, c'est à cette époque que les soldats avaient coutume, avant les manœuvres, de solliciter des permissions de huit à quinze jours pour venir voir leurs familles. Il s'agissait peut-être aussi d'un soldat en congé de convalescence dans sa famille, qui s'apprêtait à rejoindre son corps avant l'expiration de sa permission.

Notre Colonie française à Bruxelles comptant 25.000 âmes et concentrant son activité dans le centre de la ville, qu'un groupe de Français ait acclamé l'uniforme de notre armée au moment où la guerre venait d'être déclarée à notre pays, c'est tout naturel ; que des Belges y aient joint leurs voix pour ovationner un soldat d'une des puissances garantes de la neutralité belge, au moment où elle venait d'être violée par la remise de l'ultimatum annoncée par la presse, personne ne peut s'en étonner.

5° Tribunal de Dusseldorf. — Ovations faites sur les boulevards de Bruxelles à des soldats français, le 2 août.

Ainsi que je viens de le faire remarquer, c'est tout à fait normal par suite du nombre de permissionnaires français qui se trouvaient à Bruxelles à cette époque. Le 2 août étant le premier jour de notre mobilisation, la légation, qui en avait été avisée dans la nuit, avait communiqué aussitôt son appel de mobilisation à

l'Agence Havas. Il avait paru dans les journaux belges le matin du dimanche 2 août. Au cours de la journée, des soldats en uniforme ont certainement traversé la ville pour se rendre à la gare.

6° Tribunal du bataillon de réserve du 119e régiment d'infanterie de la landwehr à Stuttgart.

— On aurait vu, le 16 juillet, plusieurs officiers d'artillerie français que la foule accueillait avec enthousiasme.

Il n'est point précisé le point où cette manifestation aurait eu lieu. Le 16 juillet était un jeudi. Dans la période des fêtes, l'assistance est toujours grande au centre de la ville, même en semaine. Je n'ai jamais entendu dire qu'un groupe d'officiers de notre artillerie ait été ovationné et je me demande comment ils auraient pu se promener en uniforme sans que la légation en ait été avisée. Nos officiers doivent, en effet, lui demander l'autorisation de se mettre en tenue et elle n'est accordée que dans des cas exceptionnels.

Ne s'agirait-il pas d'un groupe de musiciens belges, quelques orphéons ayant des uniformes rappelant un peu celui de nos adjudants d'artillerie : tenue noire avec bande rouge, képi avec plumet et galon ?

8° Tribunal de Hambourg. — La foule chantait la *Marseillaise* devant la Bourse, le 2 août, et acclamait un groupe de soldats français.

Des groupes de nos compatriotes, si nombreux à Bruxelles, ont, en effet, chanté la *Marseillaise* et ont acclamé nos soldats permissionnaires rentrant en France, quand ils les rencontraient. La Bourse étant située sur la plus grande voie menant à la gare du Midi et la guerre étant déclarée à la France, cette manifestation patriotique était toute naturelle.

Que la foule ait acclamé des officiers anglais à l'arrivée du train, le 5 août, à la gare du Nord de Bruxelles, cela n'a rien d'étonnant, les troupes allemandes ayant, depuis deux jours, violé le territoire de la Belgique et le Gouvernement ayant, le 4 août, fait appel à l'Angleterre.

9° Tribunal d'Anrath. — Le dimanche 2 août, boulevard du Jardin Botanique, à Bruxelles, un soldat français équipé, baïonnette au fusil, aurait été vu marchant sur le trottoir, qui, apparemment, avait mission de rassembler les jeunes Français soumis au service militaire. Le témoin aurait reconnu le soldat comme Français à sa culotte rouge. Il y a ici confusion, aucun soldat permissionnaire n'avait de fusil. On ne voit pas bien d'ailleurs ce qu'un soldat aurait pu faire d'utile boulevard du Jardin Botanique, car il n'y existe aucun centre de réunion de la Colonie française où il aurait pu rassembler des réservistes.

Ce devait être un soldat belge d'un des régiments des guides qui ont également un pantalon rouge. L'armée belge étant mobilisée le 2 août depuis plusieurs jours, on rencontrait fréquemment des soldats même isolés, tout équipés, qui se rendaient à la gare pour rejoindre le lieu de concentration de leur corps.

Aucun de ces faits ne peut donc être invoqué sérieusement comme indices de la violation de la neutralité belge par la France. Mais, par

contre, il existe des preuves de la préméditation allemande faciles à vérifier si on recueillait les témoignages des propriétaires qui logeaient des officiers de réserve allemands, et des agences de transport de mobilier ; on pourrait constater que, dès le mois de juillet, l'Allemagne avait commencé la mobilisation de son armée par convocations individuelles et dans des conditions qu'elle n'avait pas encore réalisées, même au moment de la plus grande tension qui a suivi la démonstration d'Agadir.

J'en ai été averti peu après le 14 juillet, par un de nos compatriotes faisant partie du monde des affaires, avec lequel je déjeunai au cercle industriel du boulevard Anspach. Il considérait comme un des prodromes certains d'une guerre à brève échéance, le fait constaté par lui qu'un grand nombre d'Allemands, notamment des officiers de réserve, venaient, comme s'ils obéissaient à un seul ordre, de rompre définitivement leur établissement en Belgique en envoyant leurs meubles en Allemagne et mettant leur appartement ou leur maison à louer. Cela ne s'était jamais vu et on pouvait en déduire ainsi une présomption de leur certitude de voir leur pays violer la neutralité belge. Sinon, comment expliquerait-on leur souci de mettre leur mobilier à l'abri par un renvoi en Allemagne ?

J'ai été frappé de cette indication et vous vous rappellerez certainement, Monsieur le Ministre, que je vous ai signalé le fait. J'en ai également parlé au lieutenant-colonel Génie, un certain nombre d'officiers de réserve de notre armée étant venus me trouver pour me faire part de leur étonnement de n'avoir pas encore reçu d'ordre de rappel individuel en France.

N° 119

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 10 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

Dans son ultimatum du 2 août, le Gouvernement allemand a voulu justifier son agression contre la Belgique par la menace d'une attaque française qui se serait prononcée contre l'aile droite allemande, en traversant le territoire belge.

« Le Gouvernement allemand, disait cet ultimatum, a reçu des nouvelles sûres, d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. »

Ces allégations sont apparues, dès le premier jour, comme étant en contradiction avec les déclarations formelles du Gouvernement français et avec les faits. Toutefois, dans plusieurs pays neutres, on se demandait si elles n'avaient pas un certain fondement.

La suite des événements a dissipé ce doute au point qu'aucun esprit sérieux ne pouvait plus leur accorder le moindre crédit.

Le fait que l'armée belge s'est trouvée seule vis-à-vis des armées allemandes pendant la première période de la campagne a démontré la fausseté des affirmations de l'État-major allemand.

L'écrivain militaire allemand, le général von Bernhardi, a tenté cependant, il y a quelques semaines, dans une étude publiée dans le *Sun*, de New-York, de faire croire aux Américains que, dès le mois de juillet, la France et l'Angleterre s'apprêtaient à violer la neutralité de la Belgique.

Voulant répondre d'une manière péremptoire à ces accusations, le Gouvernement français a fait publier une note dans laquelle il donne des indications précises sur l'emplacement des troupes françaises au début de la guerre. Vous en trouverez une copie sous ce pli.

Cette publication démontre d'abord, à l'évidence, la sincérité des déclarations que nous a faites le Gouvernement français dès avant l'ouverture des hostilités ; elle prouve ensuite que les allégations allemandes n'étaient qu'un vain prétexte en vue de masquer le vrai mobile de l'État-major impérial, qui était de surprendre, par une marche foudroyante, la France en pleine mobilisation.

Une erreur s'est glissée dans le communiqué. La violation du territoire belge a eu lieu le 4 et non le 3 août (Voir *Premier Livre Gris belge*, n° 30, p. 12).

Veuillez agréer, etc.

Annexe au n° 119

La France et la neutralité de la Belgique.

La réponse de la France aux mensonges allemands

Dans un article publié par un journal américain, le général allemand von Bernhardi, revenant sur les origines de la guerre, prétend établir que la concentration française et la présence à notre aile gauche de nos forces principales démontrent la résolution arrêtée du Gouvernement français de violer, de concert avec la Grande-Bretagne, la neutralité belge.

A cette allégation du général von Bernhardi, le plan de concentration français répond péremptoirement.

I. — *Notre plan de concentration.*

La totalité des forces françaises, en vertu du plan de concentration, était orientée, quand la guerre a été déclarée, face au nord-est, entre Belfort et la frontière belge, savoir :

Ire armée : entre Belfort et la ligne générale Mirecourt—Lunéville ;
IIe armée : entre cette ligne et la Moselle ;
IIIe armée : entre la Moselle et la ligne Verdun—Audun-le-Roman ;
Ve armée : entre cette ligne et la frontière belge.

La IVe armée était en réserve à l'ouest de Commercy.

Par conséquent, la totalité des armées françaises était orientée *face à l'Allemagne et rien que face à l'Allemagne.*

II. — *Les variantes de notre concentration.*

Cela est si vrai que, lorsque fut connue la violation de la neutralité belge par les troupes allemandes, l'État-major français dut prescrire des *variantes* au plan de concentration.

L'éventualité de ces variantes avait été naturellement étudiée, car de nombreux indices nous avaient permis de redouter la violation par l'Allemagne de la neutralité belge.

Lorsque cette violation fut accomplie et que le Gouvernement belge (4 août, *Livre Jaune,* p. 161) nous eût demandé notre appui, l'action de notre IIe armée fut étendue jusqu'à la région de Verdun ; la IVe armée fut intercalée entre la IIIe et la Ve, sur la Meuse ; la Ve glissa vers le nord-ouest, le long de la frontière belge, jusqu'à la hauteur de Fourmies.

En outre, deux corps de la IIe armée, le 18e et le 9e, furent transportés de la région de Nancy vers Mézières et Hirson.

Dans cette direction, également, furent envoyées les deux divisions d'Algérie et la division du Maroc.

Enfin, un corps de cavalerie reçut l'ordre de pénétrer en Belgique pour reconnaître les colonnes allemandes et ralentir leur mouvement (6 août), trois jours après que celles-ci avaient violé la frontière belge.

Grâce à cette variante, l'État-major français fut en état de faire face, à l'ouest de la Meuse, au choc allemand, en y amenant nos forces principales.

S'il y avait eu de sa part préméditation, ce brusque déplacement de nos troupes n'aurait pas été nécessaire et nous aurions pu arriver à temps pour interdire à l'ennemi, en Belgique, le passage de la Meuse.

Un détail peut servir d'illustration à cette argumentation péremptoire : notre corps de couverture de gauche, le 2e, c'est-à-dire celui d'Amiens, était, en vertu du plan de concentration, non point face à la frontière belge, mais dans la région de Montmédy—Longuyon.

III. — *La concentration de l'armée anglaise.*

Quant à l'armée anglaise, son concours ne nous a été assuré qu'à la date du 5 août, c'est-à-dire après la violation de la frontière belge par les Allemands, accomplie le 3 août (*Livre Jaune*, p. 151).

La concentration de l'armée britannique s'est effectuée en arrière de Maubeuge, du 14 au 21 août.

IV. — *Ordres divers concernant les intentions du Gouvernement français.*

Le 30 juillet, le Gouvernement français, malgré les mesures militaires de l'Allemagne, donne l'ordre à nos troupes de couverture de se maintenir à 10 kilomètres de la frontière.

Le 2 août, une seconde instruction prescrit à nos troupes de laisser aux Allemands l'entière responsabilité des hostilités et de se borner à repousser toute troupe assaillante pénétrant en territoire français.

Le 3 août, un nouveau télégramme prescrit d'une façon absolue d'éviter tout incident sur la frontière franco-belge. Les troupes françaises devront s'en tenir éloignées de 2 à 3 kilomètres.

Le même jour, 3 août, un nouvel ordre confirme et précise les instructions du 2 août.

Le 4 août, un ordre du ministre de la Guerre porte :

« L'Allemagne va tenter par de fausses nouvelles de nous amener à violer la neutralité belge. Il est interdit rigoureusement et d'une manière formelle, jusqu'à ce qu'un ordre contraire soit donné, de pénétrer, même par des patrouilles ou de simples cavaliers, sur le territoire belge, ainsi qu'aux aviateurs de survoler ce territoire. »

Le 5 août seulement, à la demande du Gouvernement belge (formulée le 4), les avions et dirigeables français sont autorisés à survoler le territoire belge et nos reconnaissances à y pénétrer.

XVII

Taxe sur les absents.

N° 120

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 8 février 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie de la protestation que le Gouvernement du Roi a adressée au Gouvernement allemand au sujet de l'arrêté du gouverneur général en date du 16 janvier soumettant à une pénalité inique les Belges qui ont quitté leur domicile depuis le début des hostilités.

Je vous prie de vouloir bien remettre cette protestation au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Veuillez agréer, etc. (s) Davignon.

Annexe au N° 120

Le Gouvernement belge proteste contre un nouvel acte abusif du Gouvernement allemand.

En entrant en Belgique, les troupes allemandes n'ont reculé devant aucune violence pour terroriser la population, elles ont détruit des

villes, incendié les fermes, ravagé les campagnes, massacré les citoyens inoffensifs. La fuite a été pour beaucoup le seul moyen de sauver leur vie et de garder leur honneur.

La terreur a gagné le pays tout entier et, par une ironie raffinée, le Gouvernement allemand veut maintenant punir les absents, c'est-à-dire ceux qui, effrayés par la barbarie de ses procédés, se sont résignés à abandonner leur patrie et leurs maisons, parfois incendiées, pour vivre péniblement à l'étranger.

Par un arrêté du 16 janvier 1915, le gouverneur général vient de décider que les Belges ayant quitté volontairement leur domicile depuis le début de la guerre et non rentrés en Belgique avant le 1er mars 1915 seront frappés d'un impôt additionnel et extraordinaire, fixé au décuple du montant de la contribution personnelle à laquelle ils étaient soumis pour l'année 1914.

Par le fait qu'elle est en opposition avec les principes de l'équité et du système fiscal en vigueur en Belgique, cette imposition est contraire aux articles 43, 46, 48 et 49 de la IVe Convention de La Haye.

C'est par une subtilité qu'elle revêt l'apparence d'une contribution personnelle analogue à la contribution personnelle établie par les lois existantes, alors qu'elle en est essentiellement différente.

Au lieu de respecter la Constitution et les lois du peuple belge, elle les méconnaît au double point de vue de l'égalité et de la liberté. Elle distingue entre les contribuables, elle ne vise qu'une catégorie, les absents, et même qu'une catégorie d'absents. Elle dénie aux citoyens le droit de juger des raisons qui peuvent commander leur éloignement du pays, raisons de santé, d'affaires, de famille, ruine de leur habitation, de leur usine, crainte des périls de guerre. Elle les frappe dans l'exercice de leur liberté individuelle et elle les frappe sans aucun égard.

Au lieu de reposer sur une légitime présomption de revenu, déduite de signes apparents, constatés dans un délai rapproché (maison occupée, domesticité, etc.), elle repose sur un rôle arrêté le 1er mars 1914, d'après des bases qui, pour beaucoup, ont été complètement bouleversées par la suite des opérations militaires. Elle méconnaît de la sorte toute l'économie du système fiscal belge.

Au lieu de laisser au pouvoir judiciaire, conformément à la loi du pays, la vérification des conditions de l'assiette de l'impôt et notamment de l'absence, elle s'en réfère uniquement au pouvoir exécutif de fait, c'est-à-dire au fisc allemand, intéressé directement aux rentrées les plus considérables et qui appréciera sommairement, sans débats publics et contradictoires.

Au lieu d'avoir un taux modéré, elle s'élève à la hauteur d'une spoliation. Elle vient s'additionner à toutes les autres contributions ; elle se trouve fixée au décuple de la contribution personnelle qui apparaissait comme normale avant la guerre ; sous peine de contrainte, elle doit être exécutée à un moment où il n'y a ni revenu, ni disponibilités, où un moratorium légal et des embarras de fait arrêtent tous les paiements. Elle est, en réalité, une confiscation déguisée.

Cette charge nouvelle est d'autant plus odieuse que le pays a été

ruiné par la guerre, par les réquisitions et les amendes collectives, par les nombreuses saisies et les transports en Allemagne du bétail, des denrées alimentaires et des matières premières nécessaires à l'industrie. Tout en ordonnant le recouvrement des impôts établis par les lois existantes, le Gouvernement allemand a encore, tout dernièrement, réclamé une énorme contribution de guerre, équivalente à vingt fois le montant des taxes et contributions perçues annuellement par les neuf provinces. Il n'a obtenu le vote des conseils provinciaux, pour cette contribution mensuelle de 40 millions, qu'après avoir fait, le 14 décembre 1914, la déclaration formelle que « d'autres impositions ne seraient plus imposées au pays ». C'est au lendemain de cette déclaration et de ce vote qu'est prise l'inique disposition concernant les absents.

Pareille imposition n'est donc pas seulement une méconnaissance de la Convention de La Haye, elle est encore un manque flagrant à une promesse récente et solennelle.

XVIII

Enlèvement des machines.

N° 121

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 13 février 1915.

Monsieur le Ministre,

Il résulte d'une réclamation adressée au Gouvernement général de la Belgique par la Fédération des Constructeurs belges, sous la date du 22 janvier, que les autorités allemandes ont pénétré dans les usines et ont déclaré s'emparer des machines-outils qui les garnissent. Ces machines ont été démontées, beaucoup ont été enlevées et expédiées en Allemagne, sans que souvent aucune pièce fût remise aux propriétaires constatant la nature, le nombre et la valeur de l'outillage saisi. A la date du 22 janvier, la valeur des machines saisies dépassait 16 millions de francs.

En outre, aux termes d'un contrat qui a été passé entre la Feldzeugmeisterei royale de Berlin et la raison sociale Sonnenthal Junior de Cologne, cette dernière se met à la disposition de la Feldzeugmeisterei pour faire parvenir par la voie la plus rapide aux fabriques allemandes auxquelles des commandes de munitions ont été confiées les machines saisies dans les territoires occupés de la Belgique et de la France. Elle prend en outre à sa charge le retrans-

port, après la guerre, de ces machines belges et françaises dans les fabriques belges et françaises auxquelles elles appartiennent.

La raison sociale a le droit et le devoir, avec l'aide de la fonderie de canons de Liége, d'établir la présence, dans les fabriques des territoires occupés, de machines appropriées à la fabrication des munitions et de proposer la saisie de ces machines.

Le Gouvernement du Roi proteste avec indignation contre des agissements qui sont en violation flagrante avec l'article 53 du règlement annexé à la IVe Convention de La Haye. L'énumération de l'article 53 est limitative et n'autorise ni la saisie ni le transfert dans un autre pays des machines industrielles, qui doivent toujours être respectées lorsqu'elles sont propriété privée (article 46).

L'enlèvement des machines annihile les efforts des industriels en vue de maintenir une certaine activité à leurs usines, condamne au chômage et à la famine de nombreux ouvriers et aura pour résultat de retarder le relèvement de l'industrie après la guerre.

Enfin les autorités allemandes méconnaissent aussi systématiquement les prescriptions de l'article 52 dudit règlement, d'après lequel les réquisitions en nature ne pourront être réclamées des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation.

A titre d'exemple, je citerai :

a) Les annonces dans les journaux allemands de ventes aux agriculteurs allemands d'étalons, de juments et de poulains réquisitionnés en Belgique ;

b) L'envoi en Allemagne et sur le front russe de vins pris aux particuliers ;

c) L'abatage systématique des noyers, qui sont expédiés en Allemagne pour y être transformés en crosses de fusils ;

d) La saisie et le transport en Allemagne des matières premières appartenant à des particuliers, tels que coton, lin, caoutchouc, laine, nickel, cuivre, cuir, dont la valeur s'élève à plusieurs dizaines de millions ;

e) La réquisition, dans les environs de Jodoigne et dans la région du Geer, de 130 bœufs et d'un grand nombre de porcs, qui ont été expédiés en Allemagne.

Ces réquisitions illégales sont d'autant plus odieuses qu'elles atteignent une population déjà ruinée par la guerre et lui enlèvent des approvisionnements absolument indispensables à sa subsistance.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire tenir une copie de la présente dépêche au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et qui, au même titre que la Belgique et l'Allemagne, est signataire de la IVe Convention de La Haye.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

XIX

Les officiers et soldats allemands prisonniers de l'armée belge ont été traités conformément aux prescriptions de la Convention de La Haye.

N° 122

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, au Baron Grenier, Ministre du Roi à Madrid.

Le Havre, le 18 février 1915.

Monsieur le Baron,

Dans le courant des mois de novembre et décembre, mon collègue M. le ministre de la Guerre et différentes autres personnalités belges ont reçu de nombreuses lettres d'officiers prisonniers en Allemagne, faisant connaître que les autorités militaires de ce pays croyaient, sur la foi de rapports émanant entre autres d'un médecin allemand du nom de Weinstein, que les prisonniers tombés entre les mains des Belges et des Français étaient maltraités. Les auteurs des lettres en question avaient été informés que des représailles seraient exercées contre eux si le traitement des prisonniers allemands n'était pas promptement amélioré.

Des plaintes identiques étant parvenues au Gouvernement français, celui-ci a adressé le 15 décembre à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin, en le priant de la remettre au Gouvernement Impérial, une note sur les prisonniers de guerre en France et en Allemagne qui donne des détails sur le régime auquel sont soumis en France les prisonniers allemands.

Les militaires allemands capturés par l'armée belge sont soumis au même régime, puisqu'ils sont livrés au fur et à mesure des captures aux autorités militaires françaises et détenus en France dans les mêmes conditions que les Allemands pris par les troupes françaises.

Certaines des allégations du médecin allemand Weinstein visaient cependant d'une manière spéciale la période pendant laquelle les officiers allemands dont il formulait les plaintes avaient été, au début de la guerre, détenus en Belgique, notamment à Bruges.

La déclaration ci-jointe en copie du lieutenant général Thieman, ex-inspecteur général des dépôts d'internement des prisonniers de guerre en Belgique, montre l'inexactitude des allégations dont il s'agit.

La note française sur les prisonniers de guerre en France et en Allemagne à laquelle il a été fait allusion plus haut énumère par

contre de nombreux et graves sujets de plainte concernant la façon dont sont traités en Allemagne les prisonniers français. Le Gouvernement du Roi a reçu de son côté des témoignages écrits établissant que le régime appliqué aux prisonniers belges dans certains camps allemands n'est pas celui que le chapitre II du règlement annexé à la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre semblait devoir assurer aux ressortissants des puissances signataires. Il se réserve de revenir ultérieurement sur ce sujet.

Vous voudrez bien, Monsieur le Baron, prier le Gouvernement espagnol de faire parvenir à Berlin, sous forme de note, le texte de la présente lettre. Vous trouverez sous ce pli une copie *ad hoc* que vous pourrez remettre au ministre des Affaires étrangères.

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

Annexe au n° 122

Service des dépôts d'internement des prisonniers de guerre.

Déclaration.

En qualité d'inspecteur général des dépôts d'internement des prisonniers de guerre, j'ai visité, le 11 et le 18 août, le dépôt organisé et occupé à Bruges.

Lors de ma première visite, je constatai que le général-major Stienon, commandant la province de Flandre Occidentale, assisté du lieutenant-colonel Capoen et du major Lambert, avait arrêté et mis en vigueur une organisation à laquelle je n'eus à apporter que des modifications de très faible importance. Les mesures prescrites furent réunies en une instruction qui assurait une application des plus généreuses du règlement belge, dont les prescriptions humanitaires permettent de réduire au minimum la souffrance des prisonniers de guerre, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique.

Un exemplaire de cette instruction doit faire partie d'un dossier se trouvant au ministère de la Guerre.

Le 18 août, je n'eus que des félicitations à adresser; toutes les prescriptions étaient observées.

Officiers prisonniers.

Le 11 août, je visitai chaque prisonnier dans la chambre qui lui avait été assignée et j'eus avec l'occupant un entretien particulier au cours duquel je lui demandai de m'exprimer les demandes qu'il aurait à formuler et l'assurai que je m'efforcerais d'y donner une suite favorable dans la mesure du possible.

Les demandes qui me furent adressées peuvent se résumer comme suit :

1° Être prisonniers sur parole ;

2° Être réunis par groupes ;

3° Améliorer le régime alimentaire ;

4° Augmenter l'éclairage et l'aérage des chambres;

5° Augmenter le temps consacré à la promenade.

Sauf pour ce qui concerne les demandes renseignées aux 1° et 2° ci-dessus, satisfaction fut donnée immédiatement aux intéressés. Des instructions reçues du département de la Guerre m'empêchaient de donner une suite favorable aux vœux rappelés aux 1° et 2°.

Le prix de la journée de ménage fut porté de 2 à 3 francs *et ce de l'assentiment des intéressés*, consultés par moi-même.

Lors de ma visite du 18 août, je revis encore les officiers prisonniers de guerre. A ceux que j'avais vus le 11 s'étaient joints d'autres, parmi lesquels se trouvaient des médecins. Je parlai à chacun d'eux; à tous je demandai leur avis au sujet du régime alimentaire et tous se déclarèrent satisfaits. Il ne me fut plus exprimé de désirs. L'un d'eux me remercia au nom de tous de ce que j'avais fait en leur faveur.

Soldats prisonniers.

Le régime auquel étaient soumis les soldats prisonniers était à peu près le même que celui de nos soldats en temps de paix.

Dès le 11 août, les soldats (comme les officiers) eurent des cartes postales à leur disposition. Du 11 au 19 août, une cantine fut organisée et continue sans doute à fonctionner.

Lors de ma visite du 19 août, il me fut déclaré *par les intéressés* qu'ils n'avaient aucune réclamation à formuler. Tout était en effet réglé conformément aux instructions en vigueur.

M. le ministre d'État Vandervelde a pu constater *de visu*, lors de la visite qu'il a faite le 11 août au dépôt de Bruxelles, que tous les efforts de l'autorité militaire tendaient à atténuer dans la plus large mesure possible la situation malheureuse des prisonniers de guerre. M. le consul des États-Unis d'Amérique, qui visita le même dépôt dans le courant des dix premiers jours d'octobre dernier avec le capitaine commandant d'état-major Vermeire, délégué du général-major Bihin, et que je vis dans les bureaux de la Place, à Bruges, m'assura que sa visite lui laissait une excellente impression dont il ferait part à son Gouvernement.

De ce qui précède, il résulte que les assertions allemandes sont catégoriquement infirmées en ce qui concerne le régime auquel les prisonniers de guerre (officiers et troupe) ont été soumis au dépôt d'internement de Bruges.

Le 21 janvier 1915.

Le Lieutenant Général retraité,

THIEMAN.

XX

Création de tribunaux d'exception.

N° 123

M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères, à tous les Chefs de mission à l'étranger.

Le Havre, le 6 avril 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire parvenir au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité la protestation ci-dessous :

« Il a été porté à la connaissance du Gouvernement du Roi que divers décrets de l'autorité allemande occupant le pays transforment sans aucune nécessité la législation intérieure du pays. En outre, des arrêtés récents, inspirés par le désir d'accorder aux sujets allemands et autrichiens qui se trouvaient sur le territoire au début des hostilités un régime d'exception, modifient le décret du 10 vendémiaire an IV, sur la responsabilité des communes, la législation en matière de contrats de louage et créent pour l'application des règles nouvelles, des juridictions spéciales. Ces mesures témoignent d'une méconnaissance complète des principes du droit des gens, des dispositions conventionnelles et des lois et coutumes de la guerre.

« D'après ces principes, l'occupation, en raison de son caractère provisoire et de simple possession de fait, ne peut détruire ni modifier, tant que les nécessités de la guerre ne l'exigent pas, la législation civile ou le pouvoir juridictionnel des tribunaux institués dans le territoire occupé.

« L'article 43 du règlement annexé à la IVe Convention de La Haye, signée et ratifiée par l'Allemagne, dispose que « l'autorité du « pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, « celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue « d'établir et d'assurer autant qu'il est possible l'ordre et la vie publics « en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le « pays ». L'autorité militaire allemande n'avait pas jusqu'ici contesté ces principes. Le traité sur les lois de la guerre continentale, publié en 1902 par le grand État-major allemand, s'exprime de la manière suivante : « L'occupant n'étant que substitué au souverain véritable, « il continue à administrer à l'aide des lois et règlements existants. « Il devra éviter la mise en vigueur de lois nouvelles, la suppression « et la modification des anciennes et tous actes du même genre, à « moins qu'ils ne se justifient par les exigences inéluctables de la « guerre, qui seules donnent le droit de légiférer en dehors des néces- « sités provisoires de l'administration du jour. »

« Le Conseil de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Bruxelles, en sa séance du 19 février 1915, protestant contre une violation aussi flagrante des principes du droit international, a pris la résolution d' « interdire à tout avocat ou tout avocat stagiaire de « concourir d'une façon quelconque, fût-ce par la simple rédaction « d'ajournements, conclusions, mémoires ou notes, au fonctionnement « des juridictions d'exception instituées par les décrets du Gouver- « nement allemand en date du 3 février 1915, portant modification au « décret du 10 vendémiaire an IV, et du 10 février 1915, portant « création de tribunaux d'arbitrage pour les contestations en matière « de loyers ».

« Le bâtonnier de l'ordre, par lettre du 22 février 1915, a communiqué cette décision à l'Administration allemande et lui en a fait connaître les motifs et la portée.

« Le Gouvernement belge a l'honneur de signaler à l'attention des États neutres ces violations nouvelles des règles du droit des gens commises par l'envahisseur en Belgique. »

Veuillez agréer, etc.

(s) Davignon.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages

Nos 1 à 67 3

DEUXIÈME PARTIE

Protestations du Gouvernement belge au sujet des faits contraires aux lois de la guerre et notamment aux Conventions de La Haye.

I. — Accusations allemandes au sujet de l'attitude de la population civile belge (nos 68 à 71) 65

II. — Saisie illégale de l'encaisse de l'Agence, à Hasselt, de la Banque Nationale de Belgique (no 72) . . . 73

III. — Protection des bâtiments allemands en Belgique (nos 73, 74) 74

IV. — Bombardements par les zeppelins (nos 75, 76) . . . 75

V. — Envoi d'une mission officielle aux États-Unis d'Amérique (nos 77 à 80) 78

VI. — Prisonniers civils en Allemagne (nos 81 à 87) . . . 84

VII. — Emploi de balles « dum-dum » par les armées allemandes (nos 88, 89). 94

VIII. — Emploi d'indigènes non disciplinés et non encadrés (nos 90, 91) 96

IX. — Violations de la Convention de Genève (nos 92 à 97). 98

X. — L'Allemagne accuse la Belgique d'avoir conclu une entente militaire avec l'Angleterre (nos 98 à 103). 104

XI. — L'Autriche-Hongrie a envoyé des batteries de canons en Belgique avant la déclaration de guerre (nos 104 à 106) 120

XII. — Légende des yeux crevés (nos 107, 108). 125

Pages

XIII. — Annulation de l'exequatur des consuls en Belgique (nos 109 à 112). 128

XIV. — Arrestation arbitraire de M. Max, bourgmestre de Bruxelles (nos 113, 114). 132

XV. — La ville de Courtrai frappée d'une amende de 10 millions de marks pour avoir obéi à deux commandants allemands (no 115). 133

XVI. — Aucune troupe française ou anglaise n'a pénétré en Belgique avant le 5 ao t (nos 116 à 119) 134

XVII. — Taxe sur les absents (no 120). 145

XVIII. — Enlèvement des machines (no 121) 147

XIX. — Les officiers et soldats allemands prisonniers de l'armée belge ont été traités conformément aux prescriptions de la Convention de La Haye (no 122) . 149

XX. — Création de tribunaux d'exception (no 123) 152

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — AVRIL 1916

This book is DUE on the last date stamped below

APR 21 1941
MAY 5 1941

JUL 20 1945
APR 22 1950

Form L-9-15m-11,'27

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 254 927 7